



Musée Neuchâtelois

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

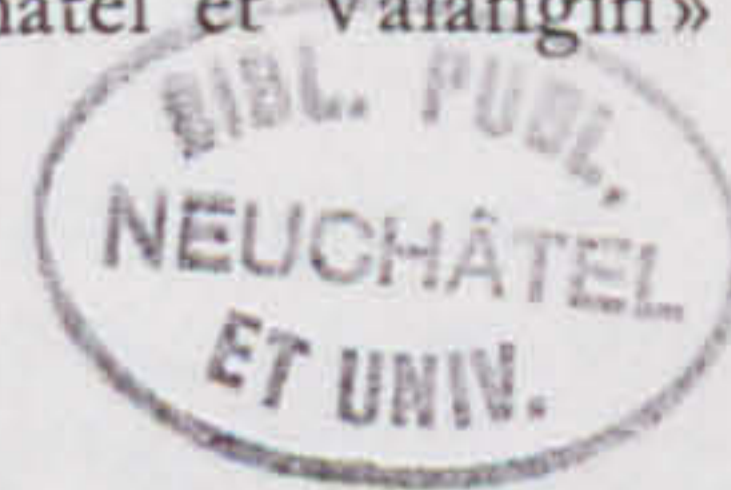
Sommaire

1988

janvier/mars

N° 1

	Pages
1. Hugues JAHIER. <i>Les acquisitions neuchâteloises de fournitures et outillage horlogers anglais vers 1790</i>	3
2. Jean-Pierre MICHAUD. <i>Les noms de lieux de Corcelles-Cormondrèche</i>	29
3. <i>Bibliographie</i> . Maurice DE TRIBOLET: «Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin»	53



Troisième série Vingt-cinquième année Livraison trimestrielle

Le *Musée neuchâtelois* est publié en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Comité de rédaction :

M. Louis-Edouard ROULET, président,
66, rue de l'Évole, 2000 Neuchâtel.

M. Maurice de TRIBOLET, secrétaire de rédaction,
8, rue de la Bâla, 2012 Auvernier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

M^{me} Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Jean COURVOISIER, Michel EGLOFF, Maurice FAVRE, Jean-Pierre JELMINI, Jean-Pierre MICHAUD, Jacques RAMSEYER, Jacques RYCHNER, Rémy SCHEURER, Alfred SCHNEGG.

Présidente de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse) :

M^{me} Madeleine BUBLOZ, Favarge 48, 2000 Neuchâtel.

Administration et abonnements :

M. Léon DU PASQUIER, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

Prix de l'abonnement :

Suisse: Fr. 25.—

Etranger: Fr. 30.—

Pour les membres de la Société d'histoire :

Suisse: Fr. 22.50

Etranger: Fr. 27.50

Abonnement de soutien :

dès Fr. 35.—

Compte de chèque postal :

MUSÉE NEUCHATELOIS 20-1622-0, Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés au Service des archives de l'Etat (le château, 2001 Neuchâtel), au prix de Fr. 25.— l'année et de Fr. 7.— le fascicule. Pour l'année en cours, s'adresser à l'Imprimerie Centrale, 2001 Neuchâtel.

TROISIÈME SÉRIE. VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

MUSÉE
NEUCHATELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

1988

NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE
Tous droits réservés

LES ACQUISITIONS NEUCHÂTELOISES DE FOURNITURES ET OUTILLAGE HORLOGERS ANGLAIS VERS 1790

Le canal d'approvisionnement yverdonnois

Introduction

A la fin du XVIII^e siècle, l'horlogerie neuchâteloise est devenue majeure.

Le développement fulgurant de l'activité horlogère dans la Principauté est un lieu commun. Rappelons que les contemporains étaient ahuris par le phénomène. Comment aurait-il pu en être autrement lorsque l'on sait qu'entre 1752 et 1792, des estimations¹, font passer le nombre d'horlogers de 464 à 3458, soit un bond de 1,43% à 7,88% de la population totale!

Certains observateurs comme le physicien genevois Jean-André de Luc, déploraient en 1778² qu'une population campagnarde se soit muée en «... un peuple d'horloger...», la disette de 1770, étayant son raisonnement.

Ne fallait-il pas aussi percevoir également une amertume à l'encontre de Neuchâtel parvenue en un tournemain à concurrencer la «Fabrique» genevoise?

D'autres, à l'image du banneret Frédéric Ostervald dans les années 1760³, se félicitaient de cette propagation à tous les bourgs du métier d'horloger (critère d'ascension sociale: gains, instruction, habitat, la mise, etc.), absolument inexistant dans cette contrée moins d'un siècle auparavant. Ne perdons pas de vue, que l'habile adolescent Daniel Jeanrichard de la Sagne, ne s'était trouvé confronté au problème du détraquement de cette curiosité qu'était une montre (de fabrication anglaise) qu'en 1679.

On retient communément le milieu du XVIII^e siècle comme l'époque du véritable essor de l'horlogerie neuchâteloise «... si hautement perfectionnée qu'elle peut aller de paire avec les plus considérables de l'Europe...»⁴, non seulement dans la fabrication des pièces en gros et petit mais encore «... l'invention de machines que les Neuchâtelois tiraient jadis de Paris et de Londres, et qu'ils fabriquent aujourd'hui et même en fournissent aux plus célèbres horlogers de ces deux grandes villes...»⁵ C'est

au pointage de 1772 que Sandoz-Rollin⁶, fait supplanter le nombre d'emplois de l'indiennage — de solide notoriété — par celui de l'horlogerie: 1386 pour 1155.

La notoriété de l'horlogerie anglaise

Les facteurs ayant permis à l'horlogerie de se développer de la sorte sont multiples. On avance le «savoir faire» commercial des réfugiés français de la révocation de l'édit de Nantes, établis dans les «Montagnes»; la prédisposition de cette population rurale et montagnarde, experte de longue date dans les travaux de serrurerie et fourbissage; mais aussi — voire surtout — «... la liberté du travail et des transactions (...) car à la différence de Genève en particulier, où l'essor industriel fut freiné par la législation et le régime des corporations, seules les «Montagnes» neuchâteloises ne connurent jamais de maîtrises...»⁷.

D'un point de vue technique, les Suisses en apprirent sans doute davantage et plus rapidement de la France que de l'Angleterre «... car l'on sait que les Anglais se font autant d'honneur de faire mystère de tout, que les Français de n'en faire de rien...»⁸.

Nul ne pouvait ignorer cependant que l'introduction en Angleterre de l'horlogerie en petit volume, remontait à 1577, et que l'on devait à ce pays des inventions de premier ordre comme la montre-répétition, l'échappement à cylindre, l'échappement à détente-ressort, etc.⁹.

Dans l'actualité, Liverpool, Prescott, Cronton, étaient au centre d'un district horloger, qui permettait à l'Angleterre d'être encore au «coude à coude» avec la France, pour la suprématie européenne dans cette industrie et art.

Si la cherté des montres anglaises (due aux entraves corporatives et au titre élevé de l'or employé: 22 carats) annonçait les beaux jours de la concurrence continentale, il n'en demeure pas moins que l'horlogerie anglaise restait une solide référence pour l'utilisation qu'elle faisait — et aurait pu faire bien davantage! — d'aciers appropriés...

Les exportations d'un Loclois de Londres

Les horlogers neuchâtelois s'approvisionnaient en «matière première» anglaise aux traditionnels grands rendez-vous du monde marchand

qu'étaient les foires de Francfort, mais aussi de maisons de commerce locales et du voisinage qui importaient d'Angleterre.

Sur place, un fournisseur par excellence, était la maison Philippe Du Bois & fils du Locle.

Il ne fallait pas remonter loin en avant pour situer le début des affaires d'établissage et commerce horloger des Du Bois. Ce fut en 1743, que le marchand-drapier Moïse Du Bois-Brandt (1699-1766), se lança — bien modestement avec trois montres — dans l'horlogerie.

Les circonstances et hasard firent qu'un fils de Moïse — Claude-François (1732-1796) — séjourna à Londres «... où il devint célèbre comme le meilleur peintre en émail...»¹⁰; et que deux autres — Guillaume et Abraham — y exercèrent le commerce et y firent souche.

Le cas d'Abraham Du Bois, retient toute notre attention, puisque nous avons affaire là, à un des grands pourvoyeurs (en qualité de commissionnaire) du «Made in England» en Suisse.

C'est dans sa jeunesse qu'A. Du Bois (1728-1789), se rendit en Angleterre, où il y épousa en 1752 Elise Gardner. Son installation au début des années 1760 à Crooked Lane-Fifth Street, passe pour celle d'un «danish merchant»: était-ce dû à la destination principale de son commerce? En tous les cas, l'installation (définitive) au Wall Corner, N° 7 New Basinghall Street-Moorfields (près du Guildhall) est vérifiable en 1772¹¹, sous l'étiquette «simplifiée» de «merchant». Du Bois & fils¹², était en relation avec de grands noms de l'industrie anglaise, dont un «échantillonnage» des productions était dirigé par son truchement vers la Suisse... à commencer comme il se devait, par la Maison paternelle tenue désormais par un frère Du Bois-Sandoz (1738-1808) établissant en 1785 la raison sociale Philippe Du Bois et fils. Cette même année 1785, la Société locloise évaluait à 16 469. 4.10 livres de Neuchâtel (28,20% de l'inventaire net) la part des fournitures horlogères¹³, où l'on relève entre autres mentions:

- 33 grosses de cristaux (de montre) anglais 455.8 livres neuchâtelaises
- 8 livres de rouge anglais 90 livres neuchâtelaises
- 2 «tonneaux venus de Londres» 1876.16 livres neuchâtelaises ou 107 livres sterling.

Outre la Maison locloise, Du Bois de Londres était l'expéditeur non seulement de fournitures et outillage d'horlogerie, mais également de tout le large éventail de ce que les fabriques et l'artisanat anglais produisaient, à destination de la maison Mandrot & C^{ie} d'Yverdon.

Le «General Merchant» d'Yverdon

Qui aurait pu songer au début du siècle, qu'un certain David-Frédéric Mandrot (1694-1771), d'une vieille famille bourgeoise d'Yverdon, passablement déchue au point d'être placé comme apprenti aux grandes boucheries de Bâle, deviendrait le «magnat» du commerce général entre la Suisse romande et l'Angleterre?

Le jeune boucher, «tâta» du commerce international après avoir eu l'intuition de l'importance que pouvait revêtir cette activité entre son pays et l'Angleterre — un «créneau» à saisir! — au cours de ses voyages effectués sur la barque (pour passagers et marchandises) reliant le lac de Neuchâtel à la Hollande, appartenant à son oncle le batelier David Pavid dit «l'Anglois»¹⁴.

La génération suivante avait recouvré avec Louis-Gamaliel Mandrot (1740-1795), le rang social et le lustre d'antan¹⁵.

A l'importance des affaires d'«import» brassées (l'inventaire de 1791, évaluait à 86 400 livres de Suisse, le stock de marchandises anglaises), se greffait les commissions et dividendes inhérents à l'intervention fréquente de Louis Mandrot comme:

- agent de change, banquier pour bon nombre d'Anglais en difficulté dans leur dispendieux séjour vaudois;
- porteur (et auteur) de lettres de recommandation;
- «garçon de courses» pour quantités de colis dont des particuliers le chargeaient d'acheminer dans les deux sens: sommes d'argent, horlogerie... sous le manteau (contre une rétribution habituelle de 2 écus neufs par montre, apprend-t'on d'Abraham Terroux l'Aîné de Genève¹⁶), malles de hardes, de livres, ... jusqu'à des robes qu'on lui confiait pour faire teindre à Londres!

et enfin:

- exportateur (sans aucune commune mesure avec son rôle d'importateur) de denrées suisses vers l'Angleterre: eaux d'arquebusade genevoise et surtout lausannoise¹⁷, fromages du pays de Fribourg, extraits d'absinthe neuchâteloise¹⁸, etc.

Mandrot & C^{ie}¹⁹, par la diversité des domaines auxquels elle s'intéressait sur le plan bilatéral anglo-suisse, était devenue dans un large périmètre, un détour obligé pour quiconque avait à traiter d'un pays à l'autre.

La réussite de Mandrot n'avait rien d'usurpé. Le dynamisme de cette maison était remarquable, ne négligeant rien pour satisfaire sa clientèle. Songeons que du temps même de Frédéric, s'établit l'immuable habitude

d'effectuer une fois l'an — du courant de la seconde quinzaine de juin, à celui de la première d'août — le déplacement de Londres²⁰. C'est le patron en personne²¹ et non pas un commis de la maison, qui passait tout le mois de juillet installé à l'adresse — fixe — des Du Bois de New Basinghall Street, en contact direct avec un grand nombre d'artisans et fabricants londoniens et penché sur l'examen d'envois d'échantillons que lui faisaient parvenir, par chariots, les fabriques de province. C'est donc à une maison qui ne passait pas commande sans avoir préalablement jaugé sur le terrain, la qualité des marchandises, débattu — souvent âprement — des prix, qui était parfaitement au fait des innovations et des modes — ce qui importait énormément eu égard à l'anglomanie ambiante — que la clientèle suisse pouvait les « yeux fermés » s'adresser.

En Suisse même, Mandrot & C^{ie} maintenait un triple contact avec la clientèle :

1. — elle avait pignon sur rue dans les hauts lieux de foires à savoir Berne, à Pâques et à la Saint-Martin²² et Zurzach à l'après Pentecôte et à la Sainte-Vérène (fin août)²³.

2. — elle faisait effectuer par l'associé Samuel Penserot, deux tournées annuelles à Genève (et tout un trajet en « zigzag » y conduisant) et une en octobre dans la Principauté de Neuchâtel : 9 localités et 56 maisons visitées en 1792.

Samuel Penserot devait être passablement connu dans la Principauté, car son frère Pierre était établi comme marchand à Neuchâtel, où il « détaillait » une grande variété d'articles Mandrot²⁴. Par ailleurs Penserot de Neuchâtel agissait comme encaisseur d'effets dus à la maison yverdonnoise par une clientèle horlogère : 1233 livres de Suisse et 65 louis en 1793²⁵.

3. — elle recevait un va-et-vient de visites aux magasins d'Yverdon... ce qui n'était pas toujours une partie de plaisir pour les Neuchâtelois qui comme dans la majorité des cas travaillaient par exercice allant de courant premier trimestre à courant premier trimestre, d'où la fréquence des déplacements hivernaux à Yverdon.

Successivement en février 1791 (le 12), Isaac Huguenin, horloger à la Brévine, évoquait « ... le mauvais temps et la prodigieuse épaisseur de neige ayant empêché nos messagers de descendre... » ; tandis que l'année suivante M^{me} Gagnebin (née Faure) de la Chaux-de-Fonds, abandonnait le 24 janvier, son projet de voyage yverdonnois craignant « ... être bouclée dans la Montagne à cause du temps si variable. A présent il neige et pleut alternativement, ce qui gêne entièrement les chemins... »²⁶. Enfin en 1793 (19 mars), le refrain

était identique, puisque Barrelet & C^{ie} de Fleurier, demandait qu'on lui envoie de suite les marchandises choisies au magasin (cinq jours auparavant) «... n'ayant pas apparence de pouvoir (de son côté) traverser la montagne avec un char dans quinze jours comme projeté, à cause des neiges...» etc.

Le label Sheffield

Quelque étendue fût la variété des articles anglais parvenant à Yverdon, Mandrot & C^{ie} était connue aussi bien à Genève que dans la Principauté, surtout sous l'étiquette de «Marchand de fournitures anglaises d'horlogerie»²⁷.

La qualité inégalée des nouveaux aciers anglais n'était plus à démontrer aux Neuchâtelois qui s'étaient fait une opinion en la matière. Le commentaire de Benjamin Jacot-Descombes marchand-«détailleur» de fournitures d'horlogerie aux Calames du Locle, résume le sentiment général: «... Nous voulons du véritable acier anglais, car il y a au Locle assez d'acier de Paris sur ces N^{os}, mais on ne peut guère s'en servir...»²⁸.

La provenance exacte des aciers anglais dont Mandrot se portait acquéreur ne nous est connue que par des mentions éparses et certains recoupements d'archives. Le marchand yverdonnois semble — c'est là une exception dans ses habitudes de traiter de façon directe les affaires — avoir en la matière, laissé toutes initiatives à son commissionnaire «alter ego» Du Bois de Londres.

Les carnets-brouillards de «commandes à ordonner» des années 1774 et 1775, nous révèlent deux noms de fournisseurs. Tout d'abord, celui de Benjamin Huntsman de Sheffield (pour 10 quintaux d'acier plat), puis de John Barrow de Woolton en Lancashire dans une note portant sur un volume d'articles pas négligeable du tout:

- 2540 pieds de roi d'acier de pignon²⁹
- 228 livres d'acier rond
- 36 douzaines de limes
- 54 douzaines d'outils divers.

Le second fournisseur était-il attitré ou occasionnel? — la réponse ne nous est pas fournie, mais l'évocation de ce nom se représente à plusieurs reprises en 1791 et 1792.

Il en va tout différemment de Huntsman établi depuis 1770 aux aciéries d'Attercliffe de Sheffield «... gros bourg du Yorkshire, où il se fait un grand trafic de blé et les meilleurs couteaux d'Angleterre...»³⁰

En 1791, les maîtres horlogers associés Benguerel-dit-Perroud et Humbert-Droz de Fontainemelon, s'informaient auprès de Mandrot & C^{ie} du «... juste prix de limes différentes et acier laminé et tiré...» ajoutant en faire «... une consommation assez considérable...»³¹. Ce ne furent en fait que de très modestes commandes espacées qui suivirent, au point que deux ans et demi plus tard (24 décembre 1793), Benguerel-dit-Perroud dans une lettre de la Chaux-de-Fonds, semblait reprendre contact avec son fournisseur — secondaire et intermittent — pour savoir s'il pouvait lui passer de l'acier anglais «... mais de la marque Huntsman...».

Il ressort de cet exemple, que c'est donc d'une maison concurrente que certains des horlogers des «Montagnes» s'approvisionnaient pour l'essentiel de leurs besoins en aciers anglais, dont cette fameuse marque de Sheffield.

On sait par M^{me} Gagnebin, «détailleuse» chaux-de-fonnière³², que les ouvriers horlogers du lieu, tiraient de préférence ce dont il leur fallait du «concurrent de Montbéliard» qui consentait plus volontiers «... quelques douceurs sur les prix...», que Mandrot dont le gros des affaires se traitait avec les demi-grossistes et boutiquiers. Il y eut en 1790 un bref échange de correspondances — très formelles — entre Mandrot et G. S. Sahler de Montbéliard³³. Il s'agissait d'une part d'une enquête sur la solvabilité d'un client, et ensuite de tenter — vainement — affaires... puisque le marchand montbéliardais ne voyait rien de nouveau dans les échantillons Mandrot, marchandises qu'il disait tirer «... meilleur marché de Francfort, quand ce n'est pas d'Angleterre...» ... et tout au moins peut-être déjà en partie de chez Huntsman, ce que les 10 envois (d'un montant de 813.15.11 livres sterling) qui furent adressées de Sheffield entre 1795 et 1799 à Pierre-Louis Sahler, permettent de supposer³⁴.

La pénétration Huntsman dans l'élaboration horlogère neuchâteloise est discernable également dans l'évocation par des maisons comme Huguenin, Henry Humbert-Droz et Savoye & Bosset de la Chaux-de-Fonds³⁵, en contacts réguliers et de visu avec les négociants genevois Jean-Jacques Lavousy et Claude Rey, s'avérant tous deux être à la fois parmi les cinq meilleurs clients de Mandrot dans la Cité-République, et figurer dans la comptabilité Huntsman!

Ainsi, entre 1790 et 1793 ce furent en 6 envois pour 410.10 livres sterling de marchandises qui furent expédiées de Sheffield pour Claude Rey³⁶.

Laus de Fonds à Ch. N° 4793
 Monsieur!
 L'homme de vous adrester cette lettre pour vous
 demander de l'eau anglaise première qualité
 de la grosseur un pouce qu'on s'en use
 pour se rafraichir ^{de} le au plus malade
 la marque de Huntsman je vous en ferais l'essai
 aussitôt et vous en pourriez prendre des informations
 de moi-même M. Wille est chez moi qu'on en
 a un véritable je vous en ferais l'essai
 Monsieur
 Votre dévoué et respectueux
 Henry Benguerel dit Leroy

Fig. 1. Lettre d'Henri Benguerel de la Chaux-de-Fonds faisant allusion à la célèbre marque Huntsman.

Dans la Principauté, il semble ne pas y avoir eu de contact direct avec Huntsman avant le début du XIX^e siècle³⁷. Par contre, le contact indirect se faisait incontestablement par le truchement de Du Bois et fils de Londres, qui recevait en 13 envois pour 1007.9.3 livres sterling de marchandises horlogères de Sheffield, pour les exercices 1791 à 1793³⁸.

Le commentaire en 1793 de Jacot-Descombes³⁹ qui s'adresse à Mandrot en ces termes: «... Ayant l'honneur de vous connaître par réputation, que vous tenez commerce de fournitures d'Angleterre, comme limes, acier rond, acier de pignon (...), veuillez m'envoyer le prix courant de vos marchandises (...), jusqu'à présent je me suis servi chez Mr. Philippe Du Bois & fils, mais il n'est actuellement plus assorti...», permet de penser que c'est cette maison locloise — en rupture de stock — qui renvoyait auprès d'Yverdon, un client qui pourrait y trouver de semblables articles de même provenance londonienne.

Cependant, que doit-on penser du montant de 1167 livres sterling (minimum) de fournitures horlogères adressées par Du Bois de Londres à Mandrot & C^{ie}, en 1791 et 1792?

Les exportations pour Yverdon excèdent sur deux années, ce qui avait été adressé de Sheffield à Londres sur trois années! Cette constatation laisse libre cours aux hypothèses. Avançons celle — la moins satisfaisante — d'un important stock spéculatif de marchandises Huntsman, par Du Bois qui y aurait puisé pour « gonfler » les achats routiniers à Sheffield... Plus plausible, est la supposition qu'outre un pourcentage majoritaire d'acier Huntsman, des aciers d'autre(s) origine(s) complétaient les expéditions à Yverdon. Outre Barrow, n'était-ce d'ailleurs pas le cas pour l'acier rond « marqué R » qu'on demandait parfois?

Après cette approche d'identification de l'acier anglais dans la Principauté de Neuchâtel, il convient de savoir pourquoi la clientèle recherchait plus précisément la marque Huntsman.

Benjamin Huntsman (1704-1776), était bien placé pour évaluer la qualité de l'acier le plus adaptable à la fabrication des ressorts et balanciers de montres, étant donné que lui-même était un ancien horloger de Doncaster.

Il s'attacha de mettre au point à partir de 1740, un acier approprié à la mécanique de précision, la méthode retenue fut⁴⁰ «... de purifier l'acier brut en le mélangeant à l'emploi à des alliages, le tout afin d'obtenir un acier fondu ou « au creuset »...».

Le 14 juillet 1761, le *London Chronicle*, évoquait la récente invention de Huntsman «... qui produit d'excellentes pièces...». La notoriété de ce nouvel acier ne parvenait qu'à percer très difficilement... de par des

confrères de Huntsman, qui multipliaient les chicanes et actions intentées auprès du Parlement, afin que cette découverte soit «étouffée dans l'œuf», tant elle risquait d'être préjudiciable à la corporation qui — à quelques exceptions près — n'était pas dans le secret de la «recette»⁴¹.

Les qualités du «cast steel» ne furent que tardivement divulguées officiellement, par deux ingénieurs royaux qui publièrent en 1792 un opuscule bilingue⁴², se voulant «... une communication promotionnelle d'un brillant inventeur semblant encore mal connu du grand public, et à la fois convoité des connaisseurs...».

Les deux qualités essentielles de l'acier fondu était sa «... dureté extrême jointe à une grande ductilité...» mises en évidence pour les «... outils sûrs et durables...» que l'on pouvait en faire, et en somme «... tout ce qui a un tranchant, lames et instruments pour creuser les métaux...»⁴³.

Lorsque l'on se remémore que la première mention Huntsman dans les papiers Mandrot, était antérieure de dix-huit ans à cette reconnaissance anglaise en bonne et due forme de la découverte de l'un des siens; on a la preuve par excellence que le marchand yverdonnois était un homme extrêmement bien informé, faisant fi des opinions véhiculées. Par son intermédiaire, le «maître de forges» de Sheffield fut plus précocement «prophète» en Suisse qu'en son propre pays.

Le transit

Les tonneaux d'acier à destination de la Suisse, quittaient l'Angleterre par les ports de Londres et Hull⁴⁴. L'itinéraire empruntait les axes commerciaux traditionnels. La voie de Rotterdam-Amsterdam (Maison Panchaud, Houlez & Schouw), Cologne (Nicolas de Tongre), Mayence (Heinrich Ackerman), était moins en faveur depuis que celle d'Ostende-Bruxelles (Frédéric Romberg & C^{ie}), Louvain (Impens & Herman) et la traversée de la Lorraine avait été réorganisée à la fin des années 1760⁴⁵.

Les voies hollandaise et «belgo-lotharingienne» se fondaient à la hauteur de la chaussée du Rhin, où invariablement dans les années 1790-1793, la réexpédition bâloise incombait à la Maison Abraham Früh, qui dirigeait les marchandises sur Wirtz & Bartlimé de Soleure, qui à son tour envoyait les tonneaux et caisses à Jean-Jacques Haberstock de Morat, ultime jalon du transit avant le port de Thièle à Yverdon.

La domination de l'acier de pignon...

Au début des années 1790, sur plus d'une soixantaine de correspondants dans la Principauté, Mandrot & C^{ie} comptait au moins 43 clients (horlogers, faiseurs de ressorts, marchands-détaillants dits «détailleurs») pour fournitures d'horlogerie, répartis sur onze localités.

Ce sont les aciers de pignon qui indéniablement constituaient le gros des commandes. Mandrot recevait de Londres 6670 pieds d'aciers de pignon en 1791 et 11 000 l'année suivante... qui ne parvenaient pas malgré tout à couvrir la demande!

La classification en acier de 6, 7, 8, 10, 12, se subdivisait en numéros. Si l'on en croit Frédéric Faure, marchand d'outils près «la Fleur de Lys» au Locle⁴⁶, ce sont les aciers de 10 N^{os} 26 à 30 et surtout le petit 6 N^{os} 46 à 50, qui étaient reconnus comme étant les meilleurs⁴⁷. Ce point de vue n'était pas isolé car avec des commandes totalisant 2714 pieds d'acier de pignon en 1792, Henry Humbert-Droz en recevait 65,65% de 6 «... toujours de préférence les numéros 45 à 50...»⁴⁸.

Il faut constater que quel que soit le volume des commandes passées, la tendance de la demande ne variait guère. Pierre Penserot dont les commandes d'acier à Yverdon («noyées» dans une masse d'articles très divers) n'excédaient pas 992 pieds de 1790 à 1793 inclus, souhaitait 60% de 6 et 34% de 10; inversement, Faure, Houriet et Marie-Ester Prince & Sœurs de la Chaux-de-Fonds qui commandaient une moyenne de plus de 3000 pieds/an, recevaient respectivement 52,20%, 63,30%, 82,40% de 6, et 18,60%, 25,15%, 13,20% de 10. La considérable commande passée le 5 juin 1793 par Savoye & Bosset portant sur 6160 pieds d'aciers de pignon dont 50,30% de 6 et 35,20% de 10, s'inscrit dans la même «fourchette», à savoir que globalement 70 à 90% des aciers de pignon anglais étaient de 6 et 10.

Si l'acier de pignon revenait dans toutes les commandes, il n'était pas toutefois le seul acier anglais importé par Mandrot.

Les plaques ou planches d'acier en lame ou laminé (donc utilisé pour les ressorts de cadran), étaient toujours demandées «... au plus mince...» pour l'horlogerie en petit (volume), et avec la mention «... plus épais...» lorsqu'il était destiné aux penduliers.

L'acier dont se servait les faiseurs de ressorts se vendait en principe à la livre. En 1792, Mandrot & C^{ie} importait 29 quintaux (149.18 livres sterling) d'acier fin «... d'épaisseur de 1 schilling...» de chez Du Bois & fils. En fait, dans la Principauté, l'acier laminé se vendait indifféremment au poids ou par plaques.

L'acier laminé que l'on pouvait se procurer à Yverdon, était selon le faiseur de ressorts chaux-de-fonnier Jean-Pierre Gay, «... très bon...»⁴⁹; cet ouvrier le prenait régulièrement chez M^{me} Gagnebin qui en passait d'importantes commandes à Mandrot: rien que de mars à septembre 1791, cette détaileuse recevait en 4 envois 516 livres d'acier plat lui faisant déboursier 725.4 livres suisses (à raison de 1.8 livre suisse/livre). En 1793, les trois commandes de Savoye & Bosset (260 à 270 livres) nous apprennent que cet acier pouvait se présenter en plaques de 30 pouces de long, mais également selon Faure, en plaques de 26 pouces⁵⁰.

Le Chaux-de-Fonnier Gédéon Langin, qui au moins depuis 1790 effectuait des achats de plaques d'acier pour ressorts de montre, étendit en 1793 ses acquisitions pour la pendulerie⁵¹: «... je me décide d'user d'acier anglais pour mes grands ressorts (...), combien de temps s'écoulera-t-il avant que je puisse en recevoir 8 à 9 quintaux? Je vous enverrai des épaisseurs et largeurs pour me les faire (les plaques) fabriquer...». La commande Langin était considérable, correspondant entre environ un quart à un huitième du volume total reçu par Mandrot l'année précédente!

Les aciers ronds pour vis «... les plus petits de la grosseur des petites vis de montre, les plus gros de celle des clefs de potence...»⁵², acier carré et «pas tout à fait carré» sous forme de petites et grosses barres, se vendaient au poids — 12 batz/livre dans l'exemple d'Isaac Huguenin — dans des quantités bien moindres que l'acier laminé: une vingtaine de livres annuelles par horloger en faisant les plus importants achats comme Helman de la Brévine. Il va de soi par contre, qu'un marchand-détaillant en recevait bien davantage: 220 livres chez Ester Prince & Sœurs en 1791... alors que l'année précédente cet article ne figurait pas dans ses commandes.

L'acier à cliquet, le plus ordinaire, n'était guère prisé. Seule la maison locloise A. Houriet l'aîné semble en avoir reçu — très occasionnellement et en quantité infime — 12 pieds en trois ans.

... et les limes

Bien que des localités comme le Locle et surtout Couvet, aient eu la réputation d'être des centres de fabrication d'outillage horloger⁵³, l'on se procurait dans la Principauté des quantités significatives d'outillage horloger anglais qui se présentait sous deux formes principales: un large «éventail» de limes... et tout le reste!

Tridon et H^{ro} Mandrot & C^o
Locle 13. Juillet 1891

Messieurs

Je vous ai écrit de . . . L. 18. 16. 3. —
& de . . . 3. 5 —

Pour les deux petites envois que j'ai reçus dernièrement
Je vous prie de m'envoyer tout ce que je vous ai demandé

& d'y joindre
6^{de} livres au T. Doucet
2^{de} dit de rudes

N'oubliez pas le rouge superfin dont vous m'avez déjà noté
& si j'ai omis le pignon 10 n. 27. en mètres sup 10 p^{ou}
ou plus, j'ai l'honneur d'être parfaitement

Messieurs Joseph & Co
Frédéric Faure



Fig. 2. Commande de marchandises par Frédéric Faure, du Locle; les quatre taches noires sont des échantillons d'acier joints à la lettre.

Notons en premier lieu — car l'exemple est riche d'enseignement — qu'un modeste détailleur comme Janot-Conod (demeurant chez Louis Lambelet des Verrières) songeait à Mandrot & C^{ie}, quand il lui vint l'intention de «... faire un essai pour vendre des limes...»⁵⁴. Ce client ne «roulait pas sur l'or», étant donné qu'il réclamait de différer son paiement à quatre mois (...) et l'application de prix «... très abordables pour pouvoir s'en tirer...». Cette petite commande constitutive du premier stock Janot-Conod, n'est pas du tout significative sous l'aspect quantitatif:

- limes carrellettes (1 douzaine)
(à section carrée)
- limes à pilier (1/2 douzaine)
(fines et mi-fines)
- limes plates (2 douzaines)
- limes à barrette (1 douzaine)
- limes à feuille de sauge (1 douzaine)
(dont 1/4 d'environ 3 pouces de France)⁵⁵
- limes à queue de rat (1/4 douzaine)
(pas trop grosses pour cadrans)

... mais davantage d'un point de vue qualitatif!

Janot-Conod, précisait encore qu'il en prendrait bien plus une prochaine fois, s'il en était content à savoir — préoccupation commune — qu'elles soient «... de bonne forme, bien taillées et anglaises...»

Toujours aux Verrières, les horlogers Frédéric Guye & Frères passaient commande de 12 douzaines de limes à Yverdon en août 1791⁵⁶.

Fleurier en cette fin du XVIII^e siècle, était à une période de grande prospérité horlogère. Le bourg de 800 habitants en 1794, comptait pas moins de 105 personnes ayant une activité dans l'horlogerie de petit volume qui était exportée aux foires de Beaucaire, Paris, Leipzig, Francfort et d'Angleterre⁵⁷.

La maison de Charles-Ferdinand Vaucher⁵⁸, était la meilleure cliente de Mandrot, dans le «Vallon». Ainsi entre 1791 et 1793, elle acheta à Yverdon 131 1/2 douzaines de limes:

- limes plates (64 1/2 douzaines)
 dont: douces 3 1/2
 bâtardes 42
 rudes 19
- limes à potence
 «au T à égaliser» (42 douzaines)
- limes à pilier (6 douzaines)

- limes à 3 coins (6 douzaines)
- limes à barrette (5 douzaines)
- limes à feuille de sauge (3½ douzaines)
«... pour vider les roues de rencontre...»
- limes à pivot (1½ douzaine)
pour finisseurs dont: taillées pour droitiers 1 douzaine
taillées pour gauchers ½ douzaine

Cette maison avait affaire très certainement avec l'Angleterre (ou bien des Anglais de la région), étant donné que de temps à autre, elle proposait à Mandrot de la régler par des lettres de change sur Londres:

- 23 janvier 1792: 82.2.6 livres sterling (équival. livres de Suisse 1395)
- 4 mars 1793: 40 à 50 livres sterling «... à 2 ou 3 mois d'usage pour acompte de ma dette chez vous...»
- 12 octobre 1793: «... pour échu de mon compte chez vous, un effet de 2 ou 3 usances sur Londres...» avec une interrogation sur les parités «... une Maison m'en offre L. Stg = L. de Fce. 25.10, pourriez vous m'en donner plus?...»⁵⁹

En dehors de Vaucher, ce sont encore à Fleurier les maisons Henri Bovet et Barrelet & C^{ie}, qui passaient commandes de limes à Yverdon: 21 douzaines pour la première en 1791, 21½ pour la seconde la même année, mais 67 douzaines (dont 46 de plates bâtardes) en 1793.

Ailleurs que dans le Val-de-Travers, des douzaines de limes étaient demandées d'un peu partout. A la Chaux-de-Fonds, les sœurs Prince, Othenin-Girard en souhaitaient respectivement 35 et 36 douzaines en 1791, 31½ pour François Ducommun en 1793. A la Brévine, Abraham Gouhard en désirait 18 douzaines en 1793; Jean-Jacques Perret de la Sagne, 46 douzaines en 1791. Ce dernier client nous informe d'ailleurs du prix unitaire des modèles les plus recherchés

- 40 batz/douzaine pour les limes plates douces
- 30 batz/douzaine pour les limes plates bâtardes⁶⁰.

La «palme» des achats revient à Abraham-Louis Mojon des Hauts-Geneveys, recevant en 5 envois de 1791, 87½ douzaines de limes.

L'éventail de toutes les fournitures

Un outillage extrêmement varié, mais dont le débit était plus limité de par la nature même des articles qui était de durer, complétait la gamme des fournitures métalliques d'horlogerie.

Les tenailles à couper, tenailles à moustache, à mâchoires polies, non polies, à bec long ou rond, à boucles, etc., pinces à couper et cisailer le métal, et pinces à goupille, étaient certes demandées, mais à concurrence ne dépassant rarement 5 douzaines/an par client.

Les burins, dont «... polis, ni plus gros ni plus minces que 5 pouces...»⁶¹, n'apparaissent qu'occasionnellement et en quantité bien faible: 4 douzaines pour horloger, souhaitées par Gouhard en 1793, quelques-uns «à losange» pour Frédéric Faure. Seul un client, Houriet l'aîné, semble en avoir reçu un nombre moins infimes: 5 grosses (carré) pour penduliers et monteurs de boîtes, en trois ans.

Quelques douzaines «éparses» d'étaux à main et d'établi (à vis et queue polis), onglets tranchants et pleins, compas à ressort, calibres à pignon, petites pincettes pour penduliers⁶², râpes demi-rondes et plates⁶³, et filières anglaises pour penduliers «... d'environ 20 trous, pour tarauder les vis...»⁶⁴, bouclaient la liste des outils que les Neuchâtelois tiraient de chez Mandrot.

Article un peu à part — car il s'agissait d'une pièce détachée — les rochets de rouage⁶⁵ faisaient l'objet de commandes assez régulières de Vaucher et de Barrelet (11 à 14 grosses et 4 grosses) entre 1791 et 1793.

Les cristaux et abrasifs

Dans le «sillage» des fournitures horlogères en acier, il y avait une liste d'articles tout à fait différents. Les cristaux ou verres de montre anglais (plus chers mais meilleurs que ceux de Bohême) importés par Mandrot & C^{ie} trouvaient comme principal acquéreur la maison locloise Courvoisier, Houriet & Ducrot. En 1791, 47 ½ grosses (en 4 envois), 124 (en 5 envois) en 1793.

La série disponible chez Mandrot s'étendait des numéros 15 à 29 ½, classés par quart de numéro correspondant au quart de ligne de roi⁶⁶. Les cristaux étaient vendus par paquet contenant une demi-grosse.

La dernière tranche des fournitures anglaises d'horlogerie «trouvable» en Principauté, était celle des abrasifs⁶⁷ nécessaires au polissage des métaux mais encore au décapage des métaux oxydés.

Si la pierre ponce, le borax, la terre pourrie n'étaient que rarement demandés, les commandes étaient moins rares pour la potée (jusqu'à 12 livres pour Barrelet en 1791), le colcotar ou rouge (grossier et fin) pour polir les verges (6 livres pour le graveur Louis Othenin-Girard et autant pour Frédéric Faure en 1791).

L'émeri était — de loin — l'abrasif le plus répandu. Des maisons comme Faure et les sœurs Prince, l'achetaient par baril ou tonnelet annuel⁶⁸. Félix Jacot, faiseur de ressorts à la Chaux-de-Fonds en recevait du fin et gros, 47 livres en 1790, 35 livres en 1793, et — toujours « en tête » — Vaucher, en commandait 60 à 65 livres en 1792 et de 121 à 136 en 1793!

L'on soulignera l'augmentation rapide de cette marchandise, puisque l'émeri cédé — à niveau de « bonne » clientèle identique — à 8 sols/livre à M^{me} Gagnebin en avril 1791, valait 9 sols en 1792, et 12 sols en 1793...

Ce « coup de pouce » sur les prix faisait réagir la maison Vaucher dans sa lettre du 11 février 1792, croyant à une erreur dans la tarification, puisque encore à cette date l'horloger de Fleurier continuait à revendre l'émeri à 10 sols/livre. Le mois suivant (lettre du 4 mars) Vaucher, se voyait confirmer le nouveau prix, se déclarant prêt à en acheter «... sur ce nouveau pied...».

Le lecteur au fait de l'élaboration horlogère aura vraisemblablement relevé après ce « passage en revue » qu'il n'est nullement question de laiton anglais.

Le laiton dont on faisait les roues enchassées ou rivées à l'axe où se trouvaient les pignons d'acier, était absent des importations Mandrot, ce qui amenait des clients comme Huguenin, à questionner le marchand d'Yverdon pour savoir s'il avait «... connaissance à Bâle ou ailleurs, de quelqu'un pouvant en fournir...»⁶⁹.

Les avatars et défauts

Le risque majeur que l'on pouvait craindre de ces importations de fournitures horlogères parvenant de la « lointaine » Angleterre, était davantage l'atteinte par la rouille que les défauts de fabrication.

Les marchandises bien conditionnées dans des tonneaux bâchés de toile cirée, ne risquaient pas d'être gâtées par les pluies, mais plutôt avaient tout à craindre du transport qui s'effectuait surtout par voie d'eau, car lorsque le fond des barques prenait un peu l'eau ... gare à la surprise de celui qui recevrait les marchandises disposées tout au fond des tonneaux dont la base était devenue plus ou moins spongieuse... mais du moment qu'il ne s'agissait pas de l'acier à pignon, cela n'était qu'un moindre mal!⁷⁰.

D'une façon ou d'une autre quand pareil incident se produisait, la perte était sèche soit pour le client, soit pour Mandrot s'il acceptait — assez souvent — d'échanger la marchandise.

Le 14 novembre 1792, Vaucher faisait part à son fournisseur, de sa grande déconvenue à la découverte fâcheuse que la majorité de l'acier de pignon était «... rouillée pénétrée au point de ne pouvoir en faire usage...», et d'ajouter «... les pincettes à goupille ont le même sort et quoique je me sois donné toutes les peines pour l'enlever [la rouille], je n'ai pu y réussir, je les ai imbibées d'huile...», il ne pensait — dans le meilleur des cas — les écouler qu'à vil prix, si Mandrot n'était pas un tantinet accommodant!

Aux marchandises corrodées se greffait — occasionnellement — le désagrément d'une livraison d'articles endommagés ou ayant des vices de fabrication.

Vaucher de Fleurier semblait jouer de malchance, puisqu'à plusieurs reprises, il constatait que des limes étaient invendables, comme ce quart de douzaine (seulement!) «... qui ont été frottées, la taille entièrement emportée à plusieurs endroits...»⁷¹; mais — beaucoup plus sérieux — que des livraisons du fameux acier plat se trouvaient «... être d'une si mauvaise qualité, que tous les faiseurs de ressorts n'ont pu en faire usage et rendu presque en totalité...». L'horloger fleurisan réclamait de Mandrot une sorte d'échange standard portant sur une quantité de 50 à 60 livres «... qui soit assurée d'être sans reproche...» et de conclure «... les faiseurs de ressorts m'ont fait voir combien ils étaient en perte après avoir travaillé de l'acier, de ne pouvoir mettre un ressort dans le barillet...»⁷².

Le montant des achats

Etablir un classement de la clientèle horlogère de Mandrot, à partir des seules intentions de commandes, ne constitue pas la meilleure source possible. Dans la plupart des cas en effet, les livraisons ne correspondaient pas rigoureusement aux commandes, en ce sens que l'offre était généralement inférieure à la demande, ou n'y répondait qu'avec des retards cumulés.

Nous voyons qu'en 1793, une commande de 138 pieds d'acier de pignon de 6 émanant de Meuron & C^{ie}, fut acceptée à concurrence de 99 pieds par Mandrot... qui n'en livra que 89!

Même «contingemment» pour l'horloger Perret de Valangin en 1792⁷³, qui dans l'attente des numéros 41 à 51 (acier de pignon de 6), 21 à 31 pour l'acier de 10 et 16 à 22 pour l'acier de 12, ne recevait respectivement que du N^o 41, N^{os} 21 et 31, pour finir avec les seuls N^{os} 20

à 22! A peu près tout le monde était logé à la même enseigne du petit au gros client, comme Savoye & Bosset en 1793 «... fort étonné de ne recevoir que si peu d'acier de pignon...», qui questionnait Mandrot afin de savoir si ce dernier «... doutait de sa solvabilité ou était en manque de marchandises...», quelque peu vexé «... que les sœurs Prince d'ici [Chaux-de-Fonds] en aient eu en grande quantité, ne sachant pourquoi elles sont aussi favorisées...»⁷⁴.

Il faut admettre qu'une certaine pénurie existait, et que tel ou tel client avait intérêt à «faire le siège» de la maison yverdonnoise pour pouvoir être — ou tenter d'être — servi à sa convenance. Le comportement de M^{me} Gagnebin est sans ambiguïté sur cette façon de «se débrouiller», quand le 19 décembre 1791 elle écrivait à Yverdon: «... J'espère que je serai la première à apprendre l'arrivée de votre acier, pour que j'aie le temps de l'aller chercher avant les autres...».

Quelques récapitulatifs d'envois d'effets à Yverdon, apportent un éclairage sur certaines raisons sociales:

— Isaac Huguenin	— 1791: Livres suisses	171.14
(la Brévine)	— 1792:	298. 8
	— 1793:	362. 5. 4
— A. Houriet l'aîné	— 1792: Livres suisses	277.16.11
(le Locle)	— 1793:	602.14. 3
— Savoye & Bosset		
(la Chaux-de-Fonds)	— 1793: Livres suisses	1079.19.
(3% escompte déduit pour Houriet et Savoye)		
— Frédéric Faure	— 1790: Livres suisses	554. 7. 3
(le Locle)	— 1791:	586.14. 3
	— 1793:	1238.10.
(4% escompte déduit pour Faure)		

Un règlement Othenin-Girard⁷⁵ de 40 louis en 640 livres suisses, s'effectuait au moyen d'effets de diverses provenances et par tiers sur Milan (Albert Fusié), Genève (Viala, Dupin & Argand) et l'«inévitable» Pierre Penserot de Neuchâtel.

Ces indications sont en nombre trop limité pour pouvoir être très fiablement interprétées. Relevons néanmoins qu'à travers ces seuls exemples, les ventes Mandrot ne s'infléchissent pas sur ces quelques années, alors que la toute première crise horlogère se profilait, avec pour manifestation tangible, un écoulement réduit de la production vers l'étranger eu égard au contexte révolutionnaire, qui provoquait selon Frédéric Guye & Frères «... la langueur du commerce...»⁷⁶, et par contrecoup, une raréfaction des espèces en circulation.

Les difficultés de paiement

Le paiement des marchandises au fournisseur Mandrot posa parfois des problèmes vers 1790.

Lors de sa tournée d'automne 1792 dans la Principauté, l'associé Penserot n'avait-il pas à collecter des arriérés de 2878.10.4 livres suisses, auprès de 8 clients?

L'exemple de A. Perret est, à cette période, quelque peu singulier en son genre, puisqu'à contrecourant de la pratique générale, les versements de ce client précédaient les commandes, comme cet envoi de 12 louis «... pour servir de paiement sur les articles qu'il vous sera de votre complaisance de m'envoyer...»⁷⁷.

De partout, parvenaient des demandes de diminution sur les prix «... les ouvrages ayant beaucoup baissé...»⁷⁸, et — «dégradation consommée» — des délais de paiement, les uns car ils étaient en attente d'entrées de fonds⁷⁹, d'autres que des ennuis contraignaient momentanément à cette supplique.

Othenin-Girard déclarait ainsi en 1790⁸⁰ «... ne plus oser jeter les yeux sur le compte Mandrot...»; Henri Bovet se disait être «... mortifié que des temps aussi malheureux...» le mettent «... tant en arrière...» avec les Messieurs Mandrot⁸¹.

Ces cas-là ne posaient pas cependant de graves problèmes, étant donné que ces clients qui n'étaient absolument pas des mauvais payeurs notoires, faisaient en sorte comme Félix Jacot⁸² et Abraham-David Jacot «... si pauvre et si gêné qu'on souffre réellement à lui faire violence...»⁸³, d'«éponger» partiellement leurs dettes à la Saint-Georges et à la Saint-Martin, foires neuchâtelaises qui coïncidaient avec le règlement des salaires et des loyers, c'est-à-dire un renflouement des trésoreries!

Plus ennuyeux, étaient les mauvais débiteurs endémiques.

Mandrot & C^{ie} devait avoir recours à des clients de toute confiance qu'elle avait sur place, pour faire pression auprès de ceux qui rechignaient à acquitter leur dû ou qui étaient insolvables.

Au Locle, c'est ainsi qu'agit en 1793 Courvoisier, Houriet & Ducrot qui tentait vainement «... et sans espoir de sitôt...» de faire déboursier Mounier-Sandoz, à moins d'envisager de le «... faire taxer juridiquement...».

A la Chaux-de-Fonds, la «corvée» de revenir à la charge auprès des mauvais débiteurs, incombait à M^{me} Gagnebin... très proluxe en commentaires directs!

En 1790, les références sur Louis Rojoux «... le meilleur des faiseurs de ressorts, occupant bien des ouvriers, ayant le plus grand débit d'ouvrages très bons...» soufflait le chaud, alors que l'évocation sur sa tendance à fréquenter le cabaret, soufflait le froid. Pour conclure, M^{me} Gagnebin insistait sur le point que beaucoup d'argent entrait dans cette maison, et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter «... pour 15 à 20 louis, tant qu'il [Rojoux], se maintiendra tel qu'il est...»⁸⁴.

Le cas Jacob Ravaux, faiseur de ressorts à Villeret, prenait en 1791, une autre tournure... pour 11.4 livres sterling!

Après avoir sollicité de surseoir son paiement jusqu'à son passage à Yverdon sur le chemin de Genève⁸⁵, Mandrot était informé six mois plus tard que Ravaux était parti à la cloche de bois... pour Constance, où il était dorénavant premier ouvrier en ressorts chez les Genevois Melly & Roman, où il pourrait tenter de se faire payer.

Le commentaire final de la détailleuse chaux-de-fonnière était incisif: «... la plupart de ces faiseurs de ressorts valent si peu que les rats leur courent après, l'inconduite de presque tous, perdra leur crédit...»⁸⁶.

A la fin de la même année 1791, le dossier «empoisonné» Rougeot, était ouvert. Il s'agissait encore là d'un faiseur de ressorts, à l'encontre duquel le recours au sautier Moïse Calame était suggéré pour tirer parti de ce mauvais payeur habituel. M^{me} Gagnebin tançait sans grand ménagement Mandrot, pour lui avoir déjà indiqué de «... ne rien confier à ce vieux, qui s'adonne à la boisson comme un vilain (...), je serais fâchée que vous fussiez dupe...»⁸⁷.

A cette même occasion M^{me} Gagnebin reformulait sa pensée en ces termes: «... Vous feriez mieux de ne vendre qu'aux marchands d'ici, qu'à tous ces faiseurs de ressorts, la plupart sans conduite et obérés...».

Le propos Gagnebin était acéré et manquait un tantinet d'objectivité, car crise étant, le demi-grossiste pouvait peut-être encore «se retourner», tandis que cela ne pouvait pas être le cas pour le petit artisan.

C'est la période d'ailleurs, où les horlogers diversifièrent quelque peu leurs activités pour franchir ce mauvais cap. Dans les Montagnes, la fabrication d'instruments mathématiques et physiques fit son apparition.

Cette nouvelle activité, faisait écrire vingt ans après ses débuts à Sandoz-Rollin, qu'elle soutenait la comparaison avec «... les ouvrages des meilleurs artisans anglais, et dont les prix sont fort inférieurs...»⁸⁸.

Cette mutation conjoncturelle de l'industrie des Montagnes, est vérifiable chez Mandrot & C^{ie}, par des envois de montures de lunettes doubles, à plusieurs maisons notamment Frédéric Faure (1/3 douzaine en 1793), mais déjà 6 douzaines pour Othenin-Girard en 1791⁸⁸.

Conclusion

Fournitures et outillage anglais d'horlogerie dans la Principauté avaient leur place par le truchement d'une maison comme Mandrot & C^{ie}, véritable «english stores» en Suisse romande, et de ses concurrentes avec lesquelles elle pouvait être en très bonne intelligence (Ph. Du Bois & Fils) ou... se «regarder en chiens de faïence» (Sahler).

Bien que les marchands yverdonnois, loclois, montbéliardais aient eu affaire à des gros détailliers, horlogers à débit soutenu, et un «essaim» de petits artisans, il faut — à notre point de vue — quelque peu relativiser en cette dernière décennie du dix-huitième^e siècle, la diffusion de la «matière première» horlogère en Pays de Neuchâtel.

Les fournitures anglaises atteignaient certes aussi bien les Montagnes que le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, mais les acquéreurs de telle ou telle localité, ne représentaient qu'un assez faible pourcentage de la clientèle potentielle⁹⁰, qui apparemment tendait à son autosuffisance^e de par le développement de fabriques d'outils sur le modèle de référence, et souvent à partir d'aciers anglais!

Cette évidence faisait écrire à Meuron & Wavre de Neuchâtel en 1790, qu'elle attendait [de Mandrot], des articles à bon compte, afin qu'elle ne soit pas «... dans l'obligation de préférer ceux des Montagnes...»⁹¹.

L'horlogerie neuchâteloise en gros, où elle excellait, et en petit volume, était comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, majeure; de ce fait elle pouvait pleinement être en compétition avec ses «aînées» d'Angleterre, de France, de Genève.

Les importations d'Angleterre peu avant 1800, avaient toujours leur raison d'être par le prestige inouï de ces aciers si bien adaptés à l'horlogerie que l'on accompagnait encore d'outils que l'on savait de la même veine et que l'on pouvait s'empresse de reproduire à l'identique chez les fabricants locaux!

Il faut peut-être également interpréter ces importations d'Angleterre, comme une sorte de «sous-traitance» horlogère destinée à l'élaboration de pièces pour le débouché anglais, justement.

Des commentaires de F. Roi, Frères de la Chaux-de-Fonds, vont dans ce sens: «... Concernant le commerce de nos montres en Angleterre, nous en avons une commande assez considérable en pièces d'or pour une Maison de Liverpool, pour pouvoir les troquer contre de vos marchandises...»⁹².

Les Suisses n'avançaient peut-être plus guère en Angleterre, ainsi que le rapporte le Neuchâtelois Penserot⁹³, mais en dépit de la réelle récession conjoncturelle due au bouleversement français⁹⁴, l'avancement des «pions» commerciaux vers les marchés de la mer du Nord, était bel et bien engagé.

Hugues JAHIER

NOTES

¹ Henri-Alphonse de SANDOZ-ROLLIN, *Essai Statistique sur le Canton de Neuchâtel*, Zurich, 1818, p. 25.

² Jean-André DE LUC, *Lettres Physiques et Morales sur les Montagnes et sur l'Histoire de la Terre*, 1778, p. 178.

³ Frédéric-Samuel OSTERVALD, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin*, 2^e édit., Samuel Fauche, Neuchâtel, 1766.

⁴ OSTERWALD F. S., *op. cit.*, pp. 82 et 83.

⁵ OSTERWALD F. S., *op. cit.*, pp. 71 et 72.

⁶ SANDOZ-ROLLIN, *op. cit.*, p. 25.

⁷ François JÉQUIER, *Une entreprise horlogère du Val de Travers: Fleurier Watch C^o SA*, Le passé présent, La Baconnière, Neuchâtel, 1972, p. 30.

⁸ DIDEROT et d'ALEMBERT, *L'Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, vol. IV, t. XXI, Paris, 1765, «l'Horlogerie» p. 376.

⁹ Successivement Barlow, Tompion et Quare en 1687, George Graham en 1725, et Arnold et Earnshaw.

¹⁰ OSTERVALD, *op. cit.*, p. 73.

¹¹ *London Directory*, de l'année en question.

¹² John Du Bois (1756-1839), George (1761-1831), Edward (1767-1849), tous sans postérité.

¹³ Archives Ph. Du Bois & Fils S.A., le Locle, Registre des Inventaires 1785-1794, f^o 1 à 31.

¹⁴ Précisons que c'est à bord de la barque Pavid-Mandrot que le tout jeune Jacques-Louis Pourtalès, effectua son premier voyage pour Londres en 1736. Archives de l'Etat, Neuchâtel, Fonds Pourtalès Ms. n^o 9, «Notice de ma Vie», f^o 155 à 158.

¹⁵ Louis Mandrot, conseiller et maïssonneur des XXIV, capitaine de dragons de la Milice bernoise, époux Auberjonois, apparenté aux Haldimand, résidait dans l'Hôtel à agencement commercial, rue du Lac (mitoyen des porte et pont de Gleyres), édifié en 1763 pour son père Frédéric, selon les plans de l'architecte lausannois en vogue De Lagrange, dans un style néo-classique très épuré, tout à fait précurseur.

Maîtres à dessin, à musique, marchands de mode, se succédaient chez les Mandrot qui tenaient table ouverte aux jeunes milords anglais (placés par les bons soins du maître de maison, en pension d'études chez divers ministres de la région), et constituaient une sorte de «cercle» autour des multiples gazettes étrangères parvenant à cette adresse.

¹⁶ A(rchives) C(ommunales) d'Y(verdon) / Fb3 — Mandrot — lettre Terroux, 11.05.1793.

¹⁷ Hugues JAHIER, «Un article recherché d'exportation lausannoise vers l'Angleterre du XVIII^e siècle: l'eau d'arquebusade.» *Revue Historique Vaudoise*, 1987, pp. 67 à 83.

¹⁸ Dont les envois de Chatenay & Roy pour Louis Agassiz, négociant à Londres, en 1793.

¹⁹ Samuel Penserot, beau-frère de Louis Mandrot, était associé, détenteur du quart du capital.

²⁰ Les éventuelles places disponibles dans la voiture Mandrot, faisaient l'objet de sollicitation... des mois à l'avance!

²¹ Au tournant des années 1780-90, Louis Mandrot — perclus de goutte — se faisait accompagner par son fils David-François (1770-1827), au décès (sans postérité) duquel la maison disparut.

²² A Berne, Mandrot & C^{ie} versait un loyer annuel de 70 couronnes (1792), partagé semble-t-il avec la maison Boutan & Penserot de Lausanne, pour le local occupé à la maison de Moutach, ancien bailli de Lenzbourg.

²³ Mandrot avait une adresse permanente au «Paon» à Zurzach.

²⁴ Un vrai «bric à brac» allant des «toys» (boutons, boucles, chappes, et toute une petite quincaillerie) de Birmingham, fouets, cannes, papier à tapisser, chapeaux, nankin, écritaires en cuir, moutarde et thé, jusqu'aux cages à oiseaux. Quelques bons aciers s'y trouvaient également.

²⁵ Cette somme fut versée globalement par Houriet l'Ainé (le Locle), Othenin-Girard (la Chaux-de-Fonds), et Ch. Ferdinand Vaucher (Fleurier).

²⁶ La commande n'était pas différée pour autant, car Henry Fregoty du Locle, se hasardait lui à faire le voyage, et effectuer en son nom le choix d'acier.

²⁷ A.C.Y./Fb3 — lettre Huguenin, 18 janvier 1791.

²⁸ A.C.Y./Fb3 — lettre Jacot-Descombes, 15 janvier 1793.

²⁹ 1 pied de roi ou de Paris = 0,324 m.

³⁰ DIDEROT et d'ALEMBERT, *L'Encyclopédie*, *op. cit.*, t. XV, 1765, p. 522.

³¹ A.C.Y./Fb3 — lettre Benguerel & Humbert-Droz, 27 mai 1791.

³² A.C.Y./Fb3 — lettres Gagnebin, 24 janvier et 4 avril 1792.

³³ A.C.Y./Fb3 — lettres Sahler, 21 février et 20 mai 1790.

³⁴ Sheffield Central Library, Benjamin Huntsman & Co 'papers livre de ventes 1788-1806, L.D. 1612, f° 119.

³⁵ A.C.Y./Fb3 — respectivement lettres du 1^{er} novembre 1790, 26 décembre 1792, 8 septembre 1793.

³⁶ Sheffield C.L, B. Huntsman & Co 'papers, L.D 1612, f° 18.

³⁷ Sheffield C.L, *v. supra*, f° 167 — Ducommun & Cie (la Chaux-de-Fonds) en 1806.

³⁸ Sheffield C.L, *v. supra*, f° 2, 94, 134, 277.

³⁹ *Ibid.* note 28.

⁴⁰ Hugues JAHIER, «La «Quincaillerie» anglaise à Genève...» *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 36, 1986, p. 27.

⁴¹ Selon le *Gales and Martin's Directory of Sheffield*, on ne comptait encore en 1787 à Sheffield, que 7 à 11 fabricants de cet acier.

⁴² Fourness et Ashworth (Ingénieurs de LL.AA.RR, Pce de Galles et Duc de Clarence), *Bref Examen des Qualités de l'Acier fondu de Huntsman*, 1792, 12 p.

⁴³ *Ibidem.*

⁴⁴ En 1806, Edward Du Bois de Londres, recevait les marchandises Huntsman par le wagon d'Anderton et voie des canaux via Derby, Stourport, Bristol, pour être ensuite dirigées (par mer ou par terre?) jusqu'à Londres.

⁴⁵ Avec le conflit révolutionnaire perturbant le transit sur les axes hollandais et flamand (surtout!), une voie de substitution apparut, celle de Hambourg-Altona.

⁴⁶ A.C.Y./Fb3 — lettre Faure, 16 janvier 1793.

⁴⁷ Le gros acier de pignon de 6 couvrait les n^{os} 30 à 33.

⁴⁸ A.C.Y./Fb3 — lettre Humbert-Droz, 25 décembre 1793, et d'ajouter: «... J'attends l'arrivée des articles demandés. Je vous prie instamment d'en faire expédition sur le champ, afin de pouvoir un peu apaiser les ouvriers qui languissent depuis si longtemps après l'acier de pignon duquel je suis entièrement dépourvu de plusieurs n^{os}. Donc, 1800 pieds de 6 des n^{os} 44 à 49...».

⁴⁹ A.C.Y./Fb3 — lettre Gay, 9 novembre 1791.

⁵⁰ 81,20 et 70,40 cm.

⁵¹ A.C.Y./Fb3 — lettre Langin, 15 septembre 1793.

⁵² A.C.Y./Fb3 — lettre F. Roi Frères, 19 janvier 1790.

⁵³ A Couvet, seul Petitpierre-Boy de La Tour (justicier du Val de Travers), s'intéressait en 1793 à quelques dérisoires achats horlogers chez Mandrot. Par contre, Louis Berthoud (fils du Justicier Berthoud), parent du «grand» Ferdinand Berthoud (à qui l'on doit d'avoir perfectionné de manière très significative l'horlogerie marine, et déjà membre dans les années 1760, de la Société Royale de Londres), se trouvait être un bon client Mandrot dans un tout autre domaine: celui de fournir les boutons (métalliques) destinés à équiper «... une compagnie bourgeoise d'ici, que l'on demande de dorure très solide dans les diverses grandeurs...». (A.C.Y./Fb3 — lettre Berthoud, 25 mars 1793).

⁵⁴ A.C.Y./Fb3 — lettre Janot-Conod, 2 juin 1791.

⁵⁵ Forme oblongue très allongée, coupant sur ses deux longs côtés. Cette lime sert à fendre les têtes de vis et travailler les parties creuses peu ouvertes.

⁵⁶ Maison, qui avec David et Jean-Pierre Guye, s'était fait connaître dans les années 1760, par ses excellentes pendules débitées en France et Italie (OSTERWALD, *op. cit.*, pp. 39-40).

⁵⁷ François JÉQUIER, *Une entreprise horlogère du Val de Travers*, p. 32.

⁵⁸ David, Jean-Jacques, Henri Vaucher avaient introduit l'horlogerie dans le «Vallon», vers 1730-1734.

⁵⁹ Rappel:

- 1 livre sterling 1790 = entre 17 et 17.10 livres suisses (dite valeur de Berne).
- 1 livre suisse = env. 1.05 livre neuchâteloise (selon F. Faure qui le 12 octobre 1791 règle 52 L. N. pour 49.10.6 livres suisses).
- 1 louis d'or neuf = 16 livres suisses.

On estime que 1 livre sterling du XVIII^e siècle équiv. à plus ou moins 60 livres sterling de 1980.

⁶⁰ A.C.Y/Fb3 — lettre Perret, 29 janvier 1791.

⁶¹ A.C.Y/Fb3 — lettre Meuron & C^{ie}, 8 décembre 1790.

⁶² A.C.Y/Fb3 — lettre F. Roi Frères, 9 janvier 1790 (commande de 4 douzaines).

⁶³ A.C.Y/Fb3 — lettre Chatelain & Borel, 2 octobre 1793 (commande de 9 douzaines).

⁶⁴ A.C.Y/Fb3 — lettre Prince & Sœurs, 25 décembre 1791.

⁶⁵ Roue à rochet, portant à sa périphérie des dents d'une forme spéciale qui servent d'appui à un cliquet.

⁶⁶ 1 ligne de roi = 2,25 mm.

⁶⁷ Sans oublier la cire rouge d'Angleterre.

⁶⁸ Vérifiable en 1791.

⁶⁹ A.C.Y/Fb3 — lettre Huguenin, 1^{er} octobre 1793.

⁷⁰ A.C.Y/Fb3 — lettre Mojon, 24 novembre 1793.

⁷¹ A.C.Y/Fb3 — lettre Vaucher, 9 mai 1790.

⁷² A.C.Y/Fb3 — ibid., lettre 9 novembre 1792.

⁷³ A.C.Y/Fb3 — lettre Perret, 6 mars 1792.

⁷⁴ A.C.Y/Fb3 — lettre Savoye & Bosset, 4 février 1793.

⁷⁵ A.C.Y/Fb3 — lettre Othenin-Girard, 9 avril 1791.

⁷⁶ A.C.Y/Fb3 — lettre Guye & Frères, 25 novembre 1790.

⁷⁷ A.C.Y/Fb3 — voir note 73.

⁷⁸ A.C.Y/Fb3 — lettre J. Helman (la Brévine), 28 juin 1791.

⁷⁹ A.C.Y/Fb3 — lettre Pierre-François Calame (la Chaux-de-Fonds), 20 novembre 1790, en provenance d'Allemagne.

⁸⁰ A.C.Y/Fb3 — lettre Othenin-Girard, 13 juin 1790.

⁸¹ A.C.Y/Fb3 — lettre Bovet, 28 janvier 1791.

⁸² A.C.Y/Fb3 — lettres F. Jacot, 5 mai et 23 juin 1790.

⁸³ A.C.Y/Fb3 — lettre Gagnebin, 24 janvier 1792.

⁸⁴ A.C.Y/Fb3 — ibid., lettre 23 novembre 1790.

⁸⁵ A.C.Y/Fb3 — ibid., lettre 31 mars 1791.

⁸⁶ A.C.Y/Fb3 — ibid., lettre 20 septembre 1791.

⁸⁷ A.C.Y/Fb3 — ibid., lettre 20 décembre 1791.

⁸⁸ SANDOZ-ROLLIN, *Essai Statistique...*, p. 176.

⁸⁹ Mandrot s'intéressait depuis au moins les années 1770, aux importations de matériel optique — lunettes achromatiques en particulier — des maisons londoniennes Dollond (qui effectuait aussi des réparations pour la clientèle suisse), Ramsden (beau-frère du précédent) et Gilbert & Wright.

⁹⁰ A la Chaux-de-Fonds, on dénombrait 963 horlogers en 1791 (Maurice FAVRE, *Musée Neuchâtelois*, 1951, p. 161), année où Mandrot y avait une vingtaine de clients pour l'horlogerie et une dizaine au Locle et Eplatures.

⁹¹ A.C.Y/Fb3 — lettre Meuron & Wavre, 16 février 1790.

⁹² A.C.Y/Fb3 — lettre F. Roi Frères, 9 janvier 1790, et de conclure: «... Notre commis qui a parcouru l'Angleterre, nous a au surplus amené un livre [catalogue] de dessins de ces articles, où les prix sont cotés à chacun...»: à bon entendeur salut!

⁹³ A.C.Y/Fb3 — lettre Penserot, 22 mai 1790.

⁹⁴ Sans aucune commune mesure avec le «coup de butoir» des «... guerre d'Orient et mésintelligence de la Pologne...», avancé par J. A. DE LUC en 1778, *Lettres Physiques et Morales*, p. 184.

LES NOMS DE LIEUX DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE

Introduction

La commune de Corcelles-Cormondrèche est située dans une région privilégiée du vignoble neuchâtelois. Toute la partie sud de son territoire était jadis couverte de vignes qui ont joué un rôle important dans la vie économique des villages ainsi qu'en toponymie.

Une bonne partie des défrichements a eu pour fin l'extension de cette culture. La production du vin était un des objectifs essentiels de l'agriculture du Moyen Age. On cultivait la vigne un peu partout d'où une production souvent de médiocre qualité. Les seigneurs favorisaient l'extension de la culture de la vigne partout où se présentaient des sols favorables. Ils en tiraient plus de profits que des autres cultures. Les boissons fermentées en tonneaux étaient une marchandise plus exploitable que les céréales en grains, difficiles à conserver. La vente du vin procurait de beaux bénéfices. Tout domaine rural, comprenait jadis sa vigne sauf si le sol ne s'y prêtait absolument pas. Au début du XX^e siècle encore, la plupart des agriculteurs de Rochefort et de Montmollin possédaient un lopin de vigne à Cormondrèche, à Bôle ou à Colombier.

Le développement de la commune aux XIX^e et XX^e siècles a considérablement modifié l'aspect du territoire de telle sorte que le sens originnaire des noms ne correspond souvent plus à l'utilisation actuelle du sol. Un essert a connu un reboisement; un vignoble a fait place à un quartier d'habitation; un marécage est devenu un champ bien cultivé. Pour reconstituer l'origine des noms de lieux, nous ne pouvons pas tenir compte de ces changements mais nous devons nous reporter à l'état des lieux aux siècles passés, à l'époque où les noms ont été créés et correspondaient à une réalité.

En terminant, nous remercions encore très chaleureusement M. Maurice Casanova, rédacteur au *Glossaire des patois de la Suisse romande*, de sa précieuse collaboration qui nous a fait profiter avec beaucoup d'amabilité de ses connaissances linguistiques.

Quant à notre documentation, nous l'avons réunie dans un dossier déposé au Bureau du *Glossaire des patois de la Suisse romande* à Neuchâtel et mis à la disposition des intéressés.

La plupart de nos citations sont extraites du fichier toponymique de William Pierrehumbert, déposé aux Archives de l'Etat.



Fig. 1. Corcelles: centre du village vers 1900

Arniers (Les)

Plan folio 10, vignes.

A l'Arignie, 1410.

Ce nom est très répandu en toponymie. Il est formé du latin *arena* «sable» avec suffixe *-arius*. Il s'applique donc à un terrain sablonneux ou à un endroit dont on avait jadis extrait du sable.

Bauma (La)

Plan folio 51, champs.

La Balma, 1422.

Le mot neuchâtelois *bauma*, français *baume* ou *balme*, dérivé du celtique *balma*, est bien connu pour désigner une grotte, une caverne, une crevasse dans le terrain. Il est utilisé à maints endroits comme nom de lieu.

Bosseyer (A)

Plan folio 12, vignes.

Sur ma prise et plantée de Bosseyer, 1529.

Forêt de Bosseyer

Plan folio 47, forêts.

Tirant par une pierre grise entre deux Bosseyers, 1513.

Ce nom est peut-être dérivé du patois bosse désignant un tertre, une saillie de terrain.

Bouillorin (A)

Plan folio 47, champs.

In Bo Lyolein, 1339; en Boillerin, 1567.

Les citations du XIV^e siècle décomposent ce nom en Bo- ou Bos- et Liolein de sorte que l'on pourrait être en présence d'un nom propre ou d'un sobriquet: le bois appartenant à Liolein. Mais ce nom n'est pas connu.

Les attestations postérieures, dès le XVI^e siècle, rapprochent ce nom du patois bouille signifiant borbier, marais.

Carles (Aux)

Plan folio 11, vignes.

Les vignes appelées les Carles, 1753.

Nous sommes ici en présence d'un nom propre germanique Carl qui a donné le prénom allemand Karl et le français Charles.

Cernils (Les)

Plan folios 48, 49, 50, forêts.

Cerny, Cernil, 1415.

Ce nom, dérivé de cerne, signifiait à l'origine une forêt défrichée. Par la suite, il a pris le sens de terrain entouré de clôtures, que le propriétaire cultivait séparément de son pâturage, où il fauchait le foin et dans lequel le bétail ne pouvait pénétrer.

**Chable du bas
Chable du haut**

Plan folio 52, champs.

Ou Chable, 1339.

Un chable est un couloir où l'on fait dévaler les billes de bois dans les forêts de montagne. On appelle aussi chable un mauvais chemin rapide dans la forêt.

Champs Colin (Les)

Plan folio 53, champs.

Champs Courbes (Les)

Plan folio 48, champs.

Champs de la Fin

Plan folio 9, champs.

Champs des Chênes (Les)

Plan folio 51, champs.

Champs des Perches (Les)

Plan folio 50, champs.

Champs du Bas (Les)

Plan folio 51, champs.

Champs du Verger (Les)

Plan folio 50, champs.

Champ Rond

Plan folio 43, champs.

Champs Ronds (Les)

Plan folio 51, champs.

Champs Rosset (Les)

Plan folio 54, champs.

Champs Sous le Bois (Les)

Plan folio 50, champs.

Champs Sur le Bois (Les)

Plan folio 50, champs.

Dans chaque cas, le bien-fonds est identifié par une particularité.

Chantemerle (A)

Plan folio 47, champs et vignes.

Chantamerloz, 1530, Chantemerle, 1603.

C'est évidemment un lieu affectionné par les merles. Il est composé de l'impératif du verbe chanter associé au nom de l'oiseau.

Chapelle (La)

Plan folios 15, 17, 18, 19, 45, vignes.

Derrière la Chappelle de Courcelles, 1567.

On ne connaît pas l'existence d'une chapelle à cet endroit. Ce nom est dû probablement à la présence de vignes ou d'autres terrains appartenant à une chapelle de l'église ou du prieuré de Corcelles ou dont cette chapelle recevait des redevances. Le mot chapelle est un diminutif de chape. Ce terme vient de la chape de saint Martin qui partagea son manteau avec un pauvre. Il finit par désigner le sanctuaire même où cette chape était conservée.

Chatelards (Les)

Plan folios 22, 42, champs et vignes.

Retro Chastelar, 1339.

Ce nom vient du bas-latin *castellare* qui a pris non seulement le sens de château ou de camp retranché mais aussi celui d'éminence, de colline, de hauteur.

Cimetière (Le)

Plan folio 1, ancien cimetière.

Le cimetière, 1807.

Ce mot est transparent.

Clos (Les)

Plan folios 4, 8, 12, vignes.

Es Clos, 1280.

Dérivé du latin *clausum*, c'est le participe passé du verbe clore qui a donné le substantif clos, désignant comme enclos, des terrains cultivés entourés de clôtures. Les clos étaient primitivement des prés ou des vergers protégés par une barrière qui les soustrayait à la vaine pâture en

vertu d'une concession seigneuriale. Clos est utilisé aussi bien comme nom commun que comme nom de lieu.

Closet (A)
Haut du Closet

Plan folios 44, 53, champs.

A Closet, en Closet, 1567.

Closet est un diminutif de Clos dont il est synonyme. Il a pris le sens de verger. On le trouve soit comme nom commun soit comme nom de lieu.

Coin (Vigne du)

Plan folio 9, vignes.

Vignes du Coin, 1879.

Ce nom s'applique à une petite parcelle située dans un endroit retiré, parfois dans un angle entre deux chemins. Il est dérivé du latin *cuneus* «coin».

Collège (Le)

Plan folio 2, collège.

Sans commentaire.

Comba Jaqueta

Plan folio 41, champs.

Comba Jaquetat, 1756.

C'est une combe qui porte le nom de son propriétaire, Jacques ou Jaquet. Jaquet est devenu patronyme d'une famille neuchâteloise citée au Locle dès le XV^e siècle.

Corcelles (A)

Plan folios 1, 3, vieux village.

Ecclesiam de Curcellis, 1092; *prioratus de Corçales*, 1228.

Le radical Cor- ou Cort- est issu du bas-latin *cortis* remontant au latin *cobors*; il signifiait à l'origine une cour, puis une ferme, ensuite un domaine, un hameau, un village. Il a participé à la formation d'un grand nombre de noms de lieux dans les pays de langue romane tels que Cormondrèche, mentionné ci-dessous, Cortailod, Sombacour, Grand-

cour, etc. Il est apparenté à curtil, mot suisse romand, avec le sens de jardin. Corcelles, ici au pluriel, formé du latin *Corticella*, en est le diminutif.

Cormondrèche (A)

Plan folios 23, 24, 25, 26, 33, vieux village.

Henricus de Cormundreschi, 1200.

Pour le premier élément Cor- nous nous référons à l'article Corcelles ci-dessus. Le second composant est un nom propre d'origine germanique de la famille Munderich. Cependant, contrairement à ce qu'on constate généralement, le nom de famille a ici une forme féminine; il a peut-être été accordé pour le genre avec le premier élément.

Côte (La)

Plan folio 5, vignes.

A la Couste, 1567.

Dans les pays de langue française, le mot côte s'applique aux grands coteaux recouverts de vigne tels que la Côte vaudoise, la Côte d'Or en Bourgogne, les Côtes de Provence, etc. Dans le cas particulier, il est donné à un parchet plus restreint, à la sortie ouest du village de Corcelles.

Couards (Les)

Plan folios 2, 29, vignes.

Pas de citations anciennes à Corcelles-Cormondrèche.

En Cuar, 1398; a Cuaz, 1441; a Cuard, 1561; tous à Bevaix.

Ce nom, que l'on trouve ailleurs en Suisse romande, en particulier à Bevaix, est difficile à analyser. Il est parfois assimilé au patois carro, français carre, très fréquent en toponymie, qui désigne un coin, un angle, une pièce de terre. Cependant les formes anciennes de Bevaix, comme la prononciation patoise et moderne, ne permettent pas ce rapprochement. Ce nom correspond phonétiquement au terme patois couard désignant une pièce de bœuf, le cimier, prélevée sur la croupe de l'animal, dénommée aussi cuvard en français local, très apprécié par les cuisiniers. Aurait-il le sens de bon morceau, bien-fonds de qualité?

Crêt (Sur le)

Plan folio 48, champs.

Sur le Crêt, 1879.

Ce mot, courant en patois neuchâtelois comme en français, désigne à l'évidence une éminence ou une pente raide. C'est un doublet masculin de crête.

Crétaux (Les)

Plan folio 21, vignes.

Au Cretaux, 1755.

C'est une éminence, un monticule, un diminutif de Crêt.

Crêt Minguet (Le)

Plan folio 49, champs.

Le Crêt Minguet, 1879.

Pour Crêt, nous nous référons aux articles ci-dessus. Minguet est un nom propre ou un sobriquet avec le sens de simplet, nigaud. On peut le rapprocher de l'ancien occitan minga «diminution, déchet».

Creux (Sur le)

Plan folios 37, 38, 39, vignes.

Crous de Maulevaut, 1281.

Ce mot français est utilisé comme nom de lieu à maints endroits pour désigner une dépression de terrain.

Croix (La)

Plan folio 6, vignes.

La Vi de la Croix, 1339.

On rencontre fréquemment ce mot comme nom de lieu pour désigner soit une croisée de routes, soit une croix chrétienne. Une telle croix avait probablement existé jadis, jusqu'à la Réforme, à cet endroit qui était une sorte de belvédère.

Cudeau du Bas

Plan folios 23, 26, 27, 28, vignes.

Cudeau du Haut

Plan folios 16, 25, vignes.

Ou leu ou om dit Codaul, un chesaul cui um dit de Cudaul, 1339.

Ce toponyme a été formé probablement à partir d'un nom propre. Pour Pierrehumbert, il doit être mis en rapport avec un ancien nom de famille local Codaul, Cudaul ou Codeau. Mais nous n'en avons pas trouvé la trace.

Cudret (A)

Plan folios 40, 41, champs.

In Coudray, 1339.

En vieux français, coudre est le nom du noisetier ou du coudrier. Ce mot a participé à la formation de plusieurs noms de lieux tels que Caudraz, la Coudre, les Cœudres, Cudret, Cudrez, Coudrey. Il remonte au latin *corylus* «coudrier», *coryletum* «lieu planté de coudriers». Caudraz, Coudre signifient le coudrier, Cudret, Cudrey, l'endroit où croît cet arbuste.

Derrière la Cure

Plan folios 13, 14, vignes.

Derrière la Cure, 1716.

Ce nom se passe de commentaire.

Derrière les Maisons

Plan folio 14, vignes.

Derrière les Maisons, 1763.

Cette appellation s'impose aux biens-fonds situés derrière les maisons du vieux village.

Désert (Le)

Plan folio 32, vignes.

Ou lue ou om dit Deser, 1280.

Dans le pays de Neuchâtel et en Suisse romande, on donne ce nom à des lieux abandonnés ou sauvages, à des terrains incultes. C'est bien juste en l'espèce pour une parcelle située dans le vallon de Malevaux.

Devant les Maisons

Plan folio 48, champs.

Devant les maisons, 1879.

Tout commentaire est inutile.

Domaine Guebhard

Plan folio 48, champs.

Domaine Guebhard, 1879.

La famille Guebhard est originaire de Rötteln au pays de Bade. Elle fut reçue bourgeoise de Neuchâtel en 1794.

Entre deux routes

Plan folio 44, champs.

Entre deux routes, 1879.

C'est encore un nom qui ne demande pas d'explication.

Fontaines Dessus (Les)

Plan folio 48, champs.

Les Fontaines Dessus, 1879.

Dans les textes anciens, fontaine a en général le sens de source. Dans le cas particulier, il s'agit d'un terrain où se trouvent quelques puits et petites sources.

Forêt communale

Plan folios 52, 54, 55, forêts.

Forêt communale, 1879.

Nous sommes en présence de la grande forêt située au nord des villages de Corcelles et Cormondrèche.

Forêt de Dame Othenette

Plan folio 57, forêts.

Le Boz de Dame Othenette, 1522.

C'est une vaste forêt à l'ouest du territoire communal. Dame Othenette était la fille de Othenin, seigneur de Cormondrèche, laquelle épousa Vauthier, seigneur de Colombier, gouverneur du comté en 1401.

Fornel (Au)

Plan folio 45, champs.

Au Fornel, au Fournet, 1567.

Le mot latin *furnus*, avec le suffixe *-ellus*, a donné en ancien français et ancien francoprovençal fornél «four, fourneau, poêle». Il peut s'agir d'un four à pain, à charbon, à poix ou à chaux. La situation du toponyme nous fait opter pour un four à chaux.

Gleterens

Plan folio 51, champs.

En Lieterin, 1495; en Gletterens, 1545.

Phonétiquement, ce nom correspond à celui du village fribourgeois Gletterens. Ce dernier est formé au moyen du suffixe *-ens* d'origine burgonde et d'un nom d'homme germanique. On est toutefois tenté de rapprocher notre nom de gleton, en français le grateron, nom vulgaire de quelques plantes qui ont la particularité de s'accrocher à la laine des moutons et qui résistent à son épuration. Toutes les parties de ces végétaux sont couvertes de poils rudes qui s'agrippent aux vêtements des passants et au pelage des animaux. L'endroit pouvait avoir été infesté de ces plantes dont il aurait pris le nom.

Grand Locle (Le)

Plan folios 45, 46, champs.

En Locle, 1280.

Le mot locle et son dérivé loclat désignent, en patois et en français régional, une petite mare. Ils se rattachent soit au latin *lacus* «lac» soit à un radical gaulois *loc* ayant signifié une mare ou un étang. Cette explication correspond à la nature marécageuse de l'endroit où se formaient jadis en hiver des étangs, cela jusque vers le milieu du XIX^e siècle.

Grands Champs (Les)

Plan folios 48, 49, champs.

Aux Grands Champs, 1806.

Le nom résulte de l'ampleur et de la culture du sol.

Grands Ordons (Les)

Plan folios 23, 32, vignes.

Le Grant Ordon, 1422.

En termes viticoles, un ordon est la portion de la vigne dont une troupe de vendangeurs cueille le raisin en une traite ou qu'une équipe d'ouvriers travaille en commun. Nous sommes donc de nouveau en présence d'un nom basé sur l'ampleur et la culture du sol. Mais très probablement le mot grand a ici le sens de long comme cela est fréquent en patois.

Homme Mort (L')

Plan folios 21, 22, 43, champs et vignes.

A l'Homme Mort, 1567.

Il s'agit sans doute d'un endroit où l'on a découvert un cadavre.

Hospice (L') Pré de l'Hospice

Plan folio 6, vignes.

L'Hospice, 1879.

C'est le lieu où se trouve l'Hospice de la Côte créé en 1865 qui existe encore actuellement sous le nom de Foyer de la Côte.

Jopesses (Les)

Plan folios 35, 36, vignes.

A la Jopesse, 1817.

L'origine de ce toponyme est probablement un nom propre. L'absence de citations anciennes rend son identification problématique. On cite en France un *Pratum Jopertum* en 1381 et un Préjoppé en 1625. *Jopertus* est une variante de *Jobertus*, Jobert, dérivé de Job, nom biblique, pour désigner un homme extravagant.

Lerin

Plan folio 23, vignes.

Campus de Lunins, 1270; Lerin, 1428.

Ce nom est obscur. Les anciennes formes Lunin sont les seules valables pour établir une étymologie. Elles engagent à faire un rapprochement avec lune. Mais lequel? S'agit-il d'une plante, la lunaire, de la famille des crucifères, nommée communément monnaie du pape?

Levrier (A)

Plan folio 32, vignes.

La Planche de Lœuvrie, 1414.

Ce toponyme, répandu dans le pays, est sans doute dérivé du patois leivra « lièvre » du latin *lepus*.

Longs Champs (Les)

Plan folio 49, champs.

Le Long-Champ, 1806.

Sans commentaire. Nous avons déjà cité Les Grands Champs.

Maitreta (La)

Plan folio 55, champ.

Chez la Maitreta, 1751.

Il s'agit d'un nom propre. Maître, Maitret, sont fréquents comme noms de famille et sobriquets.

Malévaux (A)

Plan folios 32, 38, vignes et ravin.

Ou Croux de Malevaut, 1220.

Ce nom est formé de deux éléments très répandus en compositions diverses: le premier mau, mal, male « mauvais »; le second vau, val, « vallon ». Il correspond à la réalité. Il est appliqué à un ravin sauvage et escarpé.

Maqueta

Plan folio 13, vignes.

Maqueta, 1879.

C'est de nouveau un nom propre. La famille Maquet, bien connue en France, fut signalée dans le pays de Neuchâtel dès le XV^e siècle.

Mares (Les)

Plan folios 13, 14, champs.

In Mares, 1339; au Mars, 1614.

Ce nom semble représenter le français mare « flaque d'eau ». Toutefois une telle appellation étonne dans un terrain en pente. En l'absence de relevés anciens, on ne peut en dire plus. Mais n'oublions pas que des toponymes se sont parfois déplacés au cours des siècles.

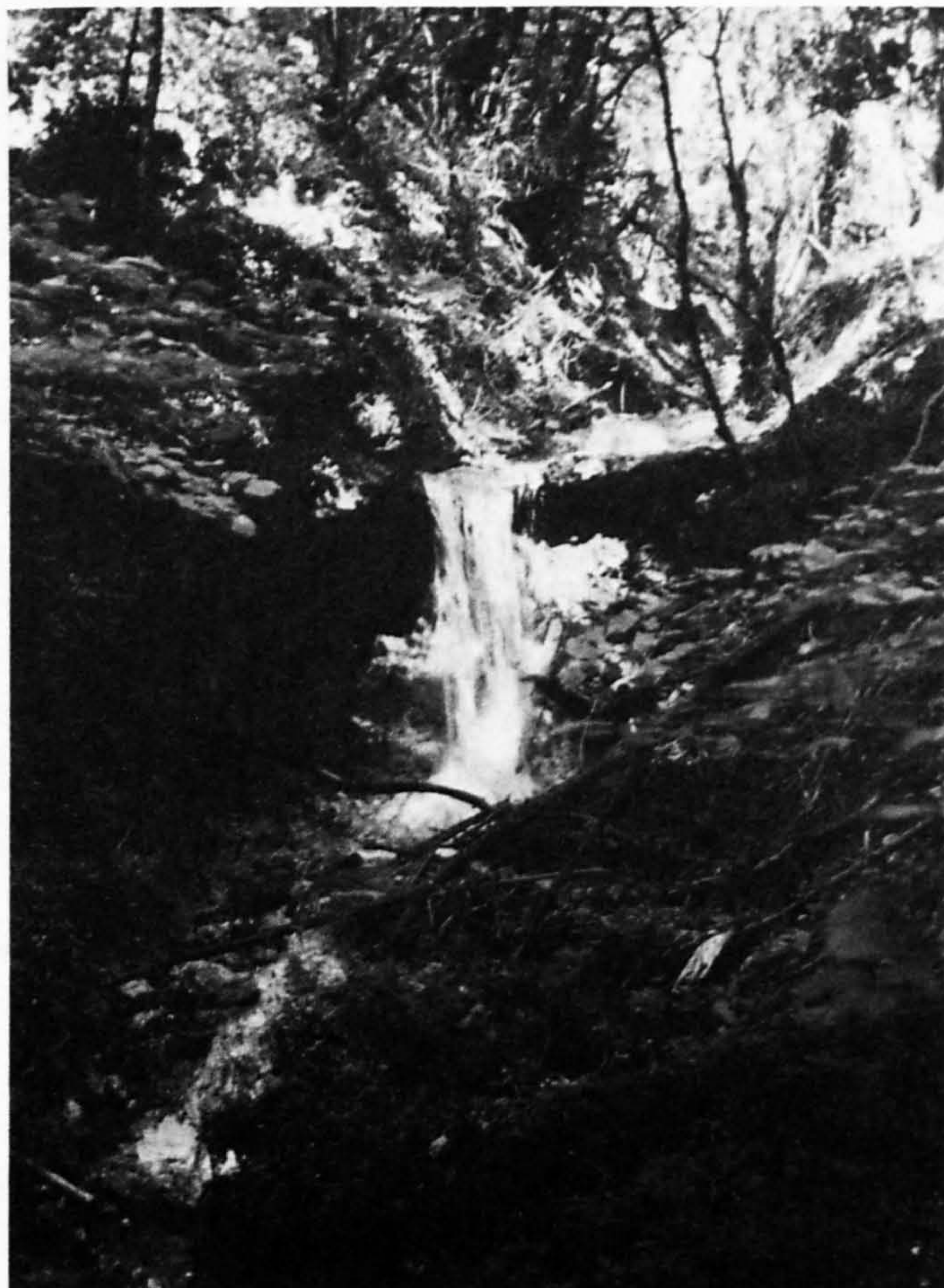


Fig. 2. Le ravin
de Malévaux

Murailles (Les)

Plan folio 49, champs.

Les Murailles, 1879.

Ce vocable, que l'on trouve aussi dans d'autres communes, semble se rapporter à des bien-fonds bordés de murs.

Niclaudes (Les)

Plan folio 35, vignes.

Chemin des Nicolodes, 1706; les Niquelodes, 1831.

Voilà encore le dérivé d'un nom propre issu de Nicolas, comme par exemple Nicolet.



Fig. 3. La fontaine des Nods.

**Nods (Les)
Crêt des Nods**

Plan folios 20, 21, vignes et champs.

Li Fugiere dou Nous, 1280; ou No, 1339.

Dans le patois de la Suisse romande, ce mot désigne une auge, un bassin. Il correspond à l'ancien français *noc* et remonte à un dérivé du latin *navis* « vaisseau ». La fontaine des Nods existant encore actuellement avec bassin et ruisselet est sans doute à l'origine de ce nom.

Palisse (La)

Plan folio 50, champs.

La Palisse, 1879.

En vieux neuchâtelois comme en vieux français, palisse a le sens régional de haie. Il se rattache à la famille du latin *palus* « pieu ».

Paranna (La)

Plan folio 6, vignes.

La Paranna, 1879.

Il s'agit d'un endroit composé d'une pente raide au pied d'un petit banc de rocher. Cette situation nous invite à voir dans ce nom le radical de paroi. Cependant l'absence de citation ancienne ne nous permet pas de préciser davantage.

Perrière (La)

Plan folios 50, 51, champs.

Versus Perreriam, 1403.

En langage populaire, actuellement encore, on appelle perrier ou perrière une carrière de pierre ou un tas de pierres dans la campagne. Ce nom est issu du bas-latin *petraria* «carrière de pierres» dérivé du latin *petra* «pierre».

Petet (A)

Plan folio 34, vignes.

Ad Petram de Pettet, 1339.

Ce vocable semble correspondre au français petit qui remonte au bas-latin *pititus* «petit».

Petit Berne (Le)

Plan folio 2.

Le Petit Berne 1879, vignes.

On a baptisé ainsi le quartier parce qu'il était habité par de nombreux Bernois.

Petit Villaret (Le)

Plan folio 42, champs.

Le Petit Villaret, 1879.

C'était jadis une dépendance du Grand Villaret, situé sur Colombier, dont il a été détaché. Le nom de Villaret est dérivé du latin *villa* désignant à l'origine une exploitation agricole. Il a ensuite évolué pour s'appliquer à un hameau puis à un village. Les composés de villa, Villar, Villier, Villeret, etc., sont très nombreux en Suisse et en France.

Pierre Gelée
Forêt de Pierre Gelée

Plan folio 56, forêt.

Dez Perriez Jalaz, 1346; Pierre Engellaz, 1359; Pierra Jallaz, 1567; Pierre Gelée, 1746.

Jalaz semble représenter la forme patoise de gelée. On comprend cependant mal la raison d'un tel nom. Ne serait-on pas plutôt en présence d'un nom propre? Jallaz aurait été à l'origine un surnom puis serait devenu un nom de famille. Il existe une famille Jallard dans le Vully fribourgeois.

Pieulieuses (Les)

Plan folio 52, champ.

Es Pieullieuses, 1696; les Pouilleuses, 1724.

Pieullieu est la variante patoise de pouilleux. Ce terme désigne un terrain pauvre, nu, stérile, comme Pouillerel et en France la Champagne Pouilleuse. Il est appliqué ici à un champ entouré de forêts.



Fig. 4. La Pierra Jallaz ou Pierre Gelée.

Pistoule (La)

Plan folio 39, vignes.

Es Pistoules, 1811.

Ce terrain était jadis bordé par un ruisseau qui recueillait les eaux des fontaines du Villaret mais qui est actuellement canalisé et n'apparaît plus à la surface du sol. Son nom semble provenir d'un sobriquet peut-être en relation avec la famille de pistole et pistolet. Autrefois, on appelait pistolet un petit homme. Actuellement encore dans le langage familier ce mot désigne un personnage bizarre, fantasque; en termes viticoles on appelle ainsi un sarment taillé plus long pour augmenter la production. Ce nom se retrouve à Chardonne (Vaud), Au Pré de la Pistole.

Planchettes (Les)

Plan folio 49, champ.

Les Planchettes, 1879.

Dans le langage romand, une planche est un espace de terrain bien cultivé, en général plus long que large. Dans notre région, on utilise généralement ce mot dans l'expression «une planche fraîche» pour désigner un champ précédemment «ouvert», c'est-à-dire labouré, récemment «fermé», c'est-à-dire remis en prairie. Planchette en est le diminutif.

Plan Jacobel (Le)

Plan folio 48, champ.

Le Prél de Pierre Jacobel, 1548; le plan Jacobel, 1806.

Plan ou Plain signifie plat. On donne en général ce nom à un replat dans une pente. Jacobel est le nom d'une famille de Peseux, bourgeoise de Neuchâtel dès le XV^e siècle.

Pont de Rugenet

Plan folios 21, 22, vignes.

Au Pont de Reugent, Rugenet, 1569.

Rugenet est dérivé de rouge. Rugin est le nom d'une grosse poire à peau d'un rouge-brun dont la chair devient rose par la cuisson. Avant la construction de la ligne de chemin de fer Neuchâtel - la Chaux-de-Fonds il existait à cet endroit un pont qui franchissait le ruisseau. C'est probablement là que la Vy d'Etra traversait le Ruz Châtru.

Porcena (A)

Plan folios 3, 7, 9, vignes.

Porcena du Bas

Plan folio 30, 31, vignes.

En Purcinat, 1339; en Poursaine, 1430.

Ce nom patois correspond à l'adjectif français porcine, dérivé de porc.

Possession (La)

Plan folio 28, vignes.

A la Possession, 1721 (à la Côte aux Fées).

Ce toponyme, rare dans le canton de Neuchâtel, est très répandu dans le canton de Fribourg. Il est l'adaptation ancienne du français possession pour désigner, semble-t-il, un terrain d'une certaine étendue et d'un seul tenant. Latin *possessio*.

Préel (A)

Plan folios 32, 33, vignes.

Ou Pré de Praes, ou Pra de Prael, 1280.

Il s'agit d'un diminutif de pré, du latin *pratium* « prairie ».

Prieuré (Le)

Plan folios 13, 14, vignes.

Au Prieuré, 1633.

Les textes mentionnent deux prieurés: celui de Corcelles et celui de Cormondrèche. Le premier, celui de Corcelles, fut fondé en 1092 et sécularisé en 1536 puis détruit. Il se trouvait à l'emplacement de la cure actuelle. Le vignoble qui porte son nom est situé au-dessus. Le second, celui de Cormondrèche, n'a véritablement pas existé. Nous en parlerons dans un article spécial un peu plus bas.

Queinet (Le)

Plan folio 15, vignes.

Le Queinet, 1879.

On trouve dans plusieurs communes du canton des noms tels que Quignet à la Sagne, Coignets à Enges, Couégnets à la Coudre, Cugnet à

Auvernier. Ils représentent un coin, un petit coin, un coin retiré et étroit. Ils sont de la famille du latin *cuneus*. Notre Queinet dont on ne connaît aucune forme ancienne pourrait en être parent.

Routes (Les)

Plan folio 38, vignes.

Les Routes, 1879.

La forme route recouvre deux mots différents. Celui que nous lui connaissons de voie de circulation remonte au latin *rumpere* « rompre ». Celui qui nous occupe, et que l'on rencontre fréquemment dans les actes anciens, désigne un terrain en forte pente et se rattache probablement à la famille du germanique *raustjan* « rôtir ». L'ancien français connaît aussi le mot *roiste* avec le sens d'escarpé, rude, raide.

Rue à Jean

Plan folios 17, 18, vignes.

Es Plantées de la Rue à Jehan, 1466.

Le nom de Jean, très populaire au Moyen Age, se retrouve souvent en toponymie. Mais on ignore de quel personnage il s'agit.

Rues (Sur les)

Plan folios 5, 14, vignes.

Sur les Rues, 1879.

Ce sont les terrains situés au-dessus de la rue principale du village de Corcelles; du latin *ruga* « sillon ».

Rueta (En)

Plan folio 24, vignes.

La vi de Ruete, 1280.

Il s'agit d'un diminutif de rue, c'est-à-dire d'une ruelle.

Ruz Châtru (Le)

Plan folios 20, 21, 32, 33, 35, 38.

A Corcelles-Cormondrèche: Rapport du Conseil communal au Conseil général du 5 octobre 1987.

A Auvernier: juxta Chastron, 1339; le Ruz Chastron, 1468.

Il s'agit du petit cours d'eau qui prend sa source dans le vallon des Nods, qui passe au Pont de Rugenet, puis s'écoule dans la combe du cimetière et dans le ravin de Malévaux, pour traverser ensuite le territoire d'Auvernier et se jeter dans le lac de Neuchâtel. Ce nom est courant à Auvernier mais peu usité à Corcelles-Cormondrèche où l'on dit généralement le ruisseau de Malévaux ou le ruisseau de Rugenet. Nous ne l'avons trouvé dans aucun document ancien. Ruz, dérivé du latin *rivus* « ruisseau », apparaît souvent en Suisse romande sous les graphies Ruz, Riau, Ruau, pour désigner des petits cours d'eau. Châtru est une déformation de Chastron qui figure dans toutes les citations anciennes d'Auvernier et qui était apparemment un nom de personne de la région.

Safrières (Les)

Plan folio 24, vignes.

La Safrière, 1594.

Le mot safrière est appliqué à un champ dans lequel on cultive le safran. Il est dérivé du terme ancien local safre désignant cette plante. Dans les textes anciens, il intervient aussi bien comme nom commun que comme nom de lieu. Le safran fut cultivé en Suisse du XIII^e au XVIII^e siècle comme médicament, condiment et colorant.

Serroue (A)

Plan folios 48, 49, 50, 51, champs et forêts.

In Sarruz, subtus Sarrueou, 1339.

Ce nom est dérivé de serre ou *serra* « montagne allongée », spécialement en dents de scie, qui désigne dans les Alpes une chaîne fermant l'horizon et dans le Jura une colline peu élevée et allongée; du latin *serra* « scie ».

Sombacour

Plan folios 26, 28, vignes.

En Sombacor, de Sumbecort, 1280.

Ce nom contient deux éléments: somba, dérivé du latin *summus* « le plus élevé » et cour, provenant du bas-latin *cortem* « le domaine » déjà analysé à l'article Corcelles. C'est donc le domaine du haut. On en trouve un équivalent à Sombeval, *summa vallis*, la vallée du haut ou le haut de la vallée.

Sous le Bois

Plan folio 43, champs.

Sous le Bois, 1879.

La situation est déterminante.

Sous les Roches

Plan folios 49, 50, champs et forêts.

Sur les Roches

Plan folios 50, 51, champs et forêts.

Ces noms résultent de la position au-dessous et au-dessus des petits rochers de Serroue.

Traisy (Le)

Plan folio 50, forêt.

Au Tresy, 1831.

Ce toponyme est rare dans le canton de Neuchâtel mais fréquent dans le canton de Vaud. Son étymologie est difficile à établir d'autant plus que nous ne connaissons aucune attestation ancienne. Dans le canton de Vaud, selon Bossard et Chavan, il s'applique à des endroits où l'on a arraché arbres et buissons afin d'établir un passage au travers d'une forêt pour en sortir le bois. Il pourrait donc être de la famille du latin *trahere* «tirer, arracher».

Vernets (Les)

Plan folio 45, champs.

Vernay, 1280.

Ce nom est dérivé de verne, nom vulgaire de l'aune, du gaulois *verno* «aune». La verne est abondante dans nos régions. Verne indique l'arbre; avec le suffixe *-etum* il devient Vernets et désigne le lieu où croissent ces arbres.

Virettes (Les)

Plan folios 5, 45, champs.

Les Virettes, 1756.

Une vire est un sentier, un passage escarpé, qui contourne le pied du rocher, avec de nombreux tournants. Virette en est le diminutif.

Noms de rues modernes

Le développement de la commune à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle a entraîné la construction de routes nouvelles que les autorités communales ont naturellement baptisées. Ces noms de rues sont généralement fantaisistes et ne constituent pas des noms de lieux proprement dits, dans le sens historique du terme. Ils ne résultent pas de la formation d'un nom correspondant à une réalité. Nous les mentionnons toutefois brièvement ci-dessous à titre d'information.

Barillier (Chemin) : nom d'une ancienne famille de Corcelles, bourgeoise de Neuchâtel.

Bastides (Les) : emprunté au provençal, ce mot équivaut au français bâtie ou au patois de la Suisse romande batia. Il désigne une bourgarde entourée de fortifications, créée de toutes pièces, construite du XI^e au XIV^e siècle.

Beauregard (Avenue de) : appellation très répandue, appliquée à des endroits jouissant d'une belle vue.

Bourronnes (Route) : nom d'un lieu contigu sur le territoire de la commune d'Auvernier. Terme typiquement viticole dérivé d'un mot patois boron devenu bourron, désignant un faux bourgeon de vigne.

Cent Pas : ruelle de courte longueur.

Cévenols (Chemin des) : habitants des Cévennes (France), de confession protestante, qui se sont réfugiés nombreux en Suisse lors des persécutions religieuses en France.

Chesaulx (Les) : pluriel de chesal, ce nom ancien désignait l'emplacement d'une maison ou les restes d'une maison tombée en ruines, ou encore un terrain à bâtir.

Courtils (Rue des) : ancien mot suisse romand désignant un jardin.

Gironilles (Clos des) : mot patois giron désignant le géranium avec le suffixe diminutif -ille.

Nicole (Rue) : nom d'une famille de Rochefort mentionnée dès le XVI^e siècle, éventuellement prénom de femme.

Portette (Chemin de la) : petite porte.

Prise Imer (Chemin) : nom d'une propriété voisine sur le territoire de Rochefort.

Rochats (Chemin des) : mot patois désignant des petits rochers. Il est la continuation d'un chemin portant le nom de Roche sur le territoire de la commune d'Auvernier.

Roqueval : dérivé du nom de famille Roquier que portait un conseiller communal très dynamique de Corcelles-Cormondrèche.

Soguel (Avenue) : Frédéric Soguel, personnage important (1841-1903), tout d'abord notaire à Cernier puis conseiller d'Etat à Neuchâtel.

Torgueil (Chemin de) : nom d'un ancien chemin et d'un ruisseau à la limite des territoires de Corcelles-Cormondrèche et de Colombier dont nous avons parlé à l'article Pistoule ci-dessus. Il peut être rapproché d'une variété de pommes que l'on appelait tord-queue.

Venelle (La) : petite rue.

Maisons de Cormondrèche

Quelques maisons de Cormondrèche portent des noms que l'on ne peut pas considérer comme des noms de lieux proprement dits mais qui sont suffisamment connus et utilisés pour mériter d'être ajoutés à notre inventaire. C'est pourquoi nous les signalons ci-dessous sommairement sans entrer dans le détail bien qu'elles aient une valeur historique appréciable.

Le Château, Grand-Rue N° 2. Il ne reste pas grand-chose de la maison primitive du Moyen Age. C'est maintenant une construction de style composite. Citée en 1569, elle a subi de nombreuses transformations et adjonctions ultérieures, les dernières en 1881 qui lui ont donné son aspect actuel.

Le Prieuré, Grand-Rue N° 25. Cette appellation résulte d'une tradition inexacte. Il n'existait pas de monastère au village mais un bâtiment dépendant du couvent de Môtiers dans lequel les prieurs du Val-de-Travers faisaient encaver les récoltes de leurs nombreuses vignes dans le voisinage. L'édifice actuel a été construit vers 1550. C'est un des monuments les plus marquants de la région.

La maison Lully, Grand-Rue N° 28. Elle était déjà mentionnée au XVI^e siècle. Elle porte le nom de son dernier propriétaire fribourgeois, Joseph de Praroman, seigneur d'Estavayer-Lully qui la vendit en 1795.

Le Manoir, Grand-Rue N° 56. C'est un bel ensemble comprenant une maison du XVI^e siècle, restructurée plusieurs fois dans la suite des temps et qui se compose actuellement de quatre corps de bâtiments désaxés les uns par rapport aux autres.

Jean-Pierre MICHAUD

BIBLIOGRAPHIE

Frédéric-Samuel OSTERVALD, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*. Introduction et choix iconographique de Michel SCHLUP — Notices biographiques de Françoise ARNOUX — Notes et commentaires de Maurice EVARD, Neuchâtel, Les Editions de la Nouvelle revue neuchâteloise, 1986, 126 pages.

Editée pour la première fois en 1764, augmentée en 1765, puis rééditée en 1766 par le libraire Samuel Fauche, la *Description des Montagnes...* du banneret Frédéric-Samuel Ostervald vaut la peine d'être relue aujourd'hui encore; c'est pourquoi, il faut remercier les dynamiques éditeurs de la *Nouvelle revue neuchâteloise* de nous en procurer une nouvelle édition, fort élégante et abondamment commentée. Cette description due à la plume d'un Neuchâtelois de bonne souche et connaissant admirablement son pays, est conçue à la façon d'un guide, et se trouve de ce fait particulièrement bien informé sur les réalités économiques de l'époque. En effet, l'auteur ne se borne pas à quelques observations sur les curiosités naturelles du haut pays et les mœurs de ses habitants, mais il ajoute aussi des détails fort intéressants et extrêmement précis sur l'activité industrielle des Montagnes neuchâteloises: ainsi Ostervald insiste sur la qualité de la main-d'œuvre locloise, et ses remarques sur les talents et l'esprit éclairé des artisans de l'horlogerie valent la peine d'être retenues; observateur perspicace des mœurs des habitants des Montagnes neuchâteloises, Ostervald constate qu'ils s'adonnent uniquement aux arts et qu'ils remettent, pour la plupart, le soin de cultiver leurs domaines à des fermiers; l'auteur insiste également sur l'esprit d'ouverture de ces habitants qui accordent facilement le droit d'habitation et même de communauté à tout étranger qui y apporte «des mœurs et de l'industrie»: remarque précieuse pour qui connaît la tendance au repliement sur elles-mêmes des communautés rurales d'alors.

Dans le même ordre d'idée, notre banneret ne manque pas de souligner la différence existant entre les Montagnes et le Val-de-Ruz, dont les habitants s'adonnent exclusivement à la vie champêtre et où les terres sont naturellement fertiles, mais ajoute Ostervald, les prés y sont de peu de rapport, étant donné qu'ils sont communs. Ce sont bien là les remarques d'un physiocrate qui se lamente aussi sur le dépérissement des forêts et qui insiste sur la nécessité de canaliser l'Areuse!

Cet homme, d'une indépendance d'esprit inhabituelle dans nos régions, insiste également — en renvoyant à la Franche-Comté voisine où se maintient la mainmorte — sur les effets naturels et nécessaires de la liberté dont jouissent les habitants des Montagnes et qui leur valent de jouir des fruits de leur travail, situation stimulante pour le génie et le talent.

Autant dire que les considérations émises par Ostervald sont celles d'un homme particulièrement bien informé et qu'elles reflètent bien la mentalité des Lumières neuchâteloises.

En conclusion, on ne peut que féliciter Michel Schlup de son excellent travail, à la fois précis et agréable, et que viennent rehausser d'excellentes illustrations.

Maurice de TRIBOLET

UNE FAMILLE DE MAÇONS, D'ENTREPRENEURS ET D'ARCHITECTES NEUCHÂTELOIS, LES REYMOND

En étudiant l'histoire monumentale du Pays de Neuchâtel aux XVIII^e et XIX^e siècles, il est impossible d'ignorer les Reymond, originaires de Boveresse, omniprésents dans le domaine de la construction et du génie civil. A la première génération, deux fils de Louis Reymond et d'Anne-Marie Allemand vont lier professionnellement leurs existences. Le premier, Abraham-Henri, baptisé à Môtiers le 24 mars 1740, et enterré à Neuchâtel le 26 août 1813, épousa en premières noces Henriette Favre dont il eut un fils qui adopta la même profession: Louis-Ferdinand (1767-1840). Deux autres fils naquirent de sa seconde femme, Damaris-Henriette Besancenet. Le second fils de Louis, Jonas-Louis Reymond, baptisé à Môtiers le 13 décembre 1742, et mort à Neuchâtel le 19 avril 1814, épousa Dorothee-Agathe Besancenet, sœur de Damaris-Henriette, dont il eut un fils, Henri-Louis qui fut mis sous curatelle à la mort de son père. Devenu bourgeois de Neuchâtel le 29 octobre 1777, Jonas-Louis est appelé «le justicier», parce qu'il était membre de la Cour de justice du Val-de-Travers; il en fut même le doyen. En novembre 1777, cet «entrepreneur de bâtiments» fut reçu dans la Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis en payant 75 livres d'entrée. On l'avisa en 1785 qu'il devait «se faire recevoir de la maîtrise»; il présenta son chef-d'œuvre en 1794.

* *
*

Au début d'une activité mal connue, «les maîtres Reymond» apparaissent comme auteurs de plans pour la tour du temple de Couvet, en 1764. Abraham-Henri répara la citerne du château de Môtiers en 1770 sans doute, année où il présenta un plan de transformation de l'ancienne chapelle de Boveresse en maison du village. Lui ou son frère releva le niveau de l'Areuse pour un plan dressé par le receveur Guyenet en 1771. Dès 1766 cependant, on avait fait appel aux deux maîtres maçons à Colombier, pour inspecter la grange de la cure et mettre un plan au net.

A Neuchâtel, les Reymond, sans doute introduits par le trésorier-général Charles-Guillaume d'Ivernois, fournissent en 1770 une cheminée

et des dalles pour la maison de Bellevaux en reconstruction, 12, rue du Pommier, puis ils interviennent plus largement. Ainsi, en 1774, Jonas-Louis, qui a procuré des plans, des devis et quelques matériaux pour rebâtir l'Auberge de la Couronne, 23, rue du Château, s'excuse auprès du trésorier d'Ivernois de ne pas pouvoir entreprendre les travaux, parce qu'il est occupé pour deux ans par la construction de l'Auberge communale d'Yverdon. C'est l'occasion de rappeler que, le 26 octobre 1767 déjà, Jonas-Louis et Abraham-Henri Reymond avaient conclu une convention pour l'importante édification de l'Hôtel de Ville d'Yverdon¹. On ignore grâce à quelles relations les maîtres maçons réussirent à se faire adjuger l'ouvrage dans un pays voisin. Dans son histoire de la ville d'Yverdon, Alexandre Crottet signale que Jonas-Louis Reymond acquit l'Auberge de la Croix-Blanche de la ville; il aurait construit encore le pont de la Plaine en 1812.

Jonas-Louis Reymond, que le «maisonneur» de Neuchâtel qualifie indifféremment de maître, d'entrepreneur de bâtiments ou d'architecte, s'occupe aussi de travaux publics; en 1777-1778, il dresse un plan du chemin de Bellevaux (sans doute le tournant de la rue du Pommier), exécutant aussi des travaux à des fontaines ou au port. Il dispose apparemment d'ouvriers pour des réparations aux immeubles, voire à des murs bordant les chemins. Avec Abraham Leuba, il intervient au château de Valangin. Partout à la fois, Reymond exécute une digue de 142 pieds fermant l'ancien «bassin» de Neuchâtel du côté du Seyon, travaille dans la maison, 7, rue du Pommier à M. Meuron de Corcelles, fournit un plan pour allonger le môle du Roset, à Auvernier, dresse enfin un devis pour une porte neuve à l'église de Bôle où il est chargé, en 1779, d'exhausser la tour.

De bien petites besognes, alternant avec de plus importantes, occupent ensuite les frères Reymond: plan d'un bassin pour la cour du château de Neuchâtel, devis de prisons au château de Valangin en 1779, déplacement d'un cabinet de vignes à Hauterive en 1781, voûte forte au château de Colombier et réparations majeures, voire une reconstruction à la cure de Boudry à l'aide d'autres entrepreneurs, en 1783. Pour illustrer la variété des travaux, il faut encore relever des réparations aux bancs de la Place d'Armes, au «tourniquet» (pilori mobile), au chantier communal et à la fontaine de la Justice, à Neuchâtel en 1780. Jonas-Louis, seul, dresse un plan de la tour [Sallanchon] proche des bains et fournit les plans du stand de tir de Valangin. Les frères associés reconstruisent le puits [Godet], au-dessous de Pierrabot, bâtissent une buanderie au faubourg de l'Hôpital et des culées au pont de la Prise, en 1781.



Fig. 1. Neuchâtel. Le Puits Godet, 1781.



Fig. 2. Neuchâtel. Fronton de l'Hôpital du Faubourg, 1781.

Il faut souligner cependant que les Reymond ont les moyens de maîtriser des chantiers considérables. Grâce à la générosité de David de Pury, la ville de Neuchâtel peut enfin bâtir un hôpital, ou plutôt un hospice moderne à l'entrée du faubourg, entre 1779 et 1783. Les Reymond, surtout Jonas-Louis, livrent semble-t-il les plans définitifs, puis ceux de l'aménagement intérieur, avant d'être les entrepreneurs de la construction. La tourelle de l'horloge, postérieure d'une demi-douzaine d'années est toutefois due au dessin d'un plâtrier italien! Un autre chantier d'une grande importance prend tôt après la relève: celui de l'Hôtel de Ville. Les Neuchâtelois, largement dotés de fonds par Pury, s'adressent à de grands architectes étrangers pour les plans de l'édifice, établis en définitive par Pierre-Adrien Paris. Les Reymond, néanmoins, dessinent aussi des projets, puis des plans de situation ou de détail, recopiant en partie ceux de l'architecte; ils reconstruisent la façade méridionale du grenier voisin, imaginant le placage d'un édifice à l'ouest de la rue du Concert créée pour dégager l'Hôtel de Ville. Pierre-Adrien Paris manifesta sa piètre opinion des Reymond, «constructeurs ordinaires qui ne connoissent que leur routine (...). Ils ne savent pas ce qu'ils n'ont ni étudié ni pratiqué». Il finit par renoncer à lutter «contre la mauvaise volonté visible» de ses interlocuteurs, et déchargea sa responsabilité en abandonnant son œuvre mutilée.

Malgré l'ampleur du chantier de l'Hôtel de Ville, les Reymond n'abandonnent pas leurs pratiques hors du chef-lieu. On ignore malheureusement tout des gens à leur service pour exécuter une besogne dont ils assumaient visiblement la seule direction. Ils sont ainsi chargés de rebâtir la cure de Cornaux avec le charpentier Jonas Petitpierre, en 1783-1784, étudient le déplacement d'une fontaine à Colombier, puis donnent le plan et construisent pour 40 louis d'or la fontaine dite du Grand-Frédéric, à la rue Haute de ce village, en 1784. C'est sans doute Jonas-Louis qui exécute le dessin du bassin de fontaine à l'est du temple de Cortaillod, la même année. Pour une reconstruction de l'église du Landeron, sur les plans de l'architecte Pisoni, c'est encore aux Reymond qu'on avait demandé un devis en 1783, année où ils livraient les plans d'une grange et écurie projetée «au bord du chemin neuf dessous Pierrabot».

La Seigneurie et les communes ne sont bien sûr pas les seuls clients de «l'entreprise» Reymond. Ceux-ci fournissent les plans, puis deviennent les entrepreneurs de la maison que Paul Coulon, associé de Pourtalès & C^{ie} fait construire, 10, faubourg de l'Hôpital, à Neuchâtel, entre 1784 et 1788. Pour le même négociant, les frères Reymond bâtissent ensuite

une grange et écurie, 14, faubourg de l'Hôpital, construction que d'autres maîtres remplaceront un quart de siècle plus tard par une maison de style Empire. Jonas-Louis exécute aussi le bâtiment neuf des planches de cuivre à la fabrique de toiles peintes de Cortaillod en 1780, livre les plans de bâtiments nouveaux en 1787, et expertise les ouvrages d'autres maîtres.

Parmi les travaux de quelque importance pour la ville de Neuchâtel en ces années chargées, où nous imaginons mal l'agencement du carnet de commandes et le calendrier des travaux, figurent l'établissement de portails et de murs à l'actuelle avenue de la Gare, lors de la correction de la route en 1783, la démolition de la pittoresque porte Saint-Maurice et, l'année suivante, la livraison d'un bassin pour la fontaine du Plan.

Il faut bien sûr des matériaux pour venir à bout des diverses entreprises. Ainsi, en 1785, les architectes Reymond achètent aux frères Louis-Abram et Antoine Berthoud, demeurant à la Favarge, un banc de calcaire jaune d'environ 50 pieds sur 60 (15 m sur 18 m) à l'est de la carrière de ce lieu-dit, apprécié pour sa pierre. A Saint-Blaise, les frères Reymond ont fait exploiter si profondément une carrière à côté de celle de la commune, que cette dernière, empêchée d'extraire les matériaux, demande et obtient du Conseil d'Etat, en 1788, un échange de terrain pour aménager un passage². Neuf ans plus tard, Jonas-Louis Reymond se voit concéder la location d'un « ouvrier » de surface dans la forêt de Colombier, pour établir une carrière.

Les fontaines étaient décidément une spécialité de nos entrepreneurs. A Peseux, ils livrent deux bassins et une pile, en 1785, sans doute celle qui orne aujourd'hui la place dite de la Fontaine. A Neuchâtel, la même année, ils achèvent la belle fontaine Louis-XVI occupant une placette aménagée entre les rues du Château et de la Collégiale. En 1791, c'est un bassin neuf qui est taillé pour la fontaine se dressant au milieu du village d'Auvernier. L'année précédente, ils avaient refait, pour un même prix, le bassin fendu près de la boucherie de Peseux.

L'intendant des bâtiments du prince recourt aussi aux services des Reymond qui dressent des plans et des devis, inexécutés, pour des réparations au château de Neuchâtel, en 1787, lieu où ils reconstruiront deux ans après un manteau de cheminée pour l'atelier monétaire. En 1792, on les voit relever un secteur effondré de l'enceinte du château de Valangin.

La commune de Neuchâtel, ou bourgeoisie, reste toutefois un client de première importance, après les travaux déjà mentionnés. Entre 1787 et 1789, les Reymond construisent un bâtiment de service sous la maison de



Fig. 3. Neuchâtel. Fontaine de la rue du Château, 1791.

Bellevaux, 12, rue du Pommier. Ils maçonneront la rose de la Collégiale afin de protéger l'orgue, livrent des socles de calcaire blanc pour les réverbères, construisent une digue au faubourg de l'Hôpital, réparent les maisons de cure et élèvent des murs le long du chemin nouveau de Saint-Nicolas.

Les entrepreneurs dressèrent un devis pour un mur fermant «la vigne de la Seigneurie près la porte du Château» (à l'actuelle rue Jeanne-de-Hochberg): 240 pieds de longueur, environ 12 de hauteur, épaisseur de 3 pieds à la base et de 18 pouces au sommet (environ 80 m de longueur, 3,60 m de hauteur et 90 à 45 cm d'épaisseur), pour le prix de 630 livres

de Neuchâtel. La commune exigea de bons matériaux et l'enlèvement de tous les déblais; les entrepreneurs voulaient utiliser à leur profit le sable découvert et déversent les déblais au Petit-Pontarlier; prudents, les magistrats exigèrent que le sable, de mauvaise qualité pour le mortier, fût transporté dans un endroit qu'elle fixerait avant le début des travaux. La confiance ne régnait donc guère; en mai 1790, les «maisonneurs» déclarèrent toutefois que le mur avait paru solidement construit.

Parmi les travaux commandés par les communes du Littoral neuchâtois, on peut relever, en 1786, des plans pour l'école de Peseux et l'extraction de pierre, peut-être pour les murs du cimetière. Deux ans après, Jonas-Louis Reymond exécuta un plan pour la construction de l'école de Bevaix. En 1791, les frères établirent une conduite à partir de la fontaine du milieu du village d'Auvernier.

Au hasard des quittances conservées dans les archives de la ville, il faut noter l'entreprise du nouveau grenier de Neuchâtel (3-7, rue des Terreaux) en 1792-1793 et la reconstruction de façades des immeubles dans la rangée orientale de la rue du Neubourg. Aux archives des Travaux publics de la ville, quelques plans témoignent de la variété des projets établis, pas forcément réalisés, ni toujours datés. Vers 1790, ce sont des plans et devis du «premier étage de la maison neuve de Charité avec les changements intérieurs à y apporter pour salles d'éducation, logements, etc.», et ceux d'un bâtiment du collège. En 1777, puis en 1804-1805, il s'agit de magasins et de constructions au «tripot», soit au chantier de la ville, près de la porte Saint-Maurice. A la fin du XVIII^e siècle, les Reymond sans doute donnent les projets d'un bâtiment pour les professions bruyantes; pour le prince ils relèvent, en 1792, les plans de la partie sud du château de Neuchâtel, destinés à la transformation du logement du gouverneur — qui ne fut pas exécutée.

Une quittance de 1795 énumère d'autres plans et devis ordonnés par les Quatre Ministraux, ainsi: en octobre 1787 «un plan d'alignement levé dès le port Charenson au quay du Mons^r Du Peyrou», soit de l'actuelle place Numa-Droz au faubourg du Lac, projet approuvé par le Conseil général le 10 octobre et paraphé par le secrétaire de ville. En septembre 1788, c'est un «voiage à Pierrabot dessus» pour trouver l'emplacement d'une remise et en dresser les plans et devis. Pour les travaux de 1790 ci-dessus mentionnés, les frères Reymond précisent que «la Commission du Giménaze» voulait implanter un collège sur la nouvelle promenade, au midi des maisons Wavre et Heinzely, sans doute devant l'actuelle maison, 25, faubourg du Lac; le projet prévoyait treize salles et un appartement pour l'inspecteur des écoles.

Polyvalents, nos entrepreneurs projettent un tracé et le nivellement du chemin du Pertuis-du-Sault, puis en dirigent les travaux en 1790 encore. En 1792, ils exécutent «un plan de distribution et un d'elevation portant coupe pour la construction d'un pont sur le Seyon à la place où est actuellement le pont de bois» — réalisé par Jonas-Louis Reymond en 1799 à la hauteur de la rue des Epancheurs.

Parmi les nombreux travaux de détail entrepris en 1794, on est frappé de l'abondance de ceux qui concernent les eaux : mur et gradins à la digue du faubourg de l'Hôpital, canal et retranchement de maison à la ruelle DuPeyrou, lavoirs, canal et citerne près du Temple-Neuf, source des Bercles, puits du banneret Meuron au haut des Terreaux, et cabinet de la voirie à la Maladière. Dès 1792 du reste, Louis-Ferdinand Reymond est cité dans l'association. En 1795, Jonas-Louis donne des conseils pour la reconstruction du temple de la Chaux-de-Fonds; avec ses associés, il aménage un puits devant le temple de Peseux et lève des plans du château de Neuchâtel et des prisons, pour des réparations partielles.

* *
*

L'année 1797 devait être décisive puisque, par acte notarié du 4 mars, Jonas-Louis Reymond se retira de la société formée avec Abraham-Henri, son frère, et Louis-Ferdinand, son neveu, pour constituer une société avec son fils unique Henri-Louis, afin d'aider celui-ci à gérer des caves et à exercer l'état d'entrepreneur³. De fait, on voit le «justicier» et architecte seul nommé pour la levée de plans du château de Boudry, pour le puits du cimetière de Peseux, l'établissement de deux chambres à la place de la Cave dans la cure de Cortaillod et l'expertise d'un bassin de fontaine à Corcelles. C'est à lui seul que recourt l'intendant des bâtiments du prince entre 1799 et 1800 pour des réparations aux châteaux de Neuchâtel et de Valangin, ou pour l'établissement de ponts à la Borcarderie et à Noiraigue. A Auvernier, il examine l'emplacement de digues au bord du lac; à Boudry, il dresse un plan «des riverains de la Reuse au dessus du pont» en 1802, et donne des plans et devis pour la cure du Locle en 1804.

Encore faudrait-il tenir compte de nombre de réparations. En outre, Valangin le consulte en 1802 sur la construction d'un pont à la Bellière; deux ans plus tard, il achète un terrain à Cornaux afin d'extraire du sable «pour le bâtiment du Roc» au-dessus du village.

Jonas-Louis Reymond et son fils exécutèrent le nouveau bassin de la fontaine du Banneret et le socle de la pile, en 1804. Le «justicier» venait

de réparer les merlons et le couronnement de la tour des Prisons, à Neuchâtel, de faire un grand mur de soutènement au midi du château de Valangin, où il travaillera encore à une demi-lune et referra un contrefort, en 1807.

Jonas-Louis et Henri-Louis établirent en 1805 un projet de bâtiment destiné au Werkhof (chantier communal), ayant à l'étage un musée d'histoire naturelle et une bibliothèque. Tout à la fin de sa vie, Jonas-Louis offrit ses services pour la construction d'une chapelle catholique à Neuchâtel, dont il avait dressé des plans en 1810. Il disait notamment: «J'ai construit plusieurs édifices dans l'étranger et dans ma patrie, nommément l'Hôtel de ville d'ici, celle d'Yverdon, etc., etc.»⁴ Renvoyé à une commission spéciale en 1812, le projet de chapelle n'aboutit que quinze ans plus tard.

De Jonas-Louis Reymond existe encore un projet non daté de la transformation d'un grenier au château de Colombier, village où l'architecte dressa des devis pour les maisons d'école et d'hôpital, en 1807. Là encore, il fournit des plans et des projets pour le bâtiment de Jean-Pierre Du Pasquier à Vaudijon; cependant l'arc du portail de la rotonde fut refusé par le propriétaire pendant l'hiver 1804-1805 en raison d'une malfaçon. Parmi les plans conservés à Vaudijon existe une «Elevation du bâtiment projeté p^r Monsieur Baillod de Naples du côté du midy», signée Reymond frères. Ceux-ci ont sans doute cédé à Du Pasquier cette élévation primitivement destinée à Daniel-François Baillod (1738-1816), fixé à Naples. L'allure générale de la façade de Vaudijon dérive incontestablement du projet destiné à Baillod. Toujours à Colombier, à la même époque, Jonas-Louis fit un devis pour réparer le mur et la galerie du temple. Boudry le consulta en 1810 sur l'installation d'un «martinet» et d'un laminoir.

Sur le point de mourir, le «justicier» avait demandé l'apposition des scellés sur son bureau. Ce fut fait par une délégation de la Cour de justice de Neuchâtel, le 19 avril 1814, après le décès de ce doyen de la Cour de justice du Val-de-Travers, où il ne devait plus siéger depuis longtemps. Dans son testament olographe retrouvé le surlendemain, l'architecte demandait «la nomination d'un curateur à son fils Henry Louis Reymond qui, à raison de ses circonstances morales, est peu à même de gérer ses affaires»⁵. Nous n'avons rien trouvé sur cet Henri-Louis, pas même sa date de naissance sans doute hors du canton, ni sa mort après 1840.

Lorsque Louis-Ferdinand Reymond et les deux autres curateurs voulurent vendre une maison, rue du Coq-d'Inde, en 1815, ils ne trouvèrent pas d'acquéreur, mais ils purent emprunter 100 louis en l'hypothéquant en avril 1817, pour «payer les dettes de leur pupile».

L'immeuble, où pendait l'enseigne des Balances, qui se trouvait à l'emplacement de l'actuel N° 24 rebâti en 1902, fut vendu en novembre 1818 à Elie Prince-dit-Clottu pour le prix considérable de 20 225 livres.



Fig. 4. Neuchâtel. Entrée de la maison bâtie par Jonas-Louis Reymond au Coq-d'Inde vers 1785.

La belle maison, 20, rue du Coq-d'Inde, rebâtie par Jonas-Louis Reymond avec des matériaux de la maison de Pierre-Alexandre Du Peyrou démolie en 1784, pour faire place à la rue du Concert, avait passé, en 1791 déjà, à Jules-Alexandre Deluze, ancien officier au service de France.

* *
*

Hasard, absence de documents ou de commandes officielles, mieux connues que celles des particuliers, Abraham-Henry Reymond paraît moins actif après la dissolution de la société avec son frère. Seul, on le voit procéder à des expertises juridiques de murs, en 1797, 1808 et 1809. Avec son fils Louis-Ferdinand, il recrépit complètement le Temple du Bas à Neuchâtel, peignant les portes et traitant la pierre de taille en 1801. Tous deux établissent un devis pour des commodités à l'anglaise, à la Grande-Rochette, propriété du général Charles-Daniel de Meuron, en 1805. L'année précédente, Abraham-Henri et Louis-Ferdinand s'étaient soumis à un arbitrage pour liquider des comptes avec le maître charpentier David Rosala, notamment après l'acquisition «de compte à tiers de la possession dite l'Orangerie, provenant de l'hoirie Dupeyroux» (à l'actuelle rue de l'Orangerie)⁶. En 1806, ce sont les Reymond qui enlevèrent les écus armoriés du château de Neuchâtel à l'arrivée des troupes françaises. Ces «architectes» furent aussi les entrepreneurs de l'hôpital Pourtalès; ils signèrent le marché de construction le 1^{er} avril 1808, fournissant aussi quelques plans et la cheminée de marbre de la salle du Conseil.

Le 12 septembre 1814, le Conseil d'Etat autorisa l'ouverture du «décret» des biens de l'hoirie d'Abraham-Henri Reymond, ancien d'Eglise à Boveresse et architecte à Neuchâtel, et aussi le décret de la «société qui subsistait entre le défunt et le sieur Ferdinand Reymond, son fils». La masse en faillite, dont la procédure s'ouvrit le 4 novembre, avait comme principal créancier James de Pourtalès, détenteur d'une obligation de L. 6948.4 sols; parmi les autres créanciers, figuraient le graveur Henri-François Convert, les plâtriers Depaulis et Capela[ro], le couvreur Mader et les curateurs de Henri-Louis Reymond. Louis-Ferdinand Reymond proposa un arrangement pour éviter les frais d'une collocation, étant entendu que le passif s'élevait à L. 22 193.6 et l'actif à L. 12 379 au plus: on nommerait un syndic; Reymond serait garant de l'opération; les sommes dues porteraient intérêt à 4%; Louis-Ferdinand devait céder à la masse la moitié du prix des maisons d'Hauterive devant lui revenir; il retiendrait la carrière de la Favarge, la grue et les outils estimés à L. 2460.1, s'engageant à payer en trois termes d'un an L. 1560.1 du déficit à couvrir. Pourtalès accepta de retirer seulement 20% de son obligation. Les créanciers exigèrent le paiement dans un délai de six mois et la réalisation de la masse en deux ans. Elisabeth, née Borel, femme de Ferdinand Reymond, s'engagea à remplir solidairement les conditions imposées à son mari. Il semble que l'arrangement put être réalisé sans accroc. La carrière de Saint-Nicolas, au bas de cette rue, fut ainsi vendue

en 1815⁷. En tout cas, les bâtiments d'habitation, de cave et de remise à Hauterive étaient encore en sa possession en 1831, et le restèrent sans doute jusqu'à sa mort en 1840.

* *
*

Reymond fils, c'est-à-dire Louis-Ferdinand, se montra très actif à Neuchâtel. Il fut reçu le 30 novembre 1790 de la Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis par reprise. Quatre ans plus tard, il présenta son chef-d'œuvre avec le mari de sa demi-sœur, l'architecte Samuel Péter, mais la compagnie voulut établir tout d'abord un règlement. Apparemment, seul Péter vit renvoyer son travail à des commissaires que la décision, du reste, ne cite pas.

Reymond donna les «plans d'une maison de bains concédée à M^r J[on]as P[ierr]e Warnod en 1800 (les bains Warnod, au bord du lac), puis, sans date, un «projet de portail au Neubourg», c'est-à-dire celui d'une grille entre les greniers du milieu et du haut, aux Terreaux, plus le plan d'un nouveau port à construire à l'est du Bassin existant. Le 4 avril 1805, Louis-Ferdinand dressa aussi le plan et le devis d'une «maison de force» à établir sur une buanderie dans la cour de l'hôpital. Il offrit encore ses services en 1807 pour la construction du pont Berthier, à Serrières, mais sans succès.

La même année, l'architecte établit les plans d'un chemin de communication entre Boudry, Rochefort et les Grattes, pour relier le Vignoble à la nouvelle route du Locle. L'homme pouvait être violent; en 1806, le maire de Neuchâtel annonça que Reymond avait «proféré des menaces graves contre un créancier qui sollicitait paiement, que même il l'a[vait] frappé et blessé d'un fusil». La victime était Christ Megger, tuilier, de Cudrefin⁸.

En 1817 et 1818, Louis-Ferdinand donna les projets d'un bâtiment du gymnase, c'est-à-dire d'un collège. Un magasin public pour des marchandises, en 1820, est visiblement influencé par l'architecture de Leclère, comme une auberge de 1818 ou le poids public de 1820. On peut relever que la signature de l'architecte est précédée le plus souvent de trois points maçonniques.

Ferdinand Reymond-Borel, qui signe parfois de ces deux patronymes, élaborait aussi des plans pour la maison de commune de Bevaix, en 1811, et paraît avoir été consulté pour des réparations au temple de Saint-

Aubin, exécutées par un tiers. Louant une carrière aux Grattes, il sollicite en 1812 l'autorisation de sortir des pierres «pour les ouvrages qu'il construit à Areuse», c'est-à-dire la maison Beaujon, devenue un siècle plus tard celle du D^r Pierre Beau.

Après la mort et la faillite de son père en 1814, Louis-Ferdinand continua seul. Avec le maître tailleur de pierre Jean-David Nicole, il était devenu, entre 1814 et 1816, propriétaire de trois chènevières à Cressier, servant sans doute de carrière de tuf, qui fut revendue en 1832. La même année, il examina la charpente de la Blanche-Eglise à la Neuveville et en fit un projet de reconstruction⁹. Il expertisa la cure du Locle avec l'intendant des bâtiments du prince en 1818. A Neuchâtel, en 1819, qualifié de capitaine d'artillerie et d'architecte, il vendit une maison à la rue Fleury à un boulanger, pour le prix de L. 8000.—¹⁰.

Reymond est aussi l'architecte et l'entrepreneur de la maison du colonel François de Sandol-Roy, 56, faubourg de l'Hôpital. C'est lui, ou son fils Henri-Ferdinand, qui est poursuivi en 1821 «pour deux contraventions qui doivent avoir eu lieu dans la pinte qu'il a établie à Hauterive». En 1824, Reymond dresse les plans de la reconstruction d'une annexe à la maison du village de Cormondrèche, et se voit chargé d'élever les murs et les cheminées des buanderies de Corcelles et de Cormondrèche.

Baptisé à Môtiers le 25 octobre 1767, Louis-Ferdinand Reymond qui avait épousé Louise-Elisabeth dite Lisette Borel à Neuchâtel, le 14 juillet 1796, mourut dans cette ville le 30 août 1840, à l'actuel, 91, faubourg de l'Hôpital. Peu auparavant, sa femme et lui avaient dû fermer sur ordre des Quatre Ministres, à cause de désordres, «un restaurant qu'ils avaient ouvert dans un appartement loué par eux du sieur Henri Louis Reymond au faubourg du Crêt». Les magistrats expliquèrent au Conseil d'Etat que la permission de tenir auberge avait été donnée en 1836 à Reymond et à sa seconde femme, née Erbaud, «dans la maison de leur parent [cousin germain] le sieur Henri Louis Reymond, située près du Crêt». L'état de santé de l'ancien capitaine ne lui avait pas permis d'exercer la surveillance nécessaire; on suspectait les époux de favoriser le «libertinage de mœurs»¹¹. Le silence tombé sur l'activité de Reymond dans la région découla sans doute du fait qu'on le disait domicilié à Orbe, en 1832, puis du changement d'occupation à son retour à Neuchâtel.

* * *

*

Lorsque les documents mentionnent Ferdinand Reymond fils, il s'agit de Henri-Ferdinand Reymond, né et mort à Neuchâtel (17 avril 1796 et 27 novembre 1834), ville où il épousa Marianne-Augustine Thorens le 6 juillet 1830. Nous ne savons que peu de choses de la carrière de ce fils et petit-fils d'architectes. En 1825, il avait établi des plans pour le Collège latin, mais les autorités préférèrent ceux d'Anton Froelicher, personnage d'une tout autre envergure. Dix ans plus tard la veuve, qui réclamait 840 livres pour ce travail, se heurta au refus de la commission des travaux publics de Neuchâtel constatant « que dans aucun tems, l'administration n'avait chargé M^r Reymond de l'exécution de ces plans »¹².

Avec Louis Châtelain, Reymond fils fut consulté en 1832 par le Conseil d'Etat, comme expert, sur la valeur de canaux de cheminée en poterie vernie. La même année, il réclamait de la commune de Rochefort un solde de compte pour une partie des plans de reconstruction de l'auberge — remontant à 1827.

C'est cependant avec le père de Henri-Ferdinand que se termina une lignée de constructeurs neuchâtelois ayant connu des périodes d'une intense activité.

Jean COURVOISIER

NOTES

Pour alléger la présentation, nous n'avons donné que quelques références. L'essentiel des sources est constitué par les comptes et les quittances de l'Etat, par les quittances de la ville de Neuchâtel, les documents comptables de communes du Littoral et les volumes des Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel.

¹ Marcel GRANDJEAN, « L'hôtel de ville d'Yverdon et son logis », dans la *Revue historique vaudoise*, 1984, pp. 29, 30, 44, 47, 71.

² C. A. Péter, notaire, vol. I, p. 277, 16 mai 1785. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 132, p. 195, 1788.

³ Isaac Gaullieur, notaire, vol. G 76, p. 298, 4 mars 1797.

⁴ Série Cultes, dos. 22/VII, 1812.

⁵ Justice de Neuchâtel, vol. 122, 18 et 21 avril 1814.

⁶ Justice de Neuchâtel, pièces non enregistrées, 1801-1804.

⁷ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 162, p. 823, 1814. Justice de Neuchâtel, vol. 210, au milieu du volume, novembre 1814. C. F. Péter, notaire, vol. 3, p. 81, 1815.

⁸ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 154, p. 784, 22 septembre 1806.

⁹ A. GROSS et C. L. SCHNIDER, *Histoire de la Neuveville*, p. 200.

¹⁰ I. H. Clerc, notaire, C 234, p. 138, 16 septembre 1819.

¹¹ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 198, p. 908, 13 mai 1840. Série Auberges, dossier 8/VII, 1840.

¹² Archives des Travaux publics de la ville, Procès-verbaux, 9 avril 1825, 2 juin 1835.

**L'INDUSTRIE DENTELLIÈRE
DANS LES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES
AUX XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES;
LA COMPTABILITÉ D'UN NÉGOCIANT
EN DENTELLES DE COUVET:
LE MAJOR DANIEL-HENRI DUBIED**

Introduction

La plupart des spécialistes en histoire de la dentelle s'accordent pour reconnaître que la dentelle est née simultanément en Italie et en Flandres vers le XV^e-XVI^e siècle. A Venise, la légende rapporte qu'un pêcheur partant pour une longue croisière dans les mers orientales avait fait don à sa fiancée avant son départ d'une branche de corail délicatement découpée. Pour remplir le vide des jours d'absence, la jeune fille eut l'idée d'imiter à l'aiguille le précieux souvenir. Mais l'ouvrage était si complexe qu'elle n'y parvint qu'en créant le réseau et le dessin elle-même: la dentelle à l'aiguille était née. Pour la dentelle aux fuseaux, la même légende est contée avec cependant une variante: la jeune fille, en regardant le souvenir de son fiancé, tressa machinalement les fils du filet de pêche, terminés par de petits plombs. La dentelle ainsi trouvée porta le nom de «dentelle a piombini» et ceux-ci furent bientôt remplacés par des fuseaux. L'Italie aura une prédilection pour les dentelles à l'aiguille tandis que dans les Flandres on travaillera plus particulièrement les dentelles aux fuseaux.

Dès le XVI^e siècle, la dentelle est connue un peu partout en Europe grâce aux marchands qui se rendent aux foires principales pour y vendre leurs produits, grâce aussi aux livres de dessins édités à l'usage des dentellières. Toutes les femmes pratiquent cette activité, tant les religieuses et les jeunes filles de condition modeste que les femmes de la noblesse. Témoin ce livre de Nicolo d'Aristotile de 1529 qui porte le titre suivant: «Livre de modèles où les tendres pucelles et les nobles dames pourront se familiariser avec tous les raffinements qu'une diligente personne peut combiner à la plus grande gloire du précieux ouvrage.» Un de ces livres de modèles est édité en Suisse à Zurich en 1561 par l'éditeur Froschauer. La mode vestimentaire des cours royales européennes assure aussi le succès de la dentelle. En France, c'est Catherine de Médicis qui impose, après son mariage avec Henri II, le goût des

dentelles. On porte alors les fameuses « fraizes », collerettes qui pouvaient être impressionnantes d'ampleur. Des centres dentelliers se développent à cette époque en France, mais leurs produits restent de facture grossière et n'empêchent pas les nobles de s'approvisionner en Italie et en Flandres, premiers producteurs de dentelle au XVI^e et début du XVII^e siècle. Des sommes fabuleuses sortent ainsi de France. Pour endiguer cette fuite de capitaux vers l'étranger, on publie de nombreux édits prohibitifs. Ils restent lettre morte. Colbert, ministre des finances de Louis XIV décide alors de promouvoir cette industrie en France. Il fait venir d'Italie des ouvrières spécialisées. Quelques années plus tard, les produits d'Alençon, Sedan, Argenteuil et autres centres sont capables de rivaliser avec les plus belles dentelles de Venise. En 1685, lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, les ouvrières huguenotes s'expatrient en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. Leur apport est déterminant pour l'économie dentellière de ces pays d'accueil.

Le XVII^e et le XVIII^e siècle sont les grands siècles de la dentelle. On observe à cette époque un foisonnement incroyable de ces tissus vaporeux. Même les hommes et les prélats se parent de tous les attributs ordinairement réservés aux femmes : broderies, plumes, pierres précieuses et dentelles, jusque sur les cuirasses portées à la guerre.

Au XIX^e siècle, les dentelles disparaissent progressivement des vêtements, avec un renouveau sous la Restauration. Cependant, vers le milieu du XIX^e siècle, un événement va mettre fin à la suprématie des dentelles faites à la main sur le marché mondial, l'avènement de la « machine à dentelle » ; les dentelles mécaniques déferlent sur les places principales de vente et offertes à meilleur prix concurrencent les dentelles à l'aiguille et celles aux fuseaux. La dentelle à la main va dès lors garder un caractère artisanal et autochtone.

La dentelle aux fuseaux en Pays neuchâtelois

Dès le XVII^e siècle, on fait de la dentelle en Suisse un peu partout, en Suisse allemande, dans le Pays-d'Enhaut, mais elle reste d'usage interne et personnel. C'est dans les Montagnes neuchâtelaises (juridiction de Valangin) et au Val-de-Travers que la dentelle va trouver un terrain propice pour s'épanouir, les premières attestations remontent au XVII^e siècle : Frédéric de Chambrier dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*¹ nous indique que vers 1620 déjà « on louait l'habileté des

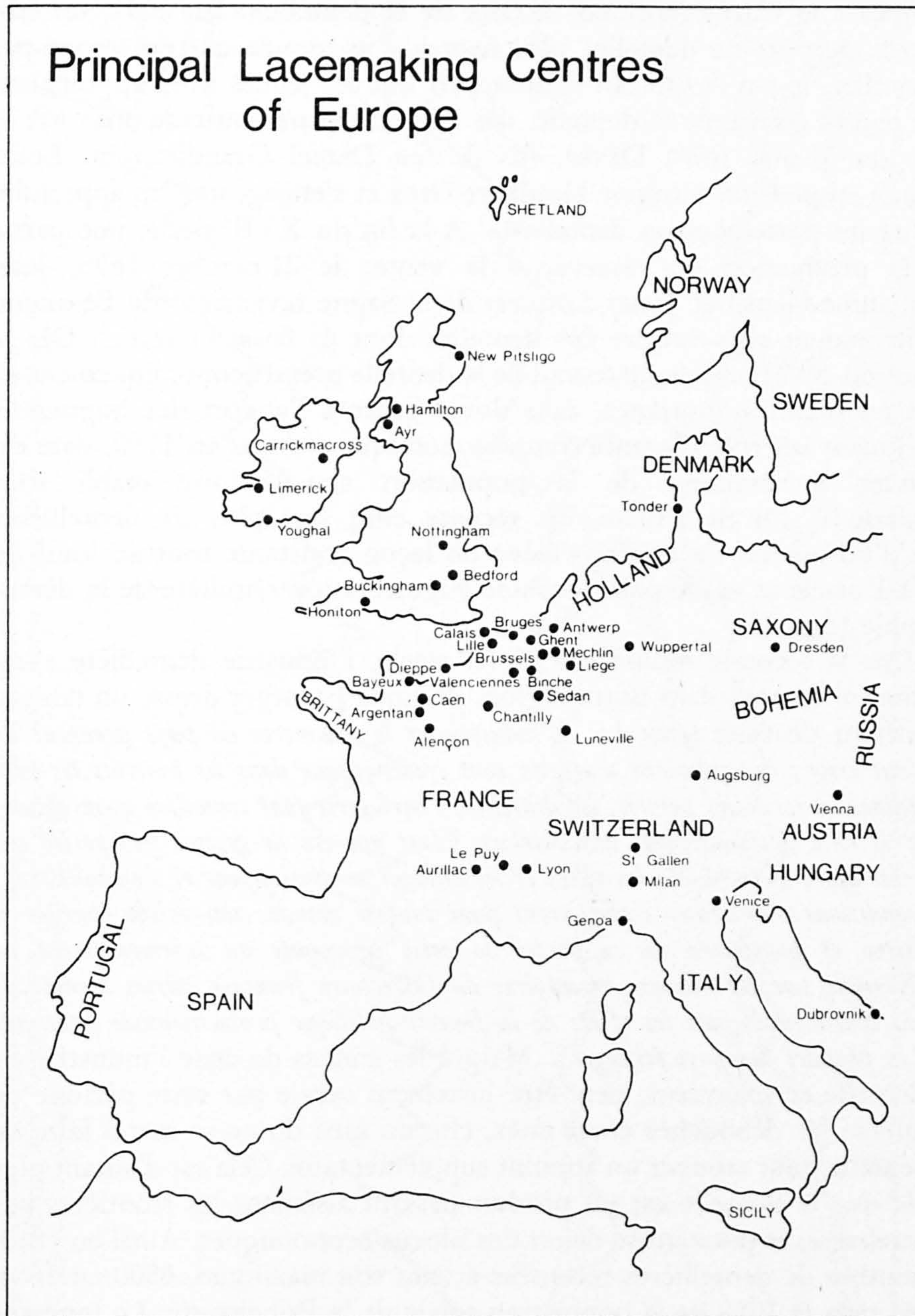
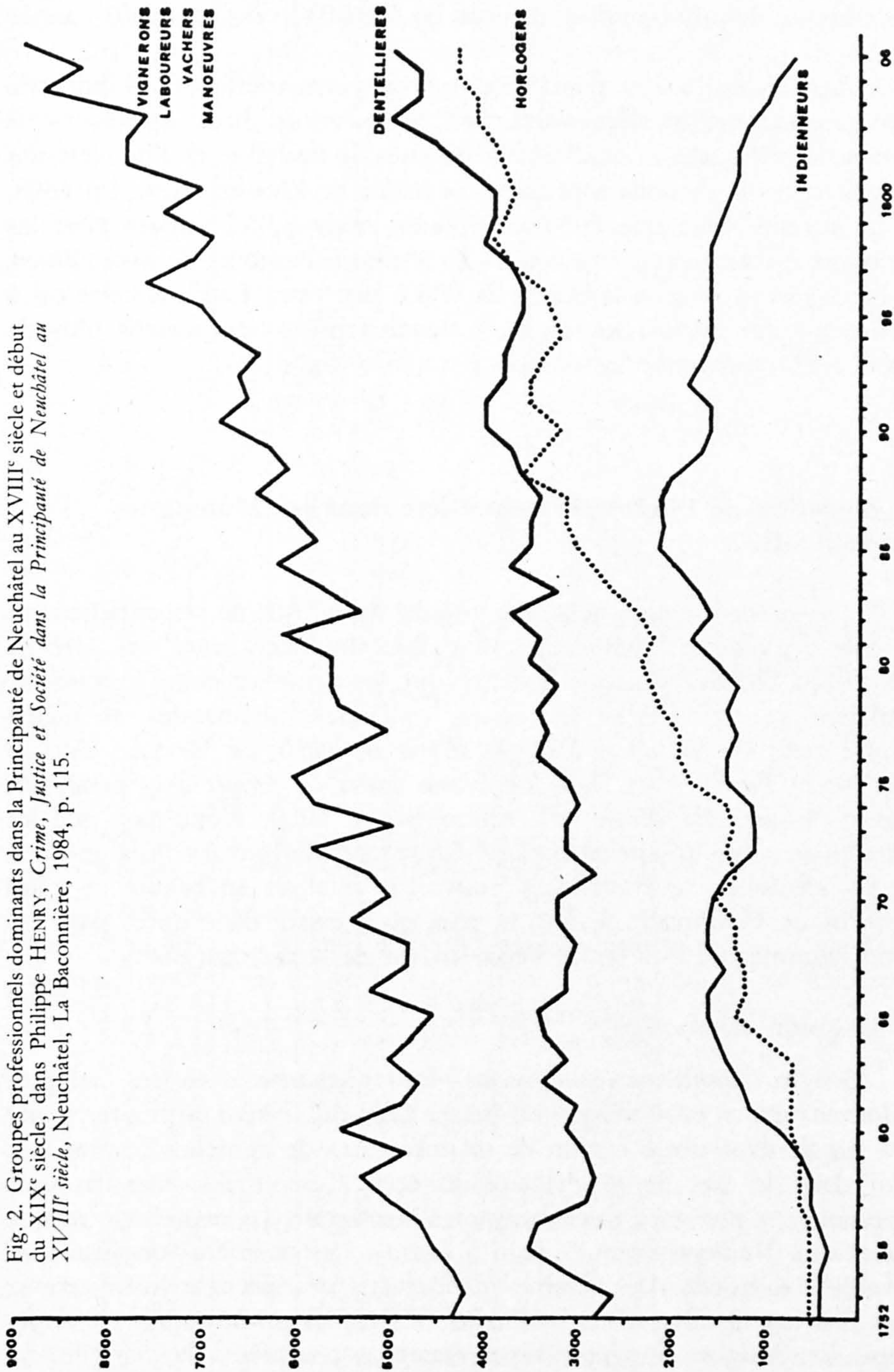


Fig. 1. Les principaux centres dentelliers d'Europe dans Pat EARNSHAW, *A dictionary of lace*, London, Shire Publications Ltd., 1981, fig. 22.

N. B.: Neuchâtel n'est pas mentionné sur la carte, ce n'est que dernièrement que les spécialistes en dentelles ont découvert la production neuchâteloise des siècles passés.

femmes à la Chaux-de-Fonds à faire de la dentelle». En 1661, un édit interdit le port de dentelles plus hautes d'un pouce qui ne seront pas faites dans le pays². On sait d'autre part que les jeunes filles apprenaient très jeunes à faire de la dentelle, dès l'âge de quatre ou cinq ans³. «A la date du 31 mai 1670, David, fils de feu Daniel Grandjean du Locle prenait en pension Suzanne Humbert-Droz et s'engageait à lui apprendre à faire les passements et dentelles.»⁴ A la fin du XVII^e siècle, une partie de la production est réservée à la vente: le 21 octobre 1695, Jean Guillaume-Gentil et Jonas Convert de la Sagne revenaient de Besançon où ils étaient allés vendre des dentelles dont ils faisaient trafic⁵. Dès le début du XVIII^e siècle, le travail de la dentelle prend économiquement de plus en plus d'importance, sans doute grâce à l'apport des huguenots qui jouent un rôle d'«embrayeur économique». Ainsi en 1750, date du premier recensement de la population neuchâteloise établi sous Frédéric II, roi de Prusse, on recense cinq fois plus de dentellières que d'horlogers. Ce chiffre s'élève de façon constante tout au long du XVIII^e siècle et va de pair avec une augmentation régulière de la démographie (fig. 2)⁶.

Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'industrie dentellière s'implante solidement dans notre région. Philippe Favarger dresse un tableau évocateur de cette période: *L'industrie et le commerce du pays prennent un brillant essor; des relations d'affaire sont créées jusque dans les contrées les plus lointaines où les toiles peintes, les dentelles, l'horlogerie font connaître avantageusement le nom des fabricants neuchâtelois. C'est une ère de grande prospérité que traverse alors Neuchâtel; les villes et les villages se développent et s'embellissent; les conditions d'existence s'améliorent pour tout le monde; une solide épargne se constitue et permettra de supporter la crise provoquée au commencement du XIX^e siècle par les mesures vexatoires du Directoire français suivies bientôt du blocus continental, puis les effets de la funeste politique protectionniste pratiquée par la plupart des pays étrangers.*⁷ Malgré les années de crise l'industrie de la dentelle se maintient, peut-être justement servie par cette période de troubles: les débouchés étant rares, chacun sans doute se met à faire de la dentelle pour trouver un appoint supplémentaire. Cela est d'autant plus facile que la dentelle est un produit passant aisément les frontières par contrebande et pouvant se défier des blocus économiques. Ainsi en 1817, le nombre de dentellières recensées atteint son maximum, 6500 environ, à peu près le 10% de la population totale de la Principauté. Le montant des exportations s'élève à 1 500 000 livres⁸, ce chiffre, qui demanderait à être confirmé et complété, est le seul que nous possédions; à titre comparatif, le chiffre d'affaire de la Fabrique-Neuve de Cortaillod,



manufacture de toiles peintes, dépasse les 400 000 livres vers 1803⁹, année prospère.

A partir de 1820 la dentellerie est en perte d'effectifs: l'industrie horlogère offre de meilleurs salaires à ses ouvriers. Il est à relever que l'industrie horlogère a bénéficié des qualités de travail et de l'habileté des dentellières: «la dentelle a préparé les mains de l'horlogerie». En 1848, on ne recense plus que 2000 dentellières environ, le rapport avec les horlogers est inversé: il y a cette fois-ci cinq fois moins de dentellières, les horlogers sont au nombre de 10 000 à peu près. La dentellerie est à l'heure de son déclin: les montres neuchâtelaises remportent plus de succès à l'étranger que les dentelles (fig. 3 et fig. 4).

Organisation de l'industrie dentellière dans les Montagnes neuchâtelaises

On se demande comment une région de montagne, essentiellement agricole a pu devenir un centre dentellier important avec une aire de diffusion si étendue puisque l'on sait que les dentelles neuchâtelaises se vendaient sur les places françaises, italiennes, allemandes et même d'outre-mer: *On les voit en Espagne décorer les autels, au Mexique, dans les Antilles, en France et en Italie servir sous toutes les formes à la parure des femmes*¹⁰. Pour jouir d'une telle renommée, il fallait d'une part que les dentelles vendues soient de facture exceptionnelle (Savary nous indique que les dentelles neuchâtelaises pouvaient rivaliser en beauté avec les dentelles de Flandres¹¹) et d'autre part qu'il existe dans notre pays un réseau commercial qui assure l'écoulement de la marchandise.

a) La qualité des dentelles

L'activité dentellière a su dans les Montagnes neuchâtelaises s'adapter à l'infrastructure économique en place, celle du secteur primaire. Il n'y aura jamais dans notre région de manufactures de dentelles comme il y a eu dans le bas de la Principauté et à Couvet des manufactures d'indiennes et plus tard des fabriques d'horlogerie. La dentellerie restera attachée au Verlagssystem (travail à façon). Les ouvrières ont toujours travaillé à domicile. Les femmes de paysans pouvaient à loisir croiser leurs fuseaux et s'interrompre lorsque les tâches domestiques les appelaient. Les longues soirées d'hiver étaient consacrées à la dentelle. La

Fig. 3. Evolution du nombre des ouvrières en dentelles aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il convient de considérer ces chiffres avec prudence, en raison des difficultés d'interprétation des sources du XVIII^e siècle, dans Alphonse PETITPIERRE, *Un demi-siècle d'histoire économique de Neuchâtel*, Neuchâtel, Sandoz, 1871, p. 211.

An- nées	Habi- tants	Neuchâ- telois	Etran- gers	Horlo- gers	Ouvriers en indiennes dentelles	Ouvrières en dentelles
1752	32 335	28 017	4 318	464	399	2793
1762	32 459	27 758	4 701	686	1252	3288
1772	35 197	28 544	6 653	1 386	1155	3075
1782	40 408	31 545	8 863	2 289	1632	3746
1792	43 856	33 630	10 226	3 458	1845	3832
1802	47 026	34 595	12 431	3 939	1270	4532
1812	50 122	36 180	13 942	3 220	771	5766
1814	50 497	36 642	13 855	3 744	870	5628
1817	51 586	37 833	13 753	4 670	1110	6603
1822	50 874	37 607	13 267	4 055	816	6454
1827	53 629	38 723	14 906	5 006	841	5701
1832	54 844	39 470	15 374	5 125	719	4187
1837	59 448	40 633	18 631	7 483	791	3726
1842	64 237	42 223	22 014	8 093	542	3481
1846	68 247	43 605	24 642	10 134	500	2019

Fig. 4. Evolution du nombre des dentellières dans les principales régions productrices de la Principauté*, dans Philippe HENRY, *Crime, Justice et Société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984, p. 124.

Juridictions	Moyenne annuelle du nombre des dentellières		
	1760-1764	1780-1784	1802-1806
Val-de-Travers (juridiction criminelle)	800 (25,4% du total de la Principauté)	1440 (41%)	2177 (45,4%)
Val-de-Travers (juridiction civile)	599	1025	1381
Les Verrières	134	262	550
La Brévine	66	153	246
Valangin (juridiction criminelle)	1621 (51,4%)	1419 (40,4%)	1459 (30,4%)
Valangin (juridiction civile)	105	70	59
Le Locle	611	477	574
La Chaux-de-Fonds	545	390	295
La Sagne	250	260	289
Les Brenets	101	206	232
Rochefort	239 (7,6%)	231 (6,6%)	397 (8,3%)
Travers	335 (10,6%)	343 (9,8%)	642 (13,4%)
Ensemble de la Principauté	3151	3515	4797

* Source: Série Recensements, N° 23 b; Recensements généraux 1750-1844.

disponibilité de la main-d'œuvre concourut à la qualité des dentelles, ainsi qu'une saine émulation entre les dentellières: « Au Val-de-Travers, des milliers de coussins étaient en activité du matin au soir, jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Les voisines se réunissaient volontiers, en été devant les maisons et en hiver pendant la veillée, autour des lampes à suif placées sur de gros trépieds en bois, entourées de globes de verre brillant, qui, remplis d'une eau pure et souvent renouvelée, projetait leur intense et blanche lumière sur le coussin et les mains agiles de l'ouvrière. Le bruit incessant et étourdissant des fuseaux n'empêchait pas celui tout aussi acentué des voix... après le long travail de la journée, qui ne laissait au ménage pas le moins de temps possible, les veilleuses ne se séparaient pas sans prendre une légère collation.»¹² Les dentellières travaillaient des genres français et flamands, le genre Lille, Malines, Valenciennes. On fit aussi beaucoup de « Blondes » (dentelles de soie) et des Chantilly (dentelles de couleur noire) dès le début du XIX^e siècle. Il n'y a pas eu de style typiquement neuchâtelois. Mais certains dessins ou parties de dentelles sont eux neuchâtelois: les femmes de nos Montagnes avaient une qualité, leur imagination. Elles ne pouvaient voir un modèle sans aussitôt chercher à le modifier, l'améliorer, lui donner une note personnelle. Ce don d'invention servira aussi les horlogers de la Principauté. Il y a eu sans doute influence et interférence entre les dessinateurs d'indiennes et les dessinateurs de piquées (modèles des dentelles); ce milieu artistique rehaussa la qualité des dentelles neuchâtelaises.

b) *Le réseau commercial*

La situation géographique du Val-de-Travers a joué un rôle important dans le succès commercial des dentelles:

- la proximité de la France a permis l'écoulement des produits, souvent par contrebande en raison des édits prohibitifs du gouvernement français ou des droits de douane élevés. Le commerce de dentelle était soumis à des réglementations assez strictes de la part des pays limitrophes; un document important, découvert aux Archives nationales de Paris, met en lumière les relations douanières franco-suisse pour le commerce dentellier au XVIII^e siècle (cf. fig. 5);
- la fréquentation de la « route de France » par les marchands étrangers favorisa les échanges tant culturels que commerciaux.

La vie commerciale du XVIII^e et milieu du XIX^e siècle était très mouvementée. Toutes sortes de denrées passaient par le péage de la Tour

Bayard et par les Verrières (le sel par exemple ou le vin français lorsqu'il n'était pas soumis à des interdictions de la part du Conseil d'Etat neuchâtelois). De nombreuses activités et industries étaient implantées dans les Montagnes neuchâtelaises; au Val-de-Travers on peut citer la manufacture d'indiennes de la compagnie Borel, Bosset & Guyenet, les filatures de lin et de chanvre à la Brévine, les bas faits au métier, la fabrication d'extrait d'absinthe, le travail de l'horlogerie, etc.

Pour ce qui est du commerce de dentelles, il faut avouer que nos connaissances actuelles sont quasi nulles. Nous savons qu'il y a eu de nombreux négociants au Vallon, entre 30 et 50, la trace de la plupart d'entre eux a pu être retrouvée (cf. fig. 6). Les plus grands commerçants en dentelle, la famille Jeanrenaud-Besson de Couvet, les Frères Rosselet des Verrières, David et Victor Lebet de Buttes, possédaient sans doute leurs propres équipages. Nous en avons la preuve avec la famille Besson qui se rendait en Allemagne pour y vendre sa production¹³. Un autre moyen de transiter la marchandise consistait à faire appel à des sociétés qui louaient leurs services de roulage. On se déplaçait alors avec des chars à quatre roues, relativement étroits et assez bas, par-dessus lesquels on tendait des bâches où était inscrite la raison sociale de ces sociétés. Les dentelles étaient placées dans un coffre qui épousait la forme du siège du conducteur. Celui-ci en avait un contrôle direct et permanent: la dentelle était un objet de valeur, très convoité et pouvait devenir monnaie d'échange à l'instar des pierres précieuses; les vols devaient être très fréquents. Enfin un service postal, mis en place dès 1695 par la famille Fischer de Berne, allait de Neuchâtel à Dijon en passant par le Val-de-Travers.

«En 1799 un courrier partait de Neuchâtel pour Pontarlier le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine à cinq heures du matin et traversait le Vallon dans toute sa longueur en passant à Fleurier, Saint-Sulpice, et Verrières.»¹⁴

Il est difficile de savoir s'il existait des sociétés particulières qui s'occupaient du commerce des dentelles, comme c'était le cas pour les indiennes, du moins au début:

1. production des toiles peintes dans des manufactures «familiales»;
2. stockage de la marchandise dans des comptoirs et commercialisation réservée à des compagnies qui se chargeaient de toutes les questions d'exportation.

Il semble plutôt que les fabricants de dentelle engageaient des personnes responsables du transport de la marchandise. Un document retrouvé



A R R E S T

D U C O N S E I L D'É T A T

D U R O I,

Qui désigne les Bureaux par lesquels les Dentelles fines ou grosses, venant de Lorraine, Suisse & autres pays étrangers, pourront entrer à l'avenir dans la province de Franche-comté, en payant dix livres par livre pesant ; indique également les Bureaux par lesquels ces mêmes Dentelles pourront entrer de cette province dans celle des Cinq grosses fermes, en payant pour les fines vingt sous par livre, & les grosses cinq sous aussi par livre : Et exempte de ces derniers droits, celles qui, venant de Lorraine, Suisse ou autres pays étrangers, passeront en passe-debout par la Franche-comté, à destination des Cinq grosses fermes.

Du 28 Mars 1773.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

au Prieuré de Môtiers tendrait à le prouver : à la date du 13 octobre 1818, Frédéric Duval est engagé chez MM. Besson, Boiteux & Piaget pour deux ans en qualité de commis. Il devra s'occuper du commerce dans Couvet et « des courses nécessaires à leur commerce »¹⁵.

On remarque d'autre part que les négociants s'associaient très souvent ; de façon partielle pour des « comptes a demi » ou complète : les raisons sociales de ces maisons le démontrent, Jeanrenaud & Besson, Courvoisier-Prince & Petitpierre, etc., il s'agissait de sociétés anonymes¹⁶ avant l'heure, consolidées souvent par des liens matrimoniaux. On peut aussi supposer qu'il y avait des rapports étroits entre commerce dentellier et commerce horloger, il est probable que les deux industries aient suivi les mêmes voies commerciales.

Les négociants en dentelle au Val-de-Travers

Voici une liste non exhaustive des négociants qui ont fait commerce de dentelles aux XVIII^e et XIX^e siècles au Vallon :

Fig. 5. Le Roi s'étant fait représenter le Tarif arrêté en son Conseil le 18 avril 1664, par lequel les Dentelles de Liège, de Lorraine & Comté, fines & grosses, de toutes sortes, sont imposées, à l'entrée des Cinq grosses fermes, à dix livres de la livre : Et Sa Majesté étant informée que depuis la réunion de la Franche-Comté à la France, les dentelles de Suisse & autres pays étrangers qui viennent, soit directement, soit indirectement par la Lorraine entrent librement dans ladite province de Franche-Comté, sans payer aucuns droits ; qu'elles se confondent avec celles qui se fabriquent dans ladite province, & qu'à leur entrée dans les Cinq grosses fermes, elles sont sujettes les unes comme les autres, au même droit de dix livres, imposé par le tarif de 1664, d'où il résulte que les dentelles de Suisse sont en concurrence, soit dans la franche-comté, soit dans les Cinq grosses fermes, avec celles originaires de ladite province. A quoi Sa Majesté voulant pourvoir : Oûi le rapport du sieur Abbé Terray, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Contrôleur général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne qu'à l'avenir, & à compter du jour de la publication du présent arrêt, les dentelles fines & grosses, qui viendront de Lorraine, de Suisse et autres pays étrangers, dans la province de Franche-Comté, ne pourront entrer que par les seuls bureaux de Frambourg & de Jussey, où elles payeront dix livres par livre pesant. Veut Sa Majesté que les dentelles fines ou grossières, qui viendront de la Franche Comté dans les Cinq grosses fermes, ne puissent entrer que par les bureaux d'Auxonne & de Saint-Jean-de-Lône, à l'entrée desquels bureaux elles ne payeront ; savoir, les fines que vingt sous par livre, & les grossières cinq sous aussi par livre. Entend Sa Majesté que les dentelles venant de Lorraine, de Suisse & autres pays étrangers, qui seront déclarées à leur entrée par les bureaux de Frambourg & de Juffey, pour passer debout par la Franche-comté, à destination des Cinq grosses fermes, & qui auront acquitté le droit de dix livres à l'entrée, ne seront point sujettes aux droits de vingt sous & de cinq sous par livre, à leur passage dans lesdites Cinq grosses fermes, par les bureaux d'Auxonne & de Saint-Jean-de-Lône. Et sera le présent arrêt lû, publié et affiché par-tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-huit mars mil sept cent soixante-treize. Signé Monteynard.

Fig. 6. Principaux marchands de dentelle des Montagnes neuchâtelaises.

Négociants cités par A. PETIT-PIERRE dans <i>Un demi-siècle d'histoire économique de Neuchâtel</i> , pp. 218-219	Liste établie par M. Eric-André Klausner	Négociants en dentelle ayant un compte avec le major D.-H. Dubied (à côté de ceux précités)
<p>Rosset Frères aux Verrières Piaget Frères aux Verrières David Lebet et son fils Victor à Buttes Bugnion Frères à Fleurier Jeanrenaud-Besson à Môtiers Besson père et fils à Couvet Coulin H.-D. à Couvet Petitpierre D.-L. à Couvet Duval Frédéric à Couvet La maison Jeanneret à Travers</p>	<p>Berthoud-Yersin Jean-Jacques et Marie-Esabeau et leur fils Jonas (France, Paris) à Couvet Montandon H.-F. à Travers Henriod Henry-François à Couvet Dubied-Duval Daniel-Henri et ses fils à Couvet Bovet à Fleurier Berthoud (catalogue au Musée d'histoire de Neuchâtel) Maison Besson-Boiteux-Piaget — David-Auguste Besson-Boiteux (Allemagne, Russie, Angleterre) — Charles-Louis Jeanrenaud-Besson (Italie) — Charles-Henri Piaget-Besson (France, Espagne) Guyenet à Couvet Dubois Henri-Constant de Buttes, dit l'herboriste (fabricant du célèbre thé suisse) Bobillier-Grandpierre Jean-Henry et son frère Abram Bobillier à Môtiers (depuis 1788)</p>	<p>Thiébeau Pierre-Henri Perret Ulysse à la Chau-de-Fonds Courvoisier & Fort au Locle Bugnon Frères et Bovet «Au Juif» Petitpierre Jean-Jaques Luya Petitpierre Judith-Ester Bessancenet Courvoisier-Prince-Petitpierre Vuille à la Sagne Favre au Locle Berthoud père et fils Delachaux Henriod & Bessancenet Bovet et Dubois Jeanrenaud-Leuba Monnier Pairin de Noiraigue</p>
<p>La collection de piquées du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel nous indique quelques noms supplémentaires: Borel-Andrié D.-F. Constant Louis</p>		

Jusqu'à présent, parmi les fabricants de dentelle retrouvés, deux seuls ont pu être étudiés : tout d'abord les Frères Rosselet des Bayards dont Alfred Piguet a découvert la correspondance entre les ouvrières de Sainte-Croix et leurs patrons, les Rosselet¹⁷. Cette correspondance donne une idée un peu plus précise des rapports établis entre des dentellières et un négociant. Les Frères Rosselet avaient sous leurs ordres une personne qui s'occupait de la production de dentelles à Sainte-Croix et qui avait un contact direct avec les ouvrières. Elle était chargée de surveiller le travail, de refuser au besoin des dentelles qui n'étaient pas conformes aux exigences ou de baisser les salaires si les pièces rendues étaient de moindre qualité ou si elles avaient des taches ou « rouilles ». On apprend qu'une dentelle de 51 batz était considérée comme une dentelle de luxe tandis qu'une dentelle de 32 batz était jugée de deuxième qualité. Cette correspondance s'étend sur une période de vingt ans (1816-1836).

Le second négociant est le major Daniel-Henri Dubied, grand-père d'Edouard Dubied fondateur de la fabrique de machines à tricoter de Couvet, ancêtre des dirigeants de l'entreprise Dubied actuelle. La trace du major Dubied a pu être retrouvée grâce à une série de livres de comptes, confiés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel par M. Philippe Sjöstedt en 1956. Celui-ci, ingénieur chez Philippe Suchard, avait épousé la fille de ce dernier. Philippe Suchard acheta à Couvet la maison où vivait Constant Dubied, fils de Daniel-Henri. Il est probable que Philippe Sjöstedt ait découvert les livres de comptes dans un grenier ou à la cave, l'état défectueux des registres en témoigne. La comptabilité du major est une source unique et exceptionnelle pour l'histoire de la dentellerie neuchâteloise. Ces registres apportent de nombreux renseignements sur les opérations et les transactions d'un marchand de dentelles et nous dévoilent les facettes multiples de son activité.

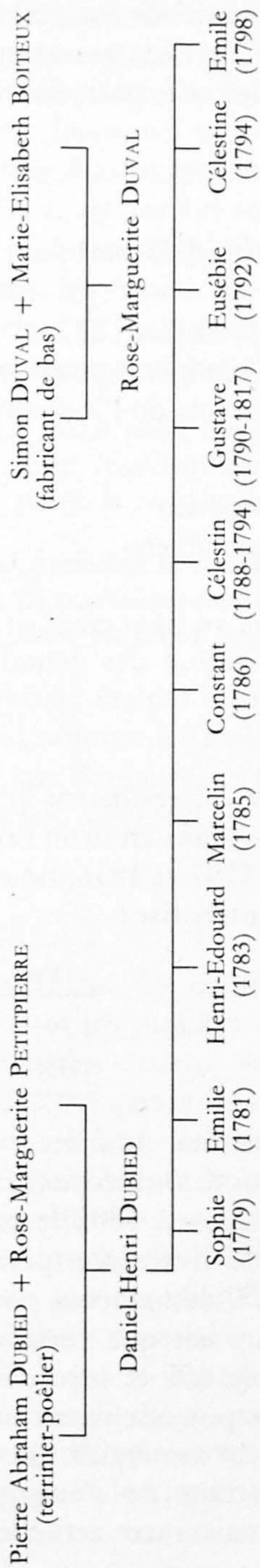
Les livres de comptes sont au nombre de dix-sept. Ils sont d'inégale grandeur. Ils couvrent une période de cinquante-quatre ans : 1775-1821. Huit seulement sont consacrés à la dentelle (1785-1821) dont cinq réservés aux « comptes pour les ouvrières en dentelle » et trois au commerce dentellier. Les autres livres sont utilisés pour les dépenses familiales, le commerce de denrées diverses, la vente d'absinthe et d'eau-de-vie. Il est à signaler que ces registres sont des grands livres et des brouillards. Cette série de registres n'est certainement pas complète, ce qui limite le champ d'investigation et réduit les chances d'une approche circonstanciée de l'activité commerciale et domestique de la famille Dubied. Toute analyse ne peut donc que se révéler tronquée et faussée

au regard d'une comptabilité totale. Il n'en demeure pas moins que les livres dentelliers sont un apport considérable pour qui s'intéresse aux mécanismes de production, d'exploitation et de distribution du commerce de dentelles.

Un fabricant de dentelles du Val-de-Travers: le major Dubied

Daniel-Henri Dubied naît en 1758, fils d'un terrinier-poêlier, de Couvet. Il épouse en 1779 Rose-Marguerite Duval, fille d'un réfugié français fabricant de bas. De leur union naissent dix enfants (cf. fig. 7). Après avoir été nommé enseigne en 1791, Daniel-Henri Dubied devient sous-lieutenant de la compagnie de milice du Val-de-Travers en juin 1795 et reçoit le grade de major en octobre 1807. Il terminera sa carrière militaire en tant que lieutenant-colonel, chef du quatrième département. Les Dubied ont des champs et du bétail, des ouvriers et servantes pour s'en occuper. Le major est un homme à activités multiples: il organise son commerce de dentelles, mais aussi celui de denrées alimentaires (pommes de terre, café, lait, céréales...) qu'il vend souvent aux dentellières. A la fin du XVIII^e siècle, il entreprend la fabrication d'extrait d'absinthe pour faire face aux problèmes économiques suscités par la Révolution française. La buanderie de l'Ecu de France sert de distillerie jusqu'en 1821, date à laquelle il achète la Maison-Rouge (Grand-Rue 3) de Couvet au boulanger Jean-Jacques Bringolf. C'est une maison cossue qui en dit long sur l'état de santé de l'entreprise Dubied. Celui-ci y transfère sa distillerie et ne se consacre plus à partir de 1821 qu'à la production d'absinthe, en collaboration toujours avec ses fils et avec la famille Pernod à laquelle il vend régulièrement une partie de sa fabrication. Sa femme meurt la même année; on peut supposer que le commerce dentellier cesse pour cette raison, aucun registre de comptes postérieur à cette année n'a été retrouvé. En 1844, le major Dubied s'éteint à son tour. C'est Constant son fils qui reprend l'affaire familiale, puis Henri-Edouard. A sa mort, la distillerie est supprimée: Julie Dubied-Courvoisier, femme d'Henri-Edouard, décréta qu'il était indigne de sa famille de se livrer à un tel commerce et elle interdit à ses fils d'en poursuivre l'exploitation. Tous deux jouèrent cependant un rôle non négligeable dans l'économie du Vallon. Edouard fonda la fabrique de machines à tricoter à Couvet (1867), et Gustave dirigea la fabrique de ciment Portland de Saint-Sulpice.

Fig. 7. Famille DUBIED-DUVAL.



Alliance des enfants Dubied

- Sophie DUBIED + Jean Etienne Luya
 - Emilie DUBIED + Henri-Louis Pernod
 - Henri-Edouard DUBIED + Charlotte Julie Courvoisier
 - Marcelin DUBIED + Henriette Borel Emonet
 - Eusébie DUBIED + Frédéric Edouard Coulin
 - Célestine DUBIED + Justin Coulin
 - Constant DUBIED = célibataire
- 5 novembre 1804 (6 enfants)
- ? (2 enfants)
- 2 mai 1821 (10 enfants)
- 13 septembre 1816 (3 enfants)
- 4 novembre 1820 (3 enfants)
- 4 septembre 1822 (5 enfants)

Il est intéressant de relever ce même intérêt, à travers les générations d'une famille, pour le textile: l'arrière-grand-père fabricant de bas, le grand-père négociant en dentelles et le petit-fils fondateur d'une fabrique de machines à tricoter.

L'entreprise de dentelles Dubied-Duval

La comptabilité de la famille Dubied-Duval — les comptes pour les ouvrières en dentelles et les comptes pour le commerce — permet d'aborder quelques aspects essentiels de l'industrie dentellière du Val-de-Travers:

1. l'effectif ouvrier d'une entreprise;
2. le «circuit de production dentellier»;
3. les salaires des ouvrières;
4. les relations de travail entre un négociant et ses ouvrières;
5. le processus de commercialisation des dentelles.

1. *Les ouvrières de Dubied-Duval*

Qui étaient ces ouvrières et où résidaient-elles? Sur une période de trente ans, 1787-1817, 500 dentellières environ ont travaillé pour le major Dubied. Deux années témoins, 1791 et 1816, nous servent de repère pour mesurer l'effectif annuel de l'entreprise:

<i>Année</i>	<i>Ouvrières</i>	<i>Année</i>	<i>Achat total de dentelles</i>
1791	46	1791	3 972 livres
1816	132	1816	10 795 livres

L'augmentation du nombre des ouvrières correspond à celle des achats de dentelles (dentelles que Dubied achète à ses ouvrières). Cet effectif a dû être supérieur à 132: en 1802 le total des achats s'élève à 20 896 livres, et en 1820 à 27 233 livres. On peut supposer que l'effectif de l'entreprise a dépassé les 200 dentellières pour ces deux années. Ce chiffre n'est pas si élevé si l'on sait que certains négociants pouvaient exporter le produit du travail de 400 et même 600 dentellières¹⁸.

L'engagement des ouvrières pouvait varier entre une année et trente ans (Henriette Chaudit de Couvet a travaillé plus de vingt-cinq ans pour les Dubied). La majorité pourtant ne s'engageait que pour une ou quelques années. L'état des connaissances actuelles ne nous permet pas de

juger si cet engagement faisait l'objet d'un contrat écrit. Par contre, chaque ouvrière devait promettre de ne pas voler ou recopier les dessins (piquées). Ils étaient la propriété du fabricant et leur originalité était l'assurance de son succès; les fuites et vols étaient fréquents.

Les ouvrières du major étaient généralement des femmes mariées et des jeunes filles. Il y avait aussi des veuves et des servantes, et même des hommes (moins d'une cinquantaine). Ce contingent masculin n'a rien d'étonnant: «jusque dans les écoles les élèves des deux sexes étaient exercés à cette fabrication»¹⁹. Quelques propos du temps passé concernant les «denteleurs» ne manquent pas de saveur:

«On dit qu'il existe des maris plein d'égards et de prévenance, qui savent manier les fuseaux et qui font (pendant que leur femme prépare les repas), quelques rangées de tulle, partie la plus facile de la dentelle.»²⁰

«Il y a des hommes qui préfèrent le coussin sur leurs genoux aux cornes de la charrue dans leur main; ils travaillent en société avec les femmes en contractant leurs habitudes et finissent par avoir une voix de fausset.»²¹

Les ouvrières des Dubied étaient domiciliées principalement au Val-de-Travers (le plus grand nombre à Couvet, aux Bayards, à Travers, aux Verrières, à la Chaux et aux Sagnettes), mais aussi au Locle et quelques-unes à Neuchâtel, à Concise, Vaumarcus, Gorgier, Auvernier, Colombier et même Sainte-Croix.

2. *Le circuit de production*

Le major Dubied fournissait les matières premières aux dentellières: le fil surtout, les épingles et les piquées. Le montant était noté sur leur compte. Lorsque les dentelles étaient terminées, après plusieurs mois, elles étaient apportées au négociant et les dentellières étaient payées. Elles recevaient en fait le solde de leur compte, car outre le matériel qu'elles n'avaient pas réglé et qui était déduit de leur salaire net, elles avaient reçu du fabricant des denrées alimentaires (café, lait, céréales, pommes de terre...), des tissus divers (mousseline, indiennes) et surtout des avances en argent sur leur travail. Les marchandises et l'argent parvenaient aux dentellières par l'intermédiaire du messenger ou d'un commissionnaire ou encore par une dentellière qui se chargeait de la production dans son village. Les ouvrières et les Dubied gardaient contact par correspondance: des brouillons et lettres retrouvés dans les livres de comptes nous aident à saisir leur relations et le circuit de production mis en place par Dubied:

« J'ai reçu les 4 $\frac{1}{4}$ dentelles que vous m'avez envoyées par Matthey messenger... » (sans date).

« ... depuis longtemps j'attends vos dentelles je vous prie de me les envoyer pour le 16 courant ou au plus tard par le messenger et me dire ce que vous aurez besoin de en argent ou en marchandises », Couvet le 10 juin 1816.

« ... j'ai reçu de Pero (commissionnaire du Locle) 5 $\frac{1}{3}$ dentelle de Julie Robert sur laquelle j'ai rabattu 84 batz sur le compte qu'elle me doit, j'ai envoyé pour solde 42 batz... » (sans date).

Le major envoyait aux dentellières des patrons numérotés, du fil qu'il fournissait par onces : 1 once, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{3}$ d'once. Les fils portaient un numéro, les plus petits (N^{os} 20, 30) correspondaient sans doute à un fil assez grossier, tandis que les plus hauts (N^{os} 80, 100) désignaient un fil très fin : les prix du fil par once le prouvent. Un once de fil N^o 30 coûtait 3 livres, un fil N^o 60, 6 livres et un fil N^o 100, 10 livres. Les épingles étaient vendues par cartes ou par « mil ». Le « mil » valait entre 8 à 16 sols. Un paquet de cordon se payait 10 à 12 sols, une échevette de cordonnet 2 sols.

Pour le matériel nécessaire, les Dubied se ravitaillaient chez les négociants du Val-de-Travers ou à Lille à la « Fabrique Grou aîné » et à celle de « Crespel Deslembai » : le major commandait son fil à un « voyageur ». Il bénéficiait d'un rabais de 10% sur l'ensemble de la marchandise ou sur certains numéros de fil. Le paiement s'effectuait en livres de France à terme de six mois. Il est impossible de connaître la qualité du fil utilisé ni sa couleur.

Quelle était la demande annuelle de matériel des dentellières ? Les ouvrières faisaient leurs commandes mensuellement ou périodiquement avec parfois des éclipses de trois ou quatre mois. Sur un échantillon représentatif de dentellières ayant commandé du matériel durant une année, les résultats sont les suivants :

Fig. 8. Matériel commandé par une dentellière en une année

<i>Matériel</i>	<i>Quantité sur une année</i>	<i>Moyenne</i>
Fil	De 1 $\frac{1}{2}$ à 6 onces (min./max.)	3,2 onces
Epingles	De 1 à 2 « mils » (min./max.)	
Cordon	De 1 à 3 paquets (min./max.)	
Echevettes	De 2 à 8 (min./max.)	
Prix total	De 7 livres à 37 l (min./max.)	21 livres

3. *Les salaires des ouvrières*

Le prix que Daniel-Henri Dubied payait aux dentellières pour les dentelles variait selon leur finesse, leurs dessins, leur qualité d'exécution et leur propreté. L'analyse à ce niveau de l'échantillon d'ouvrières sélectionnées révèle que la majorité des dentellières gagnaient moins de 40 batz par aune de leurs produits, un cinquième recevaient entre 50 et 64 batz pour leurs dentelles, une seule enfin obtenait entre 105 et 157 batz pour une aune. Si l'on reprend le propos d'Alfred Piguet «la dentelle de choix se payait à raison de 51 batzes l'aune... une pièce de seconde qualité atteignait 32 batzes l'aune»²², on remarque que la plupart des ouvrières de l'entreprise Dubied produisaient des dentelles de qualité plutôt moyenne et qu'une petite partie d'entre elles seulement pouvait offrir des pièces de très grand luxe.

Les dentellières pouvaient gagner entre 40 et 200 livres par année, plus pour celles qui exécutaient des dentelles fines. Ces chiffres n'apportent cependant aucune lumière sur leurs salaires réels : d'une part nous n'avons pas d'indication sur le nombre d'heures consacrées au travail et d'autre part nous ne possédons pas les dentelles des ouvrières pour pouvoir juger de la qualité de l'exécution. Nous pouvons relever l'extrême modicité de ces salaires si nous les comparons avec ceux des ouvriers en indiennage en 1811²³ : 70 livres par année pour une tireuse, 150 livres pour un pinceur (ouvriers les moins rémunérés dans la hiérarchie des professions relatives à l'indiennage), 260 pour un manœuvre, 370 pour un imprimeur et 700 livres pour un dessinateur et un graveur. Enfin, un paysan qui possédait et exploitait un hectare de terres dont «vingt émines de champ, cinq de prés et huit de vignes», pouvait compter vers 1800 sur un revenu annuel de 300 à 400 livres²⁴. Le salaire d'une dentellière était donc en général peu considérable. Un jour peut-être, des documents nous permettront de saisir de façon globale la masse salariale des dentellières domiciliées au Val-de-Travers et celle surtout des dentellières professionnelles qui travaillaient à plein temps.

4. *Relations de travail entre les Dubied et les ouvrières, vues à travers la correspondance*

Un corpus de douze lettres déposées dans les livres de comptes ont pu être conservées : sept lettres de réclamation écrites par M^{me} Dubied et cinq par les ouvrières.

A. *Lettres de M^{me} Dubied*

Elles sont écrites sur un ton pressant, voire impératif:

- a) réclamations au sujet de dentelles non exécutées dans les temps par les ouvrières;
- b) réclamations concernant la qualité du travail.

a) *Retard dans les livraisons*

«Ce n'est point sans surprise que je vois votre compte chez moi qu'il a plus d'un an que je suis privée de vos nouvelles» (sans date).

«Je suis extrêmement surprise de ne pas recevoir les dentelles ... j'aurais dû les recevoir il y a trois ou quatre mois...» (sans date).

«... je regrette que vous ayé mis tant de tems a les faire parce que les dessins se trouve avoir changé de gout» (1816).

«... vous devez comprendre mademoiselle que si toutes nos ouvrières réagissaient comme vous, qu'il serait difficile de continuer le commerce» (sans date)

«... si vous refusé de donner effet à ma demande, je saurai mettre en usage les moiens de vous acquitter envers moi...» (sans date).

b) *Qualité de la dentelle*

«... j'aurais gardé 4¼ N° 859 si elles fussent faites comme on a donné les piquées, je n'en ai jamais placer de ce dessin qu'avec des points d'esprit... et des lignes de plus. Si vous pouvez me présenter les piquées telles que les dentelles que vous m'avez apporté je consens a tenir l'engagement de Monsieur Perot...» (commissionnaire du Locle), (sans date).

B. *Lettres des ouvrières*

Elles sont écrites sur un ton de déférence respectueuse, les dentellières s'excusent, en raison de maladie ou des «tems durs», de ne pouvoir livrer les dentelles selon l'engagement pris. Une seule lettre évoque les plaintes d'une dentellière à l'égard de ses patrons:

«... je vous envoie ci-join 5 aunes de dentelles que vous m'avez placé à 34 batz, mais jespère que vous mettré quelquechose de plus car ce n'est pas la peine, si vous n'avez point de dessin plus avantageux je ne continuerai pas à travailler pour vous, je vous retourne l'autre dessin il ne me convient pas, je vous prie de men accuser reception au plus vite, recevoir, M., mes salutations» (Sophie Faton, 28 septembre 1820).

Cette correspondance met en exergue les principaux éléments qui pouvaient altérer le roulement d'un commerce et susciter des litiges entre un patron et ses ouvriers.

5. *Commercialisation des dentelles Dubied*

Les dentelles reçues étaient stockées dans un endroit «mises en fabrique». Elles étaient ensuite vendues «en boutique» (11 novembre 1812: «j'ai fait l'inventaire des font que nous avons sur le commerce de dentelle et marchandises en boutique») ou envoyées en cartons vers leur destination: «je remes a Marcelin qui va a Neuchâtel pour remètre au buros de la ville un carton contenant un mouchoir tul a 31 batz ½ et un dit idem a 28» (18 avril 1812).

L'entreprise Dubied pouvait compter sur plusieurs marchés potentiels pour écouler ses produits:

A. *Marché local:*

- commandes d'autres négociants du Vallon;
- ventes aux foires de la région (un feuillet a été retrouvé «compte pour la foire des Verrières»);
- vente à des particuliers, «a des passants».

B. *Marché helvétique:*

- en Suisse allemande surtout.

C. *Marché étranger:*

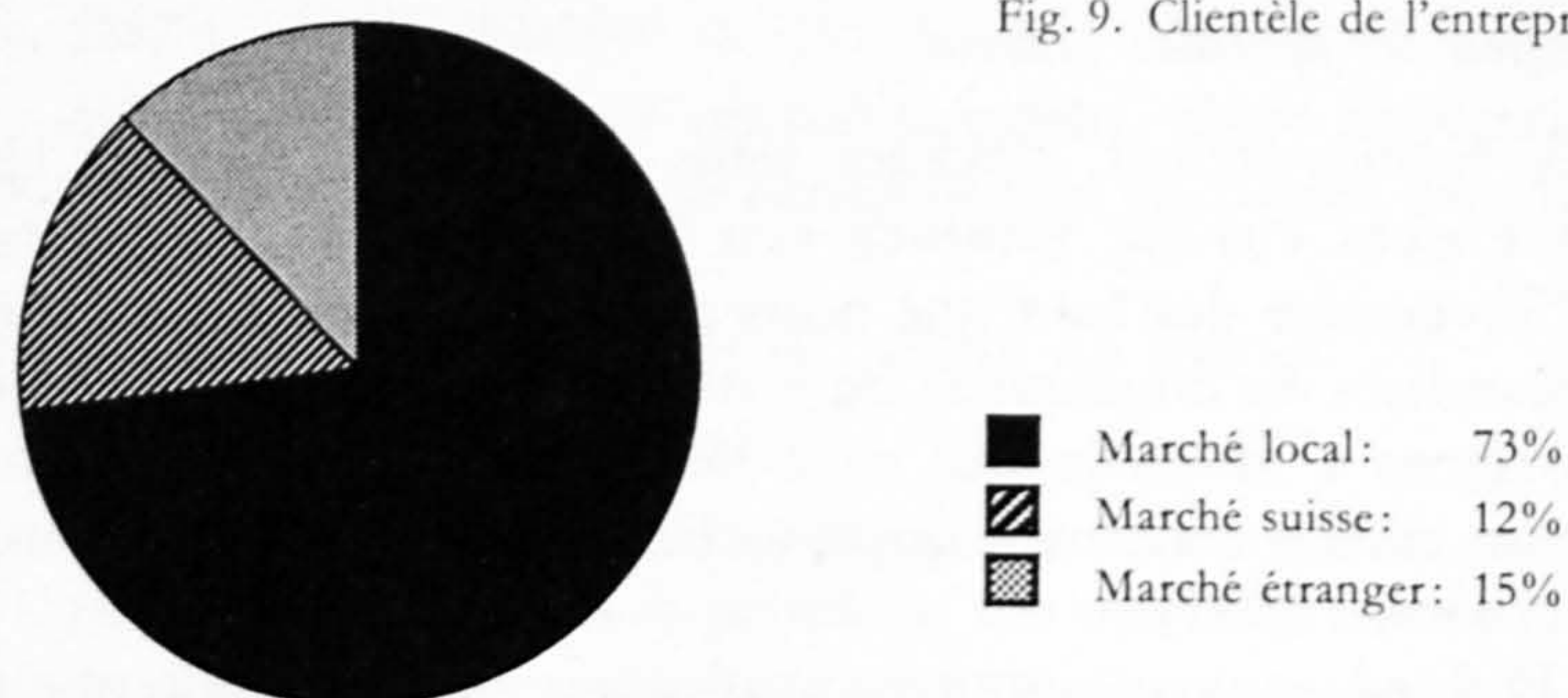
- en France et en Italie principalement, plus rarement en Allemagne.

Un réseau de relations commerciales avait été créé: la centrale à Couvet était gérée par Daniel-Henri et sa femme. Leurs fils en poste à l'étranger, Constant en Italie et Edouard en France, se chargeaient de prospecter le marché, de faire des offres et d'envoyer les commandes à Couvet; ces commandes se faisaient sur la base de livres d'échantillons. Daniel-Henri s'associait aussi avec d'autres négociants pour des «contes a demi», avec François Duval son beau-frère et avec Louis Favre à Nantes: «dois diminuer 248 livres et 8 qui sont les bénéfices de conte a demi avec M. Louis Favre».

a) *La clientèle des Dubied*

A partir des inventaires de fin d'année, nous remarquons que la clientèle des Dubied était assez étendue: cent cinquante clients environ sur une période de vingt-six ans, 1793-1819, dont vingt-trois établis à l'étranger, dix-huit en Suisse, cent neuf au Val-de-Travers et environs.

Fig. 9. Clientèle de l'entreprise familiale Dubied.

*Clientèle locale*

Elle constitue le 73% du marché de l'entreprise Dubied. Le 20% du total de cette clientèle locale est constitué d'acheteurs réguliers. Pour les 80% restant, la maison Dubied fournissait des clients occasionnels. Les chiffres d'affaires réalisés avec les clients réguliers sont cependant plus élevés :

- *client régulier* : 500 à 2500 livres et plus par année ;
- *client occasionnel* : moins de 500 livres par année.

<i>Etendue des relations</i>	<i>Nombre de clients</i>
1 année	59
2 à 5 ans	30
5 à 10 ans	12
10 à 20 ans	7
+ de 20 ans	1
26 ans	109

Fig. 10. Liste des clients les plus fidèles aux Dubied (dix à vingt-six ans de relations suivies).

<i>Nom du client</i>	<i>Nombre d'années</i>	<i>Montant en livres</i>
Bugnon Frères & Bovet	26	33 788
Bobillier	14	15 821
Au Juif	14	5 841
Lebet	13	14 509
Berthoud	13	19 134
Besson, Boiteux & Piaget	12	18 382
Petitpierre Jean-Jaques	10	9 107
Thiébeau Pierre-Henri	10	5 206

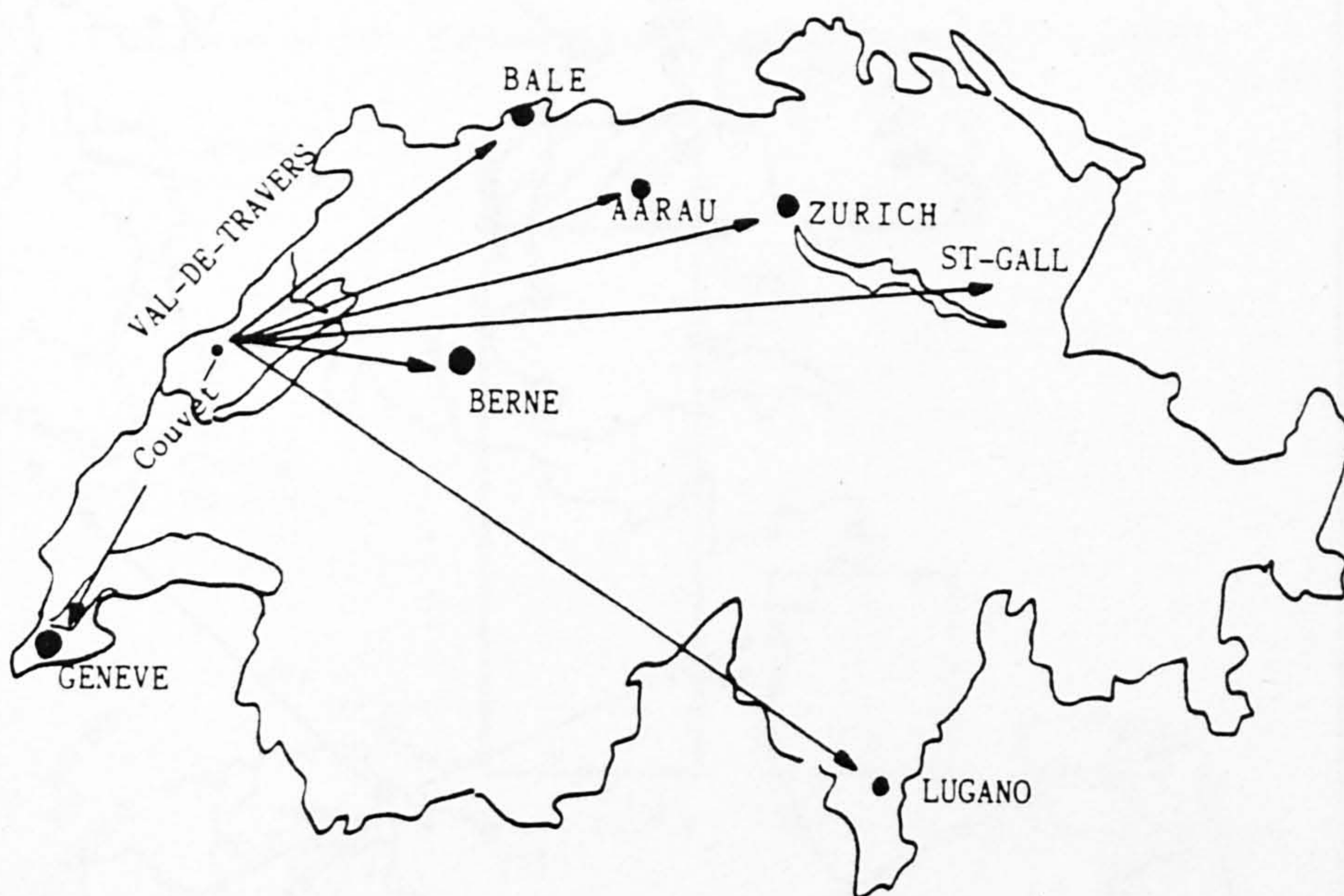
Clientèle helvétique

Parmi les clients répertoriés, deux seuls observent des relations suivies avec les Dubied :

- *Hold de Zurich* durant quatre ans (1801-1804). Le montant total de ses achats s'élève à 3049 livres ;
- *M^{lle} Schultess de Zurich* durant onze ans (1799, 1803-1808, 1810-1812, 1818). Le total de ses achats s'élève à 4938 livres.

Tous les autres clients ont des commandes pendant une ou deux années et pour des montants allant de 33 à 1625 livres par année.

Fig. 11. Localisation de la clientèle helvétique.

*Clientèle étrangère*

Les relations engagées avec l'étranger se suivaient généralement sur trois à six ans au maximum, puis s'interrompaient, c'est le cas pour dix clients sur les vingt-trois répertoriés. Les commandes se chiffraient par année et par clients entre 12 livres et 9409 livres (commande de Louis Favre à Nantes).

Fig. 12. Localisation de la clientèle étrangère.

France :

Lyon, Nantes, Provence (relations suivies, connaissances du Val-de-Travers ou famille Dubied résidant en France).

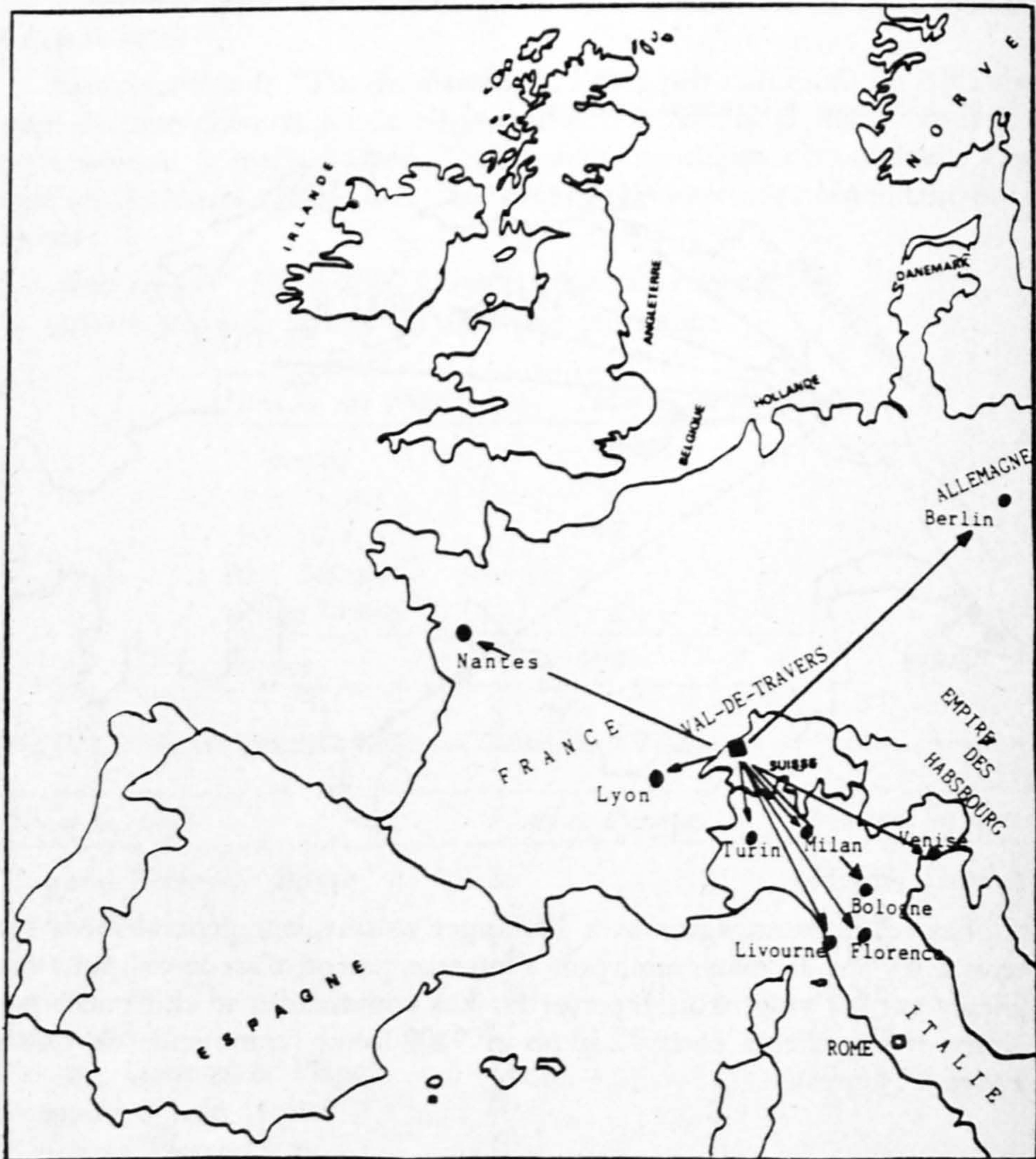
Mirecourt, Saulieu (relations épisodiques).

Italie :

Livourne, Bologne, Venise, Milan, Turin, Florence (famille Dubied ou clients directs).

Allemagne :

Berlin.

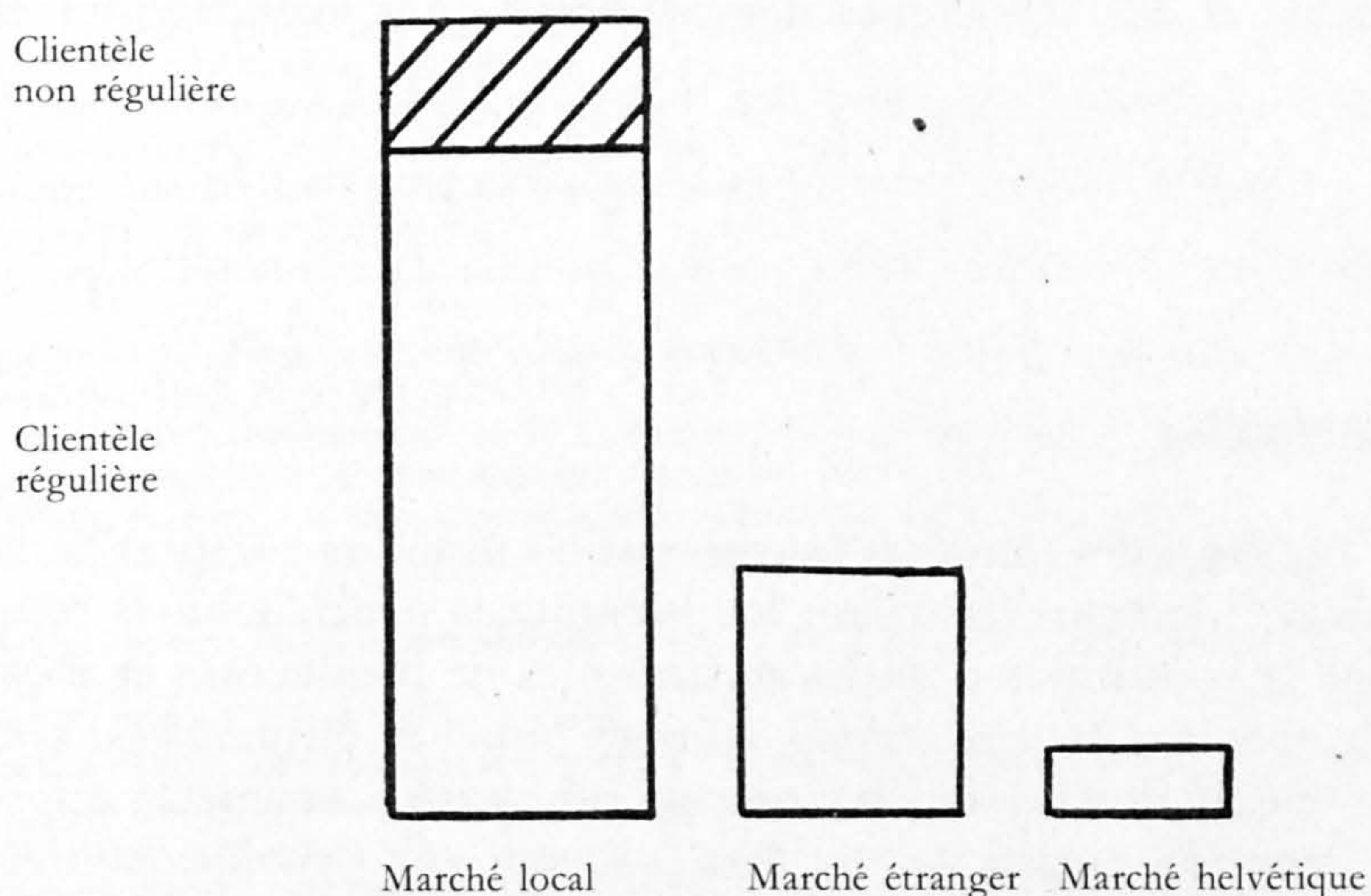


b) *Les chiffres d'affaires de l'entreprise Dubied*

	<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Moyenne annuelle</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Marché local</i>	181 994 livres	6278 livres	68 %
<i>Marché helvétique</i>	13 173 livres	695 livres	7,5%
<i>Marché étranger</i>	54 173 livres	2257 livres	24,5%

Ces chiffres d'affaires représentent le total des ventes sur une période de vingt-six ans, de 1793 à 1819; ils ont été calculés à partir des inventaires de fin d'année: ils doivent être interprétés de manière générale et avec prudence car ces inventaires sont rédigés parfois de façon hâtive et incomplète. Le tableau qui suit donne une idée globale du volume du chiffre d'affaires de l'entreprise:

Fig. 13. Evaluation du chiffre d'affaires global de l'entreprise Dubied, de 1793 à 1819.

*Chiffres d'affaires annuels:*

- 1793 5 038 livres;
- 1819 18 846 livres;
- année record 1802 25 238 livres;
- moyenne annuelle 11 340 livres.

L'année 1820 a dû aussi être une année exceptionnelle, puisque les achats de dentelles s'élèvent à 27 233 livres. Malheureusement le chiffre d'affaires n'est pas indiqué pour cette année-là.

c) *Les bénéfices de l'entreprise Dubied*

Le major Dubied réalisait des bénéfices de l'ordre de 10 à 30% sur les dentelles achetées aux dentellières et revendues à ses clients (15% sur un client du Val-de-Travers, 30% sur un client de Venise: le pourcentage variait selon les clients). A ce bénéfice doit s'ajouter celui que le fabricant retenait sur les ventes de matériel à ses ouvrières.

Les bénéfices sur les chiffres d'affaires se chiffrent (min./max.) entre 899 livres et 4528 livres par année. La moyenne annuelle peut être fixée à 2030 livres.

Si l'on ajoute à cela les bénéfices du commerce d'absinthe — un inventaire de l'année 1808 indique que le major a vendu pour 5705 livres d'extrait d'absinthe et pour 708 livres d'eau-de-vie — on peut supposer que le niveau de vie de la famille Dubied devait être assez aisé. Les éléments de comparaison avec d'autres négociants en dentelle du Val-de-Travers et des Montagnes neuchâtelaises font malheureusement défaut.

* *
* *

Conclusion

En dépit des éléments fournis par les livres de comptes de l'entreprise Dubied²⁵, la dentellerie dans les Montagnes neuchâtelaises reste actuellement une industrie dont les mécanismes de production et d'exploitation sont encore très peu connus aujourd'hui. Les éléments de comparaison manquent. Il est à espérer que de nouveaux documents apportent une contribution inédite à cette étude. Quant aux dentelles conservées dans nos musées, elles restent les témoins vivants de ce que fut dans la région de Neuchâtel, au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, une industrie de haut niveau et remarquablement organisée, ainsi que le souligne Robert Jaccard:

«La mode, une organisation ingénieuse d'un commerce lié à celui de l'horlogerie, une main-d'œuvre qualifiée et abondante, la contrebande aussi, furent parmi les principaux facteurs de la prospérité de la dentellerie, l'une des plus grandes industries à domicile du Jura.»²⁶

Sylvia ROBERT

NOTES

- ¹ Frédéric de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et de Valangin*, Genève, Slatkine, 1984 (1^{re} éd. Neuchâtel, 1840), p. 440.
- ² G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Wolfrath, 1841, t. II, pp. 41-53.
- ³ Alphonse de SANDOZ-ROLLIN, *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*, Zurich, Orell & Füssli, 1818, p. 162.
- ⁴ Marius FALLET, «La Passementerie-dentellerie dans le Pays de Neuchâtel et l'Ancien Evêché de Bâle aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Intérêts du Jura*, 1957, N° 11, p. 203.
- ⁵ Suzanne DAVEAU, *Les Régions frontalières de la montagne jurassienne, étude de géographie humaine*, Lyon, J. Patissier, 1959, p. 416.
- ⁶ Philippe HENRY, *Crime, Justice et Société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984, pp. 101 et 103 (graphiques 1 et 2).
- ⁷ Philippe FAVARGER, *La noble et vertueuse Compagnie des Marchands de Neuchâtel*, Neuchâtel, Wolfrath, 1913, p. 9.
- ⁸ Alexandre PETITPIERRE, *Un demi-siècle d'histoire économique de Neuchâtel*, Neuchâtel, Sandoz, 1871, p. 215.
- ⁹ Pierre CASPARD, *La Fabrique-Neuve de Cortaillod 1752-1854. Entreprise et Profit pendant la Révolution industrielle*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1979, pp. 104 et 105.
- ¹⁰ Alphonse de SANDOZ-ROLLIN, *op. cit.*, p. 163.
- ¹¹ Philémon-Louis SAVARY, *Dictionnaire universel de commerce*, Genève, éd. Savary des Bruslons, 1750, vol. II, pp. 73-81, vol. IV, pp. 322 et sq.
- ¹² Alexandre PETITPIERRE, *op. cit.*, p. 213.
- ¹³ Ces documents se trouvent en possession de M. Eric-André Klauser, conservateur du Musée des Mascarons à Môtiers.
- ¹⁴ Edouard QUARTIER-LA-TENTE, *Le Val-de-Travers*, Neuchâtel, Attinger, 1893, p. 83.
- ¹⁵ *Idem* comme à la note 13.
- ¹⁶ Propos de M. Eric-André Klauser concernant les familles associées dans le commerce de dentelle.
- ¹⁷ Alfred PIGUET, «Notre ancienne industrie dentellièr», dans *Bulletin de la Société suisse des Traditions populaires*, 1943, N° 1, pp. 21-28.
- ¹⁸ Robert JACCARD, «L'Industrie et le Commerce du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime», dans *Association des Industries vaudoises*, Lausanne, 1956, p. 97.
- ¹⁹ L. PERRIN, pasteur, «Môtiers-Travers», dans *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 109.
- ²⁰ M. WAVRE-BARRELET, «Dentelles et Dentellières d'autrefois», dans *Musée neuchâtelois*, 1915, p. 7.
- ²¹ D^r GUILLAUME, «Introduction du café dans le canton», dans *Musée neuchâtelois*, 1875, pp. 34-35.
- ²² Alfred PIGUET, *op. cit.*, p. 25.
- ²³ Pierre CASPARD, «Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation: Cortaillod de 1750 à 1850», dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, N° 4, p. 22.
- ²⁴ Pierre CASPARD, *op. cit.*, p. 23.
- ²⁵ On pourra trouver une analyse plus détaillée de ces livres de comptes dans le travail de licence de S. Robert «Dentelles et Dentellerie au Val-de-Travers aux XVIII^e et XIX^e siècles». Université de Neuchâtel, 1986.
- ²⁶ Robert JACCARD, *op. cit.*, p. 98.

NOTES DE LECTURE

Les publications historiques d'intérêt neuchâtelois se sont multipliées ces dernières années; rendre compte de toutes n'est pas possible. Le choix que nous en faisons ici est arbitraire; il ne prétend pas s'inspirer de critères de valeur, mais vise simplement à signaler quelques études parmi d'autres tout aussi dignes d'intérêt. Vu la diversité des sujets traités, nous avons renoncé à un classement chronologique rigoureux.

Parmi les chapitres récemment parus de la monumentale *Helvetia Sacra*, qui recense les dignitaires des maisons religieuses suisses, figure le couvent bénédictin de Saint-Jean de Cerlier, sécularisé en 1528. Comme cette maison, fondée vers 1100 par Conon de Fenis, appartient conjointement aux deux branches de la dynastie comtale de Neuchâtel, son histoire a intéressé aussi les historiens de ce canton, et plusieurs études sur ce sujet ont paru dans notre revue. L'auteur de la notice, M. Andres Moser, cite vingt-trois abbés: l'origine de trois d'entre eux seulement (Otto de Valmarcuc, 1285-1293; Jean de Neuchâtel, 1392-1412; Jean Cuène, 1501-1504) est sûrement neuchâteloise, mais d'autres venaient des terres possédées en Franche-Comté par les comtes de Neuchâtel ou bénéficiaient d'une cure en pays neuchâtelois (*Helvetia Sacra. Abteilung III. Die Orden mit Benediktinerregel. Frühe Klöster. Die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz. Erlach*, p. 658, Berne, 1986). La troisième livraison qu'a donnée en 1986 la *Revue suisse d'histoire* est consacrée entièrement au Refuge huguenot en Suisse. Une année après avoir commémoré le troisième centenaire de l'édit de Fontainebleau, révoquant celui de Nantes et provoquant l'exode massif en terre étrangère des protestants français restés fidèles à leur foi, le public était heureux de prendre connaissance des publications historiques qu'a suscitées l'événement. Parmi ces textes, tous de qualité, signalons l'étude de M^{lle} Dominique Quadroni sur *Le passage des réfugiés huguenots et vaudois à Neuchâtel au XVII^e siècle* (p. 313), basée sur des données statistiques, interprétées et commentées. On doit à M. Rémy Scheurer un bulletin critique analysant, en les classant, les publications parues sur le sujet, à l'étranger comme en Suisse (*La Révocation de l'édit de Nantes et le Refuge huguenot*, p. 346) et à M^{lle} Lise Gacond une *Bibliographie du Refuge huguenot en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes*, ne recensant pas moins de 327 publications de tout genre (p. 368). Le riche fonds de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, conservé aujourd'hui aux Archives de l'Etat, n'a été exploré que depuis quelques années seulement. La plupart des travaux qu'on en a tirés ont pour auteur un érudit français, M. Pierre Caspard (voir: François Jequier, *Bilan des recherches de Pierre Caspard sur la Fabrique-Neuve de Cortaillod et les conséquences sociales de l'industrialisation neuchâteloise*, dans la *Revue suisse d'histoire*, 1980, p. 84). Le dernier en date a pour titre *Les pinceuses d'Estavayer. Stratégies patronales sur le marché du travail féminin au XVIII^e siècle* (*Revue suisse d'histoire*, 1986, p. 121).

L'auteur y étudie un aspect, peu connu jusqu'ici, de l'indienne neuchâtelaise: le recours à une main-d'œuvre féminine périphérique, qu'expliquent les difficultés du recrutement indigène, cela à l'époque de la plus grande prospérité. Les innovations techniques du début du XIX^e siècle devaient y mettre fin. Des considérations sur la politique salariale de Cortaillod, appuyées par des chiffres, révèlent une fois de plus une connaissance intime des sources étudiées. Pour commémorer le bicentenaire de l'historien Frédéric de Chambrier, né en 1785, la Société d'histoire lui a consacré un de ses Cahiers. A la suite d'une notice rédigée par M. Guy de Chambrier, on y trouve un texte inédit tiré d'un ouvrage que le fils de l'historien, Frédéric-Pierre de Chambrier (1817-1894) avait rédigé sur son père. Ces «Mémoires biographiques», vu leur dimension considérable (quatre mille pages manuscrites!) ne se prêtant pas à une publication intégrale, M. Guy de Chambrier en a tiré deux extraits: ils concernent une période cruciale de notre histoire, soit les événements des années 1813 à 1815 (*Frédéric-Alexandre de Chambrier — 1785-1856. Hommage à la mémoire de l'homme d'Etat et de l'historien neuchâtelais pour le bicentenaire de sa naissance. Notice biographique suivie d'un extrait des Mémoires biographiques inédits rédigés par son fils Frédéric-Pierre de Chambrier. Edition établie par Guy de Chambrier. Cahiers de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, N° 7, Neuchâtel, 1985, 42 pages ill.*). La *Nouvelle Revue neuchâtelaise*, qui a succédé en 1984 à la *Revue neuchâtelaise*, publie désormais, quatre fois par année, de courtes monographies vouées à des sujets d'histoire locale. Signalons ici, parmi d'autres travaux de valeur, le cahier rédigé par M. Claude Attinger sur les cadrans solaires neuchâtelais. On y trouvera une description par localité des cadrans solaires et des gnomons identifiés par l'auteur au cours de ses patientes recherches sur le terrain, objets commentés chaque fois en technicien de l'art horloger, un répertoire récapitulatif, ainsi que des considérations sur la mesure du temps réalisée par ce moyen primitif, mais souvent fort ingénieux. Une abondante illustration photographique établie par l'auteur, ainsi que des dessins techniques de M. Daniel Mesot, enrichissent le texte en l'éclairant (Claude Attinger, *Cadrans solaires neuchâtelais. Nouvelle Revue neuchâtelaise, N° 11, 3^e année, automne 1986, 48 pages ill.*).

Alfred SCHNEGG

BIBLIOGRAPHIE

Francis PYTHON, *Monseigneur Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund*. Thèse de doctorat. Editions universitaires, Fribourg, 1987, XXII + 616 pages.

S'il est un nom qui évoque une idée de lutte idéologique dans l'esprit des amateurs d'histoire suisse, c'est bien celui de Mgr Etienne Marilley (1804-1889). Cet évêque de Lausanne ayant été en conflit avec les gouvernements radicaux de son diocèse, M. Francis Python s'est attaché à tirer au clair la période de 1846 à 1856, grâce à l'étude du clergé. D'emblée, l'auteur remarque que «l'enjeu du conflit avec l'Eglise s'inscrivait aussi dans une dynamique de la société cantonale» fribourgeoise, après la défaite du Sonderbund. Les trois parties de l'ouvrage explorent clairement le sujet choisi: les hommes dans l'Eglise, leur formation et leur culture, puis les réactions du clergé aux défis du nouveau système politique, enfin l'épreuve de force opposant le gouvernement radical et l'autorité ecclésiastique qui se disputent la population. En fait, l'Eglise bien placée dans la lutte bénéficiait de divers avantages.

En bonne méthode, M. Python cherchant à éclaircir les moments décisifs de la vie d'Etienne Marilley et les conditions de son accession à l'épiscopat, tire parti avec finesse de tous les éléments disponibles. On voit notamment paraître la «petite Eglise» organisée par le doyen Aebischer, de Neuchâtel, la nomination de Marilley à la cure de Genève, puis les circonstances d'une laborieuse promotion à l'épiscopat, en 1846. Dans cette dignité nouvelle, le Fribourgeois rural qu'était Marilley, tourné vers Rome, pourra s'appuyer sur les gens de la campagne et «la frange cléricale d'une aristocratie en perte de pouvoir».

Le précieux chapitre 2 analyse l'importance du clergé dans la première moitié du XIX^e siècle, puis l'auteur aborde les structures paroissiales, le problème des bénéfices ecclésiastiques, la formation des prêtres et leur culture intellectuelle. Dans cette partie, il est entre autres question d'Etienne Favre, curé de la Chaux-de-Fonds. Ces bases étant posées, l'auteur traite de «l'effervescence politique du clergé au temps du Sonderbund». Là encore, un retour en arrière largement nourri prépare l'entrée en jeu de Mgr Marilley, au sujet duquel les malentendus n'ont jamais cessé en raison de la complexité de son caractère.

«L'engagement réel, mais prudent» de l'évêque lors des élections fribourgeoises de 1846, son attitude dans l'affaire du Sonderbund et sa crainte du radicalisme, jugé dangereux pour la religion, sont exposés en détail par M. Python, avec les nuances nécessaires. L'évolution des événements amènera un raidissement du prélat, jusqu'à la rupture et à son emprisonnement. En définitive, l'auteur estime que Mgr Marilley ne s'en prenait guère à la forme démocratique du pouvoir, mais aux abus violentant les consciences.

Sous le titre évocateur «les ressources d'une Eglise ébranlée», M. Python montre comment, par son intransigeance, l'évêque escomptait le raffermissement

du clergé, face au pouvoir civil, ceci grâce à la résistance des fidèles. Après cela suit l'étude du pouvoir des ecclésiastiques et de leur capacité à tenir tête à une certaine laïcisation, grâce à l'attachement du peuple aux pratiques cultuelles.

Quant au chapitre 13, il retrace avec subtilité les péripéties du retour de Mgr Marilley dans son diocèse après un long exil. Il est intéressant de relever ici que l'échec du putsch royaliste à Neuchâtel, en 1856, «ne fut pas sans influence» sur la décision de l'évêque, réaliste, de signer un *modus vivendi* avec le gouvernement de Fribourg.

Les quelques points relevés dans ce compte rendu ne peuvent que suggérer l'intérêt d'un ouvrage très clairement composé, où la problématique, solidement établie, est nourrie d'une documentation abondante, judicieusement présentée. Une époque capitale pour l'histoire de Fribourg apparaît dans cette thèse au travers de la destinée d'un homme occupant un poste-clé.

Jean COURVOISIER



Fig. 1. *Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60.*

Premier étage, pièce sud-ouest, mur sud, une scène de cavalcade (vers 1585), après dégagement, conservation et restauration.

(Photo: Alain Germond, Neuchâtel.)



Fig. 2. *Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N° 13-15.*
Mise en évidence, par sondages, de la polychromie de façade.
(Photo: Atelier de restauration Marc Stähli, Auvonnier.)

ÉVOLUTION DE LA PROFESSION DE RESTAURATEUR D'ART

Quelques jalons neuchâtelois

Il serait tentant, d'après les critères éthiques de la conservation tels qu'on les connaît depuis les années 1950, de faire le bilan de l'évolution du métier de restaurateur d'art en pays neuchâtelois, depuis le milieu du XIX^e siècle à nos jours. Ce thème mériterait d'être le sujet d'une étude approfondie, car de nombreuses interventions se prêteraient à de longues méditations susceptibles de mieux faire comprendre la situation actuelle.

Prenons pour témoins la «restauration» du cénotaphe des comtes de Neuchâtel entreprise en 1840 par le sculpteur Marthe; puis, près de trente ans plus tard, la «restauration» de la Collégiale par Léo Châtelain; puis, les différentes «restaurations» réalisées à partir du début du siècle par A. Blailé, artiste peintre, soit: de 1911 à 1915 le dégagement et le traitement des peintures murales de la salle Marie-de-Savoie au Château de Neuchâtel; la peinture murale, seule rescapée, à l'intérieur de la collégiale; la «restauration» de la peinture murale décorant l'avant-nef de la chapelle des Dix-Mille-Martyrs, au Landeron; la «restauration» des volets du retable valaisan de la Béroche, œuvre du peintre Hans Rinischer (vers 1520). Puis les déposes des peintures murales au nord et à l'est de la salle Marie-de-Savoie, travaux entrepris en 1958 par Metodi Lepavzov-Lemeto, artiste peintre. La «restauration» en 1966 par Carlo Mazzi des peintures murales «La Plage» et «Les Pêcheurs» de G. Dessouslavy, dans le hall de la gare de Neuchâtel.

Ces éléments sont autant de sujets représentatifs du chemin parcouru depuis plus d'un siècle en restauration.

Les regards posés sur ces différents objets ont-ils un dénominateur commun? Les méthodes, les examens et les interventions d'alors n'ont jamais suscité de préoccupations; pourtant ces multiples attitudes expliqueraient bien des comportements ancrés dans la vie quotidienne et bien des réactions d'architectes et d'historiens confrontés aujourd'hui à des problèmes de restauration.

Dans le domaine de la restauration, les procédés chers au XIX^e siècle représentent de nos jours, aux yeux de beaucoup, à peu près tout ce qui est répréhensible dans l'exercice de cette maîtrise. On parle assez souvent de restaurateurs du XIX^e siècle comme s'ils n'avaient jamais rien fait qui



Fig. 2. *Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N^{os} 13-15.*

Mise en évidence, par sondages, de la polychromie de façade.

(Photo: Atelier de restauration Marc Stähli, Auvornier.)

ÉVOLUTION DE LA PROFESSION DE RESTAURATEUR D'ART

Quelques jalons neuchâtelois

Il serait tentant, d'après les critères éthiques de la conservation tels qu'on les connaît depuis les années 1950, de faire le bilan de l'évolution du métier de restaurateur d'art en pays neuchâtelois, depuis le milieu du XIX^e siècle à nos jours. Ce thème mériterait d'être le sujet d'une étude approfondie, car de nombreuses interventions se prêteraient à de longues méditations susceptibles de mieux faire comprendre la situation actuelle.

Prenons pour témoins la «restauration» du cénotaphe des comtes de Neuchâtel entreprise en 1840 par le sculpteur Marthe; puis, près de trente ans plus tard, la «restauration» de la Collégiale par Léo Châtelain; puis, les différentes «restaurations» réalisées à partir du début du siècle par A. Blailé, artiste peintre, soit: de 1911 à 1915 le dégagement et le traitement des peintures murales de la salle Marie-de-Savoie au Château de Neuchâtel; la peinture murale, seule rescapée, à l'intérieur de la collégiale; la «restauration» de la peinture murale décorant l'avant-nef de la chapelle des Dix-Mille-Martyrs, au Landeron; la «restauration» des volets du retable valaisan de la Béroche, œuvre du peintre Hans Rinischer (vers 1520). Puis les déposes des peintures murales au nord et à l'est de la salle Marie-de-Savoie, travaux entrepris en 1958 par Metodi Lepavzov-Lemeto, artiste peintre. La «restauration» en 1966 par Carlo Mazzi des peintures murales «La Plage» et «Les Pêcheurs» de G. Dessouslavy, dans le hall de la gare de Neuchâtel.

Ces éléments sont autant de sujets représentatifs du chemin parcouru depuis plus d'un siècle en restauration.

Les regards posés sur ces différents objets ont-ils un dénominateur commun? Les méthodes, les examens et les interventions d'alors n'ont jamais suscité de préoccupations; pourtant ces multiples attitudes expliqueraient bien des comportements ancrés dans la vie quotidienne et bien des réactions d'architectes et d'historiens confrontés aujourd'hui à des problèmes de restauration.

Dans le domaine de la restauration, les procédés chers au XIX^e siècle représentent de nos jours, aux yeux de beaucoup, à peu près tout ce qui est répréhensible dans l'exercice de cette maîtrise. On parle assez souvent de restaurateurs du XIX^e siècle comme s'ils n'avaient jamais rien fait qui

vaille. Ce préjugé général nous oblige à écarter au préalable toute idée préconçue, afin de pouvoir juger les pratiques du XIX^e siècle à leur juste valeur. La démonstration technique prendrait certes incontestablement le pas sur l'intérêt propre des objets traités; encore faudrait-il le démontrer dans notre région!

Quels étaient les critères de choix, comment et pourquoi décidait-on de restaurer tel objet plutôt que tel autre? Et aujourd'hui comment considère-t-on la hiérarchie patrimoniale? arts majeurs et mineurs? Alors que nous vivons dans le monde des objets un véritable délire de la «muséification», le patrimoine bâti souffre d'une sélectivité qui paraît anachronique. Cela tient vraisemblablement à la persistance d'une «tradition monumentale» héritée du XIX^e siècle qui favorise ce qui est rare ou âgé et surtout ce que le patrimoine a acquis en valeur spéculative ou touristique. Cela a engendré cette situation aberrante où l'efficacité du restaurateur d'art devient proportionnelle au statut monumental. Sauver l'œuvre d'art unique ne pose jamais de problème de principe, mais en revanche se préoccuper du problème plus vaste du patrimoine non monumental est beaucoup plus difficile à admettre.

Et pourtant, ces dernières années ont révélé bien des richesses de notre patrimoine, et les découvertes nombreuses mettent en valeur tout un passé architectural polychrome méconnu.

Le contexte historique international

A l'époque de la Renaissance et jusqu'au début du XVII^e siècle, l'artiste restaurateur se comportait à l'égard de l'œuvre mutilée comme un conquérant. En dépit de son admiration pour les œuvres passées, il lui manquait ce respect fondamental par lequel on entend préserver avant tout le témoignage d'un passé. Par exemple, il était tout à fait normal de remettre de temps à autre les objets de culte à neuf, de les transformer au goût du jour. Adapter l'œuvre ancienne à l'époque de l'artiste restaurateur semble avoir été la règle générale. L'œuvre d'art a fait longtemps fonction de pièce d'apparat, d'objet de culte, de bibelot. Ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle qu'elle devient aussi un document historique.

Si l'on veut parler d'un début de la restauration, c'est sans doute au XVIII^e siècle qu'il faut le situer; à partir de cette époque, la restauration tend à se mettre au service de l'œuvre d'art. On commence à discerner une orientation nouvelle, un respect certain pour les œuvres d'art du passé. Le restaurateur se soucie peu à peu d'adapter son intervention à

l'objet traité. Au XIX^e siècle, on assiste à l'apparition de la spécialisation dans le métier, mais les interventions gardent un caractère frauduleux : la plus grande satisfaction professionnelle était de faire passer un tableau délabré pour une œuvre intacte. *Rendre au tableau l'aspect de son état primitif était l'idée principale du restaurateur.*

Au XX^e siècle, la restauration sort peu à peu de l'empirisme pour entrer dans une phase réfléchie et de plus en plus organisée. Petit à petit, on commence à définir et surtout à appliquer les grands principes de la restauration moderne. Ebauchée déjà au XIX^e siècle, la conception pluridisciplinaire du métier prend forme ; la collaboration entre le conservateur, l'historien d'art, le technicien et le scientifique devient de plus en plus nécessaire. Mais jusque dans les années 40, le restaurateur travaille encore dans un certain isolement. Le contact avec d'autres disciplines, les échanges de vues et de procédés sont encore difficiles ; les possibilités de formation sont peu nombreuses.

C'est après la guerre que le métier de restaurateur prend un essor considérable. Des ateliers et des instituts s'ouvrent et se multiplient un peu partout dans le monde. Des organisations internationales se créent pour favoriser les échanges et faire le point des problèmes. Tels sont les buts de l'ICOM (groupement interprofessionnel créé en 1946 par l'Unesco à Paris) et de l'IIC (groupement interprofessionnel fondé en 1950 à Londres). En 1959 s'ouvre à Rome l'ICCROM (centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels). L'expérience récente montre que c'est au sein de ces grandes institutions, où se réalise une collaboration étroite avec l'historien d'art spécialisé et les laboratoires, que les restaurateurs ont trouvé les conditions les plus favorables à l'élargissement de leur formation en fonction de l'évolution récente. Inversement d'ailleurs, le capital de traditions artisanales dont ils sont dépositaires et leur intuition des problèmes du métier apportent au laboratoire des suggestions extrêmement précieuses. Ces conditions ont permis l'apparition dans les trente dernières années, d'un petit nombre de restaurateurs d'élite, qui constituent aujourd'hui des rouages essentiels dans l'organisation moderne de la restauration, même si le caractère artisanal de leur activité a empêché jusqu'ici, dans bien des cas, une reconnaissance officielle.

Le problème de l'enseignement professionnel, de la formation de jeunes équipes, est moins simple qu'il n'y paraît à première vue. Il faut noter d'abord que l'acuité avec laquelle il est ressenti depuis quelques années est en partie la conséquence des progrès récents de la discipline et du rôle croissant qu'y jouent les historiens d'art, les chimistes et physi-

ciens, qui ont transporté des problèmes et des modes de penser intellectuels dans un domaine où, hier encore, régnait en souveraine la seule tradition du métier.

Conserver et restaurer aujourd'hui

Depuis une trentaine d'années, le concept de conservation prend le pas sur celui de la restauration. Bien que la restauration en tant que telle subsiste, le restaurateur cherchera désormais avant tout à conserver l'œuvre avant de la restaurer. Mais que faut-il entendre par ces deux termes? Nous livrons ici la définition donnée par R. H. Marijnissen (chef des ateliers de restauration de l'IRPA à Bruxelles: «La conservation s'abstient de toute adjonction qui tendrait sciemment à compléter l'œuvre en tant que création artistique; (...) elle s'occupe en premier lieu des données techniques du problème et sur le plan artistique elle accepte éventuellement l'état fragmentaire de l'œuvre (...).» Elle aura donc comme buts: a) pour le moins, la stabilisation de son état actuel; b) pour le mieux, son assainissement et l'élimination des causes de son altération; c) pour le plus, sa protection contre les facteurs nocifs et destructifs de son milieu (...).

Doivent être considérées comme restauration: a) toutes les interventions qui tendent à parfaire un volume ou à combler une lacune; b) toutes les retouches, même minimales, faites au dessin, à la couleur et au modelé d'une œuvre picturale; c) toutes les opérations qui tendent à provoquer ou à imiter des phénomènes de vétusté dans le but d'obtenir ainsi une intégration difficilement repérable des retouches dans la matière originale environnante.

Les actes du II^e Congrès international de la restauration, conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), qui s'est tenu à Venise en 1964, mettent en évidence les principes fondamentaux de la conservation. Le texte approuvé par les architectes et les techniciens des Monuments historiques reste la référence de base pour toutes les interventions.

Il reste à en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

Marc STÄHLI

Références bibliographiques, sources

- Cesare BRANDI, *Teoria del restauro*, Edizioni di Storia e Letterature, Roma, 1963.
- Gaëtan CASSINA, «Les volets du retable valaisan de la Béroche: une œuvre du peintre Hans Rinischer (vers 1520)», dans *Musée neuchâtelois*, 1987, pp. 147-160.
- Cennino CENNINI, *Le livre de l'art ou traité de la peinture*, F. de Nobel, Libraire-Editeur, Paris, 1982.
- Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, vol. I, II, III, Editions Birkhäuser, Bâle, 1955-1968.
- Département des travaux publics, intendance des bâtiments*, Château, transformation, décret de décoration, A. Blailé. Dossiers: 18, 19, 20; 1911 à 1920.
- R. H. MARIJNISSEN, *Dégradation, conservation et restauration de l'œuvre d'art*, 2 vol. Editions Arcade, Bruxelles, 1967.
- P. et L. MORA, P. PHILIPPOT, *La Conservation des peintures murales*, Editrice Compositori, Bologna, 1977.
- G. R. TERMINIELLO et F. SIMONETTI, *Facciate dipinte, conservazione e restauro*, Atti del convegno di studi, Genova, 15-17 aprile 1982.
- B. ZUMTHOR et M.-Cl. MORAND, «Conserver et restaurer en Suisse romande», dans *Nos monuments d'art et d'histoire*, 1985, pp. 394-402.
- ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites. «Le monument pour l'homme», actes du II^e Congrès international de la restauration, Venise, 25-31 mai 1964, Marsilio Editori-Padova.

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION EN PAYS NEUCHÂTELOIS

(Première partie)

Introduction

S'il est utopique de vouloir faire ici l'histoire de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites dans notre canton de 1902 à nos jours, il est nécessaire de brosser au moins une esquisse de cette histoire, ne serait-ce que pour démontrer l'importance qu'il y a d'entreprendre cette recherche d'une manière rigoureuse. Un premier jalon a été apporté par l'étude de la restauration de la collégiale de Neuchâtel; il démontre la complexité du travail nécessaire.

La lecture des procès-verbaux de la Commission cantonale des monuments historiques, créée à la suite de l'adoption de la première loi cantonale en la matière, démontre l'actualité des discussions tenues aussi bien que la complexité de leur interprétation dans une perspective historico-critique. Celle-ci exige en effet, d'une part, une compréhension extrêmement claire de la signification accordée aux divers termes spécifiques (restaurer, conserver, entretenir, réparer, etc.), tant par l'auteur de la recherche que par les divers acteurs. Elle exige, d'autre part, une large connaissance des événements jalonnant l'histoire de la conservation des monuments historiques, de façon à pouvoir lire entre les lignes l'enjeu réel des discussions.

L'histoire des débats de la Commission cantonale peut être divisée en plusieurs phases selon divers critères: composition de la commission, présidence, phases déterminées par l'histoire contemporaine, événements internes à la commission, fréquence des réunions et interruptions de fonctionnement.

Une première phase semble ainsi se dégager, s'étendant des années 1902 à 1913, dates qui encadrent la présidence assurée par le conseiller d'Etat Louis Perrier, et qui couvrent la période durant laquelle l'architecte Léo Châtelain fut un membre actif de cet organe de la République.

Avant de caractériser cette première phase, soulignons l'importance du travail que nous esquissons ici. La conservation et la restauration des monuments est un phénomène qui fait désormais partie intégrante de l'histoire et même de l'histoire de l'art. Certains objets restaurés ont

acquis une valeur par le fait que la restauration effectuée, aussi critiquable qu'elle puisse l'être, se révèle hautement significative d'une époque. Il n'y aura pas de réflexion valable sur une éthique de la restauration aujourd'hui, sans qu'un regard d'historien ne soit porté sur le passé écoulé depuis la restauration du cénotaphe des comtes de Neuchâtel.

De 1902 à 1913

Un survol des matières inscrites à l'ordre du jour permet de donner un aperçu des sujets traités par la commission.

Celle-ci s'attela à l'élaboration de la liste des monuments à protéger par classement (plus de 400 objets), à l'organisation d'un réseau de membres correspondants sur le terrain (un représentant par commune). Elle s'attacha à l'étude des travaux de restauration des châteaux de Neuchâtel, Valangin et Colombier notamment, aux projets de restauration des églises de Valangin et Fontaines et de l'Hôtel de Ville du Landeron.

Tous les membres de la commission mériteraient chacun de faire l'objet d'un portrait décrivant ses propres conceptions de la restauration et de la conservation des monuments, portrait expliqué chaque fois en fonction d'un engagement personnel ou professionnel spécifique. Nous nous contenterons ici d'en donner la liste en annexe.

Un survol des procès-verbaux permet de constater l'émergence de principes qui sont encore le fondement de la pratique actuelle, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte rédigée à Venise en 1964¹.

Ainsi les critères d'un classement ne pourront être d'ordre subjectifs, et invoquer en particulier l'aspect pittoresque d'un bâtiment; ils devront se référer à un intérêt historique ou archéologique d'ordre plus objectif².

Le rassemblement d'une documentation historique, l'exécution d'explorations archéologiques, précéderont l'élaboration des projets de restauration³.

Les parties nouvelles, qu'elles soient d'ordre constructif — de nouvelles fenêtres — ou décoratif, affirmeront avec franchise leur modernité tout en s'intégrant au cadre ancien par leur simplicité, leurs couleurs choisies en harmonie avec celles existantes⁴. En particulier, le «vieux-neuf» sera proscrit jusque dans la conception du mobilier⁵.

L'idée selon laquelle la restauration doit rester exceptionnelle et se limiter aux éléments et aux traces authentiques progresse au fur et à mesure des débats. C'est ainsi le principe qui veut que la restauration cède

le pas devant la simple conservation, soit l'entretien des monuments tels que l'histoire nous les a légués, va provoquer un grand débat, suscité par la question de la restauration de la Maison des Halles, envisagée en 1913 par la Ville de Neuchâtel. La séance du 24 novembre de cette année se conclura par un rapport de minorité opposé au rapport de la majorité de la commission. Cette séance est en outre la première tenue après le décès de Léo Châtelain; et pour la première fois dans l'histoire de la commission se trouve verbalisée une critique claire et sans appel de la restauration de la Collégiale de Neuchâtel et de son cloître; à la lecture rétrospective des procès-verbaux antérieurs, il est possible, en lisant entre les lignes, de sentir à quel point cette affaire vieille de plus de trente ans continuait à influencer les débats. Les questions de la reconstitution de la flèche de la tourelle du Château de Valangin⁶ et de celle de la tourelle rétablie à l'angle sud-est du jardin du château⁷ sont âprement discutées sous des apparences de parfaite courtoisie; mais le procès de la restauration menée par Léo Châtelain semble bien guider les interventions de chacun des membres; dans ce contexte, Albert Næf paraît chercher avant tout à rétablir l'équilibre dans la balance des débats, ramenant les membres de la commission à la réalité concrète de l'objet de la discussion, tentant d'éviter que chaque monument ne soit que le prétexte d'une discussion larvée sur une expérience passée.

Marc EMERY

NOTES

¹ Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments, II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise (Italie), 25-31 mai 1964.

² Séance du 10 décembre 1904.

³ Séance du 23 octobre 1907, à propos de la restitution de la tourelle de l'escalier du Château de Valangin et séance du 13 mars 1909 à propos de la toiture et l'échauguette à l'angle sud-est du jardin du Château de Neuchâtel.

⁴ Séance du 10 novembre 1906, à propos du plafond de la salle des Etats, à comparer avec le cas des murs de la collégiale de Valangin, abordé en séance du 13 mars 1909.

⁵ Séance du 23 octobre 1907, à propos du mobilier du Château de Neuchâtel, du 12 octobre 1908 à propos des fenêtres du bâtiment neuf des casernes de Colombier, du 18 mai 1910, suite à la protestation de Philippe Godet au sujet de la suppression de la treille et de la reconstitution de la tourelle dans le jardin du Château de Neuchâtel, du 24 novembre à propos des fenêtres de la Maison des Halles.

⁶ Séances du 23 octobre 1907, du 12 octobre 1908, du 16 juillet 1909.

⁷ Séances du 13 mars 1909, du 16 juillet 1909, du 18 mai 1910.

Documents

Liste des membres de la commission

Frédéric Soguel, conseiller d'Etat, président de 1902 à 1903.

Louis Perrier, conseiller d'Etat, président de 1904 à 1912.

Henri Calame, conseiller d'Etat, président dès 1913.

Léo Châtelain, membre de 1902 à 1912, architecte.

Philippe Godet, membre de 1902 à 1921, avocat et homme de lettres.

Edmond Bille, membre de 1902 à 1938, artiste peintre.

Louis Reutter, membre de 1902 à 1918, architecte.

Louis Perrin, membre de 1902 à 1908, pasteur, conseiller communal.

Charles Perregaux, membre de 1902 à 1913, professeur de mathématiques.

Arthur Piaget, membre de 1902 à 1938, archiviste de l'Etat.

Albert Næf, membre de 1904 à 1929, membre de la Commission fédérale des monuments historiques.

Charles Henri Matthey, secrétaire de 1904 à 1929, intendant des bâtiments de l'Etat.

Eugène Collomb, membre de 1910 à 1918, architecte.

Rapports de majorité et de minorité relatifs à la restauration de la Maison des Halles, extraits du procès-verbal du 24 novembre 1913

En définitive, la majorité de la Commission — composée de M. Philippe Godet, Eugène Collomb, Louis Reutter et Charles Perregaux — décide d'exprimer l'avis suivant:

« Considérant que l'édifice dans son état actuel se présente sous un aspect qu'il serait regrettable de voir disparaître, estimant qu'aucune raison majeure ne justifie une restauration des façades, il conviendrait:

» a) de n'y apporter aucune transformation quelconque;

» b) de ne pas enlever la peinture qui recouvre la pierre de taille;

» c) de ne pas rétablir les fenêtres primitives que l'exploration a révélées;

» d) de rhabiller et de raccorder, dans le ton de l'enduit existant, les parties de plâtrissage qui ont été enlevées;

» e) de terminer l'enlèvement de la peinture sur les jambages de la porte d'entrée de la tourelle sur la place des Halles. Ce nettoyage pouvant présenter quelque intérêt comme essai de restauration et comme indication de l'état original des façades.

» Avant de rétablir l'enduit sur les parties de façades explorées, il importerait toutefois de faire prendre des relevés exacts et des photographies des anciennes baies, ces attachements pouvant avoir une grande valeur pour l'histoire de l'édifice.

» Enfin, reconnaissant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la conservation de la tourelle d'angle dont la solidité laisse à désirer, il conviendrait de recommander au Conseil communal de faire procéder à un examen minutieux des conditions de stabilité de ce hors d'œuvre, dont l'encorbellement présente des fissures inquiétantes. »

La minorité, composée de MM. Næf et Matthey, formule un avis diamétralement opposé en ces termes et demande qu'il en soit aussi donné connaissance au Conseil communal:

« La minorité de la Commission ne peut se rallier à l'opinion de répondre à la Commune de Neuchâtel qu'il n'y a rien à faire à l'extérieur de la Maison des Halles et que l'état actuel est très satisfaisant. Une restauration est parfaitement justifiée et même désirable.

» MM. Næf et Matthey envisagent que puisque le Conseil communal demande des directions pour la restauration, il convient de lui en donner. Estimant que la Maison des Halles est une œuvre d'architecture du XVII^e siècle de grande valeur, qui a subi des mutilations et des altérations fâcheuses au cours du XIX^e siècle, on a le droit de rétablir l'édifice dans son aspect primitif, pour autant qu'on possède les éléments nécessaires à sa restauration. Il est parfaitement admissible, non seulement, d'enlever la peinture qui recouvre et alourdit les fines sculptures de la pierre de taille, mais encore il est parfaitement logique de rétablir les fenêtres à trois jours du premier étage, dont l'exploration a révélé l'existence, d'ailleurs confirmée par les comptes de construction. »

HISTOIRES DE MAISONS

Face aux chefs-d'œuvre de l'architecture, des pyramides de Giseh aux constructions les plus contemporaines, l'homme ne peut témoigner que de l'admiration. Son émerveillement et sa curiosité naturelle le poussent à vouloir comprendre, connaître le pourquoi de ces réalisations.

Pour les monuments les plus célèbres et les plus fameux, il lui suffit de faire appel à la littérature ou à de nombreux documentaires cinématographiques. Même si théoriquement les cathédrales ne livreront jamais tous leurs secrets, grâce aux livres, voire aux films, l'amateur peut étudier toutes les arcanes de l'art roman, gothique, renaissant, baroque, et, au gré de ses voyages, tant réels qu'imaginaires, découvrir les objets chers à ses préoccupations.

Combien de thèses, de traités, d'articles n'ont-ils point été écrits dans ces domaines, fruits du travail de milliers d'érudits, de passionnés qui, à force de recherches, de perspicacité et de persévérance, ont déchiffré d'innombrables documents pour en extraire les données essentielles. Des vulgarisateurs se sont ensuite saisis de ces divers travaux pour en établir des synthèses et des ouvrages à la portée du grand public, si bien que celui-ci peut accéder maintenant à un certain niveau de connaissances, tant en architecture, beaux-arts qu'en histoire de l'art.

Toutefois, au-delà des églises, des temples, des châteaux, qui par leur importance ont suscité des travaux, combien d'autres vestiges plus modestes restent encore inconnus, faute d'études ou tout simplement d'intérêt? Dans un temps où ces témoins disparaissent en grand nombre, eu égard aux besoins et au mode de vie du XX^e siècle, il devient nécessaire de prendre en considération même les plus humbles demeures dont on dédaigne encore trop la valeur historique.

Témoins d'époques révolues, de types d'habitations, d'habitudes, ces maisons commencent à devenir des raretés dans le canton de Neuchâtel. Toutes subissent ou ont déjà subi des transformations, des modifications, des rénovations et elles en connaîtront encore, si elles ne sont pas purement vouées à la démolition. Face à cette situation, il est temps de prendre en compte quelques considérations qui font appel à un travail d'équipe.

Lorsqu'un architecte est mandaté par un maître d'œuvre pour entreprendre la restauration d'une maison, trop souvent encore, il aura tendance à éviter que des services officiels et étatiques viennent s'immiscer dans ses affaires, de peur que ceux-ci retardent son travail. Cette

situation, résultat peut-être d'un vieux malaise, mérite actuellement d'être revue.

A l'époque des spécialisations, il est temps de concevoir la restauration d'un immeuble ancien en faisant appel à une équipe pluridisciplinaire qui offre à l'architecte une étude historique, archéologique, dendrochronologique et des analyses multiples des enduits, mortiers et vernis. Grâce à ces diverses informations, l'architecte peut établir des plans en connaissance de cause et mieux respecter les règles de la charte de Venise. En accord avec l'histoire du bâtiment, il pourra y introduire des éléments de notre siècle sans être partial et arbitraire.

La démarche de l'historien

Tenter de retracer l'histoire d'une maison est une aventure difficile et aléatoire. Très souvent, l'historien est confronté à une absence de documents et lorsque ceux-ci existent, ils sont la plupart du temps fragmentaires. Comment doit-il procéder?

Après avoir établi la description stylistique de l'immeuble à étudier, il aura recours à la littérature. Dans le canton de Neuchâtel, M. Jean Courvoisier¹ sera son premier guide, grâce aux *Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, maître ouvrage de base et de référence. En suivant les renvois bibliographiques², il peut éventuellement accéder à des articles plus spécifiques, mais ceux-ci sont rares.

A partir de là, il conduira sa recherche à travers les méandres des archives³, passant en revue les livres de reconnaissances, les rentiers, les registres d'assurances, les recueils de plans, les registres et les minutes des notaires, les fichiers de personnes, etc., et au gré des villes et des villages, les délibérations des Conseils, les livres de comptes, les quittances, bref une multitude de documents qui apporteront des renseignements épars ou qui resteront muets.

Ce travail permet tout d'abord de dresser la liste des propriétaires, attestant ainsi l'ancienneté de la construction. Avec de la chance, d'autres renseignements fourniront des informations sur des transformations ou de simples travaux. Patiemment, l'historien reconstitue le puzzle, étant conscient que son travail ne peut être que lacunaire.

Lorsque les édifices étudiés sont ou étaient propriétés de l'Etat, de villes ou de communautés, les recherches sont en général plus aisées car les pièces d'archives ont été conservées. Les livres de comptes permettent alors de relever la plupart des interventions et de connaître les noms des

artisans qui ont travaillé. Toutefois, même si les sources paraissent complètes, on ne peut jamais être sûr de leur exhaustivité.

Dès que les études portent sur des édifices privés, les renseignements sont plus rares à trouver. Souvent, il n'existe aucun document relatant la construction ou la transformation. Les contrats étaient oraux et les pièces comptables ont disparu. Seules des archives privées⁴ pourraient donner ces renseignements, mais elles sont peu nombreuses et souvent ne recèlent plus les traces de la vie quotidienne. Plus la maison est modeste, plus la recherche est ardue.

Les limites de la méthode

Pourvu de ces notes, nombreuses ou fort maigres, l'historien va essayer de reconstituer les différentes étapes de l'histoire du bâtiment qu'il étudie. L'établissement de la liste des propriétaires permet de dater plus ou moins précisément l'époque de la construction du bâtiment envisagé ou simplement d'attester son existence.

La mention d'une maison au XV^e siècle ne signifie pas que l'édifice actuel date de cette époque. Seulement, pour des immeubles dont le style est par exemple typique de la Renaissance, il est fort probable que des parties ou des matériaux réemployés remontent à l'édifice originel. La rareté des matériaux et la parcimonie des habitants de ce pays font que les réemplois sont fréquents. Il n'est point rare dans les marchés passés⁵ entre des maîtres d'œuvre et des artisans de constater que ceux-ci reçoivent le droit de récupérer les matériaux des démolitions qu'ils effectuent. Ceux-ci sont pris en compte dans le bouclage des travaux.

Connaître le nombre de propriétaires qu'une maison a eus permet, de manière arbitraire il est vrai, d'estimer le nombre de transformations, de modifications, de réaménagements que les vicissitudes du temps et les changements de modes architecturaux ont exigés. Tous les trente ou quarante ans, d'importantes réparations sont nécessaires. La précarité de certains éléments contraignait les propriétaires à un entretien constant. Cheminées, poêles, fourneaux devaient souvent être contrôlés afin d'éviter les risques d'incendie, dont les traces rubriques subsistent sur la pierre jaune.

Mais la démarche de l'historien reste très peu assurée faute de documents précis. Pour établir une synthèse, le recours aux méthodes de l'histoire de l'art⁶ est nécessaire. Là encore, il faut faire preuve d'une grande prudence dans les interprétations. Le pays de Neuchâtel était en

marge des grands courants artistiques et architecturaux. Il y a toujours un certain décalage entre la création de nouveaux motifs et leur utilisation chez nous. De plus, lorsqu'une décoration ou une technique étaient acceptées chez nous, elles étaient utilisées fort longtemps à tel point que l'ornementation de la Renaissance a été appliquée sur des façades jusqu'à la fin du XVII^e siècle⁷.

En conclusion

Tenter de dresser l'historique d'une maison correspond à deux démarches. La première est descriptive. Elle consiste à dresser l'inventaire et le relevé des différents motifs architecturaux, puis de les situer dans le contexte global de l'histoire de l'art et de l'architecture. Cette démarche permet de situer l'ensemble stylistiquement et de le placer dans un contexte historique. La deuxième est plus spécifique et implique une recherche bibliographique et archivistique personnalisée. La synthèse des deux correspond au but de l'étude.

Pour que le dossier soit complet, les apports du restaurateur d'art, de l'archéologue et du dendrochronologue deviennent nécessaires. Leurs travaux confirment ou infirment les recherches de l'historien. Ils précisent les différentes interventions et permettent de dater avec exactitude les pièces de bois utilisées et réemployées. Par ces démarches multidisciplinaires, l'histoire de la maison s'élabore et devient dans les mains de l'architecte chargé de la rénover et de la transformer un outil de travail qui peut le guider dans ses choix.

Plus la construction est ancienne, plus l'esprit de la restauration est difficile à déterminer; plus l'existence d'un dossier complet devient obligatoire. Si maintenant, sa réalisation paraît possible avant que le premier coup de pioche ne soit donné, trop souvent encore il a été rédigé lorsque les choix étaient irrévocablement arrêtés et les travaux fort avancés.

Les espoirs

L'étude historique d'une maison particulière devrait pouvoir ensuite être intégrée dans un contexte historique plus global. Là, il faut encore avoir recours à l'histoire événementielle, sociale ainsi qu'à l'histoire des mentalités. Malheureusement, ces dernières options historiques sont

encore peu connues dans le pays de Neuchâtel et restent des champs d'investigations pour de futurs historiens.

Connaître le mode de vie de nos ancêtres facilite la compréhension de leurs habitats. Combien de modifications architecturales ne découlent-elles point de la transformation et de l'évolution des mœurs? La création des salons permit aux notables d'éviter la fréquentation des auberges comme lieu de réunion⁸.

Ainsi celui qui s'attache à étudier le patrimoine bâti est sans cesse confronté à tous les aspects de l'histoire, les techniques de l'architecture et des comparaisons propres à l'histoire de l'art. Avant d'établir une synthèse, il doit s'attacher au contexte local et à ses spécificités.

Comme nous en sommes au balbutiement de la méthode, nous ne pouvons formuler que des vœux pieux pour l'avenir et espérer qu'avec le temps, il soit possible d'accumuler une somme suffisante de connaissances pour que l'histoire du patrimoine architectural puisse être mieux comprise. Pour cette raison, il est nécessaire de pouvoir étudier les édifices, avant que ceux-ci ne soient voués à la démolition ou transformés⁹. Réunis, tous les travaux épars deviendront ainsi indispensables.

Patrice ALLANFRANCHINI

NOTES

¹ Voir «Hommage à Jean Courvoisier», dans *Musée neuchâtelois*, 1987, N° 3/4, pp. 113 ss, la liste des publications de M. Jean Courvoisier.

² Comme autres ouvrages de références, il convient de citer: F. DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les antiquités de Neuchâtel*, 1852; G. A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, 3 vol., 1844-1848; *Les monuments d'art et d'histoire*; E. BAUER, *La maison bourgeoise en Suisse: Canton de Neuchâtel*, 1932; E. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel*, 6 vol., 1897-1913; *La Revue suisse d'art et d'archéologie*, à partir de 1939; *Le Musée neuchâtelois*, à partir de 1864; Louis REUTER, *Fragments d'architecture neuchâteloise*, 3 séries, 1879-1913; etc.

³ Archives de l'Etat de Neuchâtel et les différentes archives communales anciennes.

⁴ Certaines archives privées existent, mais sont difficilement accessibles. Toutefois, il convient de souligner que la plupart du temps, le chercheur peut avoir accès aux sources de renseignements.

⁵ Archives de la Ville de Neuchâtel, livres des marchés faits.

⁶ Les ouvrages spécifiques à l'histoire de l'art du pays de Neuchâtel se rapportent avant tout à la peinture, à la sculpture plutôt qu'à l'architecture. Toutefois, il convient de présenter le travail de licence de M^{me} Odette ROULET, *L'architecture du XVI^e siècle dans le pays des trois lacs*, Neuchâtel, Bienne et Morat, Neuchâtel, 1986.

⁷ Exemple: la Maison Marval à la Croix-du-Marché à Neuchâtel; cf. Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire: le canton de Neuchâtel*, t. I, pp. 264 ss., Bâle, 1955.

⁸ AEN, Cartons bleus: série Auberges et cabarets.

⁹ B. ZUMTHOR et Marie-Claude MORAND, «Conserver et restaurer en Suisse romande», dans *Nos monuments d'art et d'histoire*, 1985 - 4, pp. 394-402.

**CONCEPTION
DE LA PROTECTION DES MONUMENTS:
QUELQUES ASPECTS
AU TRAVERS DE L'HISTOIRE DE QUATRE MAISONS**

L'histoire de la protection accordée ou non aux quatre maisons retenues pour illustrer ce fascicule révèle les limites très diverses données à la mesure juridique prise et l'impact tant pratique que symbolique du classement; elle révèle également l'effet protecteur, certes relatif, de facteurs autres, tels que l'intégration dans une zone d'ancienne localité, l'état de copropriété d'un immeuble, le voisinage qui peut parfois réduire les possibilités pratiques ou économiques d'investir un immeuble par un projet inadapté, l'engagement public des citoyens, l'insertion dans un inventaire établi par un spécialiste ou encore le sens des responsabilités dont un propriétaire peut faire preuve par sa libre volonté.

Sur le terrain concret du monument, il ne fait pas de doute que l'ensemble de ces facteurs contribue à la conservation réelle de la substance parfois très fragile qui constitue un monument d'art et d'histoire, et que seul l'esprit en éveil de l'architecte ou du manœuvre mandaté par le propriétaire ou engagé par l'entrepreneur peut éviter une action irréversible.

S'agissant de l'immeuble sis au N° 1 de la chaussée de la Boine, à Neuchâtel, nous constatons que le 10 février 1905 un arrêté du Conseil d'Etat en classe la grille et le portail. Une protection aussi limitée n'est certainement pas sans rapport avec les projets d'urbanisme d'une liaison entre les Parcs et le centre-ville, projets qui nourrissent les réflexions entre 1877 et 1948. L'un des tracés, inscrit au plan d'alignement en 1928, entraînait la destruction de la maison¹.

Bien que le portail ait été quelque peu déplacé (*MAH*, t. I, p. 40), son statut d'objet légalement protégé l'aurait épargné, dans la pire éventualité d'une destruction, personne ne faisant allusion à la maison.

Toutefois, il est intéressant de relever qu'en 1913 le locataire de la grande cave se propose de faire quelques travaux de réparation et d'agrandissement à la porte de son local côté Terreaux et aux quatre petites fenêtres ouvertes sur les Bercles. Cette information adressée au président de la commission des monuments historiques, est suivie de cette question: « Je vous prie de bien vouloir me dire si peut-être cet immeuble a été classé partiellement dans les monuments historiques? »

La réponse donnée mentionne le classement partiel (grille et portail) et ajoute que, conformément aux dispositions légales, il conviendrait de soumettre les plans des transformations projetées. Un droit de regard est donc appliqué au-delà de l'élément en fer forgé.

En décembre 1915, le président du Conseil d'Etat, Ed. Quartier-la-Tente, autorise, suite au décès de M^{lle} Anna de Perrot, le transfert de propriété par voie de partage à M^{me} Elisa de Perrot, en précisant que, bien entendu, l'immeuble dont il s'agit demeure classé monument historique.

Nous constatons par lettre que le classement s'étend virtuellement à l'immeuble, dans la mesure où il n'est pas fait mention d'une protection partielle. Toutefois, l'ambiguïté a persisté jusqu'en 1983, un classement complémentaire portant l'ensemble du bâtiment sous protection par une inscription au registre foncier.

Un règlement communal concernant la sauvegarde de la vieille ville et des sites est sanctionné par le Conseil d'Etat le 26 mai 1964. Le plan 16606 intitulé «Périmètre des sites dans le centre ville» en fait partie intégrante. Il subdivise la ville en quatre zones A/B/C/D qui déterminent des critères de protection et de sauvegarde des sites. L'immeuble de la chaussée de la Boine, N° 1, placé en périmètre C, n'y figure pas comme bâtiment faisant l'objet d'une inscription au titre de monument historique, pas davantage que la grille et le portail! Par ailleurs, il est compris dans une zone d'ordre contigu du plan et règlement d'aménagement de 1959, encore en vigueur.

En 1972, un nouveau plan et règlement de la sauvegarde de la vieille ville est sanctionné; il se caractérise par l'abandon de la zone D et redéfinit, par conséquent, les périmètres A/B/C. Cette fois, le bâtiment de la Boine n'y est pas le seul oublié, car on n'avait pas jugé utile d'y reporter les monuments protégés.

Ce survol des dispositions légales nous démontre que ce n'est pas l'intangibilité qui prévaut dans le domaine des mesures de protection, fussent-elles partielles ou intégrales par rapport à une politique de conservation à long terme, bien que celle-ci la requiert impérativement.

Les trois autres édifices sur lesquels nous nous sommes penché se situent dans les grand-rues de Peseux, Auvernier et Cormondrèche où ils ont subi dans une faible mesure, à l'exception de Peseux, les pressions du modernisme et ses effets dévastateurs, sous les prétextes rationnels de l'hygiène et des assainissements.

Depuis un quart de siècle environ, les communes disposent d'un plan et règlement d'aménagement. Les zones d'ancienne localité y englobent les maisons citées et leur offrent une protection relative. Beaucoup plus

évidente est la protection offerte par leur signalement dans l'inestimable inventaire de Jean Courvoisier à qui nous devons, de ce fait, la reconnaissance de ce que nous considérons comme l'un des paramètres essentiels de la sauvegarde des jalons architecturaux de notre histoire. Relevons toutefois qu'une récente étude a dévoilé les pertes enregistrées depuis 1955, date de parution du premier tome des monuments d'art et d'histoire. Ce constat comprend l'analyse des causes et le regroupement des différents types de constructions de notre patrimoine bâti, qu'il s'agisse de disparitions totales et à des degrés variables, de transformations, de rénovations et restaurations malheureuses, voire désastreuses, figées dans un état d'irréversibilité qui les précipite à leur perte.

L'abandon de matériaux et de techniques traditionnelles, entraîné par l'adoption empirique de technologies nouvelles, a favorisé les solutions de facilité et la perte de l'esprit de création, de savoir-faire des artisans, tenant compte avant tout des exigences de la construction moderne. Les réflexes routiniers, les normalisations ont favorisé l'éclosion de banalités.

Le cas de « l'histoire de la protection » de *la Maison Sergeans, Grand-Rue, N^{os} 13-15 à Pesoux* est révélateur. Elle devait disparaître en 1967; aujourd'hui, elle a véritablement resurgi et attire le regard des passants qui réalisent que la couleur, la gaieté ne sont pas seulement l'apanage d'une carrosserie de voiture, mais aussi qu'elles appartiennent à l'histoire d'une maison, à la différence près que cet état n'est pas le fruit d'une mode, mais d'une conception architecturale reflétant une période de notre histoire, état n'entrant aucunement en conflit avec l'affectation moderne du bâtiment.

En 1904, les propriétaires, chacun d'une moitié de la partie sud de la maison, consentaient au classement des fenêtres Renaissance du 1^{er} étage et de celle datée 1685 au 2^e étage.

En 1916, le propriétaire de la partie est entreprenait d'importants travaux, sans avoir demandé l'autorisation nécessaire. La nouvelle situation fut régularisée à contre-cœur par l'autorité compétente. Seule la couleur rouge du soubassement dut être modifiée. Quant aux transformations, elles consistaient en la création de la vitrine qui a subsisté jusqu'en 1985.

En 1919, à la demande de ce même propriétaire, le Conseil d'Etat déclassait la moitié de l'immeuble, tandis que l'autre moitié, avec ses fenêtres datées, restait sous le contrôle de la loi relative aux monuments historiques.

A la suite d'une pétition signée par 33 habitants de la Commune de Pesoux, en février 1966, le Conseil d'Etat, en accord avec cette commune,

décidait de reclasser la fenêtre; cette décision remettait les deux parties sud de la maison sur un pied d'égalité.

En 1967 toutefois, les autorités communales et cantonales doivent examiner le projet de démolition de l'immeuble et la construction d'un nouveau locatif « moderne » avec un rez-de-chaussée commercial entièrement vitré. A défaut d'oser exiger le maintien et la restauration du monument, un débat s'instaure pour déterminer si les fenêtres Renaissance du 1^{er} étage doivent être remises en œuvre dans le nouvel édifice — l'une sur l'autre, l'une à côté de l'autre, symétriquement ou dissymétriquement — ou si elles doivent être déplacées dans un autre immeuble de même style, ailleurs dans le canton, quand l'occasion se présentera.

La Commune demande à la Commission cantonale des monuments et des sites d'étudier la question très sérieusement. Malgré des opinions très diverses, un consensus se dégage pour refuser le compromis que représente la soi-disant intégration de ces fenêtres dans une architecture sans rapport avec elles; on préfère donc l'autre solution, sans imaginer qu'il pouvait exister derrière les boiseries, par exemple, des peintures murales dignes de retenir l'attention, ne serait-ce que pour établir une documentation.

La Commune s'étant déclarée d'accord avec la démolition de l'immeuble, en juillet 1967, le département des Travaux publics décidait d'autoriser la démolition sans autres conditions que celle de recevoir en don les pierres des fenêtres classées et celle de reloger décemment le dernier locataire de la maison.

En janvier 1969, rien n'a été entrepris, et le propriétaire, intéressé à la création d'une boucherie, attend de voir ce qui sera décidé en relation avec le centre d'achat prévu à la rue du Collège.

Cette succession de revirements a de quoi déconcerter. Toujours est-il que les baies Renaissance de cette façade étaient considérées comme des objets mobiliers par la manière envisagée de les réintégrer ou de les déplacer.

Son état avant la restauration de 1986 était certes précaire. Toutefois, nous devons souligner qu'il est rare de disposer de façades n'ayant pas subi de réfection profonde ou de traitement avec des matériaux incompatibles, compromettant tout espoir d'y découvrir toute la succession des décors ayant marqué l'immeuble. De ce point de vue, l'abandon relatif du bâtiment de Peseux a finalement été bénéfique pour la conservation de son épiderme; un simple travail d'entretien aurait présenté le risque de destruction de témoins authentiques et ainsi la perte d'un document précieux pour l'histoire de l'art monumental neuchâtelois.



Fig. 3 a. *Peseux, Grand-Rue N^{os} 13-15*. En 1967, projet de construction d'un locatif « moderne » entraînant la démolition de la Maison Sergeans.

Fig. 3 b. *La Maison Sergeans*. Etat actuel (1987).
(Photo: Christophe Brandt, Neuchâtel.)



La Maison dite « Carrée », sise au N° 33 de la Grand-Rue à Auvernier est une création homogène du début du XIX^e siècle. Les connaissances avant la restauration dataient cet immeuble du milieu du XIX^e par sa toiture d'un genre unique dans le canton et qui lui donne une volumétrie fort équilibrée, tout à fait exceptionnelle.

Bien que constituant la spécificité de la maison, cet élément se situait, chronologiquement, à la limite des critères de classement puisqu'ils étaient fixés en 1850 environ. C'est peut-être là une des raisons qui a fait que cette bâtisse ne figurait pas au classement avant 1975. On la savait certes inscrite dans une zone d'ancienne localité et en outre protégée par l'attachement de son propriétaire et de sa famille et parce que l'édifice était représenté sur l'étiquette du domaine viticole qui en dépendait.

La Maison Simonin, à Cormondrèche, nous inspire une réflexion assimilable à l'ensemble du patrimoine architectural de notre canton. En effet, cet immeuble n'a bénéficié d'aucune mesure de protection efficace avant l'achèvement de sa restauration, seules les circonstances l'ont épargné.

Patrick JAGGI

SOURCES

Dossiers déposés au service cantonal de la conservation des Monuments et des Sites.

NOTES

¹ Jean-Pierre JELMINI, « La liaison Parcs - Centre-Ville — Un problème d'urbanisme contemporain à Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois*, N°s 3/4, 1987, pp. 287-307.

**DENDROCHRONOLOGIE
ET ARCHÉOLOGIE HISTORIQUE
EN PAYS DE NEUCHÂTEL
DE LA FIN DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS**

RÉSUMÉ

La dendrochronologie, méthode de datation du bois, est présentée au travers de quelques exemples significatifs qui permettent d'illustrer ses avantages, mais aussi ses inconvénients.

Divers bâtiments du canton de Neuchâtel, construits entre le XV^e siècle et nos jours, ont déjà été analysés.

En effet, de grosses quantités de bois, représentant une formidable banque de données, se trouvent dans ces bâtiments historiques sous forme de poutres, de solives, de planches, de coffrages et autres. Ce matériel ligneux représente les vestiges des forêts d'autrefois; il doit impérativement être répertorié.

De plus, les relations qu'il est parfois possible d'établir entre les résultats dendrochronologiques et les documents d'archives mettent en lumière l'organisation du commerce de bois pendant ces cinq derniers siècles.

La décision de construire, les transformations, l'abattage et la mise en œuvre du bois, le réemploi en charpenterie, sont quelques-uns des sujets abordés dans cet article.

ZUSAMMENFASSUNG

Die Dendrochronologie, die Methode der Holzdatierung, ist hier mittels verschiedener ausgewählten Beispielen vorgestellt. Sie erlauben, die Vorteile aber auch die Nachteile der Methode aufzudecken.

Es wurden Gebäude des Kantons Neuenburg untersucht, die in der Zeitspanne vom 15. Jh. bis heute erstellt worden sind. In diesen historischen Bauten befinden sich grosse Holzmengen in Form von Balken, Deckenbalken, Bohlen, Verschalungen usw., die eine aussergewöhnliche Datenbank darstellen. Dieses Holz, einziger Überrest der damaligen Wälder, muss demzufolge unbedingt erfasst werden.

Dank den Verbindungen, die zwischen den dendrochronologischen Ergebnissen und den Archivdokumenten hergestellt werden können, kann der Holzhandel der letzten fünf Jahrhunderte besser beschrieben und verstanden werden.

Der Beschluss zu bauen, der Umbau, die Holzfällung, die Holzbearbeitung und -wiederverwertung im Bauwesen sind Gegenstand dieses Artikels.

Trad. C. Nippel

*

* *

Introduction

La dendrochronologie, méthode de datation du bois³, est présentée, dans cet article, sur une portion restreinte de son champ d'action: la période allant du XV^e siècle à nos jours. La liste des quelques exemples qui serviront à démontrer avantages et inconvénients de la dendrochronologie ne saurait être exhaustive. Seules les trois espèces d'arbres les plus courantes que l'on rencontre dans les bâtiments du pays de Neuchâtel seront abordées: le chêne (*Quercus sp.*), le sapin (*Abies alba*), et l'épicéa (*Picea abies*).

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, qu'en l'état des recherches actuelles, les références dendrochronologiques du chêne couvrent, pour toute l'Europe continentale, les six derniers millénaires... sans interruption!⁴

Toute approche pluridisciplinaire d'un bâtiment implique la participation du spécialiste de la datation du bois. Les bâtiments médiévaux, de la Renaissance, de l'époque classique et moderne ont nécessité beaucoup de bois pour leur construction. De la cave au grenier, on rencontre poutres, poteaux, linteaux, charpentes, sans parler des structures enterrées pouvant faire l'objet de fouilles archéologiques: pieux, coffrages, citernes, canalisations en bois.

Toutes les analyses archéologiques antérieures des élévations d'un bâtiment tenaient compte, uniquement des critères stylistiques et typologiques, affinés régionalement, pour tenter une datation. Actuellement, cette analyse peut s'appuyer sur la dendrochronologie qui permet, quand les échantillons prélevés sont de bonne qualité⁵, une datation à l'année près⁶.

Quelques-uns des nombreux bâtiments analysés au laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel serviront d'exemples pour illustrer de

façon concrète les problèmes posés par la méthode. Le lecteur pourra ainsi mieux apprécier avantages et inconvénients qui peuvent surgir lors de la mise en œuvre d'une telle méthode de datation.

Le laboratoire de dendrochronologie du Musée cantonal d'archéologie de Neuchâtel, fondé par le professeur Michel Egloff, fonctionne depuis 1975: il est le plus ancien laboratoire de Suisse après celui de Zurich. Son champ d'activité actuel englobe aussi bien l'archéologie, l'histoire, que l'étude d'arbres vivants.

*
* *

Le bois: de l'abattage à sa mise en œuvre

Lorsque nous disposons de documents d'archives, par exemple les comptes concernant un bâtiment assurant une fonction publique, il est aisé de se rendre compte du laps de temps séparant la décision de bâtir (la commande) de la mise en œuvre du bois (la construction). Les exemples neuchâtelois qui suivent, confirmés par d'autres en Suisse et dans nos pays voisins, nous indiquent que c'est le bois frais, abattu durant l'hiver précédent, qui est utilisé dans la construction « *pour le gros œuvre du charpentier (...) ce qui facilite l'assemblage et donne une meilleure assise lors du séchage* »⁷. Cette façon de procéder découle de la plus grande logique: on obtient des bois hors de sève, ne « travaillant » pas; on n'abat que les arbres nécessaires à la construction; ainsi un minimum de bois est stocké chez le scieur ou le maître d'œuvre. En outre, le bois encore humide facilite grandement la tâche du charpentier: le sciage, la taille des mortaises, les emboîtements se font beaucoup mieux. Pourtant, il faut bien une exception confirmant la règle: on peut ainsi constater que pour des applications particulières, il faille de temps à autre couper du bois en sève (en été)⁸. Néanmoins, dans l'état actuel de nos connaissances, ces exceptions n'ont jamais concerné la charpenterie ancienne et il faudra attendre le milieu du XX^e siècle pour que l'on coupe des arbres pendant une grande partie de l'année.

Neuchâtel: la Maison du Prussien

Des carottages furent effectués en 1986: au total 36 prélèvements concernant des solives, des cadres de portes et la charpente. Sur ces

36 carottages, tous corrélèrent entre eux; 13 comportaient encore leur dernier cerne! Du jamais vu pour une maison de cette importance. Ils indiquent que le bâtiment a été construit d'un seul jet à partir du rez et que l'abattage des arbres (sapins et épicéas) s'effectua durant l'hiver 1797-1798. Or les recherches menées par l'historien lui permirent de savoir que la maison fut reconstruite immédiatement « *après l'acquisition de la possession du Vauseyon par Jean Andrès, fils de Jean, entre 1796 et 1798* »⁹.

Puis un acte notarié de faillite, dressé en juillet 1798, stipule que la maison est en voie d'achèvement: on procédait au gypsage des locaux¹⁰.

La courbe moyenne, d'une longueur de 136 ans, calculée sur la totalité des pièces prélevées, a en outre permis la datation d'autres sites neuchâtelois comme l'église de Saint-Sulpice et la Maison Carrée à Auvernier.

Saint-Sulpice: le temple

« Le 22 avril 1820, un incendie détruisit le temple et 4 maisons voisines (...) la Commune fit immédiatement marché avec François-Athanase Gresset pour couvrir la tour qu'on espérait conserver et pour dresser un beffroi provisoire (...). Les plans, arrêtés en juillet 1820, le gros de l'ouvrage était achevé en novembre 1820 (...). Mais revenant sur ses décisions, la Commune arrêta ensuite d'exhausser la tour en plaçant une fenêtre sur chaque face. Victor Juvet entreprit l'ouvrage au printemps 1822. »¹¹

En juin 1985, sept prélèvements étaient effectués dans la charpente de la tour, dont cinq dans la partie supérieure au niveau du mécanisme de l'horloge. Il était important de savoir si cette partie de la charpente avait été épargnée par l'incendie. Grâce à la synchronisation parfaite des sept courbes, toutes contemporaines, on obtint une moyenne sur 106 ans. Malheureusement, elle n'était pas synchronisable avec les indications que nous possédions à ce moment-là. Il fallut attendre de nouvelles courbes de références plus caractéristiques pour pouvoir les comparer. C'est la Maison du Prussien, explorée plus d'une année après, qui allait enfin rendre la datation possible. Lors des carottages, des observations faites sur les pièces de la charpente permettent à un œil exercé de repérer celles qui ont encore des traces de liber¹², signe déterminant l'année d'abattage. On inscrit alors, au dos des échantillons, la mention « *cambium* »¹². Pour les autres, on peut essayer d'estimer le nombre de cernes manquants. On inscrit alors par exemple: « *présence possible du dernier cerne* » ou « *manquent environ 5 cernes* », etc.

A Saint-Sulpice, aucun reste de liber n'était décelable sur les pièces prélevées; deux d'entre elles, pourtant, allaient porter la mention « *manque peut-être qu'un cerne* » car la probabilité d'être tout près du *cambium* n'était pas impossible. Le chercheur n'a ainsi, lors du travail en laboratoire, que le choix du dernier cerne mesuré ou du suivant. En se référant au diagramme des courbes, on constate que les deux pièces susmentionnées finissent l'une et l'autre durant l'hiver 1819-1820 qui précéda l'incendie et la décision de reconstruire. Il manquait donc bien un cerne à ces deux pièces!

Saint-Blaise: Maison de la Dîme

Dans le cadre de l'étude historique qu'il lui a consacrée, Patrice Allanfranchini fait état d'un marché conclu le 9 août 1677 entre les propriétaires et un charpentier pour la construction d'un pressoir. Le contrat fut libellé en ces termes:

« Bien entendu qu'il doit le tout abattre et egarreu (équarrir) a ses frais, aussi bien que rendre led. pressoir parfait et recevable a dit de bons maistres avant les prochaines vendanges. »

La poursuite de la lecture de cette étude, fait ressortir que:

« Le 15 août 1677, on va en forêt pour marquer les arbres nécessaires à la construction du pressoir qui sont coupés immédiatement (...) le 17 août 1677, les coupes continuaient (...). Tous les travaux durent être terminés dans les temps, le 31 octobre 1677, l'artisan recevait le solde de son compte. »¹³

*
* *

Le gros œuvre du charpentier

L'obligation d'estimer le nombre de cernes manquant sur des pièces de bois trop travaillées est le cas de figure qui se présente le plus souvent au dendrochronologue. En règle générale, si on devait analyser toutes les pièces de bois d'un bâtiment, c'est seulement 1 échantillon sur 10 qui posséderait le *cambium* et par conséquent l'année d'abattage. Les raisons

de ce manque de *cambium* sont imputables aux artisans de l'époque qui fournissaient un travail remarquable. Non seulement les espèces étaient utilisées en fonction de leur place dans le bâtiment: le chêne pour les solives et pour les linteaux du sous-sol, les résineux (comme le sapin et l'épicéa) dans les étages et la charpente; mais, de surcroît, les pièces de bois étaient travaillées pour assurer leurs fonctions le mieux et le plus longtemps possible, raisons pour lesquelles on enlevait l'aubier sur le chêne (contres les attaques d'insectes), lors de l'équarrissage, au même titre que le sapin et l'épicéa. Une dernière opération, esthétique cette fois, mais tout aussi dévastatrice pour l'information dendrochronologique, est la mouluration. Pratiquée fréquemment sur les solives d'un plafond, elle empêche une datation correcte. A la suite de ces différentes opérations de charpenterie, plusieurs cernes, voire plusieurs dizaines d'entre eux pouvaient disparaître et compromettre la datation précise des événements. Etant conscient du problème, le spécialiste prélève les bois de façon judicieuse en repérant les pièces qui possèdent encore leur *cambium*. Pour les autres, il estime les cernes manquants, lors des carottages et après la mesure de ceux-ci, en établissant des comparaisons de types de croissance et en recourant à sa propre expérience. A propos de moulures, les investigations actuelles et futures doivent en faire grand cas. C'est seulement lorsque nous disposerons de relevés systématiques de tous les types de moulures rencontrés que nous pourrons commencer à élaborer une typologie qui guidera nos recherches sur l'évolution de la modénature (mouluration des poutres, des couvre-joints, etc.). Il n'y a toutefois que la dendrochronologie qui puisse apporter toute la précision nécessaire pour dater ces éléments décoratifs, car un rabot à moulurer pouvait être utilisé longtemps.

Neuchâtel: rue du Trésor 3

Si la date de 1525, gravée sur le linteau de la fenêtre du deuxième étage de la maison témoigne des travaux importants qui la touchèrent au XVI^e siècle, seules des investigations plus poussées pouvaient nous permettre de les confirmer. Déjà Jean Courvoisier¹⁴ relève, à propos de ce bâtiment, que les trois premiers niveaux sur rez sont du XVI^e siècle: ce siècle est «illustré» par trois fenêtres aux encadrements et meneaux finement moulurés. Les investigations archéologiques, le relevé et l'étude de la mouluration des poutres ont confirmé, à ces étages, l'existence d'une reconstruction au XVI^e siècle¹⁵. Dans le cas de cette maison, les

investigations dendrochronologiques détachèrent de façon nette les niveaux supérieurs (dernier étage et combles) des niveaux inférieurs.

Commençons par la partie inférieure: le premier quart du XVI^e siècle y est daté par trois prélèvements sur les six effectués. Les moulurages des solives empêchent malheureusement de reconnaître une date précise; une estimation a été nécessaire. La date la plus récente de ce groupe étant 1514 et les dix derniers cernes étant considérés comme manquants, on tombe sur la date de 1524. La façade est bien contemporaine aux solives intérieures. Pour la partie supérieure, il faut bien faire un saut de deux siècles pour y trouver la date de l'hiver 1723-1724 (abattage des arbres entre octobre 1723 et avril 1724), époque à laquelle les combles et le toit furent refaits. Il est intéressant de noter que, pour dater cette phase de construction, 16 carottages ont été nécessaires, 8 ont été datés, dont 4 à l'année près.

*
* *

Réparation et réemploi du bois

Construit à une époque donnée, un bâtiment subit au fil des ans des réparations et des transformations qui vont altérer son homogénéité première. La création de portes ou de fenêtres supplémentaires implique, par exemple, l'utilisation de poutres courtes ou de plateaux pour le façonnage de linteaux ou d'arrière-couvertes. L'utilisation de pièces neuves pour ces modifications n'est pas toujours nécessaire; ainsi, l'artisan recourait parfois au réemploi. Des charpentes peuvent être remaniées, à l'exception des chevrons qui ont généralement une durée de vie assez courte¹⁶. La modification de la pente du toit ou des aménagements intérieurs peut avoir des conséquences importantes sur la datation de la ou des premières phases de construction.

Dans cette perspective, la datation des pièces de bois en réemploi soulève certaines questions. Le réemploi est certain si les pièces de charpente portent des traces d'assemblages antérieurs (tenons, mortaises, etc.) qui n'ont plus leur raison d'être dans la nouvelle disposition. En outre, un certain laps de temps devrait s'écouler entre la première utilisation d'une pièce et son réemploi, pour le rendre vraisemblable.

Quel était le taux de récupération du bois? Les possibilités de recycler des pièces de charpente encore en bon état pour en faire d'autres pièces

d'ordre secondaire ne devaient pas se présenter couramment: les méthodes de protection physiques ou chimiques contre les insectes xylophages et les champignons n'existaient pas¹⁷. Quand le charpentier était appelé à refaire un toit, il trouvait souvent celui-ci dans un tel état de délabrement qu'il le remplaçait par une charpente neuve.

On peut supposer être en présence de stockage que si la pièce ne possède aucune trace d'emploi antérieure (traces de clous, mortaises, etc.) et que sa date d'abattage soit de très peu antérieure à la phase d'abattage principale des bois avec lesquels elle a été mélangée. On peut, bien sûr, penser qu'*a fortiori* chaque artisan avait un certain nombre de pièces de bois à disposition, et même d'espèces différentes. Malheureusement, nous n'en avons pas la preuve, nos recherches nous dirigeant plutôt vers la solution de l'achat, programmé un hiver avant, du bois nécessaire pour une commande de charpenterie.

Neuchâtel: la Maison du Prussien

Au sous-sol de cette maison, les linteaux des portes et des fenêtres sont en chêne. Tous n'ont pas été carottés pour des raisons d'accessibilité. Néanmoins, la datation dendrochronologique de huit d'entre eux a permis de distinguer deux groupes. L'un est contemporain des résineux employés pour les étages et la charpente (hiver 1797-1798), l'autre est bien plus ancien. Reprenons ce deuxième groupe: deux pièces de bois sans aubier le composent. Il ressort que la date de 1661, la plus récente des deux, doit être corrigée et décalée vers 1681-1691 au minimum. Ces deux linteaux sont donc d'une centaine d'années plus vieux que les autres. Or, un examen plus poussé, après décrépissage et nettoyage des linteaux, a permis de découvrir des mortaises de charpenterie. Le réemploi était, de cette façon, l'explication la plus plausible et permettait ainsi de mieux comprendre l'écart d'une centaine d'années entre les deux groupes.

Neuchâtel: la cour Marval

Nous avons rencontré un deuxième cas de réemploi dans un bâtiment bordant la cour Marval. Dans une poutraison homogène de sapins et d'épicéas datée de l'hiver 1538-1539¹⁸, deux solives et un chevêtre, tous en chêne, ont été intercalés plus tard (les mortiers qui les scellent sont

différents) lors de l'installation d'un grand âtre à l'étage. L'existence du cerne d'abattage sur deux des trois pièces a permis une datation à l'année près: hiver 1520-1521. Or, chose curieuse, aucune trace d'utilisation antérieure n'est visible, sur les pièces en chêne: aucune mortaise, aucune trace d'anciennes chevilles ou d'anciens clous n'ont été repérés.

A ce stade des recherches, une seule interprétation est possible: les résineux ont été installés en 1539, mais les pièces de chêne, pour leur part, viendront bien plus tard. Quand? Impossible de le définir avec précision sans l'aide des textes ou de nouvelles constatations archéologiques.

*
* *

Datation particulière

La fouille archéologique d'un bâtiment permet d'en comprendre l'essence, tout en lui infligeant parfois des dommages irréversibles; certaines investigations doivent se limiter à la «peau» d'un bâtiment ou d'un local, dans la mesure où par exemple, des peintures murales, des plafonds ou des planchers sont à préserver. Le dendrochronologue n'a pas toujours la possibilité de prélever des échantillons qui, qualitativement, assureraient une datation. Néanmoins, il peut parfois faire beaucoup avec peu et il ne doit pas oublier que chaque bois est potentiellement un bois datable!

Neuchâtel: château, salle Marie-de-Savoie

Le plafond de la salle est composé de larges planches fixées sous des poutres moulurées. Une frise à remplages aveugles court le long des parois et divise le plafond en deux parties égales. L'aménagement de la salle est postérieur au grand incendie de 1450 qui n'épargna pas l'aile sud du château¹⁹. Les investigations ont permis de retrouver les maçonneries rubéfiées prouvant l'existence de murs médiévaux. Dans un premier temps, les poutres étaient apparentes, car on n'aurait pas pris le peine de les moulurer.

Cinq prélèvements ont été effectués sur ces poutres; toutes étaient en sapin et aucune ne possédait le dernier cerne. Il fallait ainsi se contenter de la date *post quem* du dernier cerne mesuré, soit 1449. Toutefois, une

date d'abattage fut proposée: elle se situe entre 1452 et 1459, sous les comtes Jean de Fribourg ou Rodolphe de Hochberg.

La surprise vint de la seule planche accessible pour la mensuration des cernes (aucune autre planche du plafond n'avait été démontée): elle venait se placer environ trente ans après l'installation des poutres. C'est donc entre 1485 et 1500 au plus tard, soit sous Rodolphe de Hochberg ou Philippe de Hochberg, que l'on décida de boiser les poutres apparentes en même temps qu'on ornait les murs de peintures murales.

*

* *

Conclusion

La dendrochronologie offre de nombreuses possibilités: elle permet de dater, de quantifier et d'archiver les cernes annuels contenus dans bon nombre d'ouvrages construits avec du bois. Ces cernes annuels sont d'une grande importance, car ils sont le reflet des activités météorologiques, climatiques, humaines, que les arbres ont dû subir par le passé. Ils sont, par conséquent, des témoins précieux qui, contrairement à certains chroniqueurs de l'époque, ne mentent pas²⁰.

Elle est d'un grand secours pour l'historien, pour l'archéologue, pour le restaurateur, qui désirent tous dater l'objet de leur travail le plus précisément possible.

Depuis quelques années, les possibilités de datation accèdent à un niveau élevé de précision et de sûreté. Les raisons en sont multiples: la très forte demande d'analyses de la part des archéologues et des historiens, a permis d'enrichir les banques de données dendrochronologiques et ainsi de constituer un réseau de références couvrant le canton et ses alentours. L'utilisation d'ordinateur et des programmes de plus en plus perfectionnés ont permis un travail plus fiable.

Néanmoins, cette méthode de datation doit toujours être employée dans un cadre très rigide, sans quoi les risques d'erreurs peuvent augmenter de façon démesurée. Utilisée seule, elle n'a aucune raison d'être, en revanche, au sein d'un contexte archéologique ou historique, elle acquiert tout son sens.

A ce jour, la comparaison entre références dendrochronologiques et sources écrites est à peine amorcée. Pourtant, la mise en commun des résultats obtenus par l'historien, basés par exemple sur des documents

notariés, et des conclusions du dendrochronologue, issues d'observations sur le terrain, a pour conséquence une précision de plus en plus grande: c'est ainsi que l'on a pu, par exemple, certifier l'attribution de tel ou tel ouvrage à un charpentier bien précis et d'en retrouver les commanditaires.

Les arbres d'antan pourront, à travers les différents ouvrages de charpenterie, nous livrer d'autres renseignements sur notre passé.

Patrick GASSMANN¹
Bernard BOSCHUNG²

NOTES

¹ Patrick Gassmann est responsable du laboratoire de dendrochronologie du Musée cantonal d'archéologie de Neuchâtel. Les différents travaux de recherche menés par son équipe touchent, pour l'essentiel, à l'archéologie préhistorique et historique.

Adresse: Laboratoire de dendrochronologie du Musée cantonal d'archéologie, avenue du 1^{er}-Mars 33, 2000 Neuchâtel.

² Bernard Boschung est dessinateur en archéologie médiévale au service des Monuments et des Sites. Il s'occupe d'investigations archéologiques dans divers édifices du canton.

Adresse: Conservation des monuments et des sites, rue du Château 23, 2001 Neuchâtel.

³ La dendrochronologie est la science qui permet l'analyse des cernes annuels de certains végétaux ligneux (les arbres). Elle s'attache essentiellement, mais pas exclusivement, à la mensuration des cernes, à leur description et à leur ordonnance dans le temps (datation).

L'étymologie de ce mot provient du grec: dendron = l'arbre, khronos = le temps, logos = l'étude ou la science.

A l'instar de bien des découvertes, la dendrochronologie fut le fruit de recherches entreprises dans un but tout différent. Son inventeur, l'Américain A. E. Douglass (1867-1962), était astronome. Esprit curieux, attentif aux phénomènes naturels de toutes sortes, il eut l'idée, en 1910, de comparer l'activité cyclique du soleil aux cernes d'un pin d'Arizona. Les études qu'il mènera ultérieurement démontreront qu'il n'y a pas de parallélisme établi. Ce faisant, il réalise alors une découverte capitale: les cernes se succèdent suivant des séries non reproductibles dans le temps. Par comparaison d'arbres de plus en plus anciens, il devenait possible de remonter le fil du temps!

⁴ Les chronologies du chêne construites en Allemagne par B. Becker, A. Delorme, E. Hollstein, H.-H. Leuschner, B. Schmidt, etc., sont issues de chênes provenant des graviers de fleuves comme le Rhin, le Main, le Danube, etc., ou conservés dans la tourbe (Torfeichen) dans le nord du pays. Deux autres sources importantes sont les bâtiments historiques et l'archéologie.

Pour l'Angleterre, M. G. L. Baillie et J. R. Pilcher ont constitué de longues courbes du chêne provenant de tourbières et de bâtiments historiques. Les chronologies de M. G. L. Baillie et J. R. Pilcher (Angleterre), de B. Schmidt (nord de l'Allemagne) et B. Becker (sud de l'Allemagne) ont été comparées entre elles (J. R. Pilcher et al. 1984). Cette comparaison a permis de vérifier les corrélations entre elles et a constitué une chronologie de 7272 ans.

⁵ Par «échantillon de bonne qualité», nous entendons: du bois sain, sans trop de pourriture et de galeries d'insectes, possédant le cambium, provenant d'arbres qui ont eu une croissance normale et suffisamment de cernes (une centaine) pour pouvoir assurer qu'une datation est juste.

⁶ Avec l'année civile qui commence en hiver (1^{er} janvier) et des arbres qui étaient toujours coupés en hiver, nous sommes obligés de spécifier dans nos rapports, par exemple: *hiver 1745-1746*, soit un abattage de l'arbre entre octobre 1745 et fin avril 1746, ce qui n'est à proprement parler, pas à l'année près!

Si le dendrochronologue pouvait influencer sur la décision de recommencer l'année début mai (comme l'avait fait Charles IX en 1564 pour la commencer en janvier), il le ferait sans hésitation aucune! Nous pourrions ainsi réharmoniser les activités de l'homme avec celles de la nature.

⁷ Peter EGGENBERGER, communication dans le cadre de la journée d'étude *Programme national de recherche 16 et dendrochronologie*, mai 1988, Chillon et Moudon.

⁸ Patrice ALLANFRANCHINI: *Etude historique concernant la Maison de la Dîme à Saint-Blaise*, (manuscrit déposé au service des Monuments et des Sites de Neuchâtel, juin 1988).

⁹ Marcel GARIN a mené des recherches sur l'histoire des moulins de la région et a retrouvé ces documents aux archives de l'Etat, à Neuchâtel. Il fait part de ses trouvailles dans un fascicule retraçant l'histoire des moulins du Gor du Vauseyon: *Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien*, dans (*Nouvelle Revue neuchâteloise*, 16).

¹⁰ Cette information inédite, dont Marcel Garin nous a fait part, est de première importance. Qu'il en soit ici remercié. Elle confirme l'abattage des arbres en hiver 1797-1798, et surtout, elle montre avec quelle rapidité la maison a été construite.

¹¹ J. COURVOISIER, 1968, t. III, p. 114.

¹² Le tronc des *gymnospermes* (conifères, résineux) et des *angiospermes* (feuillus) est formé de couches concentriques, tel un empilement de cônes ayant une base commune. Cet empilement annuel se forme à partir d'une assise génératrice de cellules: le *cambium*. Sur la face interne du cambium, se forme l'*aubier* dont la fonction est la circulation de la *sève brute* (de bas en haut). L'*aubier*, après quelques années d'activité (10-30 ans), deviendra le *duramen* (bois de cœur ou bois parfait) et n'aura plus qu'un rôle de soutien. Sur la face externe du cambium se forme le *liber*, chargé de véhiculer la *sève élaborée* par les feuilles (de haut en bas). Quant à l'*écorce*, dernière enveloppe de protection, elle est fabriquée par l'assise subéro-phellodermique. Le *cambium*, outre sa faculté de se diviser tangentielllement, se divise aussi latéralement afin qu'il puisse suivre l'augmentation en diamètre de l'arbre, résultant de l'accumulation de bois sur sa face interne. C'est au niveau du cambium que le dendrochronologue observe le dernier cerne annuel et la saison d'abattage.

¹³ Patrice ALLANFRANCHINI, *Etude historique concernant la Maison de la Dîme à Saint-Blaise*, manuscrit déposé au service des Monuments et des Sites de Neuchâtel, juin 1988.

¹⁴ J. COURVOISIER, 1955, t. I., p. 278.

¹⁵ Patrick JAGGI, *Dossier rue du Trésor 3 à Neuchâtel*, déposé au service des Monuments et des Sites de Neuchâtel, 28 février 1986.

¹⁶ Les chevrons étant directement sous les tuiles, ils sont les premiers à être attaqués par les infiltrations d'eau. La pourriture s'ensuit et il faut les remplacer. Il peut y avoir ainsi plusieurs générations de chevrons sur un toit. Le dendrochronologue évite d'ailleurs d'en faire l'échantillonnage, car ils ne représentent pas les phases de constructions, de transformations ou de réparations principales.

¹⁷ Nous connaissons très mal les moyens qui étaient mis en œuvre, à l'époque, pour endiguer les invasions de ravageurs du bois. On peut toutefois relever que les menuisiers employaient la fumée comme moyen de traitement.

¹⁸ Cette date a été confirmée, quelques mois plus tard, lors d'investigations archéologiques. Sur la colonne en *Pierre d'Hauterive* qui soutient toute la poutraison du XVI^e siècle, Bernard Boschung eut la surprise de découvrir un cartouche gravé portant la date 1539.

¹⁹ J. COURVOISIER, 1955, t. I, pp. 134-135.

²⁰ Pierre ALEXANDRE, dans son ouvrage *Le climat au Moyen-Age en Belgique et dans les régions voisines* démontre que la critique des sources narratives est nécessaire et que des vérifications s'imposent.

BIBLIOGRAPHIE

P. ALEXANDRE (1976): *Le climat au Moyen-Age en Belgique et dans les régions voisines*, Centre belge d'Histoire rurale, 5, Liège.

M. G. L. BAILLIE (1982): *Tree-Ring Dating und Archaeology*, Croom Helm, London and Canberra.

B. BECKER (1982): *Dendrochronologie und Paläoökologie subfossiler Baumstämme aus Flussablagerungen. Ein Beitrag zur nacheiszeitlichen Auenentwicklung im südlichen Mitteleuropa*, Wien, Österreichische Akademie der Wissenschaften, 5.

B. BECKER, A. BILLAMBOZ, H. EGGER, P. GASSMANN, A. ORCEL, Chr. ORCEL und U. RUOFF (1985). — « Dendrochronologie in der Ur- und Frühgeschichte. Die absolute Datierung von Pfahlbausiedlungen nördlich der Alpen im Jahrringkalender Mitteleuropas », *Antiqua*, 11, Basel.

J. COURVOISIER (1955, 1963, 1968): « Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel. » *Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse*. Bâle, Birkhäuser, 3 vol.

Y.-M. FROIDEVAUX (1985): *Techniques de l'architecture ancienne*. Ed. P. Mardaga.

M. GARIN (1987): « Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien », *Nouvelle Revue neuchâteloise*, 16.

D. ECKSTEIN, S. WROBEL and R. W. ANIOL (1983): « Dendrochronology and Archaeology in Europe. Proceedings of a Workshop of the European Science Foundation (ESF), held in Hamburg, April 28-30, 1982 », *Mitteilungen der Bundesforschungsanstalt für Forst- und Holzwirtschaft*; Hamburg.

D. ECKSTEIN, M. G. L. BAILLIE and H. EGGER (1984): « Dendrochronological Dating. » *Handbooks for Archaeologists*, 2, European Science Foundation, Strasbourg.

H. EGGER, P. GASSMANN et N. BURRI (1985): « Situation actuelle du travail au laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel », *Dendrochronologia*, 3, pp. 177-198.

H. EGGER, I. EHRENSBERGER und M. PETERS (1985): « Zwischen Laube und Stadtgraben, Untersuchungen zur Baugeschichte des Hauses Ring 14 », *Annales biennoises 1985*, pp. 47-71.

E. HOLLSTEIN (1980). — *Mitteleuropäische Eichenchronologie. Trierer dendrochronologische Forschungen zur Archäologie und Kunstgeschichte*. P. von Zabern, Mainz.

G. N. LAMBERT, C. ORCEL, H. EGGER, D. ECKSTEIN, H. POLGE et J. FLETCHER (1979): « La dendrochronologie à travers les laboratoires européens », *Dossiers de l'archéologie*, 39, pp. 56-57.

G. N. LAMBERT (1980): « Dendrochronologie et archéologie, problèmes méthodologiques et théoriques », *Revue d'archéométrie*, 4/1, pp. 9-20.

H.-H. LEUSCHNER et A. DELORME (1986): « Verlängerung der Göttinger absoluten Eichenchronologie bis 6255 v. Chr. », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 16, pp. 481-484.

V. A. MUNAUT (1978): « La dendrochronologie, une synthèse de ses méthodes et applications », *Lejeunia*, 91, Liège.

A. ORCEL, C. ORCEL, D. RAMSEYER et D. WEIDMANN (1988): « Datations dendrochronologiques et conservation du patrimoine », *Chantiers | Suisse*, 19, pp. 181-194.

J. R. PILCHER, M. G. L. BAILLIE, B. SCHMIDT and B. BECKER (1984): « A 7272-year tree-ring chronology for western Europe », *Nature* 312, 5990, p. 150.

U. RUOFF (1986): « La méthode dendrochronologique ». In: *Chronologie*, Antiqua 15, Société suisse de préhistoire et d'archéologie, Bâle, pp. 19-24.

F. H. SCHWEINGRUBER (1983): *Der Jahrring. Standort, Methodik, Zeit und Klima in der Dendrochronologie*. Paul Haupt, Bern et Stuttgart.

1. La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel

«La maison, édifiée en 1731 par Jean-Frédéric Brun sur une propriété de famille, fut doublée, au midi, d'une seconde maison jointive, en 1744, sans doute. Les abords ont été modifiés à plusieurs reprises depuis le XVIII^e siècle. Le bâtiment méridional, une sorte de galerie un peu en retrait, a un pan rabattu sur son pignon, tandis que la maison a un large toit légèrement incurvé, amorti par deux épis à boules et percé d'une vaste lucarne au-dessus de la porte à linteau arqué, comme les fenêtres. On a quelque peu déplacé un intéressant portail de fer forgé dont la partie supérieure a la forme d'une palmette. Du côté ouest, de grands berceaux de bois agrémentent l'extrémité des toits.»¹

Une recherche iconographique permet de montrer que cette maison a été bâtie entre 1726² et 1766³. Dans sa vue imaginaire à vol d'oiseau, Jean-Jacques Berthoud a dessiné les deux corps spécifiques de cette demeure malgré des déformations.

Grâce aux manuels du Conseil de Ville, on acquiert la certitude que Jean-Frédéric Brun⁴ est bien le maître d'œuvre de cette maison en 1731. D'autres renseignements font penser que les travaux de construction ont dû commencer en 1729 et se terminer en 1733. Vers 1744, 1745⁵, Brun doit entamer de nouveaux travaux si bien que le gros œuvre de la maison actuelle dut être terminé à cette époque. Les latrines étaient situées sur les Fausses-Brayes des Chavannes et on y accédait par une galerie⁶ qui enjambait par une arche l'ancien chemin des Bercles. Cette galerie fut démolie lors de la construction de l'actuelle chaussée des Bercles en 1865.

Des Brun, la maison passa entre les mains de la famille Perroud puis elle fut vendue en 1809 à Jean-Pierre Cuche. Par alliance, elle entra ensuite dans le patrimoine de la famille Perrot à laquelle elle appartient toujours. Les recherches permirent de mettre aussi à jour toute une correspondance entre les autorités de la ville de Neuchâtel et M^{me} Marie de Perrot-Cuche⁷ à propos de la construction de la route des Bercles et des expropriations que cela nécessitait.

Quant aux transformations du XX^e siècle, elles purent être inventoriées grâce aux archives privées de la famille.

L'étude permet donc de déterminer les principales phases de constructions, de dresser la liste des différents propriétaires, de mettre en évidence les problèmes qui sont survenus dans les années 1864-1868 et de dénombrer les principales interventions du XX^e siècle⁸.

On retiendra de l'étude archéologique⁹ et dendrochronologique le fait que la construction de la structure de la maison se déroule en quatre étapes, très rapprochées dans le temps:

1. La construction du bâtiment aval (1730-1731) dont l'intérieur semble avoir été entièrement remanié à une époque postérieure, au moment où sont posées les boiseries (de style Louis XV) et les plafonds (de style Louis XIV).
2. La construction du bâtiment amont (1731-1733), constitué de l'entrée avec pressoir et, à l'étage, des pièces côté rue de la Boine, du vestibule et de la cuisine primitive.
3. L'extension du bâtiment amont (1744-1746), pour la création côté jardin de deux pièces à l'étage, aménagées par dessus un grand hall d'entrée.
4. La construction d'une annexe latérale, longeant le bâtiment sur toute sa façade côté amont.

On remarquera, dans le salon tribunaire de la troisième étape la présence de décorations murales et d'un miroir, de style bien postérieur aux boiseries, et que l'on peut attribuer à l'atelier Joseph Beunat de Saarburg (début du XIX^e siècle).

La restauration du hall d'entrée a mis en évidence cinq étapes successives de traitement polychrome: trois couches de peinture plus banales recouvraient le décor désormais visible dans le hall, ce dernier ayant été créé sur un premier décor par trop fragmentaire pour être reconstitué. Datant de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle, les parties authentiques dégagées avec difficulté ont été restaurées, alors que les parties manquantes ont été recrées selon les indications du restaurateur d'art par un peintre-décorateur. Il s'agit d'un ensemble de faux marbres: pour les murs, la simulation d'un assemblage de plaques de marbre en coupe de pierre (interprétation d'un paonoazzo) avec filets définissant les faux joints; pour les niche, bassin et rampes d'escalier, d'une marquetterie de faux marbre sur fond jaune de Sienne sur encadrement griottes d'Italie.

NOTES

¹ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Birkhäuser, Bâle, 1955, t. I, p. 400.

² Vue de Neuchâtel en 1726, prise du Crêt, d'après une lithographie de Nicolet, reproduite dans «Ed. Quartier-la-Tente», *Le canton de Neuchâtel*, t. I, p. 86.

³ Plan lithographique d'après Jean-Jacques Berthoud, 1766, Musée d'art et d'histoire de la ville de Neuchâtel.

⁴ Jean-Frédéric Brun, mort en 1747, fut lieutenant de Neuchâtel, conseiller d'Etat et procureur général en 1737.

⁵ Archives de la Ville. Manuels du Conseil de Ville en date du 27 août 1731, 28 avril 1730, 31 août 1733, 22 novembre 1745.

⁶ Voir la vue de S. Guesdon, Neufchatel, vue prise du chemin de la Boine vers 1862.

⁷ Archives de la Ville, Travaux publics, carton construction des Bercles.

⁸ Patrice ALLANFRANCHINI, *Etude historique, chaussée de la Boine 1*, Neuchâtel, 1986. Des rapports sont déposés au service des Monuments et des Sites et chez l'auteur.

⁹ J. BUJARD, M. STÄHLI et P. ALLANFRANCHINI, *Immeuble de la Boine 1*, rapport du 24 février 1986.

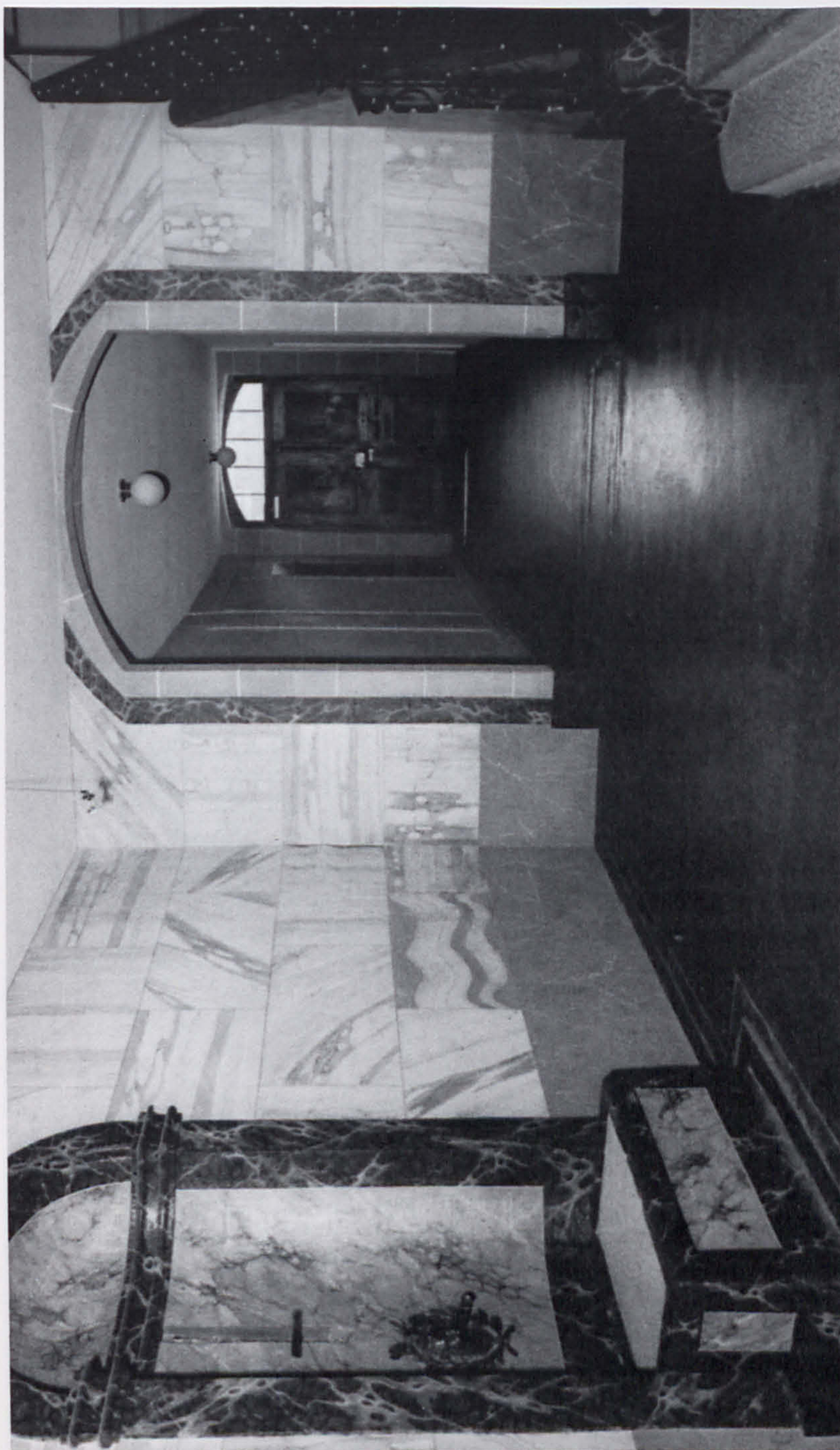


Fig. 4. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1.

Au premier plan, le hall construit vers 1744-1746 dans l'angle formé par les deux premiers bâtiments. Le décor restauré en 1986 est celui de la fin du XVIII^e siècle, début du XIX^e siècle. Le sol en bitume, reconstitué, portait la date de 1864.

Au second plan, la porte orientale et le couloir furent créés au cours du XIX^e siècle, à l'emplacement du pressoir.

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)

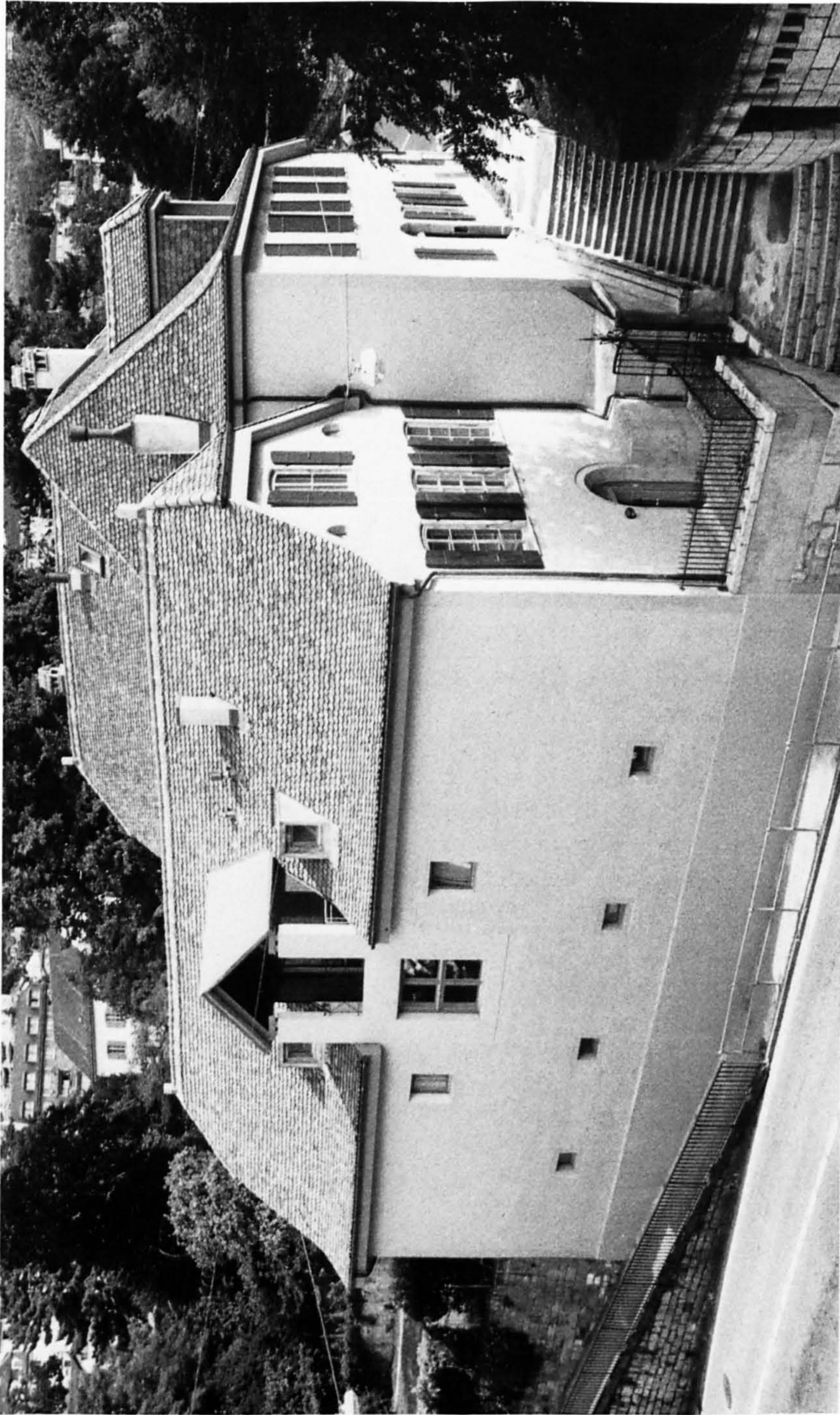


Fig. 5. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1.

Au premier plan, le corps de bâtiment sud (vers 1730) dont le mur percé des quatre petites baies de la cave longe la rue des Bercles. Les autres fenêtres et lucarnes de cette façade sont des créations de la dernière restauration.

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)



Fig. 7. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1.

Façade sud. Détail des fenêtres supérieures créées en 1986. Le crépi date d'une intervention antérieure.

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)

Fig. 8 a.

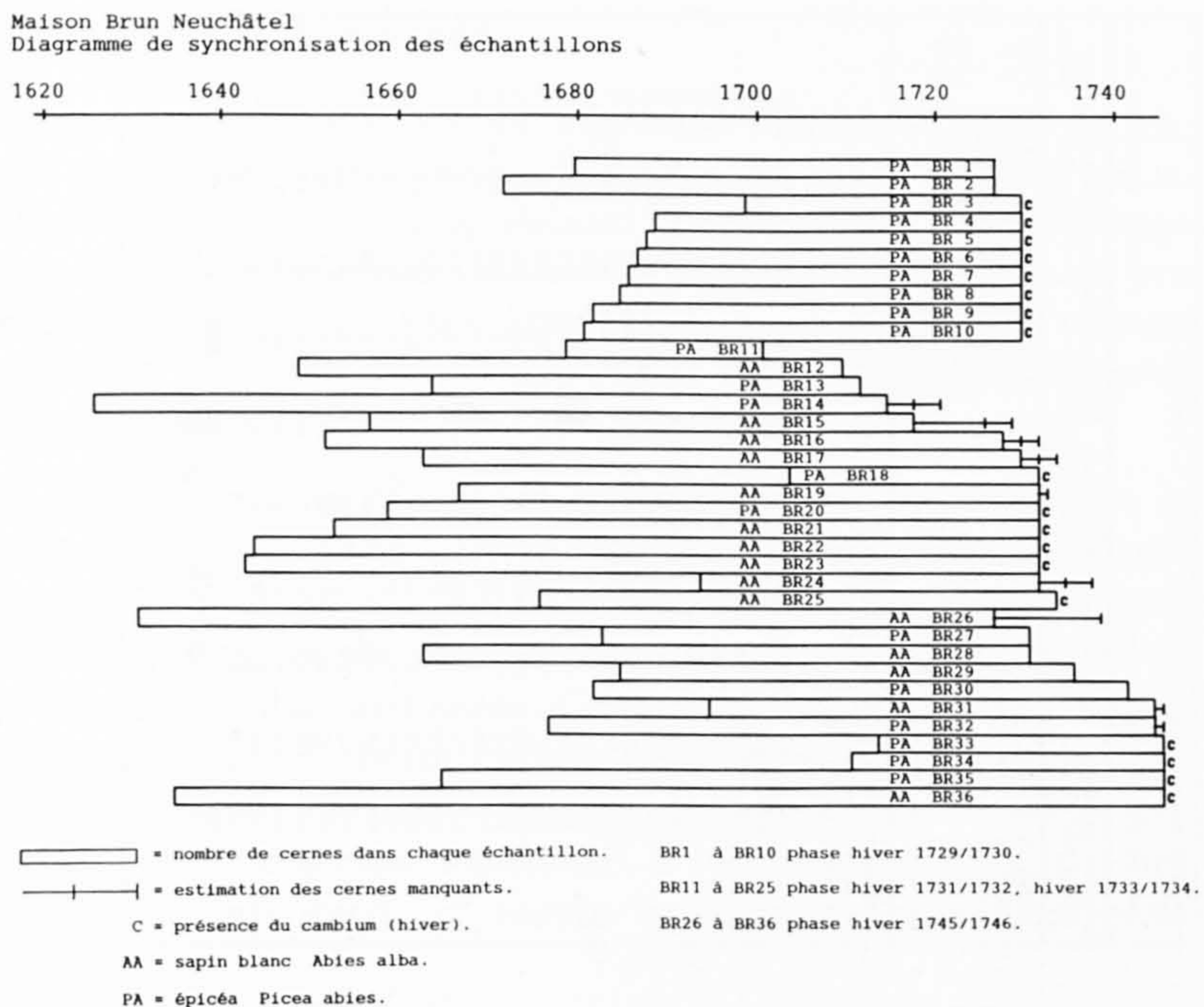


Fig. 8 b.

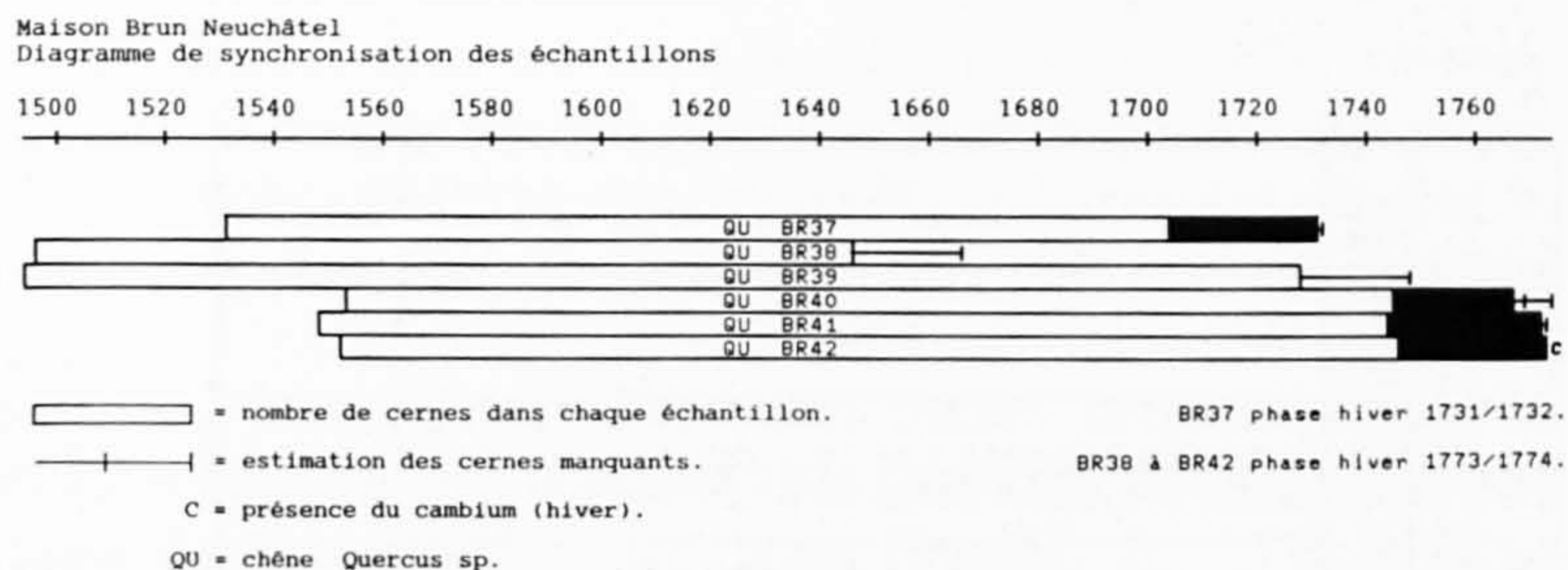


Fig. 8 a-d. Diagrammes et tableaux synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Brun à Neuchâtel. Les résultats des examens dendrochronologiques auxquels nous avons procédé dans les parties sud et nord de cette demeure peuvent donner lieu à deux interprétations, et rien ne permet à ce jour de trancher pour l'une ou l'autre de ces hypothèses. Nous avons affaire, pour le même nombre de coupes forestières, soit à deux étapes de construction, soit à une seule : 1729-1730 et 1731-1734 ou 1729-1734, avec chaque fois les coupes en hiver 1729-1730, hiver 1731-1732 et hiver 1733-1734. Il est à noter que la première phase de construction (le bâtiment sud, 1729-1730) a été datée grâce à des recherches historiques et non à l'aide de la dendrochronologie. En effet, la moyenne des courbes était beaucoup trop courte pour assurer une corrélation suffisante à travers plusieurs siècles de recherche. En revanche, ayant pour hypothèse que la construction se situait dans le premier quart du XVIII^e siècle, cette moyenne était tout à fait suffisante pour confirmer les dates de 1729-1730. La quatrième phase d'abattage se situe de façon très précise en hiver 1745-1746. Elle est pourtant postérieure de deux ans à la date gravée sur le montant d'une des portes du corridor (1744). Il est possible que cette différence de deux ans soit imputable à la durée de l'achèvement du gros œuvre. Pour terminer, une transformation importante a touché une pièce du rez-de-chaussée nord de la maison : des solives de fortes dimensions, taillées dans des chênes abattus en hiver 1773-1774, ont été placées dans les murs.

Maison Brun, Chaussée de la Boine 1, Neuchâtel									
Composants de la moyenne					Sapin blanc (Abies alba) Epicéa (Picea abies)				
Numéro de chantier	Numéro publi.	Es-pèce	Age	Au-bier	Cam-bium	Dates absolues Début	Fin	Estimations opti.	maxi.
BOIN.57	BR 1	PA	47	--	--	1680	1726	--	--
BOIN.61	BR 2	PA	55	--	--	1672	1726	--	--
BOIN.30	BR 3	PA	31	--	--	1699	1729	--	--
BOIN.21	BR 4	PA	41	--	C	1689	1729	--	--
BOIN.27	BR 5	PA	42	--	C	1688	1729	--	--
BOIN.24	BR 6	PA	43	--	C	1687	1729	--	--
BOIN.26	BR 7	PA	44	--	C	1686	1729	--	--
BOIN.25	BR 8	PA	45	--	C	1685	1729	--	--
BOIN.28	BR 9	PA	48	--	C	1682	1729	--	--
BOIN.23	BR 10	PA	49	--	C	1681	1729	--	--
BOIN.36	BR 11	PA	22	--	--	1679	1700	--	--
BOIN.17	BR 12	AA	61	--	--	1649	1709	--	--
BOIN.35	BR 13	PA	48	--	--	1664	1711	--	--
BOIN.34	BR 14	PA	89	--	--	1626	1714	1717	1720
BOIN.16	BR 15	AA	61	--	--	1657	1717	1725	1728
BOIN.39	BR 16	AA	76	--	--	1652	1727	1729	1731
BOIN.40	BR 17	AA	67	--	--	1663	1729	1731	1733
BOIN.38	BR 18	PA	28	--	C	1704	1731	--	--
BOIN.15	BR 19	AA	65	--	C?	1667	1731	1731	1732
BOIN.47	BR 20	PA	73	--	C	1659	1731	--	--
BOIN.37	BR 21	AA	79	--	C	1653	1731	--	--
BOIN.33	BR 22	AA	88	--	C	1644	1731	--	--
BOIN.48	BR 23	AA	89	--	C	1643	1731	--	--
BOIN.50	BR 24	AA	38	--	--	1694	1731	1734	1737
BOIN.49	BR 25	AA	58	--	C	1676	1733	--	--
BOIN.07	BR 26	AA	96	--	--	1631	1726	>1738	--
BOIN.43	BR 27	PA	48	--	--	1683	1730	>1740	--
BOIN.08	BR 28	AA	58	--	--	1663	1730	1740	--
BOIN.56	BR 29	AA	51	--	--	1685	1735	--	--
BOIN.10	BR 30	PA	60	--	--	1682	1741	--	--
BOIN.11	BR 31	AA	50	--	C?	1695	1744	1744	1745
BOIN.09	BR 32	PA	68	--	C?	1677	1744	1744	--
BOIN.44	BR 33	PA	32	--	C	1714	1745	--	--
BOIN.42	BR 34	PA	35	--	C	1711	1745	--	--
BOIN.45	BR 35	PA	81	--	C	1665	1745	--	--
BOIN.46	BR 36	AA	111	--	C	1635	1745	--	--
Moyenne: 1626 à 1745 120 ans									

Valeurs en 1/100 mm:									
424	351	452	467	279	312	276	366	344	280
201	350	319	239	288	325	268	334	295	280
315	362	374	370	335	294	296	264	309	279
243	263	266	238	278	286	247	223	271	254
236	257	253	179	205	209	226	263	210	253
/	202	211	237	197	255	163	206	235	185
261	305	335	307	330	325	299	305	197	251
254	/	213	239	216	234	229	251	252	227
/	191	211	231	204	224	202	204	222	222
210	207	153	128	142	186	201	134	174	163
166	175	142	122	125	106	156	151	198	178
/	149	155	177	150	139	147	149	151	164

/ = signatures (cernes caractéristiques)									

Fig. 8 c.

Maison Brun, Chaussée de la Boine 1, Neuchâtel									
Composants de la moyenne					Chêne (Quercus sp.)				
Numéro de chantier	Numéro publi.	Es-pèce	Age	Au-bier	Cam-bium	Dates absolues Début	Fin	Estimations opti.	maxi.
BOIN.14	BR37	QU	200	27	C?	1532	1731	1731	1732
BOIN.04	BR38	QU	150	--	--	1497	1646	>1666	--
BOIN.05	BR39	QU	234	--	--	1495	1728	>1748	--
BOIN.02	BR40	QU	214	22	--	1554	1767	1769	1774
BOIN.03	BR41	QU	224	28	C?	1549	1772	1772	1773
BOIN.01	BR42	QU	221	27	C	1553	1773	--	--
Moyenne: 1495 à 1773 279 ans									

Valeurs en 1/100 mm:									
70	168	187	228	316	279	236	241	87	87
193	200	140	110	125	90	173	171	166	128
144	133	34	39	64	44	81	91	84	120
75	95	126	130	131	128	180	111	186	111
141	110	135	147	126	168	114	113	96	116
123	115	139	118	149	148	126	128	168	139
110	/	81	120	146	180	161	201	159	166
/	125	139	123	177	106	84	69	111	114
112	118	136	100	98	107	124	82	82	117
/	98	99	96	75	72	72	80	72	92
/	80	98	99	81	108	76	63	51	102
/	81	111	91	87	87	82	80	90	70
/	68	60	89	68	44	64	65	59	56
/	77	70	91	59	73	55	59	66	53
/	73	57	73	79	50	113	82	77	74
/	57	70	56	69	50	49	63	71	58
/	69	76	71	67	53	47	52	63	70
/	57	49	47	43	47	51	50	59	50
/	61	45	66	56	59	57	55	70	57
/	57	65	72	58	71	73	65	54	46
/	56	62	59	72	59	64	59	60	62
/	53	41	40	45	48	49	58	50	63
/	56	52	43	45	43	62	60	51	63
/	65	63	69	53	47	48	48	62	55
54	44	44	53	41	47	39	45	40	39
48	50	51	45	45	54	59	49	55	54
44	60	51	43	55	43	58	50	85	57
55	68	56	64	52	54	44	48	55	57

/ = signatures (cernes caractéristiques)									

Fig. 8 d.

2. La Maison Carrée à Auvernier

« Cette maison rebâtie en 1804-1805 pour les frères Frédéric et Henri Brandt, a été exhaussée sans doute pour Alphonse Perrochet au milieu du XIX^e siècle. Presque carrée (11 m. 90 sur 11 m. 20), elle a un rez-de-chaussée élevé, à l'usage de cave, deux étages de quatre grandes fenêtres et surtout un couronnement peu ordinaire. Le troisième étage, une vraie galerie de bois aux larges baies en anse de panier, est coiffé d'un toit débordant, dont la pente s'accroît à la partie supérieure jusqu'à prendre la forme d'un chapeau rustique. »¹

L'analyse des plans de la Mairie de la Côte met en évidence que la Maison Carrée, appelée Maison Neuve, fut construite à la place d'une ancienne grange². Au début du XVIII^e siècle, l'actuelle propriété était même scindée en deux. Seule était déjà construite la partie nord de l'actuel encavage de la Maison Carrée. Cette demeure était connue sous le nom de maison Bovard³, avant qu'elle ne devienne la propriété des frères Henry et Frédéric Brandt. Ceux-ci, bourgeois de Valangin et originaires du Locle, ont dû s'installer à Auvernier à la fin du XVIII^e siècle. Ils s'y marièrent et eurent rapidement une nombreuse descendance⁴.

Ce sont les manuels de la Communauté d'Auvernier qui nous apprennent que les frères Brandt sont en train de bâtir une nouvelle maison. Commencée en 1803, la maison vit son gros œuvre terminé en 1804 et fut achevée en 1805⁵. Le journal d'Auguste L'Hardy⁶ d'Auvernier dit que le coût de construction et d'aménagement de cet immeuble revint à environ 36 000 francs.

En 1827 et 1835, Jean-Jacques Perrochet acheta respectivement la Maison Carrée, puis la maison attenante dite Bovard, reprenant à son compte l'ensemble de la possession des frères Brandt⁷.

La lecture des actes de ventes et l'analyse dendrochronologique ont permis d'affirmer que la Maison Carrée fut construite d'un seul coup avec l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui⁸.

D'une manière générale, les investigations mettent en évidence trois étapes principales d'intervention⁹:

1. *Construction de la maison (1804-1805)*

Façades grises; contrevents et panneaux de la galerie rouges; balustrades, encadrements et piliers de la galerie supérieure ocre jaune; berceau gris clair.

2. *1^{re} rénovation (seconde moitié du XIX^e siècle)*

Application d'un nouvel enduit par-dessus l'ancien, d'aspect gris; intervention sur les façades sud et est; il n'existe plus de traces de cette intervention sur

les façades ouest et nord. Le mortier est à la chaux et il recouvre l'original; une peinture de couleur ocre jaune a ensuite été appliquée sur l'ensemble des façades. Autres éléments: contrevents gris; balustrades, encadrements et piliers de la galerie supérieure gris; panneaux de la galerie en rouge; berceau gris, plus clair que les contrevents.

3. 2^e rénovation (première moitié du XX^e siècle)

Décrépissage des façades ouest et nord, application d'un mortier projeté dont la structure grossière ne respecte plus celle d'origine lissée à la truelle. Les enduits des façades sud et est sont conservés. Application d'une couche de peinture d'aspect vert-gris sur toutes les façades. Contrevents vert clair; balustrades, encadrements et piliers de la galerie supérieure en vert foncé; panneaux de la galerie vert foncé, comme l'ensemble de la galerie; berceau vert-gris, un peu plus clair que la balustrade.

A ces trois étapes vient s'adjoindre une intervention intermédiaire en 1870, peut-être en rapport avec la première rénovation, sans toutefois qu'aucune preuve de cette simultanéité ait été mise en évidence. Il s'agit de la construction de la véranda à l'est de l'édifice.

A l'origine, la polychromie du plafond de la véranda était gris clair, les traverses métalliques gris foncé, les parois ocre jaune clair; les piliers imitaient un granit sur fond gris clair, avec des points rouge oxyde, noirs, blancs. Les bandeaux et les tablettes étaient peints en ocre jaune et les panneaux avec une couleur blanc cassé.

Pour l'ensemble de la maison, il faut souligner que les éléments en pierre d'Hauterive n'ont jamais été peints. Les blocs de pierre formant les chaînes d'angle ont été travaillés indépendamment des joints véritables des pierres posées les unes sur les autres. Les blocs de grandeur inégale ont été taillés de façon à donner l'impression de blocs réguliers. Les joints taillés ne correspondent donc pas aux joints réels. Seuls les angles côté rue (riche) ont été ouvragés de cette façon; les autres, côté jardin (pauvre) sont restés lisses.

L'originalité de la forme de la maison est en outre bien mise en évidence par l'étude des tracés régulateurs susceptibles d'avoir été utilisés par l'architecte pour donner leurs justes proportions aux diverses parties de la construction. Il est intéressant, toutefois, de remarquer combien la polychromie peut influencer la perception de ces proportions.

La troisième étape se préoccupe uniquement de l'aspect cosmétique. Il s'agit plus d'une remise à «neuf» que d'une restauration. Le contexte historique n'est plus respecté et l'architecture n'est plus comprise.

La seconde étape présente une maison rurale trapue, large. L'impression d'élévation a disparu et les registres séparant les étages sont estompés. Le toit semble séparé de la façade et devient pesant.

L'état original présente une maison dont la dynamique s'élève, chaque étage est bien souligné par les contrastes des couleurs presque complémentaires entre la façade et les registres que forme la pierre jaune; le toit garde toute sa valeur et, malgré son importance, il laisse à la façade le rôle principal¹⁰.

Les analyses en laboratoire des échantillons de l'enduit d'origine de la construction de la Maison Neuve, dite Maison Carrée, construite de 1804 à 1805, prouvent la présence de noir de vigne mélangé à de la chaux de fosse et du sable composé essentiellement de quartz, feldspath, quartzite, de mica et de gneiss. Les composés de quartz et de feldspath dominant:

«Il y a un noir qui se fait de sarments de vigne. Ces sarments se brûlent; et quand ils sont brûlés, on jette de l'eau dessus et on les broie comme l'autre noir. Cette couleur est maigre et des meilleures dont on se serve.»¹¹

La Maison Neuve se trouve dans une région à tradition viticole; il n'est donc pas étonnant d'y trouver des maisons dont les façades sont peintes de noir de vigne. Ce pigment était régulièrement utilisé, sa couleur met bien en évidence la couleur jaune de la pierre de notre région.

NOTES

¹ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Birkhäuser, Bâle 1963, t. II, p. 226.

² AEN, Plan de la Mairie de la Côte (plan N° 17).

³ Les propriétaires successifs au XVIII^e siècle furent David Junod dit Banderet, sa femme, David fils de feu David Banderet, Jean-François Bovard, Henry et Frédéric Brandt.

⁴ Archives anciennes de la commune d'Auvernier, dossiers EE dossier 4, OC 14.

⁵ *Idem*, manuels de la Communauté de 1790 à 1830.

⁶ AEN, Journal d'Auguste L'Hardy, extrait allant de septembre 1834 à mars 1836.

⁷ Archives de la famille Perrochet; acte d'achat du 27 septembre 1827, P. L. Girardet not.; acte d'échange du 24 avril 1835, F. Clerc not.

⁸ Patrice ALLANFRANCHINI, *La Maison Neuve ou la Maison Carrée, étude historique*, Neuchâtel, 1986.

⁹ Marc STÄHLI, *La Maison Carrée à Auvernier*, rapport d'investigation, Auvernier, 10 novembre 1986.

¹⁰ On peut souligner le fait que les couleurs d'origine rappellent celles des chevrons neuchâtois.

¹¹ Extrait de: *Le Livre de l'art, ou traité de la peinture*, par Cennino Cennini, XIV^e siècle, traduit par V. Mottez; F. de Nobel, libraire-éditeur, Paris, 1982.

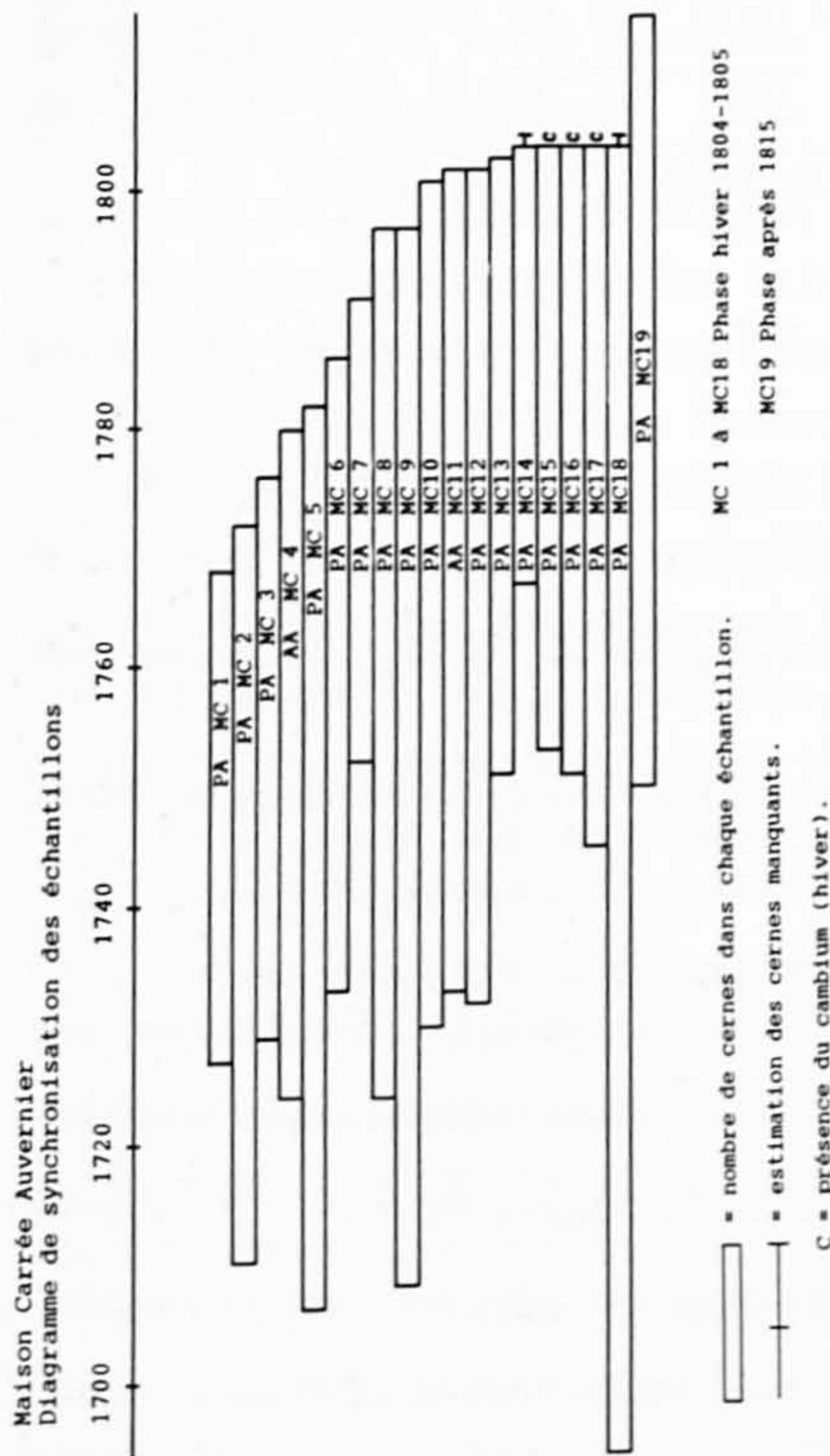


Fig. 9 a.

Fig. 9 a-b. Diagramme et tableau synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Carrée à Auvernier.

Plusieurs pièces de la charpente, des solives du troisième étage, ainsi que les poteaux de la galerie ouest, ont été sondés. Comme l'atteste la similitude de dessin des courbes dendrochronologiques de chaque échantillon, l'ensemble du bâtiment a été construit en une seule fois avec des arbres provenant du même milieu forestier. Seule exception à la phase d'abattage de l'hiver 1804-1805, l'échantillon MC 19 provient d'une réparation du toit survenue au moins quinze ans après son édification.

La moyenne obtenue est bonne et correspond bien aux moyennes provenant de la Maison du Prussien, à Neuchâtel, et du temple de Saint-Sulpice. Ces trois moyennes sont représentatives de groupements forestiers de type jurassien d'altitude.

Maison Carrée, Grand'Rue 33, Auvernier							Sapin blanc (Abies alba) Épicéa (Picea abies)		
Composants de la moyenne									
Numéro de chantier	Numéro publi.	Es-pèce	Age	Au-bier	Cam-bium	Dates absolues Début	Estimations Fin opti.	Estimations maxi.	
AUV. 52	MC 1	PA	41	--	--	1728	1768	--	--
AUV. 51	MC 2	PA	62	--	--	1711	1772	--	--
AUV. 55	MC 3	PA	47	--	--	1730	1776	--	--
AUV. 54	MC 4	AA	56	--	--	1725	1780	--	--
AUV. 53	MC 5	PA	76	--	--	1707	1782	--	--
AUV. 2	MC 6	PA	53	--	--	1734	1786	--	--
AUV. 10	MC 7	PA	39	--	--	1753	1791	--	--
AUV. 4	MC 8	PA	73	--	--	1725	1797	--	--
AUV. 3	MC 9	PA	89	--	--	1709	1797	--	--
AUV. 9	MC10	PA	71	--	--	1731	1801	--	--
AUV. 58	MC11	AA	69	--	--	1734	1802	--	--
AUV. 6	MC12	PA	70	--	--	1733	1802	--	--
AUV. 8	MC13	PA	52	--	--	1752	1803	--	--
AUV. 5	MC14	PA	37	--	C?	1768	1804	1804	1805
AUV. 57	MC15	PA	51	--	C	1754	1804	--	--
AUV. 56	MC16	PA	53	--	C	1752	1804	--	--
AUV. 1	MC17	PA	59	--	C	1746	1804	--	--
AUV. 7	MC18	PA	110	--	C?	1695	1804	1804	1805
AUV. 11	MC19	PA	65	--	--	1751	1815	--	--

Moyenne: 1695 à 1815		121 ans	
Valeurs en 1/100 mm:			
354	271	240	220
260	272	251	311
/ 354	/ 341	/ 304	/ 209
225	/ 237	/ 284	/ 196
/ 280	/ 185	/ 228	/ 281
/ 200	/ 185	/ 204	/ 196
/ 149	/ 201	/ 189	/ 213
174	182	155	136
116	110	122	96
/ 115	135	142	131
/ 86	76	94	85
128	109	124	122
132	109	124	122
	271	240	220
	418	350	192
	242	249	182
	139	174	199
	215	193	379
	189	220	216
	165	170	179
	120	120	226
	160	129	203
	71	117	209
	103	111	161
	85	89	105
	73	80	71
	101	75	96
	137	101	112
	134	101	112
	137	101	112
	137	101	112

/ = signatures (cerne caractéristiques)

Fig. 9 b.

Fig. 10. *Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33.*

Vue du sud-ouest, après la restauration de 1986.

D'après l'étude dendrochronologique, les fenêtres ouest, au niveau de la galerie, existaient dès l'origine.

Les maquettes présentées (fig. 11) ont été établies sur la base d'un projet de l'architecte qui prévoyait l'ouverture de la galerie du côté ouest, tel qu'au sud.

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)

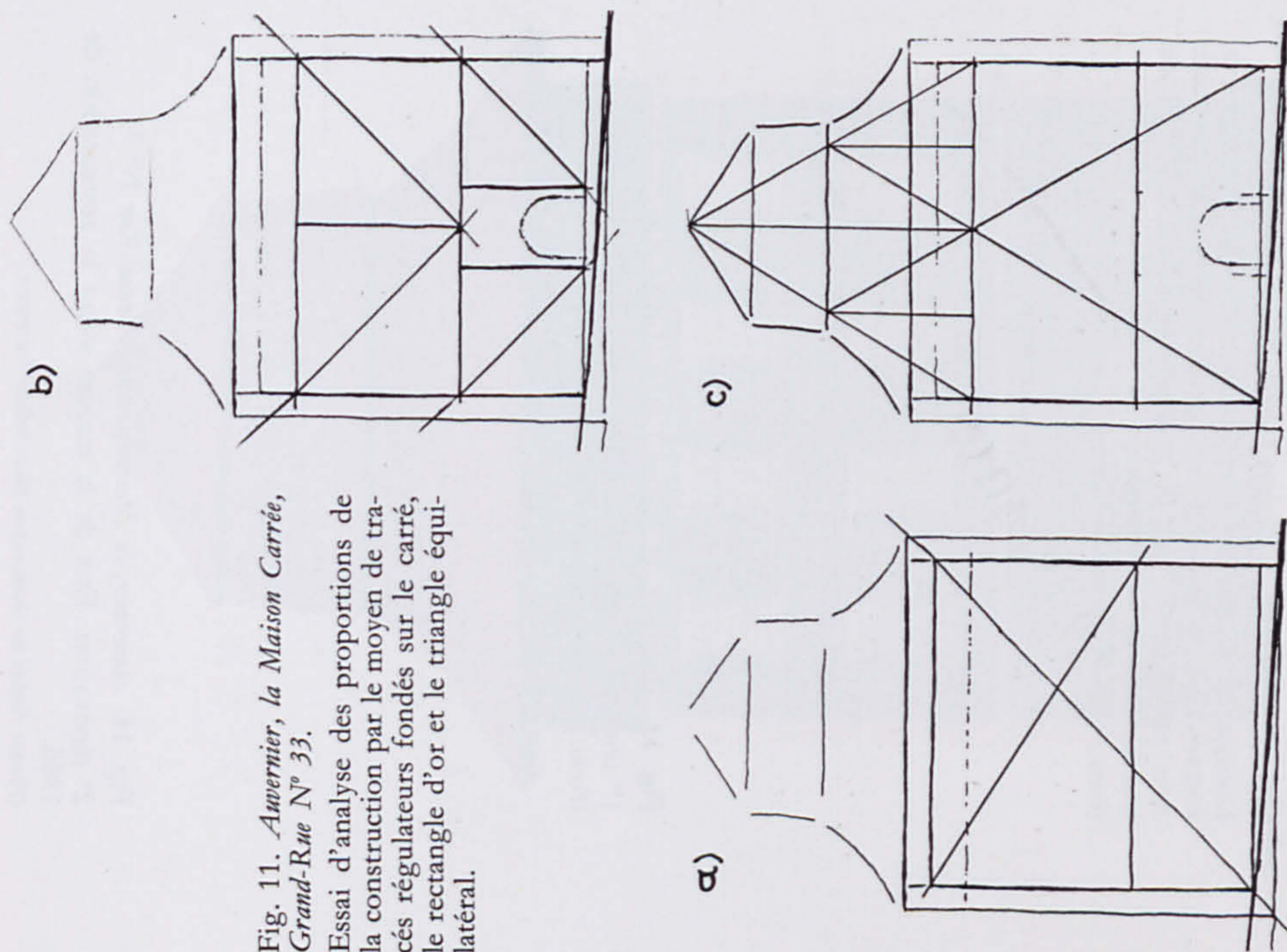


Fig. 11. *Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33.*

Essai d'analyse des proportions de la construction par le moyen de tracés réguliers fondés sur le carré, le rectangle d'or et le triangle équilatéral.

Fig. 12. *Awernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33.*
 Lorsque les frères Henry et Frédéric Brandt achevèrent la construction de leur Maison Neuve en 1805, elle présentait cette polychromie que le propriétaire actuel a choisi de restituer lors de la restauration de 1986.
 (Photo: Atelier de restauration Marc Stähli, Auvernier.)

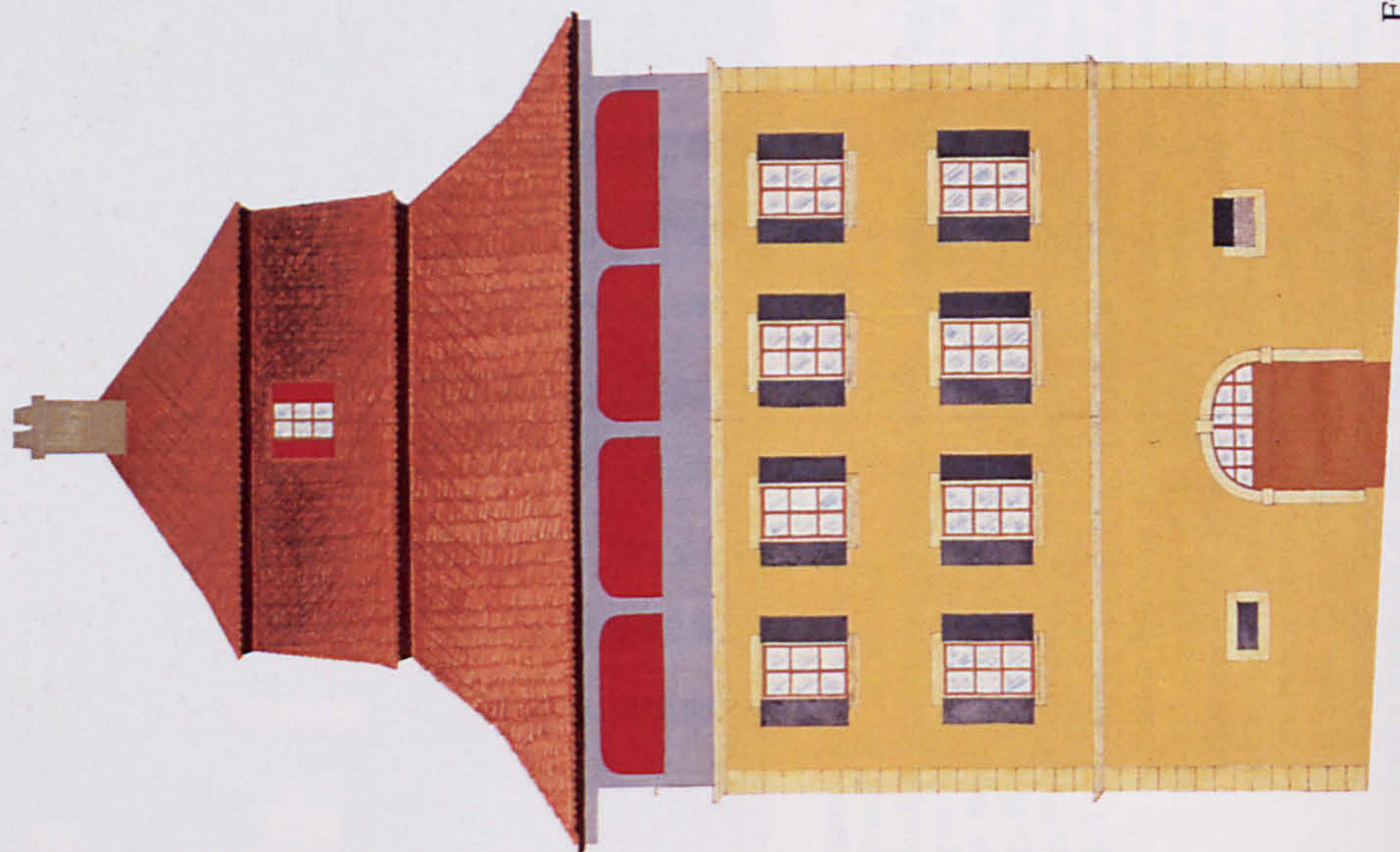


Fig. 12.

Fig. 13. *Awernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33.*
 1^{re} rénovation, dans la seconde moitié du XIX^e siècle.
 (Photo: Atelier de restauration Marc Stähli, Auvernier.)

Fig. 14. *Awernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33.*
 2^e rénovation. Etat de la maison avant la restauration de 1986.
 (Photo: Atelier de restauration Marc Stähli, Auvernier.)

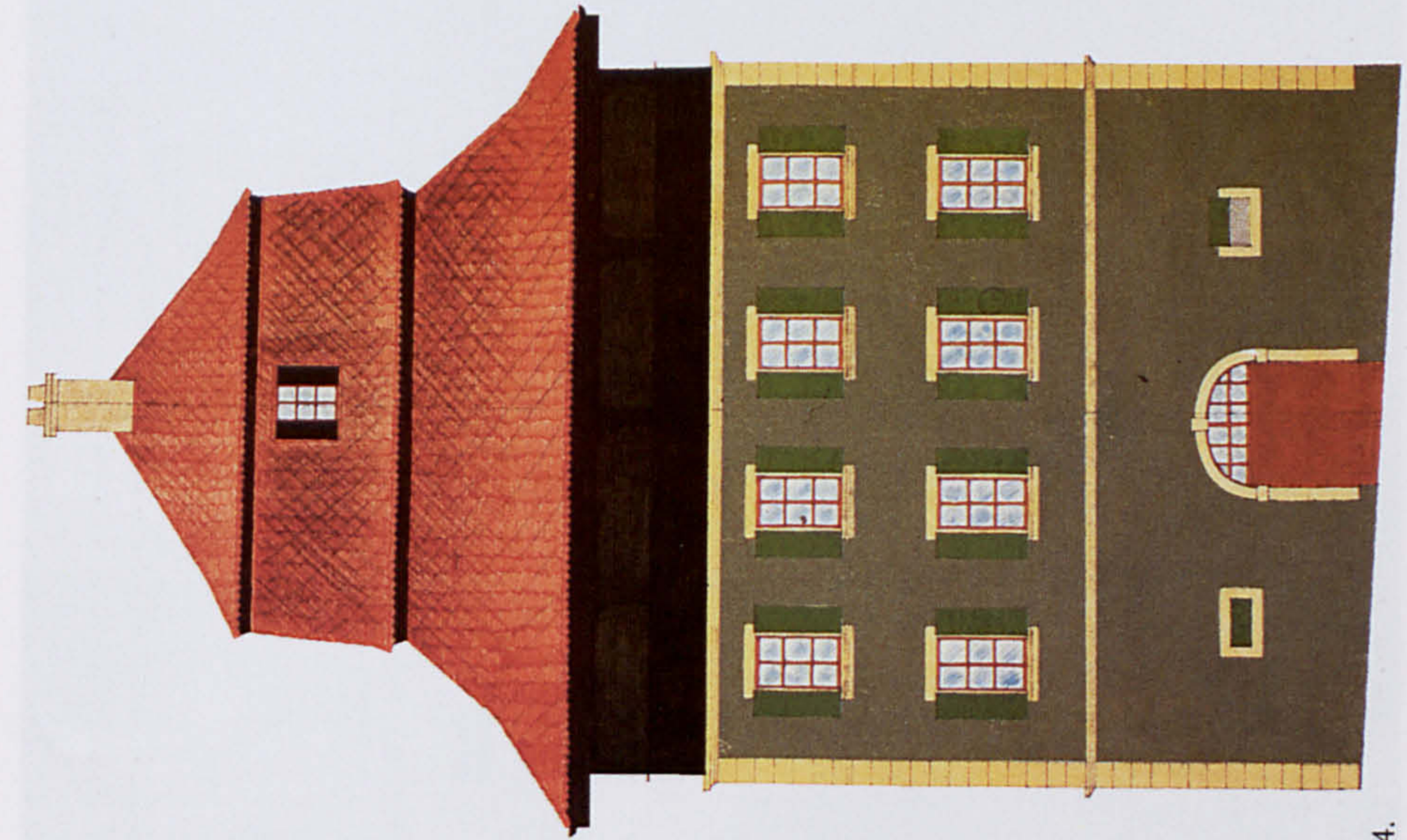


Fig. 14.

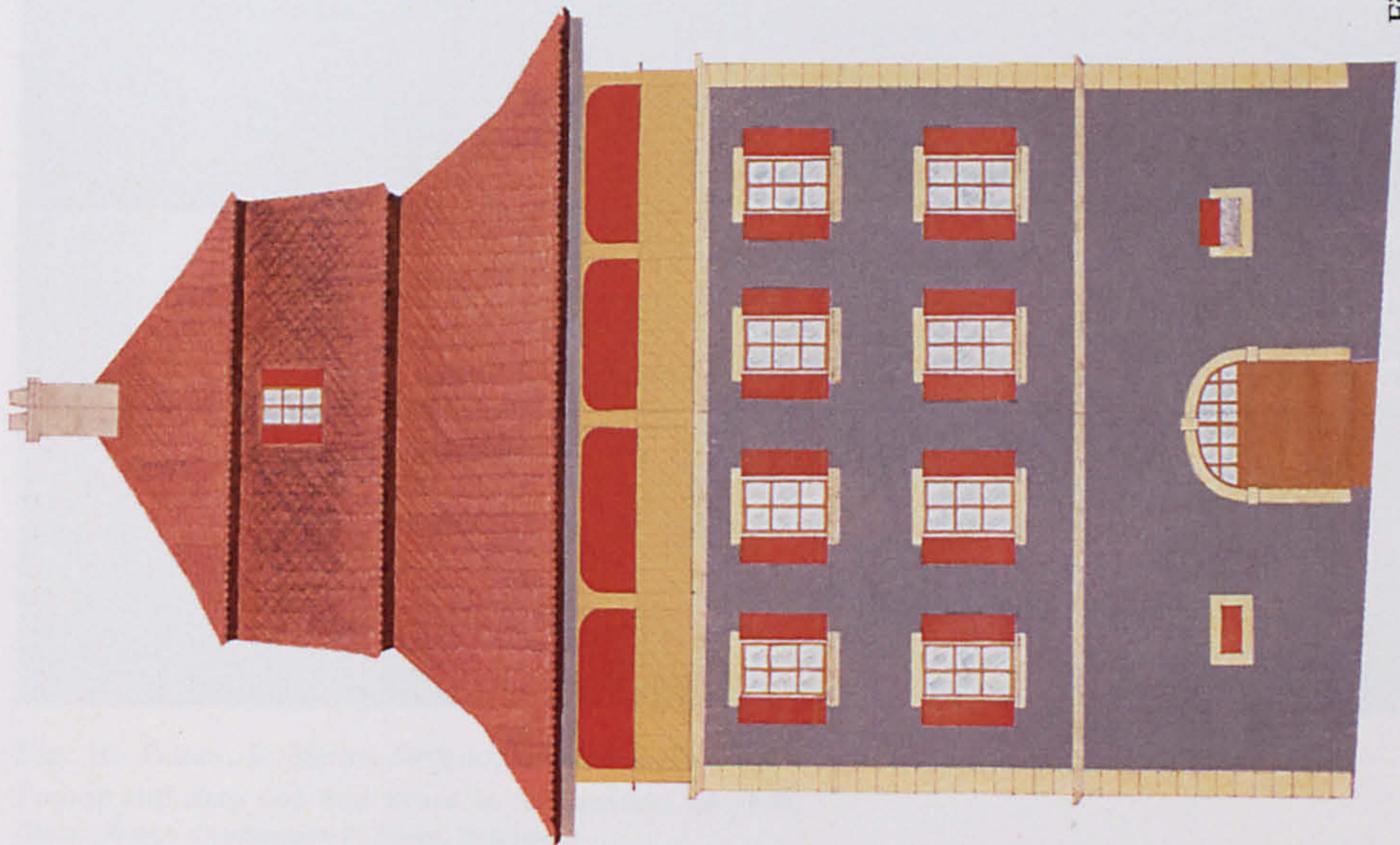


Fig. 13.



Fig. 15. Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N^{os} 13-15.

Façade sud après restauration. Dès le premier étage, le décor de 1597, prolongé en 1685 lors de l'exhaussement de la maison, a pu être restauré.

Au rez-de-chaussée, création d'une devanture selon un nouveau concept architectural.

(Photo: Christophe Brandt, Neuchâtel.)



Fig. 16. *Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N^{os} 13-15.*
Façade sud dans son état avant la restauration de 1986.
(Photo: Bureau d'architecture P. Studer, Neuchâtel.)

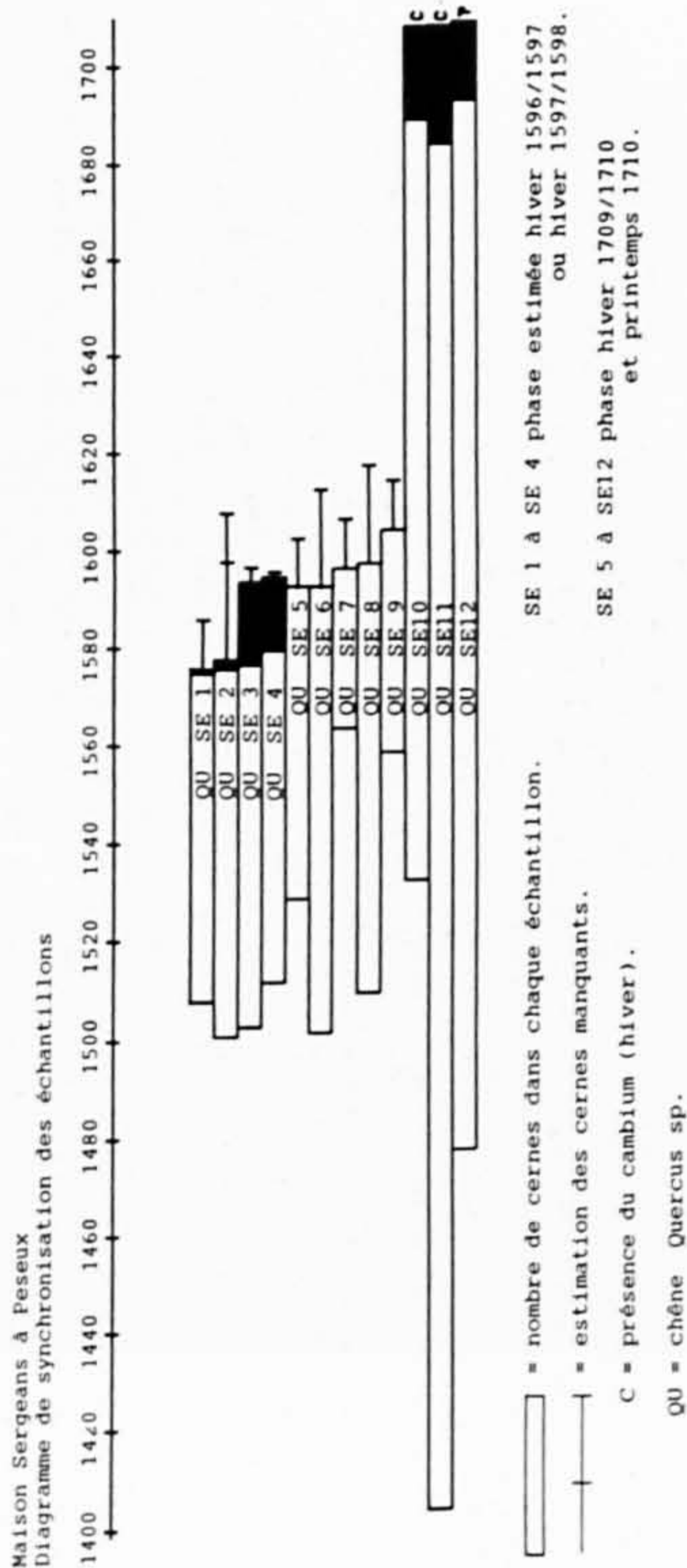


Fig. 17 a.

Fig. 17 a-b. *Diagramme et tableau synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Sergeans à Pesoux.*

Les 44 résineux échantillonnés dans cette maison, des plafonds du rez-de-chaussée à la charpente, représentent le cas typique du sac d'embrouilles dendrochronologique!

D'abord, une bonne partie des pièces de bois n'ont pu être corrélées entre elles; ensuite, les quelques moyennes obtenues ont refusé d'apparaître sur nos références.

Ce cas est exceptionnel, mais il démontre bien les limites de la méthode: pour la plupart, ces résineux ont une croissance irrégulière et atypique, ils ont peu de cernes et ils appartiennent à plusieurs phases de construction peu importantes.

Par contre, les quelques poutres en chêne de cette demeure sont remarquables. Ces arbres sont les ancêtres de la chénaie de très belle venue qu'il est agréable de parcourir sur les hauts de Pesoux.

Quatre poutres appartiennent à une première phase de construction connue historiquement et datant de 1597-1598. Huit autres, par contre, n'ont aucune attache avec les sources écrites. Elles ont été façonnées dans des chênes coupés en hiver 1709-1710 et au printemps 1710.

Maison Sergeans, Grand'Rue 13-15, Pesoux						Chêne (Quercus sp.)	
Composants de la moyenne							
Numéro de chantier	Numéro publi.	Es-pece	Age	Au-bier	Cam-bium	Dates absolues Début	Estimations opti. maxi.
PESX.11	SE 1	QU	68	1	--	1509	>1586
PESX.38	SE 2	QU	77	2	--	1502	1598
PESX.16	SE 3	QU	91	17	C?	1504	1594
PESX.30	SE 4	QU	83	15	C?	1513	1595
PESX.54	SE 5	QU	64	--	--	1530	>1603
PESX.55	SE 6	QU	91	--	--	1503	>1613
PESX.57	SE 7	QU	33	--	--	1565	>1607
PESX.42	SE 8	QU	88	--	--	1511	>1618
PESX.56	SE 9	QU	46	--	--	1560	>1615
PESX.07	SE10	QU	176	19	C	1534	---
PESX.04	SE11	QU	305	24	C	1405	---
PESX.45	SE12	QU	232	16	P	1479	---

Moyenne: 1405 à 1710 306 ans											
Valeurs en 1/100 mm:											
218	263	240	152	152	110	81	73	59	56		
60	83	66	98	54	39	56	49	56	126		
135	144	115	133	143	232	327	230	222	128		
140	184	180	127	254	413	289	232	231	274		
239	197	196	270	265	165	148	112	121	165		
134	125	104	99	84	117	118	101	139	100		
134	125	112	115	113	93	99	96	106	121		
105	100	84	68	98	113	96	80	65	65		
65	50	72	72	85	54	58	47	32	29		
39	51	47	48	87	98	68	109	70	88		
123	102	81	82	84	83	94	110	94	86		
/	96	81	53	55	78	97	131	103	89		
82	90	162	200	195	185	207	111	158	112		
/	144	128	172	169	172	231	205	156	172		
150	150	172	159	146	137	134	144	179	124		
128	104	128	155	169	213	181	230	203	204		
/	175	167	144	165	151	157	122	116	188		
/	194	181	205	174	160	187	171	147	227		
205	188	200	183	212	141	134	141	122	171		
/	117	141	131	114	95	106	70	73	88		
/	76	82	84	89	61	66	73	101	79		
62	61	67	70	60	60	63	78	70	58		
79	76	90	78	85	65	62	68	75	70		
78	61	74	71	65	81	78	80	77	86		
66	77	72	77	63	59	58	66	69	71		
71	72	66	63	56	52	59	55	67	66		
53	63	60	57	52	49	49	49	74	77		
78	71	75	50	54	52	51	48	54	52		
47	46	67	65	59	66	60	59	53	60		
69	75	81	81	71	90	91	75	72	76		
71	64	63	53	63	33						

/ = signatures (cernes caractéristiques)

Fig. 17 b.

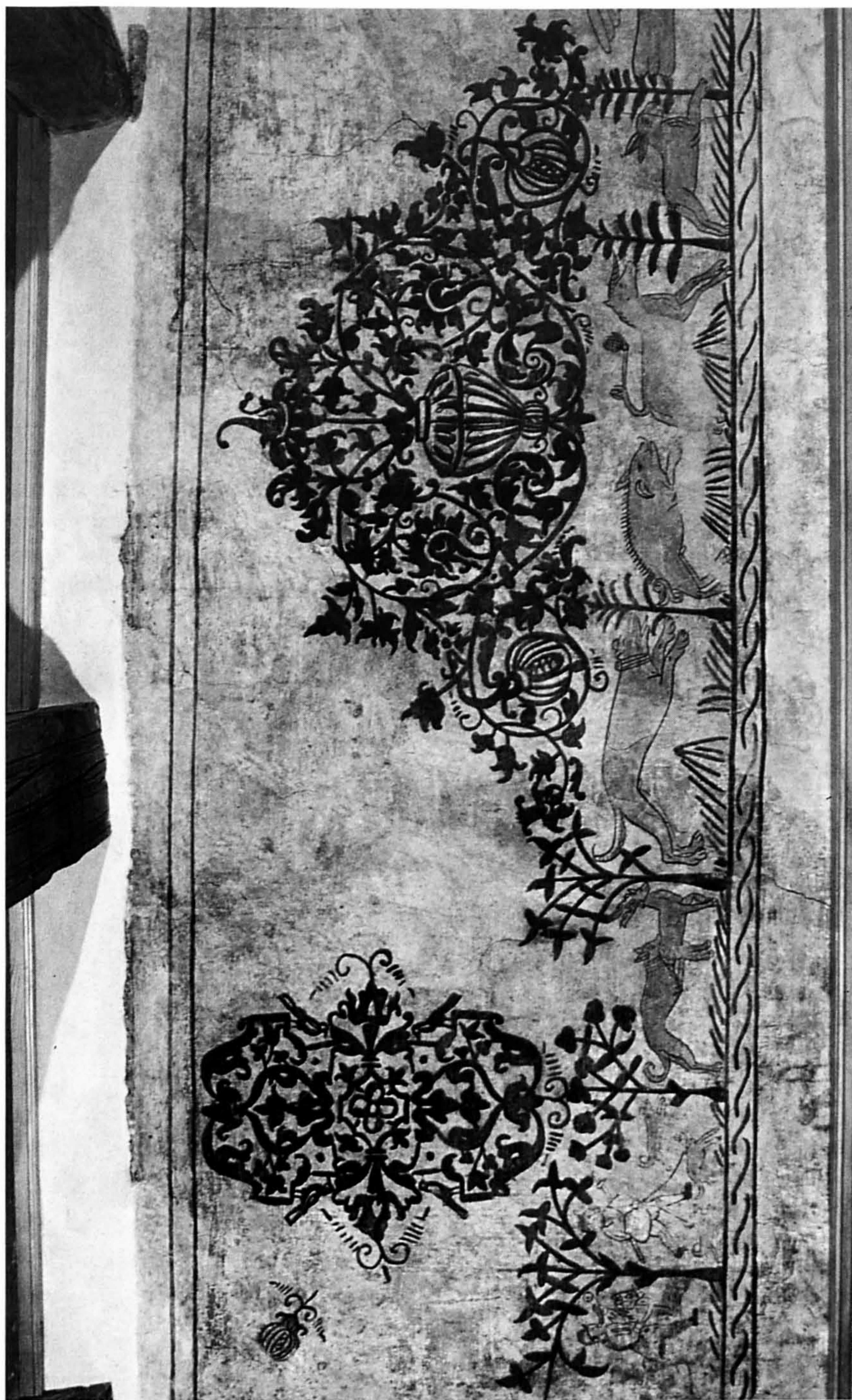


Fig. 18. Pesieux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N^{os} 13-15.

La dépose de boiseries au premier étage a permis la mise à jour d'une peinture murale (vers 1597) sur le mur ouest, conservée *in situ*.
(Photo : Atelier de restauration Marc Stähli, Auvergnier.)

3. La Maison Sergeans à Peseux

« A la Grand-Rue, la maison N^{os} 13-15 appartenait depuis un siècle au moins à la famille Sergeans, lorsqu'elle fut reconstruite, en 1597, pour Benoît Sergeans. Son arrière-petit-fils, Isaac Sergeans, fit exhausser le bâtiment, en 1685, par Pierre Borel, de Couvet. Le maître maçon devait élever les murs de 8 pieds (environ 2 m. 40), faire un cordon de pierre de taille en façade, et des encadrements de fenêtres en pierre assez élevés. Le maître charpentier Joab Matthey, témoin du marché, fut peut-être chargé des travaux de son métier. Si le rez-de-chaussée a perdu tout caractère, la partie supérieure de la façade a conservé son allure ancienne. Au premier étage, deux fenêtres Renaissance de largeur inégale s'allongent sous des entablements à denticules; celle de gauche porte un écu partiellement martelé, aux armes Sergeans, et la date 1597, l'autre une coquille stylisée. Les linteaux sont ornés de deux têtes couvertes d'un chapeau, ou de quatre faces animales séparées par des rameaux à grosses feuilles. Des stries animent les bandeaux de l'encadrement, alors que les meneaux moulurés, et flanqués de petites consoles à la base, ont été déplacés et soudés ensemble au centre des baies. Au second étage, les fenêtres n'ont qu'une feuillure et un meneau sans moulure; celle de gauche porte la date 1685 et un écu aux armes Sergeans. Le pignon et ses fenêtres sans décor doivent être de la même époque, ou de peu postérieurs, comme l'avant-toit dont les supports extérieurs dessinent l'extrémité d'un berceau (fig. 170 à 172). »¹

L'historique préparé lors des derniers travaux n'a été que travail de compilation. Il n'a pas apporté de renseignements originaux. Il regroupe en un dossier toutes les pièces d'archives et les notes bibliographiques se rapportant à cette maison. Le dossier contient en plus une généalogie de la famille Sergeans et quelques lignes consacrées aux peintures murales découvertes².

Les sondages stratigraphiques entrepris sur la partie supérieure de la façade ont mis en évidence cinq étapes d'interventions³:

1. 1597 — reconstruction de la maison pour Benoît Sergeans.
2. 1685 — exhaussement de la maison par Pierre Borel pour le compte d'Isaac Sergeans, arrière-petit-fils de B. Sergeans.
3. Vers 1780 — conservation et rénovation de la façade, création d'une fenêtre supplémentaire au 2^e étage à l'est.
4. Vers 1900 — rafraîchissement de la façade, création probable de la fenêtre du 1^{er} étage à l'est.
5. Vers 1940 — rafraîchissement de la façade.

Ces étapes témoignent chacune, à des degrés divers, d'une décoration chargée d'accomplir la volonté architecturale perçue de manière plus ou moins claire à chaque époque. Nous les présenterons dans l'ordre inverse, dans la mesure où c'est bien ainsi que l'histoire de l'édifice se révèle aux yeux du restaurateur.

Vers 1940

Cette rénovation superficielle s'inspire de la situation préexistante qu'elle vient recouvrir. L'aspect de la façade est gris verdâtre. Les pierres de taille des fenêtres du 3^e étage sont surpeintes à l'huile et encadrées d'un filet rouge de 8 mm d'épaisseur. Les autres encadrements des fenêtres des 1^{er} et 2^e étages sont en pierre de taille apparente; une certaine largeur de la pierre est définie, afin de rectifier les encadrements des fenêtres.

Vers 1900

Les pierres de taille des 1^{er} et 2^e étages sont grossièrement bouchardées, ce qui ne correspond pas du tout à la taille d'origine, le caractère des tailles est ainsi complètement modifié. Les polychromies antérieures sont éliminées aussi bien sur les encadrements que sur les dates 1597 et 1685 et les décorations taillées en relief. Les encadrements des fenêtres du 3^e étage sont partiellement épargnés par cette intervention. Les meneaux des fenêtres du 1^{er} étage sont modifiés, et un meneau en bois est ajouté au milieu de la fenêtre centrale du 3^e étage. On peut supposer que les contrevents de couleur verte ont été placés à cette époque, mais les gonds ne sont pas tous de la même nature. Seules les fenêtres du 3^e, au centre, et celle du 1^{er}, à l'est, sont restées sans contrevents. Cette dernière, selon une photographie de la fin du XIX^e siècle a été aménagée vers 1900 avec des pièces de récupération gothiques⁶.

Vers 1780

Les décors et l'aspect de la façade modifiée en 1685 ont été respectés. Les chaînes d'angle et les encadrements ont été repeints en ocre jaune, la façade en blanc cassé légèrement brunâtre. Il est fort probable que la fenêtre est du 2^e étage ait été créée à cette période.

Un nouveau mortier recouvre partiellement celui appliqué en 1685; ce nouvel enduit à la chaux est facilement identifiable: il est composé en grande partie de sable fin, granulométrie \emptyset entre 1 et 2 mm. Cet enduit

colmate principalement des fissures et des lacunes provoquées par des problèmes statiques. Des fers ont été encastrés dans les frontons des tailles du 1^{er} étage. Lors de la pose de ces fers, seuls les espaces nécessaires destinés à l'emplacement des barres ont endommagé soit la pierre, soit le mortier plus ancien. Les barres métalliques ont été ensuite recouvertes d'un enduit et les décorations endommagées remodelées à l'aide du même mortier à la chaux, puis badigeonné et teinté en ocre jaune.

Vers 1685

La maison est exhaussée d'un étage. Les sondages ont permis de mettre en évidence, puis de reconstituer les décors peints: chaînes d'angle, encadrements des fenêtres, faux appareillage; apparaissent également ainsi des traces de polychromie à l'intérieur de l'incision portant la date de 1685. Malheureusement, l'intervention par trop énergique de 1900 a détruit les couleurs qui devaient décorer l'écu aux armes Sergeans. Les deux fenêtres à l'est, aux 1^{er} et 2^e étages n'existaient pas à cette époque. Les supports de l'avant-toit devaient recevoir un berceau, mais nous n'avons pas observé de traces attestant cette hypothèse.

1597

Des témoins d'origine et des traces de polychromie ocre jaune sur les pierres de taille ont été observés. Ces quelques témoins permettent de reconstituer partiellement la décoration: les chaînes d'angle, la polychromie des pierres de taille et des encadrements sont sensiblement les mêmes que ceux du XVII^e siècle. Les figurines des deux fenêtres du 1^{er} étage devaient être polychromes; nous avons observé des traces de rouge, d'ocre jaune, de noir et de blanc. Rouge sur les joues et les lèvres, noir et blanc pour souligner les yeux.

En 1685, les contours qui délimitaient les chaînes d'angle et les faux appareillages des fenêtres étaient incisés dans le mortier frais, alors qu'au XVI^e siècle, les contours étaient uniquement soulignés par un trait rouge de 8 mm de largeur environ.

Par manque de moyens financiers, les pierres de taille étaient souvent irrégulières; les sculpteurs renonçaient volontairement à tailler avec précision les bords extérieurs, confiant ainsi aux peintres le soin d'accroître l'appareillage des pierres formant les fenêtres et les chaînes d'angle. Mais auparavant, le maçon intervenait au niveau du mortier en imitant la structure de la taille de la pierre sur l'enduit lissé à la truelle. Les zones

ainsi traitées ne se différencieraient plus de la pierre une fois l'ensemble peint.

Le travail des figurines, des écus et des décorations en général n'est pas détaillé par le sculpteur; il laisse au peintre le soin de le faire. On peut donc affirmer que les sculpteurs ont œuvré en sachant que leur travail allait être immédiatement complété par la polychromie. La qualité de la pierre conservée sous les badigeons se révèle bien meilleure que là où, mise à nu, elle a souffert plus directement du ruissellement de l'eau des variations de température ou d'humidité et des attaques de la pollution atmosphérique. La polychromie répondait également à une volonté de protection de l'ouvrage exécutée, conjuguée à une volonté esthétique.

Durant les travaux de rénovation intérieure, des peintures murales furent mises à jour derrière une boiserie. Composée d'une frise d'animaux réels et mythiques, elle est aux yeux de l'historien d'art⁴ particulièrement significative du XVI^e siècle qui affectionna ce genre de représentation: des scènes de chasse, très souvent associées à la légende de saint Hubert. Graphiquement, le lion et l'ours, animaux difficilement observables à cette époque, ont dû être repris d'exemples héraldiques ce qui n'est pas le cas des autres animaux. Quant aux motifs décoratifs composés d'arabesques semi-végétales, de grenades et d'oiseaux, ils montrent l'influence de la gravure sur bois, notamment les nielles typographiques⁵.

NOTES

¹ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Birkhäuser, Bâle 1963, t. II, pp. 268-269.

² Patrice ALLANFRANCHINI, *La Maison Sergeans, Grand-Rue 13-15 à Peseux, Etude historique*, Neuchâtel, 1987.

³ Marc STÄHLI, *La Maison Sergeans à Peseux*, rapport d'investigation, Auvernier, 4 novembre 1986.

⁴ Brigitte PRADERVAND, *Notes concernant les décors de Cormondrèche, Peseux et Cressier*, Monthey, mai 1988.

⁵ Les notes de l'historienne d'art nous renvoient à des exemples similaires situés à l'ancienne Auberge de la Croix-Blanche à Morges, à l'ancienne Chartreuse de la Lance à Concise et à Grandvaux dans une maison privée sise à Chenaux. Toutefois, l'état fragmentaire actuel de cet inventaire et de l'analyse de ces cas ne permet pas encore de tirer de conclusion d'ordre général. Il faudrait d'ailleurs ajouter à cette liste les décors ornant le plafond peint de l'ancienne Maison Chambrier, daté de 1617 (cf. Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. III, p. 306 et fig. 267).

⁶ Jacques BUJARD, *Peseux, Grand-Rue 13-15, Rapport archéologique*, Genève, 25 juillet 1988.

4. La Maison Simonin à Cormondrèche

«Grand-Rue N° 60, si l'on néglige une annexe du XIX^e siècle, à l'ouest, la maison d'habitation reflète au moins deux siècles: le XVI^e par la fenêtre en accolade à côté de l'entrée de la cave (époque où Blaise Simonin en était le possesseur), et le XVII^e par les baies du premier étage et par le toit mansardé, rare pour des édifices de ce genre.»¹

Cet immeuble qui porte l'actuel numéro 60 de la Grand-Rue à Cormondrèche présente l'aspect d'une ancienne demeure avec des fenêtres à meneaux aux étages et, au rez-de-chaussée, une porte de cave avec un arc surbaissé flanquée d'une porte avec linteau à accolade daté 1566, transformée en fenêtre ultérieurement. L'étude des différents propriétaires apprend que c'est Blaise Simonin qui «a édifié sa maison, chésaux et chesayement d'icelle»². L'établissement de la reconnaissance Hory dont est tirée cette citation s'est fait entre 1544 et 1568, si bien que la construction dut avoir lieu aux alentours de 1566.

La découverte de peintures murales implique qu'il fallut s'intéresser de près à Blaise Simonin³ et à sa famille, si on admettait l'hypothèse que sous la scène du sacrifice d'Abraham, il s'était fait représenter en compagnie de sa femme et de ses enfants comme donateurs.

La présence de peintures identiques à la Neuveville dans la maison du notaire Jean Lescureux⁴ permit une tentative de datation de ces décorations autour de 1584-1585. A cette époque, Blaise Simonin était marié et avait deux enfants. En 1581, il avait enterré un fils de deux ans.

Comme signification au sacrifice d'Abraham⁵, où dans le cas qui nous intéresse une scène profane jouxte la scène religieuse, nous pouvons éventuellement retenir celle qui correspond à l'interprétation donnée entre autres par Calvin qui met en exergue l'épreuve du patriarche à qui Dieu demande de tout sacrifier et avant tout, son fils unique et bien-aimé; épreuve qui pourrait paraître d'autant plus douloureuse aux Simonin qui ont déjà perdu un enfant en bas âge.

Les autres peintures dont les traces subsistent représentent un homme en uniforme, très fragmentaire, avec une hallebarde et un chapeau à plume, et une scène de cavalcade de gens d'armes. L'ensemble est complété par la présence d'oiseaux stylisés.

Il semble ensuite que la maison resta dans les mains de la même famille jusqu'en 1735 environ. Toutefois, elle fut divisée en deux au début du XVII^e siècle et reconnue comme telle en 1601 par Abram Richard et Moise Bedaux, tous deux gendres de Guillaume Simonin fils

de Blaise. La dernière descendante de Blaise Simonin, propriétaire des lieux est Anne, fille de Moyse Bedaux, qui reconnaît ces biens en 1716.

Le propriétaire suivant, le maître armurier Henry François Debrot, doit être celui qui fit peindre les grisailles. Les Debrot conservèrent ces biens jusqu'en 1825. Dès lors, cette maison eut successivement comme propriétaires David Bourquin, Jean Henri Vaucher en 1831, puis ses héritiers au long du XIX^e siècle, en 1900 Arthur Kittan-Montandon⁶.

Les observations archéologiques de la structure de l'ensemble ont permis de bien observer la forme primitive de la toiture typique du XVI^e siècle et sans doute détruite, puis remplacée par une nouvelle toiture à la Mansart en 1782 entraînant la destruction partielle de la grande baie à meneaux et croisées du pignon occidental.

Les investigations archéologiques se sont toutefois concentrées sur la belle chambre occidentale, contiguë à l'une des deux cuisines situées au nord, qui se signale par une cheminée au linteau de pierre daté 1615. Sur la base des observations stratigraphiques préalables du restaurateur d'art, l'archéologue⁷ a pu mettre en évidence dans la seule pièce décorée sept chantiers successifs :

1. *Construction de la maison* (1566)

L'édifice se présente sans la tour d'escalier carrée en maçonnerie qui viendra ultérieurement remplacer un probable escalier extérieur. Aux quatre baies de la fenêtre de la belle chambre répondent symétriquement par rapport à l'axe de la façade occidentale quatre baies éclairant la cuisine.

2. *Décoration de la belle chambre* (1584-1585)

L'aménagement de la pièce comprend, outre les peintures murales, la création d'une niche pour un poêle qui recelait un four à pain, dont l'orifice de charge se trouve dans la cheminée de la cuisine et le percement d'une fenêtre au sud.

Les travaux de restauration des peintures ont mis en évidence une restauration antérieure au troisième chantier, intervention qui témoigne de la valeur accordée à ces peintures par la famille Simonin, propriétaire des lieux.

3. *Nouveau décor intérieur* (début du XVIII^e siècle, éventuellement 1735)

L'une des quatre baies de la fenêtre occidentale est obturée tandis que la pièce est repeinte par des grisailles constituées, d'une part, par des rinceaux végétaux gris soulignés de noir et de blanc et, d'autre part, par un compartimentage des surfaces à l'aide de panneaux blancs encadrés de bandes d'accompagnement grises avec un relief simulé par des filets blancs ou noirs.

4. *Rénovation intérieure* (vers 1782)

La fenêtre occidentale est réduite encore une fois, une deuxième baie étant murée, tandis que la décoration intérieure se limite à des murs blancs complétés de bandes d'accompagnement ocre jaune.

5. *Nouvelle rénovation* (XIX^e siècle)

Une porte est créée dans le mur extérieur sud, en relation avec une galerie permettant d'alimenter un poêle. Un badigeon gris est appliqué uniformément sur l'ensemble des murs de la pièce.

6. *Réaménagement intérieur* (vers 1900)

Le plafond est reconstruit, nivelé à une hauteur légèrement plus élevée qu'auparavant. Les aménagements faits au cours du cinquième chantier sont détruits, les couvertes de portes intérieures et de la fenêtre sud sont modifiées afin de laisser place à un ensemble de boiseries.

7. *Suppression du poêle* (au cours du XX^e siècle)

Le poêle supprimé, revêtu de catelles blanches datait sans doute du XIX^e siècle, mais il était situé à l'emplacement des poêles intérieurs, habituellement démontés et restaurés après quelques décennies d'usage intensif.

NOTES

¹ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Birkhäuser, Bâle 1963, t. II, p. 248.

² AEN, Reconnaissance de la Mairie de la Côte, N° 2.

³ AEN, Fichier des personnes, familles Simonin et Bedaux.

⁴ Olivier CLOTTU, *La famille Lescureux*, Porrentruy, 1974.

⁵ Robert Martin ACHARD, *Actualité d'Abraham*, Neuchâtel, 1969.

A. GEORGES, «Le sacrifice d'Abraham, études de critique et d'histoire religieuses», dans *Mélanges Vaganay*, Lyon, 1948, pp. 99-110.

Louis RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, 1956.

I. SPEYART VAN WOERDEN, «The Iconography of the Sacrifice of Abraham», *Vigil. Chrit.* 15, 1961, pp. 214-255.

⁶ Patrice ALLANFRANCHINI, *Cormondrèche, Grand-Rue 60, étude historique*, Neuchâtel, 1987.

⁷ Jacques BUJARD, *Cormondrèche, Grand-Rue 60, résumé des observations archéologiques effectuées dans la salle peinte du premier étage*, Genève, 15 décembre 1985 et 22 juillet 1988.

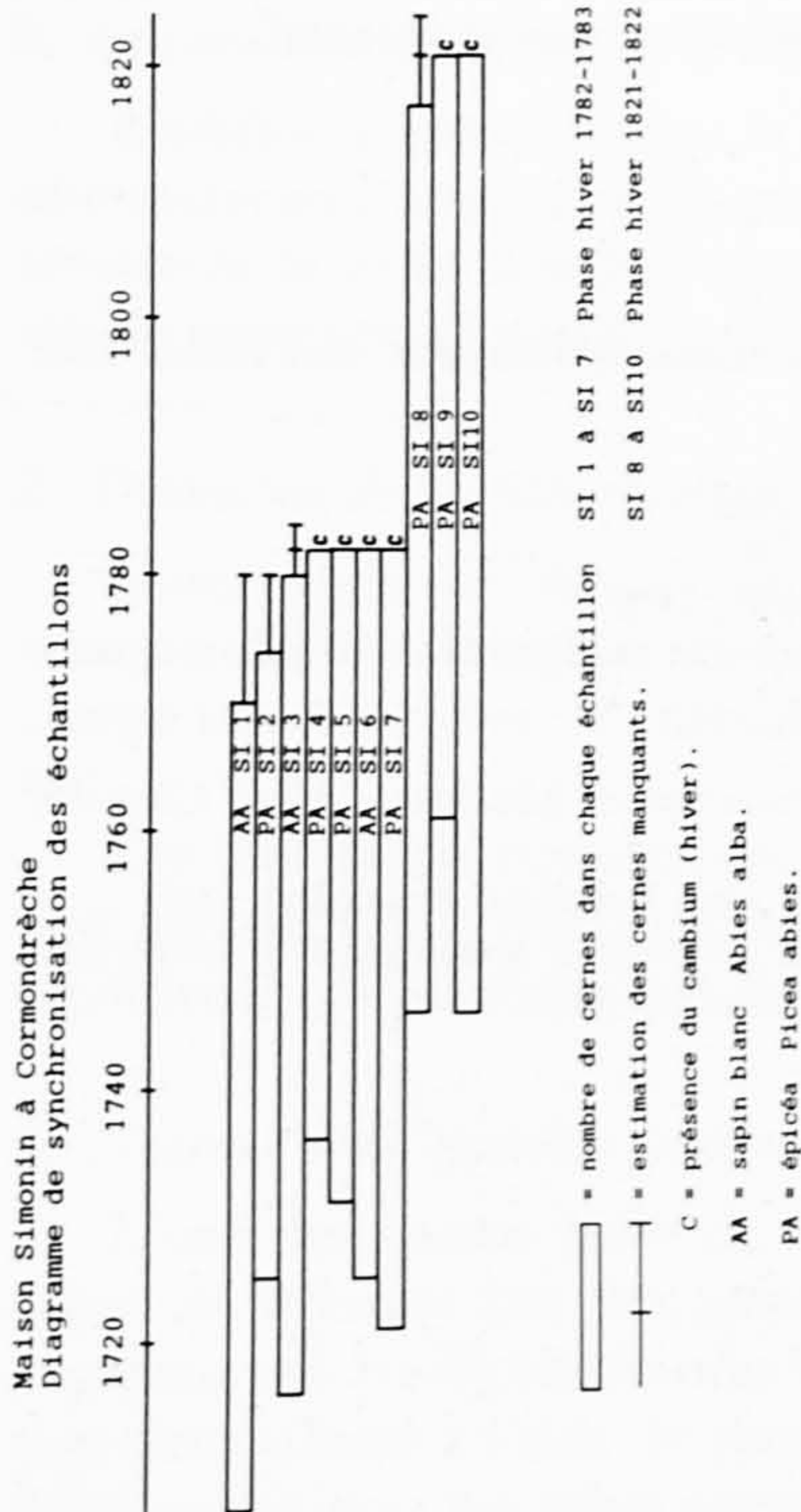


Fig. 19 a.

Maison Simonin, Grand'Rue 60, Cormondrèche									
Composants de la moyenne					Sapin blanc (<i>Abies alba</i>) Épicéa (<i>Picea abies</i>)				
Numéro de chantier	Numéro publi.	Es-pèce	Age	Au-bier	Cam-bium	Dates Début	Dates absolues Fin	Estimations opti. maxi.	
BORE. 10	SI 1	AA	63	--	-	1708	1770	>1780	--
BORE. 8	SI 2	PA	49	--	-	1726	1774	>1780	--
BORE. 9	SI 3	AA	64	--	-	1717	1780	1782	1784
BORE. 4	SI 4	PA	46	--	C	1737	1782	--	--
BORE. 7	SI 5	PA	51	--	C	1732	1782	--	--
BORE. 6	SI 6	AA	57	--	C	1726	1782	--	--
BORE. 5	SI 7	PA	61	--	C	1722	1782	--	--
BORE. 11	SI 8	PA	71	--	-	1747	1817	1821	1824
BORE. 12	SI 9	PA	60	--	C	1762	1821	--	--
BORE. 13	SI 10	PA	75	--	C	1747	1821	--	--

Moyenne: 1708 à 1821 114 ans									

Valeurs en 1/100 mm:									
303	337	375	232	637	582	421	301	211	
289	292	381	346	315	306	462	438	356	417
/ 349	/ 300	/ 273	/ 414	419	465	/ 419	/ 296	/ 321	
/ 390	332	292	290	280	301	287	317	282	334
/ 327	328	/ 310	304	295	/ 214	233	/ 153	/ 230	214
/ 259	272	/ 178	205	/ 141	/ 233	/ 178	/ 207	209	200
/ 172	192	194	156	/ 142	/ 101	132	133	113	138
/ 104	111	/ 77	102	102	131	88	126	154	168
115	123	108	103	116	93	63	88	107	101
86	95	93	103	82	68	72	95	92	71
89	107	94	95	104	96	91	85	79	122
47	80	67	77						

/ = signatures (cerne caractéristiques)

Fig. 19 b.

Fig. 19 a-b. Diagramme et tableau synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Simonin à Cormondrèche.

Dans ce bâtiment et dans la tour d'escalier qui le jouxte, nous n'avons procédé qu'à une investigation dendrochronologique partielle. A l'étage, la pièce sud-ouest, qui a du reste livré de très intéressantes fresques, est traversée par des solives en sapin et en épicéa. Quatre d'entre elles ont été datées de l'hiver 1782-1783. Les pièces en résineux utilisées pour la charpente n'ont que peu de cerne; en outre, aucun échantillon comportant encore le dernier de ces cerne n'a pu être prélevé. Néanmoins, les courbes obtenues corroborent parfaitement celles de la chambre sud. Quelques pièces d'épicéa sont visibles dans la partie supérieure de la tour d'escalier: elles indiquent comme date d'abatage l'hiver 1821-1822. Ainsi, une moyenne très typée de cent-quatorze ans, qui est parfaitement synchronisée avec nos références locales, a pu être calculée.

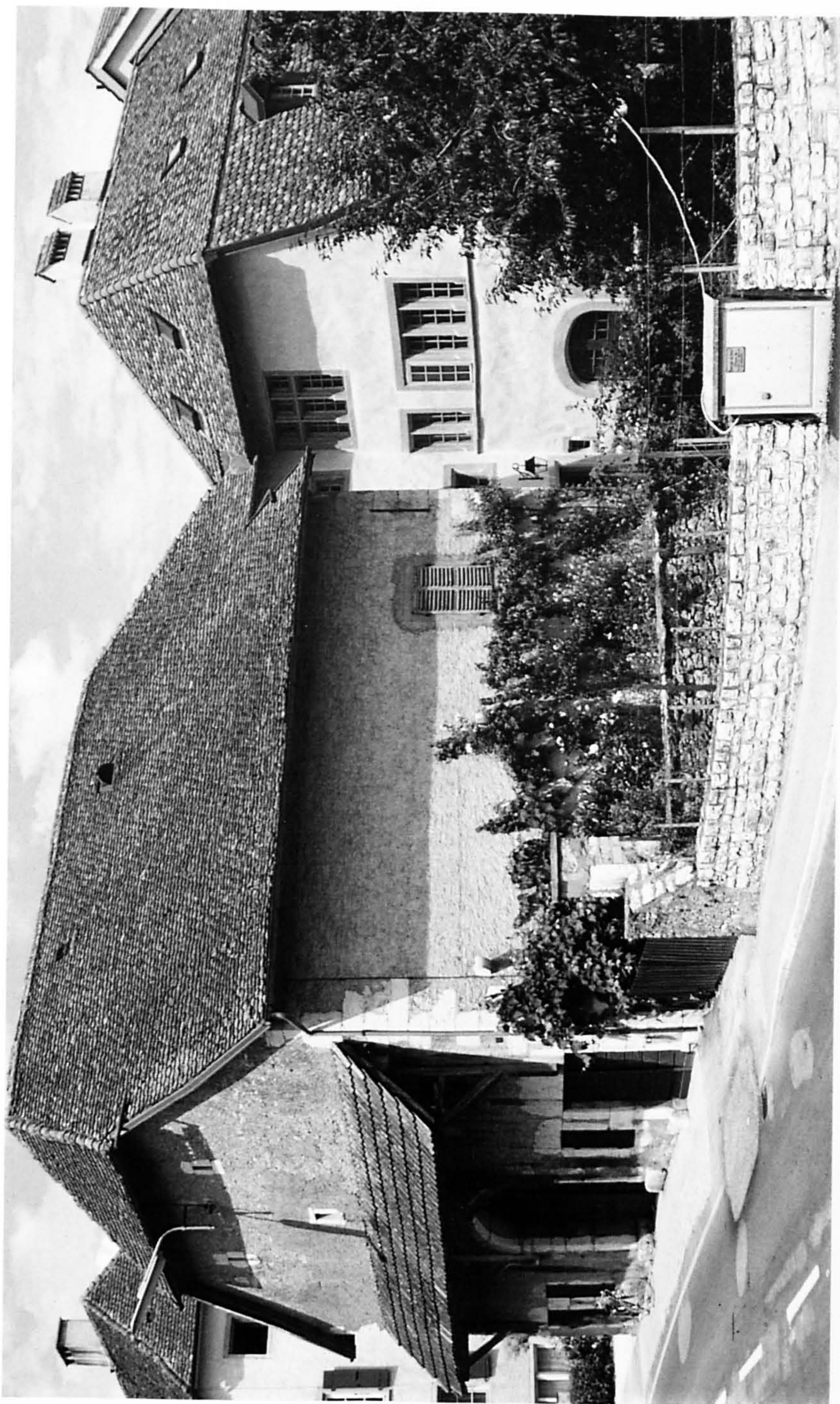


Fig. 20. *Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60.*

La grange, construite vers 1825, masque partiellement la cage d'escalier qui remplaça un accès extérieur dans le courant du XVIII^e siècle. La toiture de la maison est transformée vers 1782.

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)



Fig. 21. *Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60.*

Peinture murale située dans la pièce sud-ouest, premier étage, mur nord.

Un sacrifice d'Abraham, juxtaposé à une scène profane (vers 1585), découvert en dessous du décor en grisaille, recouvert lui-même de sept couches de badigeon.

Etat après dégagement, conservation et restauration.

(Photo: Alain Germond, Neuchâtel.)



Fig. 22. *Cormondrèche, Grand-Rue N° 56.*

Ce sacrifice d'Abraham fait partie des peintures murales de cette maison. (Voir MAH, tome II, pp. 246-248.)

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)



Fig. 23. *La Neuveville, Maison du notaire Jean Lescoreux, Faubourg N° 1.*

Fragment d'une peinture murale représentant une scène du sacrifice d'Abraham, recouvert actuellement par une boiserie.

(Kunstdenkmäler des Kantons Bern, Photo Gerhard Howald, Bern.)



Fig. 24. *Saint-Blaise, « Maison Jean-Louis ».*

Premier étage. Ces fragments de décors superposés, photographiés en 1937, nous révèlent une scène du sacrifice d'Abraham.

(Photo: Service cantonal des Monuments et des Sites, Neuchâtel.)



Fig. 25. *Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60.*

Premier étage, pièce sud-ouest, fenêtre occidentale à quatre baies (vers 1566). Dégagement des peintures murales.

La baie de droite est murée dans la première moitié du XVIII^e siècle et la salle repeinte en grisaille.

(Photo: Alain Germond, Neuchâtel.)



Fig. 26. *Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60.*

Etat après conservation et restauration (1986).

(Photo: Alain Germond, Neuchâtel.)

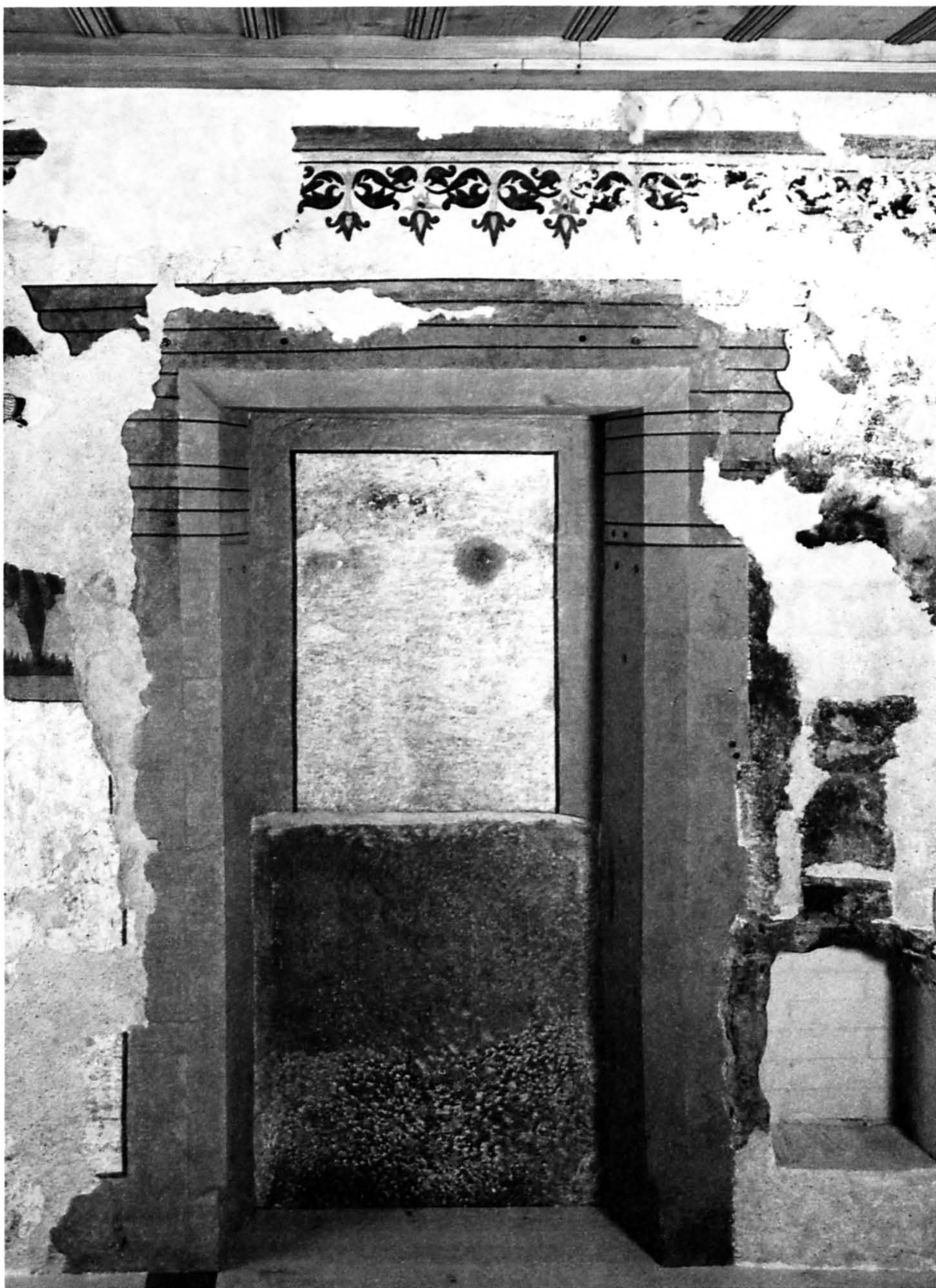


Fig. 27. *Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue 60.*

Premier étage, pièce sud-ouest, la grande chaudanne en forme de porte murée avec décoration murale (frise et encadrement vers 1585).

(Photo: Alain Germond, Neuchâtel.)

Remerciements

Nous tenons à remercier ici les propriétaires des immeubles cités dans cet opuscule, notamment la Fondation de famille de Perrot par M. Y. de Perrot, M. J.-J. Perrochet, M. Y. Marioni, M. B. Borer, ainsi que les architectes mandatés pour l'étude ou les travaux de restauration de ces témoins de notre patrimoine d'art et d'histoire, soit MM. O. de Perrot et O. Gagnebin, M. S. de Montmollin, M. P. Studer et M. Th. Vuilleumier, les ingénieurs civils MM. F. Wilhelm et G. Bongini auxquels nous adjoignons l'expert désigné par la Commission fédérale des monuments historiques, M. P. Margot. Sans eux, sans l'appui de leurs collaborateurs et de leurs proches, ces recherches n'auraient pu être menées à chef.

**COMMENT LE PHARMACIEN DE FLEURIER,
HEINRICH-VOLKMAR ANDREAE,
D'ORIGINE BAVAROISE,
A ÉTÉ NATURALISÉ EN 1843
GRÂCE À SA FUTURE BELLE-MÈRE
ET À LA REINE DE PRUSSE**

1. Préambule

Le *Musée neuchâtelois* a rarement traité de la naturalisation de ressortissants étrangers sous l'Ancien Régime, tant cantonal que fédéral, soit avant l'entrée en vigueur de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 30 avril 1848, de la Constitution fédérale, du 12 septembre 1848, de la loi cantonale sur les communes et les bourgeoisies, du 9 avril 1849, de la loi fédérale sur l'heimatlosat, du 3 septembre 1850, et de la loi cantonale sur l'introduction du système municipal, du 28 septembre 1850¹.

A la veille du «printemps des peuples», le Pays de Neuchâtel, redevenu, après l'intermède français, principauté unie personnellement au roi de Prusse dès le 30 juin 1814, et reçu comme vingt et unième canton le 12 septembre de la même année, est membre de la Confédération suisse issue du Pacte fédéral du 7 août 1815. Il jouit donc d'un statut d'Etat souverain, car «le Pacte de 1815 rétablit l'ancienne Confédération d'Etats et proclame la souveraineté absolue des cantons; il va de soi que le droit de cité suisse aboli par l'Acte de Médiation ne réussit pas à revivre»². Autrement dit, la nationalité suisse n'existe pas, au sens du droit public, avant 1848. Seuls sont reconnus l'indigénat cantonal et la bourgeoisie communale. Dès 1848, en revanche, avec la formation de l'Etat fédératif moderne, le droit de cité suisse, on le sait, devient, en relation ascendante, à la fois communal, cantonal et fédéral³.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, dans notre Principauté, il est même possible qu'un étranger obtienne la naturalisation neuchâteloise sans ou avant qu'il ne soit agrégé à une commune. Ainsi, alors qu'il réside à Môtiers entre le 10 juillet 1762 et le 8 septembre 1765, Jean-Jacques Rousseau reçoit le 16 avril 1763 des «lettres de naturalité» faisant de lui un sujet de l'Etat de Neuchâtel, et le 1^{er} janvier 1765 seulement, des «lettres de communier» de Couvet⁴.

Soixante ans plus tard, un autre étranger, résidant dans le canton depuis 1837 et au Val-de-Travers depuis l'année suivante, bénéficie, lui aussi, de la naturalisation neuchâteloise vingt ans avant d'être agrégé à la commune de Fleurier!

Comme la démarche qui aboutit à cette naturalisation sort de l'ordinaire — une authentique ressortissante neuchâteloise l'ayant sollicitée pour son futur gendre d'origine bavaroise —, nous en retraçons ici les étapes sur la base, surtout, d'un échange de correspondance entre la demanderesse et la cour de Berlin, plus particulièrement la reine Elisabeth-Louise, femme du roi Frédéric-Guillaume IV, prince de Neuchâtel dès 1840.

* *
* *

2. Les parties en présence

Sophie-Mélanie Richardet-Jeanrenaud

Auteur des deux lettres de demande de naturalisation adressées à la reine Elisabeth-Louise.

Née à Môtiers le 21 septembre 1793.

Décédée à Fleurier le 10 mai 1880.

Fille de Charles Jeanrenaud, justicier à Môtiers (1764-1842) et de Marie-Madeleine Galland, d'Auvernier.

Parmi ses six frères et sœurs, Charles-Louis Jeanrenaud-Besson (1798-1868), propriétaire du prieuré Saint-Pierre du Vautravers, à Môtiers, de 1821 à 1868, négociant en dentelles et futur conseiller d'Etat.

Epouse le 17 juin 1817 Abram-Louis Richardet, communier de Fontaines et bourgeois de Valangin, locataire de l'aile nord du prieuré Saint-Pierre de 1829 à 1859 où il exploite un établissement de vins mousseux et non mousseux, de liqueurs, d'eaux-de-vie, d'absinthe et de fromage, établissement repris dès 1859 par Louis-Edouard Mauler.

Mère de deux enfants: Marie-Adèle, née à Môtiers le 14 avril 1818, décédée à Fleurier le 12 décembre 1885, femme de Heinrich-Volkmar Andreae dès le 26 octobre 1844; et Frédéric-Louis, né à Môtiers le 14 juillet 1822, prématurément décédé, en tous cas avant le 26 décembre 1842 (voir note 19), mais à une date restée pour le moment introuvable.

Si l'on en croit Louis-Edouard Mauler, dans *La famille Mauler et ses origines*, 1910 (inédit), M^{me} Richardet doit avoir, selon l'expression populaire, la langue bien pendue: « M. Richardet vivait dans le haut du village, avec sa femme, une des Demoiselles Jeanrenaud de la Poste, dont la langue trop bien pendue remplissait de craintes ceux qui lui servaient de plastron et ils étaient légion. »

Abram-Louis Richardet-Jeanrenaud

Né à Cortaillod le 12 juillet 1789.

Décédé à Môtiers le 22 août 1866.

Fils de Samuel-Henri Richardet et de Henriette Perrenod.

Communier de Fontaines et bourgeois de Valangin.

Voir sous 2, *Sophie-Mélanie Richardet-Jeanrenaud* (suite de sa biographie).

Heinrich-Volkmar Andree

Futur gendre d'Abram-Louis et Sophie-Mélanie Richardet-Jeanrenaud dont il épouse la fille, Marie-Adèle, le 26 octobre 1844.

Voir sous 4 (suite de sa biographie).

Frédéric-Guillaume IV et Elisabeth-Louise, roi et reine de Prusse

Roi de Prusse de 1840 à 1861; prince de Neuchâtel et Valangin de 1840 à 1848 en fait, à 1857 en droit.

Né en 1795, mort en 1861.

Fils de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse et prince de Neuchâtel et Valangin de 1797 à 1840, et de Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de Mecklembourg-Strélitz.

Epoux d'Elisabeth-Louise de Bavière.

A visité trois fois la Principauté de Neuchâtel et Valangin:

- du 12 au 15 juillet 1814, comme prince royal, avec son père⁵;
- du 21 au 26 juillet 1819, comme prince royal, avec son cousin, le prince Guillaume-Frédéric d'Orange, futur roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume II⁶;
- du 24 au 28 septembre 1842, comme roi de Prusse et prince de Neuchâtel et Valangin, avec la reine Elisabeth-Louise⁷.

3. D'une brève entrevue royale à Môtiers, le 26 septembre 1842, aux lettres de naturalisation du 31 mai 1843 et au serment de fidélité et de loyauté du 19 août 1843

Lorsque, au lendemain de la mort de son père, S. M. Frédéric-Guillaume III, survenue le 7 juin 1840, le prince royal Frédéric-Guillaume IV accède au trône de Prusse et, partant, au principat de Neuchâtel et Valangin, il manifeste d'emblée son intention de visiter une nouvelle fois sa terre helvétique, en dépit des séquelles laissées par la double insurrection des patriotes libéraux, en septembre et décembre 1831.

Finalement, le voyage du roi et de la reine n'a lieu que du 24 au 28 septembre 1842; la troisième journée de ce bref périple neuchâtelois — celle du 26 — est réservée au Val-de-Travers.

Deux comptes rendus de cette visite royale sont publiés l'année même, l'un sous le titre *Récit du séjour du Roi et de la Reine dans leur Principauté de Neuchâtel et Valangin, par A. G.*⁸, c'est-à-dire Jacques-Alphonse Guillebert (1792-1861), pasteur à Neuchâtel, professeur de philosophie aux Auditoires, puis à l'Académie de Neuchâtel; ce texte est intégralement repris dans *Le Véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour l'an de grâce 1843*; l'autre sous le titre *Relation du séjour de LL. MM. le Roi et la Reine de Prusse dans leur Principauté de Neuchâtel et Valangin*⁹, anonyme, mais dû à François-Auguste Favarger (1799-1850), avocat, maire de Travers (1831), conseiller d'Etat, directeur du département militaire, secrétaire du Corps législatif et chancelier de la Principauté, et d'abord publié en feuilleton dans le *Constitutionnel neuchâtelois* dont Favarger est le rédacteur.

Cinq semaines après l'escale vallonnaise de LL. MM., Sophie-Mélanie Richardet-Jeanrenaud adresse, en date du 1^{er} novembre 1842, une lettre à la reine Elisabeth-Louise :

Ne prenant conseil que de mon cœur et de l'impression toute particulière que Votre Majesté m'a inspirée, je prends la grande liberté de Vous adresser ces lignes, Vous priant de les recevoir avec indulgence.

Je suis heureuse mère d'une fille unique¹⁰, élevée à l'institut des frères Moraves à Montmirail¹¹; nous avons joui et jouissons beaucoup, mon mari et moi, avec notre enfant, mais maintenant son cœur est porté en faveur d'un jeune homme charmant à tous égards, qui possède notre estime et auquel nous avons accordé la main de notre fille pour une époque non encore fixée parce que ce jeune homme doit d'abord mettre sur un bon pied un établissement qu'il a formé il y a deux ans et qui, grâce à Dieu, prospère; il est établi pharmacien à Fleurier, village de notre vallon¹². Une chose est amère. Mr Andreae est Bavarois et mon

mari, dans la crainte qu'il ne tienne à retourner un jour dans sa patrie et qu'ainsi nous ne devions être séparés de notre enfant, tient à ce qu'il soit du pays. Comme notre bien aimé Souverain, après Votre passage béni parmi nous, a accordé des lettres de Bourgeoisie à plusieurs personnes¹³, il m'est venu au cœur de Vous exposer ces faits en toute simplicité pour Vous demander s'il n'y avait quelque possibilité que Vous fissiez jouir Mr Andreae de la même faveur. Son nom est Henri Volkmar Andreae, de Heidenheim (Bavière), demeurant à Fleurier, Val de Travers.

Je ne prends conseil de personne, mes alentours mêmes ignorent la liberté que je prends. Votre Majesté aura donc tout à excuser dans ces lignes.

J'ose encore Vous supplier que cette démarche de ma part, qu'elle ait un résultat favorable ou non, ne soit connue de personne et surtout dans notre pays.

Je suis une des deux dames en deuil¹⁴ auxquelles Votre Majesté et le Roi voulurent bien adresser la parole au moment où Vous alliez partir de Môtiers, dans la maison Boy de la Tour¹⁵. Je Vous dis que j'avais bien du bonheur puisque, déjà en 1814, j'avais eu l'honneur de servir le déjeuner chez mon Père à notre défunt bien aimé Souverain¹⁶; la bonté que vos Majestés eurent alors m'est un sûr garant de Votre bienveillance et de Votre indulgence.

Daigne Votre Majesté agréer avec la même indulgence les vœux ardents et sentis que je forme pour le bonheur du Roi, pour celui de Votre Majesté. Que le Seigneur vous comble de joie et de bénédiction, qu'il vous rende au centuple le bonheur que Vous procurez à Vos sujets. Je suis avec le plus profond respect de Votre Majesté la très humble

Mélanie Richardet née Jeanrenaud.

Ainsi que la demanderesse le précise dans sa lettre, personne — ni son mari, ni sa fille, ni son futur gendre — n'est au courant de sa démarche directe auprès de la reine, ressortissante bavarroise comme Andreae! Sans doute M^{me} Richardet espère-t-elle que la complicité féminine favorisera l'issue de sa requête motivée par l'intense amour maternel qu'elle porte à sa fille unique.

A peine plus d'un mois s'écoule avant que l'expéditrice môtisane ne reçoive une réponse, datée de Berlin, le 4 décembre 1842 et signée Sasse, conseiller de Légation et secrétaire de Sa Majesté la Reine; en voici le contenu intégral:

Sa Majesté la Reine a reçu la lettre que vous lui avez adressée le 1^{er} du mois passé. Quelque disposée que soit Sa Majesté à faire les démarches pour obtenir le droit de bourgeoisie de Neuchâtel¹⁷ pour votre beau-fils futur, convaincue que l'homme à qui vous confierez le bonheur d'un enfant chéri ne peut être que d'un caractère irréprochable, Sa Majesté a été retenue de faire sans délai ces démarches par le désir que vous Lui exprimez que cette démarche de votre part ne soit

connue de personne. Sa Majesté m'a chargé de vous observer qu'un acte destiné à la publicité ne pouvait pas rester couvert du voile du secret¹⁸, et que si Sa Majesté le Roi, lors de son dernier séjour dans votre pays a accordé des lettres de bourgeoisie à plusieurs personnes, ce n'est certainement pas sans avoir entendu l'avis des autorités du pays. Ainsi donc, si vous désirez que Sa Majesté le Roi accorde une égale faveur à Mr Andreae, je crois que ce qui est indispensable, serait ou de renoncer pour votre personne à rester inconnue dans cette démarche, ou bien d'engager Mr Andreae à s'adresser immédiatement à Sa Majesté la Reine; je ne doute pas alors de la réussite, et j'ai l'ordre de vous assurer de la part de Sa Majesté la Reine qu'Elle s'estimerait heureuse d'avoir pu contribuer au bonheur de votre famille. Veuillez donc me faire part de votre résolution sans réserves, et comptez en tout cas que je mettrai à exécuter les ordres de Sa Majesté la Reine autant de zèle que possible. Recevez, Madame, l'expression de ma parfaite considération.

Le 26 décembre 1842, Sophie-Mélanie Richardet reprend la plume pour répondre non pas au secrétaire Sasse, mais « A Sa Majesté la Reine, notre Souveraine bien aimée », et apporte certaines modifications à sa première demande, tenant compte des remarques dudit secrétaire dans sa missive du 4 décembre.

D'une part, elle sollicite en priorité « des lettres de naturalisation » pour qu'Andreae obtienne « la qualité de Neuchâtelois » et « une nouvelle patrie » avant de se marier, et en seconde position, « la qualité de bourgeois de Valangin », privilège dont jouit Abram-Louis Richardet, par ailleurs communier de Fontaines au Val-de-Ruz.

D'autre part, elle informe la reine que, désormais, son mari, sa fille et son futur beau-fils connaissent et approuvent sa requête, qui ne saurait être tenue secrète du fait que les autorités neuchâteloises doivent se prononcer à son sujet.

Cette deuxième et dernière lettre de M^{me} Richardet à S. M. Elisabeth-Louise a la teneur suivante :

La lettre bienveillante que Votre Majesté a eu la bonté de me faire adresser par Mr de Sasse son secrétaire et que j'ai reçue le 18 crt, me fait un si grand plaisir qu'elle m'enhardit à Vous expliquer en quoi consiste la faveur que je désire si ardemment obtenir pour mon beau-fils futur, Mr Henri Volkmar Andreae de Heidenheim (Bavière), établi pharmacien à Fleurier, Val de Travers; une autre considération m'engage aussi, c'est que Mr Andreae remplacera, j'aime à le croire, un fils chéri que nous avons perdu¹⁹, et qui lui-même eût été communier de Fontaines et bourgeois de Valangin, puisque mon mari est un membre dévoué de ces deux fidèles Commune et Bourgeoisie.

Mr Andreae comme Bavarois obtiendrait difficilement les actes et l'autorisation qui lui sont nécessaires pour se marier dans la Principauté de Neuchâtel avec une Neuchâteloise. Toutes difficultés seraient levées à cet égard s'il pouvait obtenir la qualité de Neuchâtelois et avoir aussi une nouvelle patrie, celle de sa fiancée. C'est donc des lettres de naturalisation qu'il importerait d'obtenir et c'est là ce que je prends la liberté de prier Votre Majesté de daigner demander pour lui à Sa Majesté Votre auguste Epoux. Ce serait ajouter à cette faveur et y mettre le comble que d'accorder en même temps à Mr Andreae la qualité de Bourgeois de Valangin²⁰.

J'apprends que de toute part l'une et l'autre de ces choses ont été demandées par un grand nombre d'autres étrangers pour lesquels aussi le pays de Neuchâtel est devenu une patrie d'adoption; un bon nombre d'entre eux ont sans doute sur Mr Andreae l'avantage d'être nés dans le pays, d'y avoir fait un plus long domicile ou d'avoir rendu des services dans les temps de crises que nous avons passés; mais aucun n'a plus d'attachement et de dévouement que lui pour le Roi, pour son gouvernement et pour les institutions du fortuné pays dans lequel il désire se fixer irrévocablement; ces sentiments seront chez lui invariables et ils le porteront à se dévouer toujours pour tout ce qui pourra concourir à montrer sa reconnaissance du bienfait que je sollicite et à prouver aussi qu'il n'était pas indigne de l'obtenir.

Il va sans dire, puisqu'il y a espérance que ma demande sera prise en favorable considération, qu'elle doit complètement cesser d'être un secret et que surtout elle peut être communiquée au Gouvernement de Neuchâtel pour les informations qu'il peut être appelé à donner. Je puis d'ailleurs aussi déclarer à Votre Majesté qu'ayant rompu le secret envers mes alentours, Mr Andreae se joint à moi ainsi que mon mari et ma fille pour implorer la bienveillante intervention de Votre Majesté et pour déposer à ses pieds l'hommage de notre très profond respect et de notre bien vive reconnaissance pour la lettre que vous avez daigné me faire adresser et pour ce que Vous daignerez faire en faveur de l'accomplissement de nos vœux.

C'est en continuant à implorer sur Votre chère personne, sur S. M. le Roi, les plus riches bénédictions du Seigneur que j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Majesté la très humble et très reconnaissante

Mélanie Richardet, née Jeanrenaud.

Et le 3 juin 1843, M^{me} Richardet reçoit une copie du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat tenue au château de Neuchâtel le 31 mai, sous la présidence du baron Frédéric Alexandre de Chambrier:

Lecture faite d'une lettre de Son Excellence Monsieur le Baron de Werther²¹ en date du 12 mai, annonçant au Conseil que, par ordre du Cabinet du 5 de ce mois, le Roi a daigné accorder à Mr Henri

Volkmar Andreae, sujet Bavaïois, pharmacien à Fleurier, la naturalisation sollicitée pour lui par Dame Mélanie Richardet née Jeanrenaud, mais que Sa Majesté n'a pas jugé convenable de lui conférer la qualité de Bourgeois de Valangin, à l'octroi de laquelle il ne paraît pas encore avoir acquis des titres suffisants; le Conseil informe la Dame Richardet née Jeanrenaud de la gracieuse résolution du Roi et ordonne l'expédition des lettres de naturalisation au Sieur Andreae.

Enfin, avant de recevoir concrètement ses lettres de naturalisation, Andreae doit prêter serment de fidélité et de loyauté exigé de tout nouveau sujet²²:

Aujourd'hui 19 août 1843, le s^r Henri Volkmar Andreae ayant solennisé en ouverte Justice du Val-de-Travers le serment requis des sujets naturalisés de cette Principauté en levant les doigts au ciel, a été mis en possession des présentes lettres par Monsieur le Capitaine et Châtelain de cette Juridiction²³, ce que certifie à Môtiers le 19 août 1843 le Greffier soussigné

J P Béguin, Greff.²⁴

Quant aux lettres de naturalisation proprement dites, elles se présentent sous la forme habituelle d'un diplôme (57 cm x 46 cm), à l'en-tête de Frédéric Alexandre, baron de Chambrier, président du Conseil d'Etat, et signées par le chancelier Favarger, l'auteur de la *Relation du séjour de LL. MM. le Roi et la Reine de Prusse dans leur Principauté de Neuchâtel et Valangin*:

Nous Frédéric Alexandre, baron de Chambrier (...)
savoïr faisons que sur le très humble placet présenté à Sa Majesté la Reine au nom du Sieur Henri Volkmar Andreae (...) aux fins d'obtenir des Lettres de Naturalisation en faveur du dit Sieur Andreae, Sa Majesté le Roi a daigné, par un ordre du Cabinet du 5 de ce mois, accorder la Naturalisation sollicitée, Nous sur ce, pour donner effet à cette gracieuse résolution du Roi, avons, ensuite de la délibération du Conseil d'Etat, permis et accordé au dit Sieur Henri Volkmar Andreae, comme par les présentes Nous lui permettons et accordons au nom de Sa Majesté, pour lui et les siens nés et à naître en loyal mariage à perpétuité de demeurer et prendre domicile dans cette Souveraineté en tel lieu que bon lui semblera pour y jouïr des privilèges, franchises, libertés et droits dont jouissent les sujets naturels et originaires de cet Etat, et pour y satisfaire réciproquement aux mêmes devoirs, charges, redevances et prestations auxquels sont tenus et obligés envers Sa Majesté ceux de Ses sujets qui résident dans les lieux où le dit Sieur Andreae prendra son habitation ordinaire, sans que cependant ni lui ni les

siens puissent, en vertu des présentes, prétendre jouir des bénéfices portés dans les concessions des abris et de la dixme à la pose²⁵, et sans qu'il puisse revêtir aucun emploi civil, militaire ou ecclésiastique de cet Etat, n'y ayant que les naturels, nés sujets et régnicoles, qui y soient habiles, et étant de même très particulièrement réservé qu'aussi souvent et aussi longtemps que lui ou les siens seront domiciliés hors de la Principauté, ils ne pourront se prévaloir envers le Souverain d'aucun des droits utiles, bénéfices ou exemptions dont jouissent et ont accoutumé de jouir les sujets de l'Etat qui y résident, et qu'ils n'y participeront qu'autant qu'ils auront un domicile fixe et permanent dans la Principauté. Laquelle présente Naturalisation Nous lui avons ainsi accordée *sans frais*²⁶, mais à la charge qu'il prêtera serment d'être fidèle et loyal à Sa Majesté notre Souverain Prince & Seigneur, d'être soumis aux lois et constitutions de cet Etat, et de satisfaire aux conditions et réserves ci-dessus imposées, ainsi qu'à tous autres devoirs, redevances et prestations auxquels tout bon et fidèle sujet de l'Etat²⁷ est tenu. Si donnons en mandement à tous les Châtelains, Maires, Justiciers et autres Officiers en cette Principauté qu'il appartiendra, qu'ils laissent et fassent jouir et user pleinement et paisiblement le dit Sieur Henri Volkmar Andreae de tout le contenu aux présentes de même que ses hoirs et successeurs en loyal mariage, sans permettre qu'il leur soit fait ni donné aucun empêchement car telle est notre intention au nom de Sa Majesté. En foi de quoi il a été ordonné au soussigné Conseiller d'Etat et Chancelier en cette Souveraineté d'expédier, sous son seing ordinaire, les présentes lettres auxquelles Nous avons fait apposer le Grand Sceau de l'Etat.

Donné au Château de Neuchâtel le trente-un Mai mil huit cent quarante trois (1843).

Le Chancelier, Favarger.

En vertu de ces lettres, Andreae possède désormais la nationalité neuchâteloise en qualité de sujet de l'Etat. Sophie-Mélanie et Abram-Louis Richardet-Jeanrenaud ne voyant dès lors plus d'obstacle à l'union de l'ex-Bavarois avec leur fille Marie-Adèle, le mariage est célébré à Môtiers le 26 octobre 1844.

Deux fils naissent de ce couple: Philippe-Ernest en 1849 et Edouard en 1850, eux aussi sujets de l'Etat car, comme l'a confirmé le Conseil d'Etat dans sa séance du 31 mai 1843, «S. M. n'a pas jugé convenable de lui [H.-V. Andreae] conférer la qualité de bourgeois de Valangin, à l'octroi de laquelle il ne paraît pas encore avoir acquis des titres suffisants».

Mais vingt ans après l'acquisition de ses lettres de naturalisation, Andreae obtient pour lui, ses fils et ses descendants, le 1^{er} décembre 1863, son agrégation à la commune de Fleurier. Avec Léon Montandon (*Musée*

neuchâtelois, 1955, p. 190), rappelons que «notre canton avait cette particularité de posséder une catégorie de ressortissants ne se rattachant à aucune de ses communes. On les qualifiait de «sujets de l'Etat» ou de Neuchâtelois sans commune. Cette situation, unique en Suisse, était due au fait qu'autrefois le Conseil d'Etat accordait la naturalisation sans exiger du candidat l'acquisition d'une commune. A la fin du XVIII^e siècle il décida de rompre avec cette pratique, tout en réservant les «cas favorables». Si, dès lors, le Conseil d'Etat ne reçut plus de Neuchâtelois sans commune, ou du moins très exceptionnellement, il maintint dans leur situation ceux qui avaient été dispensés d'acquérir un indigénat communal. La loi fédérale du 3 septembre 1850 sur l'heimatlosat fit aux cantons l'obligation de pourvoir d'un droit de bourgeoisie communale ceux qui n'en possédaient pas. La conséquence fut chez nous l'insertion dans la constitution de 1858 d'une disposition disant: «Les Heimatlosen et Neuchâtelois sans commune seront incorporés dans les communes de l'Etat.»

C'est donc en application de l'article 80 de la constitution neuchâteloise du 21 novembre 1858 que Heinrich-Volkmar Andreae et ses deux fils sont devenus, le 1^{er} décembre 1863, communiens de Fleurier.

4. Biographie de Heinrich-Volkmar Andreae²⁸

Heinrich-Volkmar Andreae naît le 9 mai 1817 à Heidenheim (royaume de Bavière); il est le neuvième des dix enfants de Matthäus Andreae et de Margerethe Wenig; son père est à la fois agriculteur, précepteur et organiste; enfant, Heinrich-Volkmar remplit souvent la tâche de père.

De 1831 à 1837, Andreae séjourne à Bienne comme apprenti dans l'officine de son frère aîné, Philippe (1801-1897), pharmacien à la Schmiedengasse 5; il suit des cours au Gymnase de la ville et s'initie à la botanique autour du lac de Bienne et à Chasseral où, en 1834, il découvre un rhododendron cilié. Ses maîtres à penser sont Jean-Benoît Lamon (1792-1858), ancien chanoine du Saint-Bernard, pasteur à Diesse et botaniste, et le doyen Emmanuel-Friedrich Zehender (1756-1840), botaniste, arboriculteur, pomologue et pédagogue, directeur et propriétaire du pensionnat de Gottstatt, près de Bienne.

En 1837, Andreae arrive dans le canton-principauté de Neuchâtel comme commis du pharmacien Burmann, au Locle; cette même année, il rencontre pour la première fois le Fleurisan Léo Lesquereux (1806-1889),

bryologue et paléontologue, et monte pour la première fois au Chasseron par les gorges de la Poëta-Raisse.

Dès le 4 juillet 1838, il dessert la pharmacie de Couvet pour le compte de M^{me} Félicie Riebké, dont le mari, Jean-Georges-Auguste Riebké (1799-1838), d'origine saxonne (il est né à Schleusinger, régence d'Erfurt), est mort d'apoplexie le 19 février; Andrae, dont les études ont été jusqu'alors fort décousues et incomplètes, est invité par le président de la Commission de santé à passer ses examens d'Etat pour obtenir le brevet de pharmacien; il installe un laboratoire de fortune dans le rucher de M^{me} Riebké pour parfaire sa formation en autodidacte; et le 30 avril 1838, après quatre heures d'examen, il acquiert son brevet officiel qui lui permet, deux mois plus tard, d'être titularisé à la tête de la pharmacie covassonne, vraisemblablement située à l'époque à la rue de l'Hôpital 1.

De 1839 à 1840, le jeune pharmacien exploite à Môtiers sa propre pharmacie, rachetée à M. Neuenschwander; il fonde dans ce village la société de chant «La Harpe» qu'il dirige; c'est alors qu'il fait la connaissance de Marie-Adèle Richardet, sa future femme. Mais, fin 1840, il reprend à Fleurier, rue du Temple 16, la pharmacie du D^r Charles-Henri Allamand, mort peu auparavant²⁹.

Comme on l'a vu, Andrae est naturalisé Neuchâtelois le 31 mai 1843; dès cette année-là, peut-être à l'instigation de sa fiancée qui a fréquenté l'institut de Montmirail, il suit des réunions moraves à Fleurier, cela jusqu'en 1880. Le 26 octobre 1844, il épouse à Môtiers Marie-Adèle Richardet. De langue maternelle allemande, mais très tôt parfait utilisateur du français, il participe, en 1853-1854, à la fondation de la paroisse réformée de langue allemande du Val-de-Travers, dont les cultes sont célébrés au temple de Boveresse.

En 1858, Andrae achète l'immeuble du justicier Charles-Ferdinand Vaucher, Grand-Rue 4 à Fleurier, et y transfère sa pharmacie. Le 15 octobre de l'année suivante, il est cofondateur de la Société du Musée de Fleurier dont il restera le secrétaire jusqu'en 1896. Pour se mettre en accord avec la législation, il acquiert l'agrégation à la commune de Fleurier le 1^{er} décembre 1863, vingt ans après avoir été naturalisé Neuchâtelois!

Le 21 mai 1865, il coopère à la fondation du Club jurassien puis, peu après, de sa section fleurisane «Chasseron» qu'il préside et dont il devient, plus tard, président d'honneur. Le 1^{er} janvier 1866, il met la main à la création du *Rameau de Sapin*, organe du Club jurassien auquel il fournira de nombreux articles, souvent illustrés par lui-même; la même année, il découvre au-dessus de Noiraigue une plante qui portera désor-

mais son nom, l'*andryala lanata*³⁰. Pour développer son laboratoire qui produit de plus en plus de spécialités thérapeutiques d'origine végétale, Andreae transforme et agrandit sa propriété de la Grand-Rue 4, en 1866. Trois ans après, il achète un bloc erratique, dit la pierre des Sommaz, entre les Rasses et Bullet, et en fait don au Club jurassien. Le 10 avril 1871, il fonde à Fleurier la société «Flora» pour le développement moral, intellectuel et artistique de la population, et la prospérité matérielle de la localité.

Ses affaires professionnelles marchent fort bien puisqu'en 1875, en plus de 7000 francs de ressources, il déclare au fisc une fortune de 110.000 francs, l'une des plus grosses du village, et qu'il obtient du Conseil d'Etat, le 10 juillet 1875, l'autorisation de «mettre en activité la chaudière générateur verticale, système Field, à 30 tubes, de la contenance de 700 litres, qu'il a établie dans un local voisin de sa maison pour chauffer des appareils à distiller et actionner une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux; surface de chauffe 6m,25 carrés, timbre 6. Constructeur Armand Girard, à la Villette, Paris»³¹.

Coup dur le 25 janvier 1880: un incendie détruit partiellement la maison de la Grand-Rue 4, qui est tout de suite reconstruite; d'où la date de 1880 qui figure sur sa façade principale. Chrétien convaincu et pratiquant, Andreae est nommé le 4 juin 1885 à la charge d'ancien d'Eglise de la paroisse indépendante; six mois plus tard, le 12 décembre, sa femme, née Marie-Adèle Richardet — qui lui a donné deux fils —, meurt à l'âge de 67 ans.

Encore et toujours passionné par tout ce qui a trait à la nature, il est, en 1893, cofondateur du jardin alpin des Rochers-de-Naye³². Et brusquement, en mai 1896, il quitte définitivement Fleurier pour Clarens (Vaud) et remet sa pharmacie à Jules Guillaume-Gentil. L'année suivante, la Société du Musée de Fleurier le nomme membre honoraire. En 1899, recourant une fois encore à ses dons musicaux, il compose le populaire chant *Chasseron*, désormais un classique du répertoire choral neuchâtelois³³; en septembre de la même année, lors d'une course de la Société helvétique des sciences naturelles, il découvre aux Prés Rolliers (la Brévine) un *vicia orobus*, plante qui n'avait pas encore été trouvée en Suisse.

Le 19 mars 1900, à Clarens, Heinrich-Volkmar Andreae décède dans sa 83^e année d'une attaque d'apoplexie foudroyante; ses hoirs vendent l'immeuble de la Grand-Rue 4 à Fleurier à l'Eglise indépendante qui y installe son presbytère jusqu'en 1936. Enfin, le 7 juillet 1901, pour perpétuer la mémoire de cet homme aussi doué que polyvalent, le Club

jurassien inaugure au Chasseron une inscription rupestre portant le nom d'Andreae.

Le légendaire pharmacien-botaniste de Fleurier — déjà surnommé de son vivant «l'homme à la boîte verte», «le vieux botaniste du Jura» ou simplement «le père Andreae» — a aussi été membre du Club alpin suisse; de l'Association pour la protection des plantes; de la Société de protection des oiseaux; de la Commission cantonale de santé; des Sociétés de botanique de France et de Suisse; de la Société helvétique des sciences naturelles, etc.

Parmi ses nombreux amis, il a compté Edouard Desor, Louis Agassiz, Léo Lesquereux, Arnold Guyot, Louis Guillaume, Jules Lerch, Fritz Berthoud, Charles Clément, Charles-Henri Godet, Henry Correvon et Louis Favre.

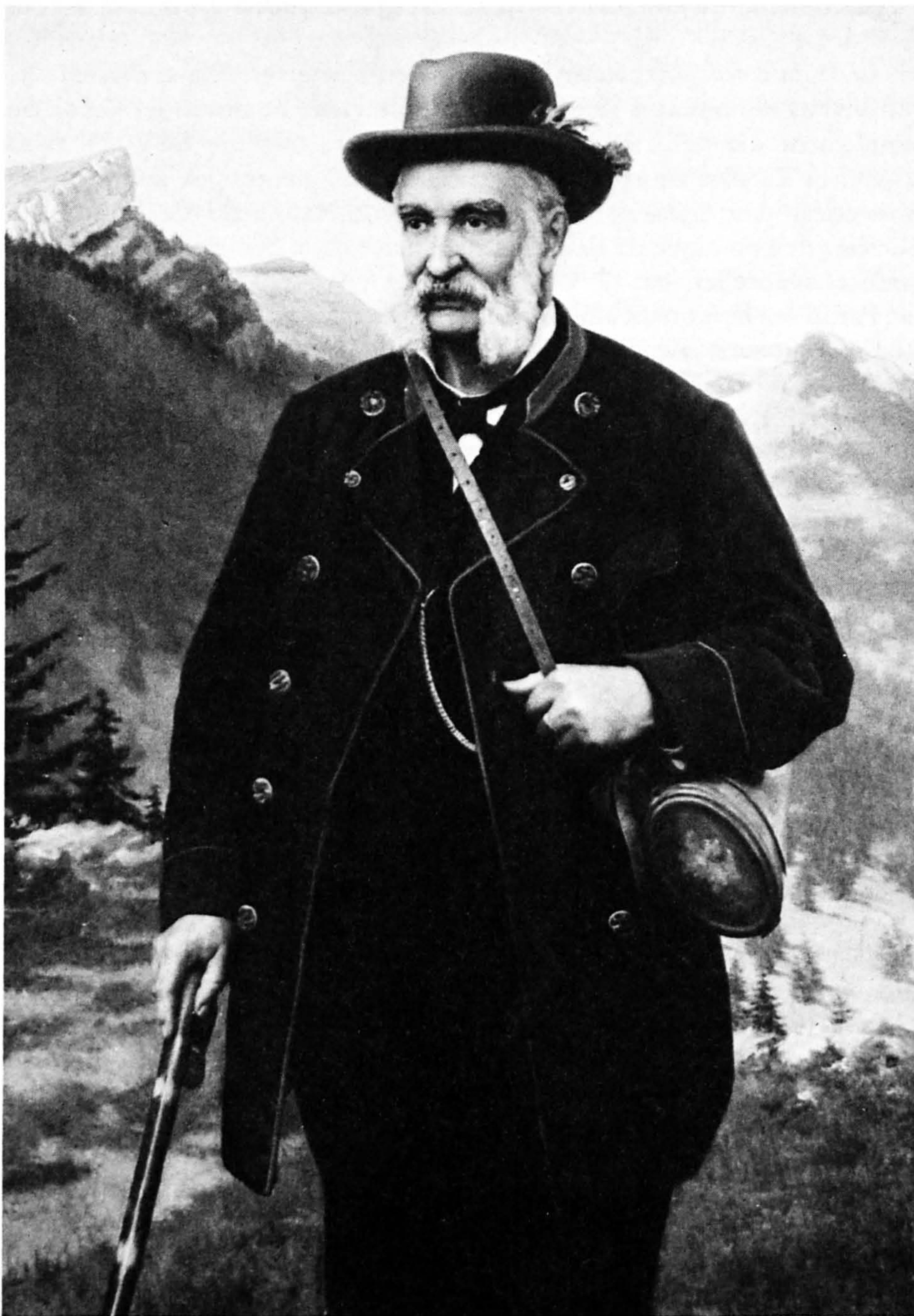
Andreae a laissé plusieurs publications: *Du Phylloxera et du moyen de le détruire*, 1874; *Influences septiques et antiseptiques*, 1891; *Du régime antiseptique*, 1892; *Agents et préservatifs de la vie: condiments*, 1893; *Antiseptische Präparate*, 1894; *Jésus-Christ médecin*, 1895; *Les puissances harmoniques et réparatrices de la vie*, 1895; *Alpes et Jura*, 1898; et de nombreux articles dans le *Rameau de Sapin* dès 1866.

5. A propos du portrait en pied de Heinrich-Volkmar Andreae

Quatre semaines après l'annonce à Fleurier du décès d'Andreae survenu à Clarens le 19 mars 1900, l'assemblée de la Société du Musée de Fleurier, réunie le 17 avril, décide «de faire exécuter une photographie en grand de notre regretté collègue Volkmar Andreae, membre fondateur, le promoteur de plusieurs œuvres importantes de notre Société».

Deux mois plus tard, le procès-verbal de la séance du 12 juin donne cette précision: «A propos du portrait de V. Andreae que M. Ed. Dubois était chargé de commander, ce dernier annonce qu'il a suspendu ses démarches lorsqu'il a appris que M. Ch. Ed. Lardet faisait exécuter un portrait à l'huile de M. Andreae, destiné à faire pendant à celui de Léo Lesquereux.» Né à Fleurier en 1806, Lesquereux, établi aux Etats-Unis dès 1848, y fit autorité en bryologie et en paléontologie, ainsi que dans la recherche de mines de houille et de gisements de pétrole; il mourut à Columbus (Ohio) le 25 octobre 1889, quelques années avant son ami Andreae.

Le 10 juillet 1900, le président du Musée, M. Charles Favre-Bobillier, informe les membres que «le portrait sera fait en pied de 1 m. 50 et que



Heinrich-Volkmar Andreae (1817-1900), portrait à l'huile d'Eduardo Lozano.

la famille du défunt a envoyé sa canne et sa boîte verte pour servir de modèle au peintre. Elle espère pouvoir envoyer aussi ses habillements tyroliens bien connus de nous tous, quoiqu'elle en ait déjà disposé! En outre, elle offre à la Société une photographie de la tombe de notre regretté ami».

Enfin, dans sa séance du 16 octobre 1900, l'assemblée du Musée apprend par son président que «M. Lardet offre à la Société le portrait en pied de notre regretté collègue Volkmar Andreae. Le tableau, peint par M. Lozano, beau-fils de M. Lardet, représente notre vieil ami dans sa tenue de montagne, vêtu de son «Joppe» [casaque] à parements verts, sa boîte verte en sautoir, et sa canne à la main. Le fond représente la roche du Chasseron et le Vallon de la Dénériaz. Toutes les personnes qui ont vu ce portrait le trouvent réussi en tous points et s'accordent tous à féliciter le peintre et à remercier le donateur»³⁴.

A ces renseignements extraits des protocoles de l'ancienne Société du Musée de Fleurier (tome IV, 1898-1918), il faut ajouter que le mécène en question était l'horloger fleurisan Charles-Edouard Lardet, établi en Espagne où il exerçait aussi la fonction de consul de Suisse. Et c'est dans ce pays qu'il fit la connaissance du grand peintre helvétique Ferdinand Hodler qui devait réaliser plusieurs portraits de membres de la famille Lardet, dite d'Espagne, notamment celui d'une des filles du fabricant de garde-temps, celle qui épousa le peintre espagnol Eduardo Lozano. De cet artiste ibérique — qui a séjourné plusieurs fois à Fleurier dans la maison de sa belle-famille, rue de la Place-d'Armes — on connaît aussi deux paysages à l'huile: un *Chasseron* et un *Chapeau de Napoléon*.

Eric-André KLAUSER

NOTES

¹ Voir: M^{me} Alexandre de CHAMBRIER-COURVOISIER, «Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution française, 1685-1794», MN 1900, pp. 197-285 et 332; Léon MONTANDON, «Sujets de l'Etat», MN 1935, pp. 185-188; Léon MONTANDON, «La fin des sujets de l'Etat», MN 1955, p. 190.

² Georges SAUSER-HALL, *La nationalisation des étrangers en Suisse*, 1914, p. 66.

³ Georges SAUSER-HALL, *op. cit.*, p. 67, et Jean-François AUBERT, *Traité de droit constitutionnel suisse*, 1967, pp. 361-362.

⁴ Les originaux de ces deux lettres sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Voir: Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, tome II, 1843, pp. 72-78 (transcription de ces deux originaux), et Fritz BERTHOUD, *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers 1762-1765*, 1881, pp. 234-238 et 355-360.

⁵ Voir: Louis COURVOISIER, «Le passage des Alliés à Neuchâtel et la visite du roi de Prusse en 1814», *MN* 1869, pp. 133-142 et 165-181; Louis GRANDPIERRE, *Mémoires politiques*, 1877, pp. 40-43; Philippe GODET, «Visite du roi de Prusse en 1814», *MN* 1897, pp. 43-47; Armand DUPASQUIER, «Le séjour du roi de Prusse à Neuchâtel en 1814», *MN* 1917, pp. 100-108.

⁶ Voir: s. n., «Une visite de haut parage», dans *Le Véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour l'an de grâce 1820*; Louis GUILLAUME, «Fête célébrée en l'honneur du prince royal de Prusse à l'occasion de son passage à Neuchâtel en 1819», *MN* 1883, pp. 7-12; Charles-Godefroi de TRIBOLET, *Mémoires sur Neuchâtel 1806-1831*, 1902, p. 315; s. n., «Lettres de M^{me} de Perregaux-Gaudot à son fils Charles de Perregaux, sur le séjour du prince royal de Prusse, 22 et 29 juillet 1819», *MN* 1910, pp. 261-268; Jean-Pierre JELMINI, «Une visite inopinée du prince royal de Prusse à ses sujets neuchâtelois en été 1819», *MN* 1980, pp. 49-70.

⁷ Voir: Philippe GODET, «Adresse au roi de Prusse en 1842», *MN* 1899, pp. 72-75; Charles ROBERT, «Communications sur «L'Industriel» et sur la visite du roi de Prusse à Neuchâtel en 1842», *MN* 1908, pp. 39-40; Louis REUTTER, «Réception de Frédéric-Guillaume IV aux Brenets le 27 septembre 1842», *MN* 1918, pp. 142-143; Louis THÉVENAZ, «Visite royale de la Toffière en 1842», *MN* 1935, pp. 3-6; Louis GRANDPIERRE, *Mémoires politiques*, 1877, pp. 370-378.

⁸ Neuchâtel, 1842, chez Daniel Prince-Wittnauer, libraire.

⁹ Neuchâtel, 1842, Imprimerie Attinger.

¹⁰ Marie-Adèle Richardet, née le 14 avril 1818 à Môtiers, décédée le 12 décembre 1885 à Fleurier; femme de Heinrich-Volkmar Andreae dès le 26 octobre 1844; mère de Philippe-Ernest Andreae (1849-1936), pharmacien, et d'Edouard Andreae (1850-1930), médecin.

¹¹ Pensionnat pour jeunes filles suisses et étrangères, dans la commune de Thielle-Wavre, en activité de 1766 à 1987.

¹² Voir: Eric-André KLAUSER, «Heinrich-Volkmar Andreae (1817-1900), pharmacien-botaniste», dans *Les Cahiers des musées de Môtiers* N° 4, 1986, et biographie sous 4.

¹³ M^{me} Richardet ne songe-t-elle pas plutôt à des lettres de naturalisation afin que son futur gendre devienne sujet de l'Etat de Neuchâtel? Parmi les personnes auxquelles le roi a accordé des lettres de bourgeoisie lors de sa visite de 1842, on peut citer, à titre d'exemple, Henry d'Ivernois (1801-1875), communier de Môtiers, reçu bourgeois de Valangin; châtelain de Vaumarcus, puis de Gorgier; député aux Audiences générales, au Corps législatif et, comme seul représentant royaliste, à la Constituante et au Grand Conseil.

¹⁴ Les deux comptes rendus de la visite royale du 26 septembre 1842, à Môtiers, confirment les propos de Sophie-Mélanie Richardet. Le justicier Charles Jeanrenaud est décédé le 14 avril 1842.

¹⁵ Construite entre 1720 et 1724 dans la rangée orientale de la Grand-Rue de Môtiers (voir: Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, III, 1968, pp. 80-85), par le banquier Abraham d'Ivernois, un enfant du lieu ayant fait fortune à Paris grâce au système financier de John Law, cette remarquable demeure est acquise en 1782 par Jean-Pierre Boy de la Tour; lors du passage du roi, en 1842, elle appartient à ses deux fils, Gaston et Georges Boy de la Tour, qui, dès 1836, l'ont louée au capitaine et châtelain du Val-de-Travers, Louis Courvoisier (1769-1847), représentant direct du prince et du Conseil d'Etat dans cette juridiction. D'où le choix de cette gentilhommière pour recevoir le couple royal et sa suite le 26 septembre 1842.

¹⁶ Du 12 au 15 juillet 1814, quelques jours après avoir officiellement repris la Principauté de Neuchâtel et Valangin, Frédéric-Guillaume III y fait une courte visite et, le premier jour, s'arrête à Môtiers où «il changea de chevaux. Le chef de la juridiction [M. de Vattel], le pasteur du lieu [M. Vust] et quelques autres personnes pénétrèrent dans la chambre où le roi descendit; le premier lui présenta des vers» (Louis COURVOISIER, *op. cit.*, *MN* 1869, p. 172). Accompagné de son fils, le futur roi Frédéric-Guillaume IV (voir chiffre 2: *Frédéric-Guillaume IV et Elisabeth-Louise, roi et reine de Prusse*), S. M. est entré en terre neuchâteloise par les Verrières, vers 9 heures; aux environs de midi, elle arrive à Neuchâtel; il est donc probable que le «déjeuner» servi au souverain, chez son père le justicier Charles Jeanrenaud, par la jeune Sophie-Mélanie — alors âgée de 21 ans — ait été un petit-déjeuner ou une collation intermédiaire, appelée ici des «dix-heures».

¹⁷ Selon M^{me} Alexandre de CHAMBRIER-COURVOISIER, *op. cit.*, *MN* 1900, p. 205, «l'acquisition de la bourgeoisie ou de la communauté constituait le plus haut degré de la naturalisation neuchâteloise. Il était fort apprécié, car l'étranger qui avait acheté commune ou bourgeoisie était considéré à l'égal des sujets naturels du pays; il en assumait les charges et en réclamait les privilèges. Le prix d'achat, variable d'une localité à l'autre, était souvent très élevé». Par exemple, entre 1740 et 1869, l'échelle pratiquée à Neuchâtel est la suivante, d'après Edouard QUARTIER-LA-TENTE, *Les familles bourgeoises*

de Neuchâtel, 1903, p. 5: «Les étrangers et non sujets de l'Etat ne pourront être reçus bourgeois au-dessous de 3000 livres faibles et, outre cela, 750 livres faibles pour chaque enfant mâle marié, 250 livres faibles pour chaque enfant mâle non marié, mais ayant communié, 150 livres faibles pour les fils, petit-fils ou arrière-petit-fils n'ayant pas communié, 100 livres faibles pour une fille qui a communié, mais qui n'est pas mariée, 50 livres faibles pour une fille qui n'a pas communié. Les sujets de l'Etat paieront 2500 livres faibles, plus 500 livres faibles pour chaque enfant mâle marié, 200 livres faibles pour les non-mariés, mais ayant communié, 100 livres faibles pour les enfants qui n'ont pas communié. Ceux qui auront épousé une bourgeoise paieront 500 livres faibles de moins.»

¹⁸ En tant que prince de Neuchâtel et Valangin, le roi de Prusse doit légalement informer le Conseil d'Etat d'une telle demande de naturalisation afin que celui-ci puisse, avant toute décision, réunir des renseignements sur le requérant.

¹⁹ Il s'agit du second enfant de Abram-Louis et Sophie-Mélanie Richardet-Jeanrenaud, Frédéric-Louis Richardet, né à Môtiers le 14 juillet 1822, décédé prématurément à une date inconnue, mais en tous cas avant le 26 décembre 1842, date de la présente lettre.

²⁰ En mémoire du «fils chéri» qui aurait joui, comme son père, de cette qualité recherchée.

²¹ Henri-Auguste-Alexandre-Guillaume, baron de Werther, homme d'Etat prussien et diplomate, notamment ministre de Prusse à Paris.

²² Texte manuscrit et paraphé figurant à l'angle inférieur droit des lettres de naturalisation d'Andreae.

²³ Louis Courvoisier (1769-1847), capitaine et châtelain du Val-de-Travers de 1828 à 1847, alors domicilié dans la maison Boy de la Tour (voir note 15).

²⁴ Jean-Pierre Béguin, notaire, greffier de la Justice du Val-de-Travers.

²⁵ Abri: évaluation d'une redevance en nature — surtout les grains — pour en fixer officiellement le prix équivalent en argent, payable au souverain en lieu et place de ladite redevance; dîme à la pose: redevance fixe dont jouissent certains décimables privilégiés.

²⁶ Généralement, le bénéficiaire d'une naturalisation doit s'acquitter, auprès du casuel (régie royale) d'une somme variant selon sa situation financière; la gratuité n'est accordée que rarement.

²⁷ Cette catégorie de Neuchâtelois comprend les Suisses et les étrangers naturalisés qui n'ont pas (encore) acquis une commune ou une bourgeoisie.

²⁸ Voir: Eric-André KLAUSER, «Heinrich-Volkmar Andreae (1817-1900), pharmacien-botaniste», dans *Les Cahiers des musées de Môtiers* N° 4, 1986, fascicule publié à l'occasion d'une exposition temporaire consacrée, de 1986 à 1988, à H.-V. Andreae au Musée de la forêt, maison Rousseau, à Môtiers. Biographie établie essentiellement d'après les archives de H.-V. Andreae cédées au Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers, maison des Mascarons, à Môtiers, par le Dr Marc Andreae, médecin à Jussy (GE), fils d'Edouard Andreae et petit-fils de H.-V. Andreae.

²⁹ Charles-Henri Allamand, né aux Verrières en 1776, mort à Fleurier en 1840; neveu et petit-fils de médecins; études de médecine à Besançon et Paris; autorisé à pratiquer l'art médical dès 1799; établi en 1799 à Dombresson, puis dès 1802 à Fleurier, rue du Temple 16, à la fois comme médecin et comme pharmacien; introducteur de la «vaccine» au Val-de-Travers; chirurgien militaire de bataillon; membre de la Société helvétique et de la Société neuchâteloise des sciences naturelles; auteur de: *Essai statistique sur la Mairie des Verrières*, 1831; *Statistique de la Châtellenie du Val-de-Travers*, 1836; et *Description de la Juridiction de Travers*, 1843; promoteur d'un thé purgatif à l'origine du célèbre thé suisse de Buttes préparé par les frères Henri-Constant et Ami Dubois, puis par Léon Vaucher; personnage du roman de Louis Favre, *Jean des Paniers* (1875); son officine de la rue du Temple 16 figure sur une lithographie de Charles-Edouard Calame, *A Fleurier* (vers 1840), mais le pharmacien représenté n'est autre que Heinrich-Volkmar Andreae, son successeur dès 1840.

³⁰ Le 10 mai 1866, le jour de la fête du Club jurassien à la Tourne, Andreae découvre dans les rochers de Noiraigue une épervière laineuse ou *hieracium lanatum* — à laquelle son nom sera donné: *andryala lanata* —, déjà connue au Valais, acclimatée près de Saint-Aubin par Albert von Büren et replantée par le pharmacien-botaniste dans son «alparium» de la Grand-Rue 4, à Fleurier (voir: texte et dessin d'Andreae dans *Rameau de sapin*, 1874).

³¹ Voir: «Rôle des contribuables à l'impôt direct, année 1875», 1876, p. 72, et Louis FAVRE, «Les appareils à vapeur dans le canton de Neuchâtel», *MN*, 1878, p. 193.

³² Fondé conjointement par la Société botanique de Montreux, le botaniste genevois Henry Correvon et Andreae; d'abord baptisé «Favratia» en l'honneur du botaniste vaudois Louis Favrat (1827-1893), puis, dès 1896, «Rambertia» en mémoire du naturaliste-littérateur vaudois Eugène Rambert (1830-1886).

³³ Paroles de M^{lle} E. Dubois; chant très connu («Dans le Jura riche en verts pâturages / S'élève un roc au front majestueux...»), publié notamment par le département de l'Instruction publique neuchâtelois dans divers recueils à l'usage des écoles; Andreae est aussi l'auteur de *Sortons dès l'aurore* (1865) — paroles de M^{lle} E. Huguenin, un chant dédié au Club jurassien qui l'a publié en 1887 dans un album illustré contenant plusieurs autres chants du club; il a également composé de nombreuses pièces pour piano.

³⁴ Propriété de la Société du Musée de Fleurier jusqu'en 1969, puis de l'Association du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers, le portrait d'Andreae est exposé en permanence au Musée de la forêt, maison Rousseau, à Môtiers.

**PREMIER RECENSEMENT
DE LA POPULATION NEUCHÂTELOISE (1750)
OU «DÉNOMBREMENT DES PEUPLES,
DES PAUVRES ET AUTRES»**

Dans le cadre de cet article, je m'occuperai du premier recensement de l'histoire neuchâteloise¹, non pas dans une optique démographique, mais, bien que cela puisse surprendre, dans une optique qui emprunte ses voies à l'histoire des mentalités². Comment peut-on espérer tirer des renseignements qualitatifs d'un document en principe quantitatif? De quelle manière un nombre peut-il dévoiler une image mentale?

La réponse est à chercher dans la nature de ce document, dans son caractère exceptionnel dû aux conditions mêmes de son élaboration³.

Tout d'abord il constitue une première: on peut dire que ce recensement est le chef de file, l'ancêtre en quelque sorte des tableaux de population qui seront rédigés annuellement à partir de 1752. Avant lui, une seule tentative avait été faite en 1712 lors de la guerre de Villmergen, mais dans un but spécifique et limité: l'enrôlement éventuel de soldats. Les résultats de cette enquête ne sont d'ailleurs que très partiellement conservés.

Deuxièmement, il naît d'une initiative externe: celle du roi de Prusse. Souverain de la Principauté depuis 1707, il désirait connaître le nombre et les activités de ses sujets, comme il le faisait pour ses autres domaines. Si l'on juge le peu d'empressement à obtempérer à l'ordre de Berlin, l'on peut facilement imaginer que l'entreprise n'enthousiasma point les autorités locales. Deux ans au moins séparent en effet le projet et sa réalisation: deux ans d'hésitations neuchâteloises et d'insistances prussiennes. Finalement l'ordre est transmis au niveau inférieur: chefs de juridiction et communautés villageoises. Il est probable que les réticences grandissaient au fur et à mesure que l'on descendait les échelons de l'administration. Il s'agit donc d'une opération doublement étrangère à la mentalité de l'époque. Méfiance, manque d'expérience en la matière, ignorance des buts et des pratiques, ces facteurs ont pu et dû jouer un rôle non négligeable dans l'élaboration des listes de chaque commune, comme leur analyse permet de le relever.

Les directions adressées aux chefs de juridiction sont suivies différemment selon la commune ou la juridiction, chacun les interprétant à sa manière. Mais la faiblesse statistique de ce document constitue

d'un point de vue non démographique son principal intérêt: l'interaction souvent mal réussie entre des règles de description assez étrangères à la mentalité de l'époque, imposées d'en haut et de l'extérieur, donc parfois mal comprises et la perception du quotidien à décrire ouvrent, au-delà des chiffres, quelques fenêtres sur l'univers mental des enquêteurs.

Un recensement se veut une tentative de mise en forme d'une réalité selon certaines catégories correspondant à des points de repère partagés par la collectivité tout entière. La réalité qu'il nous livre est alors un simple ensemble de chiffres dont le seul intérêt est statistique.

Dans le cas qui nous intéresse et en raison des causes déjà évoquées, des catégories sont plaquées sur une perception de la réalité qui ne leur correspond probablement pas toujours. D'où un décalage entre l'attente de l'autorité et la réponse de l'enquêteur. Et c'est par le biais de ce décalage que des images mentales se révèlent, du moins partiellement. Ce recensement ne naît pas d'un besoin de la communauté qui le produit; il est vraiment imposé de l'extérieur. L'impact de la «statistique» sur une mentalité «préstatistique» engendre inévitablement des dérapages: précieuses brèches ouvertes sur le quotidien, malgré l'éventuelle aberration des chiffres. Egaré sur la piste du nombre, l'historien peut agrandir son territoire...

Les directives officielles sont rédigées en ces termes: «Il est ordonné à tous les officiers de cet Etat de faire dresser entre ci et un mois, un état spécifique, non seulement des maisons de leurs juridictions, mais aussi tous ceux qui y habitent, en les distinguant par leurs sexes, Professions, Arts et Métiers, suivant la Tabelle cy jointe.»⁴ La table prévoit les rubriques suivantes: «Les maisons de la ville, village et hameaux; les habitants sujets de l'Etat; ceux non sujets de l'Etat; la nature des professions, arts et métiers et le nombre de chacun d'eux; les garçons qui ont communié; ceux qui n'ont pas communié; les filles qui ont communié; celles qui n'ont pas communié.»⁵ Deux ans auparavant, en 1748, demande avait été faite auxdits officiers d'envoyer «des listes des villages qui composent leurs Juridictions, avec leurs noms, et de combien de maisons habitées chaque village est composé, les Maisons écartées y comprises»⁶. Il s'agit là du modèle retenu par la suite pour l'élaboration des tableaux de population dressés annuellement à partir de 1752: chaque commune et chaque juridiction doivent fournir les renseignements concernant le nombre de maisons sur leur territoire, le nombre d'habitants selon l'origine (sujets de l'Etat et non-sujets de l'Etat), le sexe et l'âge (hommes ou femmes, garçons ou filles ayant communié,

garçons ou filles n'ayant pas communié) et enfin la liste des professions exercées et le nombre des personnes qui les exercent. C'est sûrement aussi ce que l'on attendait du chef de juridiction en 1750, sans lui fournir un formulaire standard ni des dispositions qu'il puisse interpréter de manière univoque. Face à cette nouveauté, nombreux sont les officiers qui ont opté pour une organisation formelle différente, parfois aberrante, mais qui probablement correspondait dans leur esprit au règlement reçu.

En exagérant, on peut dire que chaque officier choisissait de découper la réalité selon des catégories qui lui étaient propres, obtenues en interprétant à sa guise les critères proposés par les instructions reçues, sans les organiser clairement. Vraisemblablement les catégories ainsi obtenues étaient perçues par ce même officier comme parfaitement pertinentes.

Il se crée ainsi tout un réseau d'oppositions entre l'ordre reçu et l'interprétation personnelle de ce même ordre; oppositions plus ou moins significatives de la représentation que l'époque se faisait de sa réalité quotidienne.

En résumant on peut dire que notre démarche se fonde sur un ensemble de principes-hypothèses, à savoir:

1. L'idée d'un recensement, même embryonnaire, ne s'intègre pas vraiment dans la mentalité de l'époque.
2. La conséquence en est une fausse interprétation des dispositions officielles en la matière.
3. Cette fausse interprétation puise ses racines dans la «vision du monde» contemporaine.
4. Elle produit un résultat qui ne correspond plus directement à cette vision subjective du monde, sans pour autant se conformer complètement aux attentes de l'autorité.
5. L'attente de l'autorité se réalise parfaitement dans les dénombrements successifs, pour lesquels on se servira de formules imprimées. Ces dénombrements successifs ainsi que le règlement de 1750 nous fournissent les termes de comparaison par rapport auxquels on peut mesurer l'écart entre ce que le recensement de 1750 aurait dû être et ce qu'il a été.
6. L'interprétation de cet écart nous permet de pénétrer dans une certaine mesure la mentalité de l'époque, ainsi définie à la note 2 et cela à condition de réussir à distinguer ce qui est réellement significatif de ce qui ne l'est pas.

7. En effet, l'écart en question peut être de trois types :
- mauvaise interprétation qui tient à la négligence ou à l'ignorance du préposé, sans que cela mette en cause une vision du monde quelconque. Par exemple le cas de Fontainemelon où manifestement le sens de l'expression «nature des professions, arts et métiers et le nombre de chacun deux (*sic*)» est resté obscur; on le réécrit sans le comprendre et à côté on se borne à noter 62;
 - mauvaise interprétation qui tient à la personnalité, au caractère du préposé, sans que cela puisse être considéré comme le reflet d'un trait de mentalité qu'il partage avec la communauté dont il est issu: le fait que l'officier de Boudevilliers ait décidé la variation suivante par rapport au texte officiel «Etat ou dénombrement spécifique non seulement des maisons existantes rière la Mairie de B., mais aussi de toutes les *créatures humaines* qui y habitent (...)» peut à la limite nous renseigner sur un caractère particulièrement pieux ou sur un goût à la création littéraire, qu'il serait bien périlleux de vouloir étendre à toute la collectivité;
 - mauvaise interprétation qui tient à l'écran culturel: l'imprécision des données fournies par Boudry peut révéler une méfiance, un désintérêt pour le nombre — donnée culturelle et collective — plutôt que la paresse individuelle: «*plusieurs* couturières et blanchisseuses. Une Fabrique d'Indiennes qui occupe *beaucoup de monde.*»⁷

Il est bien évident que ce dernier type d'écart nous intéresse et qu'il retiendra seul notre attention.

8. L'écart sera d'autant plus significatif qu'il se retrouve sous une forme ou sous une autre dans plusieurs communes.
9. Cet écart se concrétise surtout dans une série d'oppositions en partie révélatrices des principes qui structurent l'univers mental, la perception de soi et de l'autre chez les contemporains.
10. Bien que le recensement soit un produit issu d'une élite socio-culturelle⁸, on admet qu'il nous ouvre la possibilité d'atteindre la «mentalité» collective.

Il s'agit d'une hypothèse plausible pour deux raisons: premièrement la réalité à décrire est simple et concerne la communauté dans son ensemble, son organisation sociale (quels individus on regroupe, quels autres on sépare) et territoriale: l'interprétation a donc plus de chance d'être partagée par toutes les couches de la population; deuxièmement, dans la société villageoise du XVIII^e siècle neuchâ-

telois, la distance sociale et culturelle entre les notables et les autres membres de la communauté n'est probablement pas très grande.

Quels sont donc les traits de mentalité que ce recensement nous révèle? Quelles sont les images de la société villageoise qu'il nous livre? Des conclusions assez intéressantes peuvent être tirées à trois niveaux.

a) *La perception de l'espace social*

La façon plus ou moins «correcte» de classer les maisons nous permet de pénétrer quelque peu la perception de l'espace communautaire dans sa dimension «géographique» et sociale.

L'autorité se limite à demander le nombre total des maisons habitées y compris les maisons écartées. Interprétant correctement la requête, Neuchâtel se borne à inscrire un total de 463 maisons, sans autre détail ou précision. La plupart des communes font de même, mais il existe cependant des exceptions. Dans certains villages, l'indication pratique «y compris les maisons écartées» est utilisée comme catégorie pertinente et opposée à celle des maisons du village. Mauvaise interprétation du règlement qui trahit quelque peu une vision du monde? Possible, du moment que le phénomène concerne au moins trois communes appartenant à trois juridictions différentes.

Au Landeron, les 57 maisons de la ville sont opposées aux 113 «des faubourgs et écartées»; à Fleurier les «maisons qui composent le village» à «celles qui sont écartées, possédées tant par des gens du village que par les étrangers»; à Boudevilliers, on les classe selon trois critères: maisons du village, maisons écartées et «maisons sur la montagne pour quelques mois d'été»⁹. On pourrait se demander si derrière cette classification «statistique» ne se cache pas l'idée selon laquelle habiter le centre du village n'a pas le même sens qu'habiter la ferme isolée, le hameau ou le faubourg. Et on pourrait avancer l'hypothèse que cette perception de l'espace a des raisons d'être sociales plus que géographiques: souvent ces fermes isolées sont habitées par des étrangers, des Bernois essentiellement.

Cette hypothèse semble être confirmée par le fait que dans d'autres villages le critère de classification des maisons est celui de l'origine du propriétaire: on vient de citer l'exemple de Fleurier¹⁰; on peut y ajouter celui de Lignièrès où l'on oppose les «maisons des particuliers» aux «maisons des habitants». Problème sur lequel on reviendra. La maison se définit donc par sa position dans l'espace, mais aussi par sa fonction

économique ou sociale. Selon les directives officielles, les maisons non habitées¹¹ n'ont pas d'intérêt pour le recensement. Mais cette indication n'est pas uniformément suivie. A Cortaillod, par exemple, l'on distingue les maisons habitées des maisons non habitées, également recensées, peut-être parce que leur importance est telle qu'il semble faux de les exclure du comptage. A Fleurier, quatre maisons non habitées¹² sont incluses dans le total récapitulatif: parmi elles un bâtiment de forge et de four et une «fruitière».

Au Val-de-Ruz, la liste des maisons s'enrichit et s'allonge. La fonction spécifique de certains bâtiments empêche qu'on puisse les confondre avec d'autres maisons à l'intérieur d'une même catégorie. A Cernier, les maisons sont classées de la façon suivante: «Maisons du village et des Montagnes de Cernier y compris celle d'un étranger qui sont habitées toute l'année sont au nombre de 68. Maisons du village qui ne sont pas habitées sont au nombre de 3. Les maisons des Montagnes habitées par des Etrangers sont au nombre de deux. Les maisons des Montagnes qui ne sont pas habitées que pendant l'été y compris une fruitière étrangère sont au nombre de 35. Les maisons des Montagnes qui ne servent qu'à loger les foins pour les voitures à traîneau au village en temps d'hiver sont 23.»¹³ A Chézard aussi on tient à inclure dans le tableau d'ensemble les maisons servant à entreposer le foin et «les maisonnettes au Cernil où le bétail se retire».

Un bâtiment se caractérise donc par sa fonction économique, mais aussi — et surtout — par sa fonction sociale. A Lignièrès et à Boudevilliers, on se refuse à considérer la Maison de cure et la Maison de commune au même niveau que les autres et on les note séparément; à Boudevilliers, on fait de même aussi pour le temple. L'église, l'école, la Maison de justice: lieux de la vie communautaire et symboles de la hiérarchie sociale. Car c'est bien la hiérarchie villageoise que ces deux listes de maisons traduisent en termes symboliques. A Lignièrès: «Maison de Cure et Grange appartenant à Berne; Maison de Village et d'école appartenant à la commune; maisons des particuliers; maisons d'habitants.» A Boudevilliers: «Le temple; Maisons de Commune pour les écoles et tenir justice; Maisons dans les trois villages; Maisons écartées; Maisons sur la Montagne pour quelques mois d'été.» Une maison se définit donc par sa fonction économique et sociale — autre que celle d'habitation —, éventuellement aussi par sa situation géographique, mais surtout par rapport à son propriétaire, à celui dont elle abrite le foyer.

Significatif à cet égard, est le titre de la liste de Boveresse où «habitant» devient «propriétaire». «Role des maisons qui sont rièrè la

communauté de Boveresse avec les noms des propriétaires d'icelles, leurs professions et le nombre de ceux qui y habitent, suivant leur sexe.»

L'organisation de toutes les listes nominatives dont on dispose souligne cette conception, qui, à son tour, traduit le fait que les gens vivent normalement dans leur maison, les locataires étant, du moins à la campagne, une exception¹⁴. Maison et foyer, propriétaire (de la maison entière ou d'une parcelle) et chef de ménage tendent à s'identifier¹⁵.

b) *Exclusions et inclusions: l'image de la communauté*

Si l'on considère maintenant les catégories utilisées pour classer les hommes, il faut tout d'abord souligner que souvent les «écarts» par rapport à la norme traduisent — comme on l'avait déjà constaté à propos des maisons — une vision fortement hiérarchisée de la société villageoise.

Le titre de la liste de Fontaines en est une bonne illustration: «Role de toutes les Maisons habitées dans le village de Fontaines par des gens de la Communauté y compris le Ministre et le Régent d'Ecole et cela avec toutes les personnes qu'il y a dans chaque maison et leur profession.» A Lignièrès, les hommes sont classés selon la position au sein de la hiérarchie en trois catégories: d'abord il y a «Monsieur le Ministre, le Suffragant et le Régent d'école», ensuite «le lieutenant et les justiciers» et enfin les autres «hommes mariés»; à Fleurier les «nobles» des deux sexes sont classés séparément (la famille du pasteur Gélieu).

De plus, il n'est pas rare que les listes nominatives soient organisées selon les principes de la hiérarchie sociale: on commence par la maison du pasteur, du châtelain, du justicier, par ceux donc à qui l'on attribue un rôle social prééminent. Les directives officielles exigent le recensement de tous les habitants de la commune en distinguant sujets de l'Etat et non-sujets de l'Etat; pour l'autorité donc, seuls deux critères sont à retenir: d'abord le domicile et ensuite l'origine neuchâtelaise ou non neuchâtelaise. Dans la pratique, les écarts par rapport à cette norme sont très nombreux: l'appartenance à la communauté villageoise semble avant toute chose fonctionner comme puissant critère de distinction au sein de la collectivité.

Ainsi, en ville de Neuchâtel, la «bourgeoisie» constitue une ligne de démarcation fondamentale: d'une part les «bourgeois», de l'autre «les simples habitants»; que ces derniers soient ou non sujets de l'Etat, semble revêtir une importance secondaire. En effet, cette distinction est utilisée pour la population adulte (habitants et habitantes sujets de l'Etat, majeurs; habitants et habitantes non-sujets de l'Etat, majeurs), mais

disparaît pour les enfants, désignés simplement comme « fils (ou filles) d'habitants », par opposition aux « fils (ou filles) de Bourgeois ».

A l'inverse, on constate parfois une certaine hésitation, lorsqu'il s'agit d'exclure de la liste les communiens établis ailleurs: à Chézard-Saint-Martin, une famille de « communiens du dehors » est ajoutée en fin de liste et ensuite biffée. A Bevaix, on insère la remarque suivante, qui semble trahir un brin de désaccord face aux instructions reçues: « Les étrangers sont distingués des sujets de l'Etat par des croix (en marge), et sont au nombre de 36, lequel étant déduit du nombre total 471 reste 435 sujets de l'Etat. Surquoi il faut observer que le nombre de personnes du lieu, absentes, et non comprises dans ce dénombrement, égale, au moins, celui des étrangers. »

Cette constatation n'a rien de surprenant si l'on se réfère à la réalité juridique de l'époque: le statut de communien est lié à la jouissance des biens communaux et au droit d'assistance. Sans être « immobiles », les villages de l'époque restent repliés sur eux-mêmes, les gens demeurant fortement rattachés au terroir; malgré une relative mobilité, leur univers mental continue à avoir le clocher du village comme horizon.

A Lignièrès, se crée la curieuse opposition personnes/habitants, le premier terme désignant les communiens, le deuxième étant employé tant pour les sujets que pour les non-sujets. Boudry procède de la même façon. Par exemple, il distingue dans les professions « quatre tailleurs, tous bourgeois, deux tanneurs sujets de l'Etat et un tanneur qui n'est pas sujet ». Cette division tripartite selon l'origine est enfin adoptée par la plupart des villages de la juridiction du Val-de-Travers. A Valangin, c'est exclusivement l'opposition communien/habitant qui est retenue; de même à Fontaines où « (...) le nombre de Personnes qui sont dans le village et qui ont des Professions, Arts et Métiers, sans compter en Double, ceux qui en ont plus d'un il y en a 45. (...) Le nombre des Maisons habitées sur le district des Montagnes du dit Fontaines par des gens qui ne sont pas de la dite communauté 7. Dans lesquels il y a 4 hommes, 4 femmes, 2 femmes veuves, 5 garçons qui n'ont pas communiés (*sic*) et 3 petites filles qui n'ont pas communié ce qui fait en tout le nombre de 27 personnes. Dans lesquels il y a un vitrié. »

Cernier introduit la catégorie des illégitimes qui perdaient leur droit de communauté.

Les directives officielles sont par contre respectées à Fontainemelon, Dombresson, les Brenets, la Brévine, Bôle, Rochefort. Villiers et Savagnier ne font aucune distinction d'origine. Les Geneveys-sur-Coffrane ne connaissent aucun « habitants non sujets de l'Etat ». Aux Hauts-

Geneveys, on note simplement que «David Simon, cordonnier non habitant¹⁶ de l'Etat», a été compris dans le nombre total des hommes.

La composition de la population de chaque village détermine au moins dans une certaine mesure le mode de classification. Ainsi, il est probable que les villages, qui ne font aucune distinction entre les habitants selon leur origine, soient dans la réalité habités exclusivement par des indigènes. Mais de façon générale, «l'étranger» semble d'abord être considéré comme celui qui n'appartient pas à la communauté villageoise. L'opposition communauté/non-communauté a une signification bien plus ancrée dans la mentalité populaire que l'opposition abstraite Etat/non-Etat proposée par l'administration. La façon de percevoir ces «étrangers» dépend des caractéristiques du flux migratoire, de son degré d'homogénéité, de l'importance numérique du ou des groupes en question, des mécanismes d'interaction sociale qui jouent dans des circonstances données. Malheureusement, le recensement de 1750 ne nous fournit pas les éléments qui nous permettraient de poursuivre l'analyse dans cette direction. Il faut donc se contenter d'une hypothèse.

Le cas des domestiques peut jeter quelque lumière supplémentaire sur l'image que la communauté se fait d'elle-même et de ses membres. A ma connaissance, aucune disposition officielle ne prévoit une classification spéciale pour cette catégorie sociale. On peut penser que l'autorité s'attendait à ce qu'on les inclue dans le comptage global selon leur sexe, leur âge et leur origine, et qu'on signale leur nombre dans la liste des professions, cela dans la mesure où le domicile de ces domestiques est la commune elle-même (domestiques à demeure). C'est d'ailleurs la façon de procéder adoptée pour les tabelles successives.

Mais dans un certain nombre de villages, on adopte un autre point de vue: valets et servantes constituent une classe à part, opposée par exemple à celle des communiens et à celle des habitants. Ainsi Auvernier séparant «les servantes qui sont toute l'année dans le village»; Peseux qui distingue ses domestiques en sujets et non-sujets, comme il le fait pour les hommes, les femmes et les enfants. A Colombier, Bevaix, Cernier et Chézard, valets et servantes se trouvent séparés sur les listes nominatives. Comment interpréter cette façon de procéder?

Deux éléments sont à retenir. Tout d'abord, le statut particulier du domestique au sein de la communauté. S'il n'est pas du village, sa participation à la vie communautaire reste ambiguë: intégré à l'activité économique, il garde ses attaches affectives et sociales avec son lieu d'origine, où probablement il rentrera. Il peut souvent s'agir de main-d'œuvre saisonnière d'appoint; alors sa présence au village n'est que

passagère. Peut-on dès lors sans embarras les compter parmi les habitants? Ensuite, le domestique jouit d'un statut particulier au sein du ménage: s'il partage le même toit avec son maître, il n'en va pas de même des liens de sang. Le domestique est l'étranger du foyer et comme tel, il importe de le signaler. A cette époque, être domestique représente, aux yeux des contemporains, une condition personnelle plus qu'un métier.

a) *La profession, l'âge, le statut matrimonial: définitions de l'individu*

C'est peut-être l'analyse de la liste des professions qui nous révèle l'aspect le plus curieux et le plus inattendu de la mentalité de l'époque.

La rubrique des tabelles de population consacrée aux métiers restera, tout au long du XVIII^e siècle, la plus sujette aux erreurs; cela est dû à une mauvaise interprétation des instructions de l'autorité. Celles-ci se rapprochent de l'interprétation moderne, quant aux professions, mais elles se heurtent à une réalité du travail multiforme, guère favorable à une définition univoque. Surtout à la campagne, la spécialisation professionnelle n'a pas une grande signification: on peut en même temps exercer plusieurs métiers ou alors changer d'activité selon la saison et la conjoncture. La remarque suivante se trouve en fin de la liste des professions dressée à la Chaux-de-Fonds: «Dans les professions que dessus il y en a qui font laboureurs. Un grand nombre de laboureurs s'exercent à la chasse et en outre un grand nombre de femmes, veuves et filles font la dentelle.» L'activité économique est l'affaire de la communauté familiale, plus que celle de l'individu. Bien sûr, homme et femme ne pèsent pas le même poids, d'où une hésitation à inclure les femmes dans les listes. On préfère des observations annexes: ainsi au Locle, où «il est à noter que presque toutes les femmes et les filles depuis l'âge de 5 ou 6 ans de même que quelques jeunes garçons travaillent à la dentelle».

Enfin la principale source de revenu est encore très souvent l'exploitation agricole familiale, intégrée à un artisanat d'appoint. Dans la mentalité populaire, cette réalité économique se traduit souvent par le refus de considérer, sur le même plan, les activités liées au secteur primaire et celles liées au secondaire et tertiaire.

A Lignièrès, Bôle, Boudry, les Brenets, Plamboz et en général au Val-de-Ruz, cette opposition s'exprime par le fait que la liste des professions se limite à énumérer les métiers de l'artisanat et du commerce, en passant sous silence l'agriculture. Si l'on s'en tient aux informations que le dénombrement de Lignièrès nous livre, sur 44 hommes mariés, on ne trouve que 4 cordonniers, un charpentier, un charron, deux maréchaux

et deux tailleurs d'habits. L'ensemble des tableaux récapitulatifs du Val-de-Ruz, on ne rencontre presque point de laboureurs, alors que parfois les justiciers et anciens d'église sont notés avec les serruriers, cafetiers, couvreurs...

Dans les communes du Val-de-Travers, l'opposition est plus explicite: en établissant les listes nominatives, les laboureurs et les manœuvres ne sont pas comptés dans la même colonne que les «hommes d'employés de commerce et de professions»; il en va de même pour les garçons qui ont déjà communié. Dans la deuxième catégorie sont incluses toutes les professions ayant trait à l'artisanat et au commerce. Par contre, les communes de la Sagne, du Locle, de la Chaux-de-Fonds opèrent en un sens «moderne». Pour Neuchâtel, on ne dispose malheureusement pas de données. On peut avancer l'hypothèse suivante: au niveau régional, à des différences sémantiques correspondent grossièrement des différences d'organisation et de développement économique. Mais encore une fois, les données à disposition ne nous permettent pas de la vérifier.

La répartition de la population selon la classe d'âge nous permet enfin deux remarques qui ont, cette fois-ci, une valeur absolument générale.

La première concerne l'absence totale de la notation de l'âge, telle que nous la concevons aujourd'hui. Aucune tentative n'est faite pour évaluer, même de façon imprécise, l'âge des habitants: on se contente de les répartir en gros dans trois catégories. Certaines listes nominatives donnent quelques détails supplémentaires, dont le caractère vague nous fait aujourd'hui sourire: «deux jeunes garçons, deux jeunes filles», «un garçon mineur», «trois filles en âge de puberté», «Abram Henry Q., laboureur et sa femme, fort vieux», «deux fils et quatre filles étant dans leur bas âge». L'âge mesuré en années, même approximativement, semble une notion étrangère à la mentalité de l'époque ou en tous cas très secondaire: l'individu se repère et se reconnaît dans la communauté par d'autres critères.

Par contre, et c'est la deuxième remarque, une importance particulière est accordée aux rites de passage que sont la communion et le mariage: étapes fondamentales dans le cycle de vie individuelle. La communion marque la fin de l'enfance, l'entrée dans la vie active; le mariage sanctionne l'admission définitive à l'âge adulte. Les célibataires avaient au sein de la communauté un statut différent de celui des personnes mariées, en quelque sorte inférieur, puisque apparemment on regroupe dans la même catégorie l'adolescent de 17 ans et le vieux garçon ayant dépassé la cinquantaine.

A Fontaines ou à la Sagne, le mode de classification ne laisse aucun doute quant à la pertinence du mariage comme critère de définition: hommes et femmes sont classés sur cette base: «Hommes mariés qui ont femme; femmes qui ont mari; hommes qui ont été mariés et qui sont veufs; femmes qui ont été mariées et qui sont veuves; garçons qui ont communié, filles qui ont communié; garçons qui n'ont pas communié, filles qui n'ont pas communié.»¹⁶ D'autres villages ne font aucune distinction entre les veufs et les mariés, mais gardent l'opposition entre mariés et célibataires (Neuchâtel, Lignièrès, Bôle par exemple). Et l'on peut admettre que, même là où aucune précision est donnée, les «hommes» et les «femmes» sont des hommes et des femmes mariés¹⁷.

Il semblerait donc que la communauté accorde la pleine reconnaissance du statut d'adulte à ses membres seulement après leur mariage, c'est-à-dire au moment où ils assument la responsabilité du ménage; ce qui nous amène à souligner l'importance du rôle de la famille dans le tissu villageois. Cette image de la communauté se reflète entre autres dans le choix des titres de plusieurs communautés: «liste des familles et des maisons» (Fresens), «dénombrement spécifique des familles et des maisons de rière la Baronnie de Vaumarcus», «état des maisons des familles bourgeoises et des habitants du Bourg de Valangin», «dénombrement de toutes les familles qui compose et qui sont habitantes» (Fontainemelon), «état spécifique du dénombrement des Maisons, des chefs de familles, de leurs femmes, de leurs fils qui ont communié et qui n'ont pas communiés, de leurs filles qui ont communié de celles qui n'ont pas communiés qui demeure et sont aprésent dans les villages» (Chézar-Saint-Martin). Ce dernier exemple est particulièrement intéressant: on remarquera le glissement sémantique qui pose l'équivalence entre habitant et chef de famille et qui suggère l'interprétation de la directive officielle en termes de liens de parenté (liens de la famille nucléaire). Tous ces exemples, écho déformé du règlement reçu, choisissent le ménage et non l'individu en tant qu'unité sociologique significative.

L'individu se définit avant tout par rapport à sa famille. Ce type d'organisation sociale se retrouve dans l'organisation des listes nominatives partout où elles ont été conservées: seuls les chefs de ménage ont droit à leur nom et prénom cités en entier, les autres membres de la famille étant désignés anonymement à sa suite (par exemple, «sa femme, un garçon mineur»).

* *
*

Cette brève analyse de la communauté villageoise permet de dégager certains traits :

1. l'importance de la vie matérielle dans la structuration de l'univers mental contemporain ;
2. une relative fermeture vers l'extérieur ;
3. un fort sens de la hiérarchie sociale ;
4. l'empreinte de la religion sur la vie communautaire ;
5. la fonction de pivot que la famille recouvre au sein de la collectivité.

Cette image de la communauté n'a bien sûr rien de particulièrement nouveau¹⁸. Plus originale peut-être est la manière par laquelle elle a été obtenue : un document qui, de prime abord, semblait permettre au plus une histoire quantitative médiocre se révèle à une analyse plus serrée un précieux support de l'histoire qualitative. Il nous livre ainsi des « secrets » que l'on cherchera en vain dans les dénombrements ultérieurs, plus précis mais sans aucun pittoresque.

Beatrice SORGESA-MIÉVILLE

NOTES

¹ «Dénombrement des peuples, des pauvres et autres», AEN, Série Recensements, 30. En principe pour chaque commune, on trouve une liste nominative et un résumé qui reprend le modèle (tablette) proposé par l'autorité. En réalité les listes nominatives qui nous sont parvenues concernent une partie seulement des communes : celles de la Béroche actuelle, de la juridiction du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz (à quelques exceptions près) et le village de Colombier.

² J'entends par «mentalité» une façon particulière de percevoir la réalité, déterminée par les conditions matérielles de la vie quotidienne.

³ Pour une histoire plus détaillée des premiers recensements dans la Principauté de Neuchâtel, voir Philippe HENRY, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, 1984, pp. 94 ss.

⁴ AEN, Série Recensements, 23a. Directives signées de Natalis datées du 28 juillet 1750.

⁵ Je n'ai pas trouvé d'autres instructions concernant la procédure à suivre. Il est cependant probable que quelques directives supplémentaires aient été données de façon plus ou moins informelle. C'est ce que porterait à croire l'analyse des ajouts faits de temps en temps par les officiers en remplissant les diverses rubriques. Par exemple à Fontaines, où l'on précise que la liste des professions a été rédigée sans compter à double les gens qui exercent une seconde profession ; à Auvernier qui précise avoir compté dans la catégorie des servantes seulement celles qui sont toute l'année dans le village ; à Chézard qui souligne que sa liste comprend seulement les habitants du village au moment même où la liste est rédigée. Le titre choisi par la communauté de Corcelles pourrait révéler des ordres dont on a perdu la trace : «Dénombrement de la communauté de Corcelles et Cormondrèche dressé dans les colonnes pour désigner chaque nombre des différentes personnes et des maisons.» Mais rien ne prouve non plus qu'il s'agit là d'initiatives personnelles.

⁶ AEN, Série Recensements, 23a. Daté du 4 novembre 1748.

⁷ L'affirmation tient au contexte : on constate par exemple — on le verra plus loin —, un désintérêt marqué pour l'âge exprimé en années, en préférant des expressions bien plus génériques et imprécises.

⁸ On remarquera que les listes des communes d'une même juridiction partagent des traits communs, connaissent souvent les mêmes «écarts»: cela démontrerait le rôle tenu par le chef de juridiction dans toute l'opération. Il s'agirait alors d'un «produit culturel» émanant d'un nombre extrêmement réduit d'hommes, de plus peu représentatif de la majorité des habitants des communes de son ressort (position sociale, aptitude à lire et à écrire par exemple). Cela est vrai dans une certaine mesure seulement: des différences entre communes de la même juridiction nous prouvent aussi que les communautés ont été associées de manière active à l'élaboration des résultats; cela équivaut à admettre d'emblée un échantillon plus élargi et plus représentatif. Il n'est cependant pas toujours aisé de distinguer entre l'initiative du chef de juridiction et celle des diverses communautés.

⁹ On retrouve cette catégorie dans plusieurs villages du Val-de-Ruz pour désigner les pâturages d'été.

¹⁰ A remarquer que l'origine du propriétaire entre en jeu seulement pour les maisons écartées, comme s'il allait de soi qu'au village même les propriétaires sont tous du lieu.

¹¹ J'interprète «habitée» comme siège d'un ou plusieurs foyers, ce qui me semble le mieux s'accorder à l'esprit du recensement.

¹² Les détails se trouvent dans la liste nominative; le résumé final du recensement ne les mentionne pas en tant que maisons non habitées.

¹³ Soit dit en passant: de quoi faire regretter à l'historien l'imprécision des chiffres anciens. Le qualitatif remplace bien ici le quantitatif. Et qu'importe si le nombre est faux, puisqu'il nous livre une description de la communauté bien plus vivante que la réalité abstraite d'un chiffre fiable mais froid.

¹⁴ Les listes nominatives de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds manquent.

¹⁵ Confronter par exemple le titre de Boveresse et celui de Chézard, cité plus loin. Les deux reprennent presque exactement les termes officiels, mais remplacent «habitants» l'un par «propriétaire», l'autre par «chef de ménage». La substitution me semble bien être représentative d'une situation sociale et d'une représentation mentale.

¹⁶ Fontaines. A la Sagne, la forme est légèrement différente.

¹⁷ Sur le statut de chef de ménage dans la communauté villageoise, voir Jean-Pierre JELMINI, «La vie publique dans les communautés rurales de Neuchâtel au XVIII^e siècle, établie d'après les documents de Dombresson et de Travers», dans *Musée neuchâtelois*, 1972, pp. 135-174 (essentiellement pp. 150-151).

¹⁸ Les mêmes aspects ont déjà été mis en évidence par J.-P. JELMINI, «La vie quotidienne dans les communautés rurales de Neuchâtel au XVIII^e siècle, établie d'après les documents de Dombresson et Travers», et Pierre CASPARD dans sa thèse *La Fabrique Neuve de Cortaillod (1752-1854). Entreprise et profit pendant la Révolution industrielle*, Paris, 1979, et dans les articles «La fabrique au village» dans *Le Mouvement social*, N° 97, oct.-déc. 1976 et «Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation: Cortaillod de 1750 à 1850», dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, N° 4, 1976, pour ne citer que les études les plus récentes.

QUAND DES SUISSSES CONSTRUISAIENT DALLAS

A Henri Hartung, in memoriam

Combattre pour des idées n'est pas toujours un loisir assis et peut obliger à devenir nomade, pour fuir leurs effets ou tenter au contraire de les mettre en pratique.

Les errances d'un Rousseau viennent à l'esprit de tous les lecteurs du *Musée*. D'autres voyages moins familiers et plus lointains y ont été aussi évoqués, tels ceux au siècle dernier des disciples de Charles Fourier — on sait qu'il naquit à Besançon comme son compatriote Proudhon — des deux côtés de la frontière franco-suisse¹ et jusqu'au Texas, point sur lequel de nouvelles sources m'incitent à revenir ici.

L'aventure — car c'en fut une, au temps où les transports modernes, chemin de fer et navigation à vapeur balbutiaient encore — est connue dans ses grandes lignes. A l'appel de Victor Considerant, le plus célèbre apôtre du fouriérisme, plusieurs centaines d'adeptes français, mais aussi belges et suisses, quittent autour de 1855 l'Europe pour le Texas et vont fonder près de Dallas, alors simple village, une colonie sociétaire qui tourne vite au fiasco. Certains revinrent dans leur pays, d'autres demeurèrent en Amérique, à Dallas notamment où leur souvenir reste vivace.

Des documents trouvés à Paris comme à Dallas permettent aujourd'hui d'y voir plus clair à ce sujet et de répondre assez précisément aux deux questions: Quels furent les Suisses qui partirent à l'époque? Quels furent ceux qui restèrent et comment ont-ils contribué à fonder la capitale du Texas central?

* *
*

Dans son mémoire de licence² qui eût mérité plus d'audience, Jacques Ramseyer écrit: «Il semble que certains Neuchâtelois n'aient pas été étrangers à l'essai d'un phalanstère au Texas en 1855, mais les informations restent très lacunaires à ce propos.» Et plus loin: «C'est durant la première semaine de novembre (1854) que Considerant passa à Neuchâtel et au Locle, sans donner d'ailleurs de conférences publiques, car il était alors réfugié politique. Quand il préparait son départ pour le Texas, il avait reçu l'assurance que les époux Du Bois (du Locle), Ali Cartier (des Brenets) et L. Willemin (des Pargots) l'y rejoindraient pour introduire l'horlogerie dans la colonie phalanstérienne. Ali Cartier envisageait même d'y introduire quelque soixante à cent travailleurs horlogers, fabricants d'outils de menuiserie, de verres d'optique, de fromages, etc.»

Il y eut des désistements dûs sans doute aux mauvais échos en provenance de la nouvelle colonie, appelée Réunion et située sur une colline à 5 km à l'ouest de Dallas: William Du Bois et Ali Cartier abandonnèrent le projet, c'est un fait établi. Il est possible à l'inverse de savoir qui est vraiment parti et la part prise par les Suisses dans l'entreprise initiale, et ce grâce à trois sources directes: les écrits de Considerant lui-même, mais surtout le *Bulletin de la Société de Colonisation Européo-Américaine au Texas* et un récit publié à son retour par le doyen de l'expédition, le docteur Savardan³.

Quelques semaines avant son départ pour l'Amérique, Considerant informe de Bruxelles — où il est exilé depuis 1849 — le bureau de l'École sociétaire à Paris: «Ma tournée en Suisse n'a été, à vrai dire, qu'une course. Je n'ai pu m'arrêter que quelques heures à Kehl et à Bâle, un jour à Neuchâtel, trois à Genève et un à Annecy⁴. Cela a suffi pour que je visse une partie de nos amis des frontières de l'Est et les principaux de la Suisse française et de la Suisse allemande. Je ne dirai pas que je les ai trouvés dans d'excellentes dispositions, le terme serait trop faible. Ce que j'ai trouvé, ce sont des résolutions formelles, des partis décidément pris. A eux seuls, nos éléments suisses fournissaient déjà une belle base de colonisation.» Point de vue confirmé six mois plus tard par le bulletin de la Société du Texas: «Nulle part autant qu'à Zurich le mouvement de colonisation que nous entreprenons n'a été mis sous le patronage des idées phalanstériennes. Par les soins de nos amis, plusieurs ouvrages de l'École ont été traduits en allemand; quelques brochures nouvelles ont été publiées; le livre de Considerant: *Au Texas* et les statuts de la Société ont été également traduits⁵; et ces publications pourront servir non seulement pour la Suisse, mais pour les pays allemands limitrophes et pour l'Alsace. Le canton de Zurich seul a souscrit plus de 100 000 fr d'actions et fournira des immigrants précieux sous tous les rapports en nombre considérable».⁶

Compte tenu des fonds complémentaires qui ont pu venir d'autres cantons notamment de Neuchâtel, les souscriptions suisses ont été de l'ordre du *dixième* du capital de la Société de colonisation au Texas. Il en a été de même pour les effectifs parvenus à Dallas.

Le bulletin de la Société donne pour 1855 le détail des départs d'Europe (Anvers, Brême ou le Havre) et des arrivées à la Nouvelle-Orléans, d'où les immigrants étaient transbordés pour Galveston puis Houston, le reste du parcours jusqu'à Dallas — près de 500 km — s'effectuant à pied ou à cheval, voire en charrette à bœufs. Les premiers Suisses au départ furent à ma connaissance un père et son fils venant de Soleure, embarqués au Havre en janvier:

«NUSSBAUMER Robert, 48 ans, culture, soin des animaux, conduite des attelages, fromagerie, porcherie
 NUSSBAUMER Jacques, 26 ans, cultivateur».⁷

La mention de métiers multiples pour bien des passagers m'intrigua jusqu'à ce que je tombe sur un ancien bulletin de souscription de la compagnie, au dos duquel étaient portées les rubriques: «Quelles professions on a exercées, connaissances et aptitudes de toutes sortes, celles que l'on préférerait exercer dans la colonie.» Un des traits de la doctrine de Fourier, et sans doute l'une des raisons de son échec au stade de la mise en pratique à Réunion — outre les rigueurs, été comme hiver, du climat texan — tient à la trop grande confiance accordée aux élans spontanés, à l'initiative tous azimuts, au détriment de l'expérience, de la division du travail, qui comporte sa part d'habitude mais aussi d'efficacité. Le désordre dit créatif bute vite en boomerang sur ses limites naturelles.

Le plus grand départ des Suisses eut lieu de Zurich le 25 mars 1855; ils prirent la mer de Brême le 12 avril, débarquèrent à Houston le 5 juin et ne parvinrent à Dallas qu'un mois plus tard. Cent jours de voyage, telles étaient les conditions à l'époque et encore ce groupe ne fut pas le plus défavorisé. En voici la composition au départ:

«BURKLY, Charles, 31 ans, tanneur et corroyeur, mégissier, maroquinier, ancien membre du Grand Conseil
 BAER G., 36 ans, instituteur, agriculteur, éleveur d'abeilles
 M^{me} BAER, ménagère, couturière (2 jeunes enfants)
 M^{lle} BAER, Louise, 19 ans, ménage, couture
 M^{lle} BAER, Ida, 18 ans, ménage, couture
 FRICK, Henri, 33 ans, instituteur, forgeron, sciences positives
 M^{me} FRICK, 28 ans, blanchisseuse, ménage, couture (2 enfants)
 STUDER, H., 22 ans, instituteur, brasseur, sciences positives
 VOGEL, M., 30 ans, instituteur, jardinier, éleveur d'abeilles
 ALBIKER, Mathieu, 30 ans, jardinier
 BAER, J., 40 ans, vacher, laiterie, fromagerie, agriculture
 BACHMAN, Henri, 32 ans, cocher, sellier, agriculteur, boulanger
 BLUNTSCHLI, J. J., 19 ans, savonnier, chandelier, boucher
 BOLL, Henri, 24 ans, charcutier, chasseur, pêcheur
 BOIDRON, Louis, 20 ans, coiffeur
 GLATTLI, R., 20 ans, coiffeur
 KNOEPFLI, Jacques, 40 ans, agriculteur
 KOLLER, Ernest, 43 ans, tanneur, comptable
 LANG, Benjamin, 17 ans

MAYER, Joseph, 37 ans, maçon, chasseur
 NAEGELY, Jacques, 17 ans, boucher
 SALLENBACH, Jacques, 33 ans, menuisier-charpentier
 SCHAERER, Jean, 46 ans, agriculteur, éleveur, vigneron
 SCHOCH, Jacques, 27 ans, agriculteur, boulanger, chasseur
 TROXLER, Just, 23 ans, boucher, charcutier, agriculteur
 WEGMANN, Henri, 23 ans, agriculteur, tisserand
 KOLLER, Jacques, 21 ans, étudiant en géologie et zoologie, médecin-vétérinaire, menuisier.»⁸

Soit 31 personnes, dont 23 hommes, 8 femmes et enfants. Savardan de son côté précise⁹ : «Le 5 juillet, notre ami M. Charles Burcly arrivait à Réunion, conduisant un groupe de vingt Suisses, dont l'aspect généralement vigoureux et énergique promettait à la colonie un excellent renfort.» D'où vient que les chiffres ne concordent pas? Dans une lettre à l'Ecole sociétaire à Paris, qu'il informe depuis Houston d'incidents en cours de route, Burkli nous donne la clé : «Je vous dirai que 5 de mes compagnons de traversée ont quitté notre groupe, parce que j'ai jugé qu'ils n'étaient pas des sujets assez aptes aux rudes travaux des commencements. J'ai été peut-être un peu trop sévère, faute dans laquelle mes prédécesseurs, d'après ce que j'ai appris ici, ne sont malheureusement pas tombés. En âme et conscience, j'ai fait ce que j'ai cru de mon devoir et je pars avec les 26 personnes recommandées à la Colonie.» Ainsi, le compte est bon.

Telles furent les arrivées connues en 1855, ce groupe suisse représentant le dernier de ceux parvenus la première année à Réunion, soit 150 immigrants au total.

Par la suite, le nombre des colons doubla, mais les arrivées de Suisses ne paraissent plus s'être effectuées qu'au compte-gouttes et de façon plus individuelle que collective. Dans son livre Savardan mentionne à plusieurs reprises M. Willemain qui est probablement (on a vu plus haut comment il orthographiait Burkly) le Jurassien *Wuillemin* signalé plus haut par Ramseyer¹⁰, il le compte au nombre des «amis horlogers», ainsi que deux frères Henry, probablement Français quant à eux, qui semblent tous trois avoir rejoint Réunion en 1856. Un auteur américain récent, George Santerre, lui-même descendant d'une des seules familles françaises à être demeurées pendant deux générations sur le plateau même de la première colonie, cite deux autres Suisses¹¹ : *Stiffel* et *Willis*; sa fille a eu d'autre part la bonne idée de consulter les fiches encore disponibles à Washington du recensement fédéral de 1860, qui donnent quelques indications complémentaires : originaire d'Argovie et débarqué sans

famille en 1855, Henri Boll fut bientôt rejoint par ses parents, ses deux sœurs, son oncle Jacques *Peier*, puis plus tard par son propre frère Jacques, pharmacien qui connut des revers en Europe¹²; de même Jacques Knoepfli, originaire de Humlikon près de Winterthour, eut bientôt sa femme et sa fille auprès de lui, arrivées en même temps que les parents Boll (venu veuf au Texas, Henri Boll épousa d'ailleurs peu après Elisabeth Knoepfli). Eloïse Santerre cite encore le nom de trois derniers Suisses, *Théodore Marold*, *Witiker* et *Yeuch*, qui semblent avoir rapidement quitté Dallas. Il y en eut peut-être quelques autres, mais je ne dois pas être loin du compte.

Voilà donc les noms retrouvés, à consonance plus alémanique que romande. Une quarantaine d'émigrants suisses au total.

* *
* *

Comment s'adaptèrent ces Suisses à la dure vie de l'Ouest? Combien restèrent au Texas, que devinrent-ils sur place?

«Tous les travaux eurent bientôt leur excellent renfort de Suisses», dit Savardan¹³ malgré ses réserves sur la mauvaise organisation de la colonie. En tant qu'agent exécutif — c'était son titre — dans l'expédition, Victor Considerant était conscient du rôle que pouvait jouer ce groupe ethniquement bien soudé. Aussi s'empressa-t-il d'inclure Burkli dans le premier conseil de direction nommé dès la publication des statuts: «La direction appartiendra à un Conseil présidé par M. V. Considerant, et composé de sept membres au moins. MM. F. Cantagrel, ancien représentant du peuple en France, docteur Savardan, Ch. Burckly, actuellement membre du grand conseil à Zurich, font dès aujourd'hui partie de ce conseil.»¹⁴

Mais les difficultés ne tardèrent pas à accabler les colons, suisses ou pas: «Sept des Suisses de Zurich qui n'ont pas jugé à propos d'entrer dans la Société de Réunion se sont installés à titre de fermier sur une portion de terrain située entre les deux fourches de la (rivière) Trinité», terrain appartenant probablement à la Société, puisque les conditions du bail suivent dans le bulletin qui rapporte les faits¹⁵. Plus tard, Savardan se souvient aussi¹⁶: «Six mois après, dix-neuf sur vingt de ce groupe d'élite avaient quitté la colonie, découragés par les conditions dérisoires d'existence que leur faisait l'agent exécutif» et insiste sur le cas Burkli: «Notre ami, M. Burcly lui-même, si dévoué à notre œuvre et à M. Considerant, mais n'ayant plus confiance ni dans l'un ni dans l'autre

au Texas, partait découragé et s'en allait dans l'Amérique centrale.»¹⁷ Il cite deux autres exemples: la famille Baer et Robert Nussbaumer, sur lesquels il vaut la peine de s'attarder pour comprendre les déceptions, les épreuves de ces pionniers: «A l'arrivée des Suisses, nous crûmes à l'établissement de l'institution, qui m'a toujours paru fondamentale dans notre œuvre, d'école des enfants. M. Gérard Baër, ancien élève de Pestalozzi¹⁸, auteur d'une excellente notice biographique de ce grand homme, qu'il complétait très intelligemment par l'étude sérieuse des admirables vues de Charles Fourier sur l'éducation; M. Baër, père de quatre enfants, doué d'un caractère admirable de douceur et de patience, parlant l'allemand, le français et l'anglais, ayant de solides connaissances théoriques et pratiques en agriculture, ayant, avec toute sa famille, le sentiment et la pratique de la belle musique allemande, M. Baër était réellement un cadeau de la Providence pour l'œuvre phalanstérienne du Texas. Il pouvait, au besoin, être parfaitement secondé par un autre instituteur suisse, excellente nature aussi, M. Vogel.

» Mais M. Considerant répondit à nos questions et à nos sollicitations à ce sujet qu'il était absurde de songer à la création d'une école avec douze ou quinze enfants, et qu'il serait temps d'aviser quand nous en aurions cinquante. Mesdames Baër eurent la liberté d'entrer dans la catégorie de la lingerie (lessivage et repassage) et les dignes femmes en essayèrent et furent obligées d'y renoncer. Il fallait aller (pour la lessive) par tous les temps à un mille des habitations, passer des journées entières sur le bord du West-Fork, tantôt torrent et tantôt flaque d'eau putréfiée, subir là des chaleurs de trente-cinq ou quarante-cinq degrés à l'ombre en été, des froids de dix degrés et plus en hiver, et les pluies d'orage dont le pays est arrosé une fois à peu près tous les mois. Aussi la digne famille Baër abandonna-t-elle Réunion faute d'y pouvoir vivre et alla-t-elle à Dallas chercher quelques ressources dans un petit commerce auquel elle n'entendait pas grand'chose et qu'elle quitta pour créer, près du Fort Worth, une ferme dans laquelle lui manquèrent bientôt et la force musculaire et le capital suffisant. Enfin elle est redescendue, ruinée ou à peu près, vers la Nouvelle-Orléans.»¹⁹ Où l'on perd sa trace. Sans doute trouva-t-elle les moyens de regagner la Suisse. Quant à l'aîné des Nussbaumer, son sort fut plus tragique encore: épuisé par des travaux de défrichage et mise en culture sur la ferme-relais, achetée à Houston par la Société de colonisation, il y attrapa la fièvre jaune en pleine saison chaude et revint, entouré de l'affection due à ce fouriériste de longue date, agoniser à Réunion en septembre 1855.

De pareils coups du sort et conflits affectèrent à tel point les Européens fraîchement immigrés que, fin 1857, il n'en restait pas plus de la moitié au Texas, dont la plupart réfugiés à Dallas. Quand je dis réfugiés, entendons-nous : les salaires dans les centres en plein essor de la frontière étaient très hauts, de l'ordre de cinq à dix fois leur équivalent en Europe pour la main-d'œuvre qualifiée. Celui qui se trouvait dans l'Ouest avec en mains un métier demandé avait toute chance d'y réussir et c'est ce qui arriva à la plupart des colons du groupe phalanstérien qui persistèrent dans leur expérience américaine. Sans compter que ceux qui eurent les moyens de devenir propriétaires d'une maison, ou mieux de terrains, en ville et même en périphérie, se mêlèrent à l'activité favorite des habitants de cette ville-champignon, la spéculation foncière. Témoin le fils Nussbaumer, plus heureux au Texas que son père : quand il repart en France durant l'été 1857, le docteur Savardan fait chez lui sa première étape : « A midi nous nous arrêta mes pour dîner à deux milles de Dallas, chez un de nos anciens colons suisses, M. Jacques Nusbeaumer, qui a fondé là une jolie ferme, et qui, associé à son compatriote Boll, dont il a épousé la sœur, paraît, tout en regrettant la Suisse, heureux de cette prospérité que produisent peu à peu l'ordre et un travail auquel on a été habitué dès l'enfance. Ils ont joint à leurs travaux d'agriculture la profession de boucher, que le voisinage de Dallas leur rend plus facile et lucrative. »²⁰

Le voisinage de Dallas rendit infiniment plus lucrative une opération qu'ils effectuèrent une vingtaine d'années plus tard, le lotissement de leur ferme, qui se trouva peu à peu enclavée dans la zone résidentielle la plus prisée à l'époque, car au terminus d'une des premières lignes de tramway. Aujourd'hui il existe toujours à cet endroit une Nussbaumer Street, près de la Cantagrel Street en souvenir du premier directeur français de la colonie de Réunion — qui fut ensuite à son retour en Europe, le monde est petit pour qui prête l'oreille à ses échos, rédacteur à l'*Indépendant de Neuchâtel* en 1858-1859. En témoigne surtout la très huppée Swiss Avenue dans le centre est du Dallas actuel dont cette ferme fut le noyau et qui représenta l'une des opérations immobilières les plus réussies d'un tandem suisse au tournant du siècle, le promoteur Robert Munger et l'entrepreneur Théodore Beilharz, par ailleurs gendre d'un autre colon parisien de Réunion, Désiré Frichot, bijoutier à l'origine devenu fabricant de matériaux, lui-même beau-frère d'Henri Boll dont il avait épousé l'autre sœur.

Pour les Européens en ces débuts difficiles, on reste en famille, on se fréquente et se soutient entre anciens colons de Réunion ; d'où le nombre

de ce qu'on pourrait appeler les intermariages européens qu'il serait intéressant de pouvoir étudier d'un aspect sociologique, tout comme un autre facteur, l'évolution religieuse des descendants de Réunion : certains mariages ne furent acceptés par la belle-famille que contre adhésion à la foi de celle-ci, prise pour rempart de cohésion ; de même d'autres familles évoluèrent peu à peu d'une appartenance religieuse à une autre en fonction de clivages spécifiques aux églises américaines (presbytérienne et surtout baptiste).

Dallas partait en flèche. De simple hameau fondé en 1841, la ville démarra en même temps qu'arrivaient les disciples de Fourier, et en partie grâce à eux : 350 habitants en 1856 — année où le village devint commune — chiffre intéressant à connaître car égal au nombre des colons de Réunion, qui avant de s'effondrer eut l'ambition de rivaliser avec Dallas, prétendit en vain devenir le centre plus évolué rayonnant sur ce petit bourg voisin. Avec la moitié environ du groupe de Considerant resté sur place, transféré en presque totalité sur Dallas, la ville nouvelle franchit le seuil des 500 habitants, semblable afflux augmentant de moitié en quelques mois sa population et apportant des niveaux de qualifications intellectuelle ou artisanale très supérieurs à ceux des petites villes de la prairie américaine. Il fallait remonter le Mississippi jusqu'à Saint Louis ou descendre à la Nouvelle-Orléans pour en trouver l'équivalent. Un moment arrêté par la guerre de Sécession, l'essor de la ville repart de plus belle avec l'arrivée du chemin de fer en 1872, qui fait gagner en quelques mois 5000 habitants à l'agglomération, la portant à 7000 habitants. Aujourd'hui, Dallas-Fort Worth en compte autour de 3 millions.

Dans ce contexte favorable, les affaires de nos pionniers suisses prospéraient. Henri Frick, l'un des premiers à traverser l'Atlantique avec sa famille en 1855 (car ami de Jacques Nussbaumer débarqué antérieurement, qui lui avait conseillé de déménager en une seule fois) devenait d'abord après la faillite de Réunion maréchal-ferrant dans la campagne ; puis il comprit le parti à tirer du développement de Dallas : en association avec les deux Henri, Knoepfli et son gendre Boll, il se lança dans l'épicerie en gros, où il réussit et réinvestit dans des terrains en centre ville. Très actif lui aussi dans l'immobilier, Henri Boll s'intéresse aux affaires publiques — les deux vont souvent de pair — mais refuse sagement d'être nommé adjoint au maire en 1868, à une date où le pouvoir militaire tenait encore en mains les affaires civiles depuis la guerre de Sécession, pour accepter la charge de trésorier municipal lors des premières élections libres en 1872.

Dans les deux cas devinez qui avait été choisi comme maire, nul autre que Benjamin Lang, le plus jeune des Suisses accompagnant Burkli en 1855, dont le nom s'était entre-temps pour faire plus texan transformé en Ben Long et qui épousa la fille d'un phalanstérien belge. Long démissionne de son mandat en 1870, en profite pour regagner la Suisse, d'où il revient avec une cinquantaine de nouveaux compatriotes dont certains vont prendre une part active à l'essor de Dallas²¹; plusieurs épouseront également des enfants de Réunion.

1872, Long est réélu maire puis accepte, en fin de mandat, le poste de shériff: c'est en portant l'étoile qu'il est tué en 1877 lors d'un règlement de compte à main armée entre cow-boys.

Restons sur cette image de la frontière et résumons-nous. Une demi-douzaine de familles suisses aux convictions fouriéristes ont fait souche à Dallas. Des dix familles de Réunion dont les descendants à la quatrième génération y vivent encore (68 lors d'un tout récent pointage), deux sont suisses, les Boll et les Long. S'il m'est plus facile de dire qui demeura là-bas que l'inverse, c'est que j'ai enquêté sur le terrain au Texas et non en Suisse. Parmi ceux qui rentrèrent il y eut bien sûr Burkli: ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées sociales et ont lu les *Souvenirs* du Fleurisan James Guillaume²² se rappellent que Burkli et Guillaume se retrouveront côte à côte au bureau du 1^{er} congrès de Genève (1866) puis du 2^e congrès de Lausanne (1867) de l'Internationale²². Rentré en Europe, lui resta donc fidèle à ses principes. Quant à ses compagnons installés à Dallas, la plupart réussirent dans l'immobilier et la construction, c'est-à-dire le secteur le plus spéculatif qui soit. Partis socialistes et Européens, ils devinrent Américains et capitalistes. Ironie des choses, sourire de l'histoire...

* *
*

Par cette note, le modeste chercheur d'outre-Jura que je suis souhaiterait remercier des historiens de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds qui l'ont aidé dans le cadre d'un travail plus large sur l'influence du fouriérisme aux Etats-Unis.

Si à leur tour ces quelques informations peuvent être complétées par d'autres sources locales, le *Musée* acceptera sans doute de servir de relais. Ainsi va la chaîne entre chercheurs.

Bruno VERLET

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

¹ Cf. le *Musée neuchâtelois*: M. DIACON, « Les phalanstériens dans le canton de Neuchâtel », 1892, pp. 205-208; J. RAMSEYER, « Les premiers socialistes neuchâtelois », 1977, pp. 23-36.

² J. RAMSEYER, *Le mouvement phalanstérien dans le canton de Neuchâtel*, Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 114 pages, 1974. Ici cité pp. 60 et 61.

³ — V. CONSIDERANT, *Au Texas*, 1^{re} édition, 190 pages, Librairie phalanstérienne, Paris, 1854; j'utilise ici la 2^e édition, 334 pages, Ecole sociétaire, Paris, 1855, qui contient des développements utiles sur le lancement de la Société de colonisation.

— *Bulletin de la Société de Colonisation Européo-Américaine au Texas*, paru à Bruxelles du début 1855 à la fin 1860, 24 numéros à notre connaissance. Les collections partielles conservées à l'Institut français d'Histoire sociales aux Archives nationales, Paris, et à la Dallas Public Library permettent de reconstituer l'ensemble (cité ici comme *BSCA*).

— D^r SAVARDAN, *Un naufrage au Texas*, 344 pages, Garnier, Paris, 1858.

⁴ On se rappelle que la Savoie fut seulement rattachée à la France en 1860.

⁵ Il existe au Barker Texas History Center à Austin un exemplaire de cette traduction en 3 fascicules: *Auswanderung nach Hoch-Texas*, aus dem Französischen übersetzt von der Schweizer-Phalanx in Zürich (Karl Bürkli und Kaspar Bär), Orell-Füssli, Zürich, 1855.

⁶ *BSCA*, *op. cit.*, numéro de mai 1855.

⁷ *BSCA*, bulletin de janvier 1855.

⁸ *BSCA*, *op. cit.*, numéro de mai 1855, le désordre alphabétique du texte est ici conservé. Sur l'émigration suisse et neuchâteloise aux Etats-Unis, cf. Gérald ARLETTAZ, « Emigration et colonisation suisses en Amérique, 1815-1918 », dans *Etudes et Sources*, 5, 1979, pp. 8-83.

⁹ *Op. cit.*, p. 84.

¹⁰ Qui l'orthographe d'ailleurs Willemin (p. 51 de son mémoire), sans doute à partir des renseignements communiqués par l'historien genevois Marc Vuilleumier.

¹¹ G. H. SANTERRE, *White Cliffs of Dallas*, 162 pages, The Book Craft, Dallas, 1955; cité p. 37.

¹² Après avoir séjourné d'abord à Harvard auprès d'un autre Suisse, le zoologiste et pédagogue connu Louis Agassiz, Jacques Boll forme au Texas avec le Français Julien Reverchon, fils d'un des fouriéristes demeurés sur le site même de Réunion, une des équipes de naturalistes américains les plus renommées. Mais comme il ne fut pas lui-même membre de la colonie, je ne le mentionne qu'au passage, encore qu'il ait lui aussi sa rue à Dallas, tout près de Reverchon Park, en bordure de Turtle Creek, le secteur le plus fastueusement résidentiel de la ville, où furent tournées les séquences en extérieur des riches villas du célèbre feuilleton télévisé *Dallas*.

¹³ *Op. cit.*, p. 84.

¹⁴ *Au Texas*, p. 319; Cantagrel alors proscrit politique hors de France sous le Second Empire, comme Victor Considerant; ce dernier était originaire de Salins dans le Jura français.

¹⁵ *BSCA* de décembre 1855.

¹⁶ *Op. cit.*, p. 84.

¹⁷ *Op. cit.*, pp. 96-98, je manque de détails sur cet épisode en Amérique Centrale, si ce n'est que Considerant avait menacé la Chambre du Texas en 1855 de partir installer son phalanstère au Honduras si aucune cession de terres gratuites ne lui était accordée par voie législative.

¹⁸ Le grand pédagogue d'Yverdon, disciple de Rousseau.

¹⁹ *Op. cit.*, pp. 96-98.

²⁰ *Op. cit.*, p. 269.

²¹ Cette seconde vague de Suisses à Dallas mériterait une enquête séparée mais sort du cadre ici traité.

²² J. GUILLAUME, *L'Internationale. Documents et Souvenirs*, tome I, Sté nouvelle de librairie, Paris, 1905. Le premier volume de ces *Documents et Souvenirs* (1864-1877) vient d'être réédité chez Grounauer à Genève, avec une très solide introduction du professeur Vuilleumier.

BIBLIOGRAPHIE

Il y a deux ans, paraissait *Aspects du livre neuchâtelois*; quinze études réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise, publiées par Jacques Rychner et Michel Schlup. L'index a été établi par Bernadette Gavillet. Neuchâtel: Bibliothèque publique et universitaire, 1986. XVI, 528 pages, ill., fac.-sim., 24 cm.

Cet ouvrage regroupe 15 études relatives à l'histoire de l'imprimerie, de l'édition, de la production typographique neuchâteloise depuis la première presse installée à Neuchâtel en 1533 par Pierre de Vingle jusqu'à l'épanouissement de la presse politique et d'opinion à la veille de la Première Guerre mondiale. Seize chercheurs internationaux et érudits locaux ont collaboré à cet ouvrage unique dans l'histoire du livre neuchâtelois par l'importance de l'information et la qualité de la recherche.

Marquée par la Réforme, l'année 1533 voit la parution du *livre des marchands*, imprimé par Pierre de Vingle. Le professeur Louis-Edouard Roulet montre par quels chemins, Neuchâtel a pu alors se trouver le centre de diffusion de la propagande réformée en pays de langue française et on comprend mieux encore le rôle joué par Berne dans cette entreprise.

M^{lle} Gabrielle Berthoud reprend la plume pour nous parler des libraires et du commerce de livre dans la Seigneurie au XVI^e siècle. Il y a alors deux libraires installés à Neuchâtel, tous deux d'origine française, également relieurs. Les ouvrages en circulation sont tous à caractère religieux.

Du XVI^e siècle, nous passons tout naturellement au XVIII^e siècle et c'est M. Rodolphe Zellweger qui rappelle que le 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise coïncide avec le 250^e anniversaire du *Mercure suisse* paru à Neuchâtel. Cette revue occupe une place importante à l'époque des lumières, même si par la suite, elle connut des périodes d'éclipses. Elle fut imprimée sur les presses neuchâtelaises de 1732 à 1784. Sa devise était «contribuer au bien public». Il semble que les auteurs souvent anonymes aient toujours essayé de concilier l'esprit du siècle et l'esprit national.

Robert Darnton s'applique dans son article à étudier le livre français depuis Neuchâtel dans la période prérévolutionnaire. Cette période va être faste pour l'imprimerie neuchâteloise qui non soumise à la censure royale française, se verra confier l'édition de nombreux ouvrages interdits. Lorsqu'en 1789, l'instauration de la liberté de la presse est déclarée, la STN est privée d'une grande partie de ses débouchés et signe le début de son déclin.

Comment était pratiquée l'édition d'un de ces ouvrages interdits, quelles étaient les démarches à suivre, les problèmes rencontrés, Jérôme Vercruyse nous le montre à travers l'exemple de l'ouvrage du *Système de la nature*, malgré le danger de sanctions encourues, l'affaire pouvait être profitable, c'est ce que nous indiquent les comptes retrouvés. Cet ouvrage commandé par un libraire bruxel-

lois rapporta à peu près trois fois plus qu'il n'avait coûté à la STN qui avait pris le risque de l'imprimer. L'autre intérêt de cette étude est de montrer les liens étroits, intellectuels comme commerciaux qui se créaient entre capitales.

Il était impossible de passer sous silence le passage de Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté et Ralph A. Leigh nous retrace les péripéties de Frédéric-Samuel Ostervald et l'édition des œuvres de Rousseau, en particulier les *Confessions*, édition qui lui échappa au profit de la Société typographique de Genève.

La STN dans sa période la plus florissante entretint de bonnes relations avec divers libraires et Anne Reymond nous retrace celles du libraire Samuel Girardet du Locle avec la Société. Cette étude montre par ailleurs l'importance prise à ce moment-là par la ville du Locle et l'intérêt toujours plus grand de la population pour les livres, ainsi que les genres littéraires les plus demandés.

On ne se contente bien sûr pas de relations commerciales avec des libraires de la Principauté. La STN étend largement à l'extérieur ses activités et Georges Andrey a étudié les relations entretenues par une libraire fribourgeoise Madeleine Eggendorffer. Il est intéressant de savoir le rôle important que pouvait jouer une femme à cette époque, nous voyons ses dons de commerçante ainsi que sa large culture personnelle.

Sortons maintenant de Suisse et laissons à Anne Machet le soin de nous parler des clients italiens de la STN. Elle aura des clients fidèles à Milan, Livourne, Bergame, Venise... Les chiffres montrent un énorme brassage de livres en Europe à la fin du XVIII^e siècle.

L'étude n'aurait pas été complète si Jacques Rychner n'avait pas, lui, montré le travail du dedans, c'est-à-dire le travail du typographe. Il s'est attaché à Jacques-Barthélémy Spineux, typographe à la STN de 1772 à 1806, venu de Liège, il est lui aussi étranger dans la ville. Après le travail du prote, il est intéressant de voir Michel Schlup nous expliquer comment fonctionnait la préparation d'une édition et c'est l'impression des œuvres de Charles Bonnet par Samuel Fauche qui nous est donnée en exemple.

Puis en cette fin du XVIII^e siècle, nous rencontrons la presse d'opposition, opposition à la Révolution et à ses idées puisque ce sont les écrits de Louis Fauche-Borel imprimeur de la contre-révolution que Jean-Daniel Candaux a étudiés dans cet article, à travers ses mémoires, mémoires sur la vérité desquelles on pouvait émettre quelques doutes, mais dont Jean-Daniel Candaux semble pouvoir aujourd'hui, affirmer l'authenticité et le sérieux.

Au XVIII^e siècle, la STN a vécu ses plus beaux jours, mais ses activités se poursuivent au siècle suivant et Jean Courvoisier s'est attaché à montrer à travers deux affaires, un divorce et une faillite, les rapports entre les imprimeurs et clients. Dans le premier cas, il s'agit de la vie privée du lithographe Hercule Nicolet, ce même Nicolet fait faillite, faillite dans laquelle fut impliqué l'illustre géographe Louis Agassiz.

Dépassant un peu le cadre de Neuchâtel-ville, l'imprimerie neuchâteloise gagne les Montagnes et Pierre-Yves Tissot étudie ses origines en 1806 jusqu'à

la révolution de 1848, au Locle. Le premier numéro de la *Feuille d'Avis des Montagnes* sort de presse le samedi 12 avril 1806. L'imprimerie Luthard est déjà soutenue par Philippe Courvoisier qui la reprendra à son compte, puis, en 1831, la Chaux-de-Fonds aura son imprimerie avec son premier journal.

L'activité des imprimeries des Montagnes va être de plus en plus liée aux événements politiques et à l'évolution sociale de cette fin de XIX^e siècle. C'est ce que nous explique l'article de Jean-Marc Barrelet et Jacques Ramseyer, consacré plus particulièrement à l'étude de la presse politique dans les montagnes neuchâteloises. Tous les journaux, ils sont nombreux à se succéder, certains bien éphémères, ont pour but de défendre certaines idées. D'ailleurs plusieurs rédacteurs ou imprimeurs de l'époque deviendront d'illustres hommes politiques, par exemple Numa Droz.

La richesse de la documentation fait de cet ouvrage une source de renseignements si importants qu'aucun résumé ne peut en donner une idée complète. Nous nous sommes efforcé en suivant l'ordre chronologique et en suivant le fil conducteur, de donner au lecteur le désir d'en savoir plus et de parcourir l'original pour en découvrir toutes les richesses et apprécier le travail et la précision scientifique de ses auteurs.

Madeleine BUBLOZ

Les Gorges de l'Areuse. Ouvrage publié à l'occasion du centième anniversaire de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse. Neuchâtel. A la Baconnière, 1986, 280 pages, ill.

En 1902, le géologue Auguste Dubois publiait sous le titre *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van* une copieuse monographie consacrée aux divers aspects de cette région du canton. Ce livre, écrit par un scientifique aux compétences multiples, garde sa valeur en dépit des années. Aujourd'hui une telle entreprise n'est plus possible: seul un travail d'équipe permet de grouper utilement la collaboration de spécialistes. C'est la formule qu'a adoptée la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse pour commémorer le centenaire de sa fondation, le 4 novembre 1886. Ainsi est né un remarquable ouvrage réunissant les apports divers de vingt et un auteurs. Les sujets purement scientifiques (géologie, hydrographie, flore, faune, voies de communication) sont naturellement privilégiés. Quant aux historiens, ils s'intéresseront plus particulièrement aux deux chapitres qui figurent en tête de l'ouvrage. L'un dû à M. François Matthey (*Recherches sur l'iconographie des Gorges*, p. 11) illustre bien, par l'étude des images, l'évolution de la sensibilité artistique à travers deux siècles d'iconographie. La matière, à vrai dire, n'est pas abondante, et il a fallu à l'auteur de l'article le flair particulier que nous lui connaissons et de solides connaissances pour repérer, grouper et commenter les estampes, gravures, dessins et peintures

qu'a suscités chez les artistes la sauvage beauté des Gorges. Une riche annotation, localisant les œuvres existantes, a permis d'alléger l'exposé lui-même: ce dernier se situe, en principe, sur le plan historique, même si, pour l'époque récente où la production artistique se multiplie, il ne néglige pas les divisions thématiques. Il est bien certain que le Val-de-Travers — et avec lui les Gorges de l'Areuse — a été révélé aux lettres françaises par le séjour qu'y fit Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe lui-même, ses visiteurs aussi, ont évoqué à mainte reprise la coloration particulière de son paysage. La sensibilité préromantique naissante y a trouvé un aliment de choix, même si l'«imaginaire» occulte souvent les réalités concrètes. En rousseauistes avertis, MM. Marc et Frédéric Eigeldinger glanent patiemment dans les textes les passages où Rousseau et ses hôtes occasionnels révèlent à leurs lecteurs le Val-de-Travers, ses lieux comme ses hommes. Les outrances et les contradictions n'y manquent pas: «Je regarde Môtiers comme le plus vil et le plus venimeux qu'on puisse habiter» (1763), mais les bords de l'Areuse sont «aussi charmants que ceux du Lignon» (même année). Les auteurs montrent bien qu'en définitive le paysage importe ici surtout comme support et stimulant d'une rêverie où se fondent objet et sujet pensant (*L'âge d'or et l'exil: J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, p. 21). Dans le domaine des idées, mentionnons encore l'étude de M. Marc Emery sur *L'histoire de la monumentalité des Gorges* (p. 41: la découverte d'un paysage nouveau, l'«urbanisation» — toute relative — des Gorges de l'Areuse par la création de sentiers les rendant accessibles vont de pair avec l'émergence d'un concept nouveau: celui de la monumentalité naturelle, de la cathédrale. M. Emery décèle dans ce phénomène mental et verbal l'influence de l'esthéticien anglais John Ruskin.

Ajoutons qu'une riche illustration, due au photographe Jean-Jacques Grezet, agrmente les pages de ce livre, tempérant en quelque mesure l'austérité savante de certains de ses chapitres.

Alfred SCHNEGG

Raoul COP, *Moulins oubliés du Haut Jura neuchâtelois. Histoire, fonctionnement, inventaire*. Chez l'auteur, la Chaux-de-Fonds, 1987, 216 pages, ill.

L'histoire des techniques industrielles suscite actuellement un regain d'intérêt. Négligées longtemps par la recherche historique, les activités artisanales d'autrefois ne sont plus l'apanage exclusif des musées. Sur le terrain, on découvre leurs traces. Des documents nouveaux surgissent. Patiemment collectés et interprétés, ils permettent de mieux comprendre comment s'élaboraient les produits manufacturés, par quelles voies ils étaient diffusés, quelles étaient leur importance économique, leur rôle social. L'histoire des moulins, des rouages mécaniques en général, est un sujet de choix. Dans le cadre du Pays de Neuchâtel, plusieurs études leur ont été consacrées. Les activités industrielles de Serrières ont fait l'objet, en 1922 déjà, d'une savante monographie due à Willy

Habicht; les moulins y tiennent naturellement une large place. Ceux du Val-de-Ruz ont été étudiés par M. Maurice Evard (1978) et ceux de Saint-Blaise par le docteur Olivier Clottu (1979). M. Cop, quant à lui, a entrepris d'évoquer ceux qui s'activaient dans les actuels districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Il s'agit, en gros, des anciennes « Montagnes » de la seigneurie de Valangin, région qu'on ne soupçonnait pas si riche en établissements de ce genre. L'ouvrage apporte ainsi beaucoup d'inédit. Une partie générale traite successivement des conditions juridiques de l'exploitation meunière, du fonctionnement des moulins et autres établissements similaires (scieries, battoirs, forges), de l'activité du meunier et de l'extinction progressive de son industrie. Dans une seconde partie, M. Cop dresse un inventaire descriptif, site par site, de soixante-sept établissements repérés dans le périmètre indiqué. Ce qui postule une bonne connaissance des lieux et une large documentation. L'auteur a puisé cette dernière à des sources très diverses, publiques et privées, des arrêtés du Conseil d'Etat aux journaux manuscrits que tenaient fidèlement certains particuliers. Elle est même si abondante que M. Cop a renoncé à citer les références qui lui ont permis d'établir, sur des bases solides, la chronologie des moulins qu'il décrit. Histoire compliquée d'ailleurs, vu la fragilité de ces établissements, les changements de propriétaires, les arrêts et reprises d'exploitation. Les lacunes de notre information restent nombreuses, certaines localisations douteuses: l'auteur ne le dissimule pas. Des croquis topographiques permettent chaque fois de situer dans le terrain — dans la mesure du possible — l'emplacement qu'occupait le moulin, dont certains éléments sont encore discernables aujourd'hui; parfois même subsiste le bâtiment désaffecté. L'intérêt d'un tel inventaire n'est pas niable: il nous révèle un aspect important, mais méconnu aujourd'hui, de notre patrimoine collectif. L'auteur s'est voulu concis: c'est la raison sans doute pour laquelle il n'a pas reproduit certains textes originaux qu'il avait à sa disposition et qui n'eussent pas manqué d'être révélateurs: c'est là le léger regret que nous inspire la lecture de cet utile ouvrage.

Alfred SCHNEGG

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale, au château de Valangin,
samedi 11 juin 1988*

M^{me} Madeleine Bubloz, présidente de la Société d'histoire et d'archéologie, accueille les membres pour la 124^e assemblée générale qui se tient dans la salle des Chevaliers du château de Valangin.

La présidente est heureuse de souhaiter la bienvenue à M^{lle} Lucienne Hubler, présidente de la Société vaudoise d'histoire, et à M. Cyril Gigandet, président de la Société jurassienne d'émulation. Elle nous fait part aussi de la liste des personnes excusées pour cette assemblée. Malheureusement 14 décès de nos membres sont à déplorer cette année. Un certain nombre de démissions, dues en grande partie à l'âge de nos membres, vient aussi réduire nos effectifs. Mais c'est avec grand plaisir que M^{me} Bubloz reçoit trois nouveaux membres vétérans, ce sont MM. Alfred Schnegg, Constantin Comina et Jean-Jacques de Pury, qui sont donc sociétaires depuis cinquante ans.

Rapport de la présidente cantonale. M^{me} Madeleine Bubloz remercie les deux présidents des sections de la société, à savoir M. Patrice Allanfranchini pour le Littoral et M^{me} Simonne Meyrat pour les Montagnes, pour l'organisation de la saison des conférences.

Lors de la conférence de M. Caspard, l'an passé, il s'était révélé que l'acoustique de la salle n'était pas toujours suffisante et grâce à la générosité d'un de nos membres, nous bénéficions maintenant d'une installation sonorisée. La présidente remercie encore vivement cette personne.

La Fête d'été de 1987, organisée au château de Vaumarcus avec la collaboration de son propriétaire M. Claude Thalman, a connu un immense succès. M^{me} Bubloz remercie l'infatigable conservateur du château de Valangin, M. Maurice Evard, dont le prochain départ nous chagrine tous. La présidente prend aussi congé aujourd'hui de M^{lle} Rose-Marie Girard qui a su organiser avec tant d'amour et de compétence le secteur des dentelles anciennes, dont les collections ont permis à M^{mes} Montandon et Jaquet d'organiser une superbe exposition qui se tient en ce moment dans le cellier du château. Les collections de ce dernier se sont enrichies par l'acquisition d'un tableau de Pierre de Salis-Soglio, présenté dans la salle des Chevaliers, achat réalisé grâce à une subvention de 8000 francs du département de l'Instruction publique complétée par 1500 francs de la Société d'histoire.

Quant aux publications de la Société, les promesses seront tenues. Pour Noël, les membres recevront l'ouvrage de M. le professeur Rémy Scheurer sur l'histoire des Chambrier. M^{me} Bubloz signale le numéro spécial du *Musée neuchâtelois* dédié à M. Jean Courvoisier et qui peut être acheté aux archives de l'Etat.

Après ce panorama de l'année écoulée, notre présidente nous rappelle le programme chargé de 1989, où nous célébrerons le 125^e anniversaire de la Société d'histoire et le bicentenaire de la Révolution française.

Rapport de M. Patrice Allanfranchini, président de la section du Littoral. Six conférences ont été organisées par la section cette année; le 26 novembre 1987, M^{me} Denise de Rougemont, conservatrice du Cabinet de numismatique au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, présente une *Esquisse monétaire de la Suisse*; le 10 décembre 1987, c'est M. Marcel Garin, professeur à l'Ecole normale de Neuchâtel qui parle de *La maison du Prussien et le Gor de Vauseyon*; le 21 janvier 1988, M^{me} Caroline Clerc, conservatrice de la section des Arts décoratifs au Musée d'art et d'histoire, et M. Jean-Pierre Jelmini, archiviste de la Ville, donnent une conférence sur *Le clavecin de Rückers ou de Marie-Antoinette* suivie d'un petit concert donné par M. Pierre L. Haesler; le 11 février c'est M. Raoul Cop qui présente *Les 1001 facettes de la vie quotidienne d'autrefois restituées par les notaires des Montagnes (1600-1800)*; le 10 mars, M. Roger Vionnet donne une conférence sur *L'Irlande, promenade d'aujourd'hui aux croix celtiques*; le 24 mars, M^{lle} Sylvia Robert parle *Des dentelles neuchâtelaises*. L'excursion de la section est reportée à l'automne.

Rapport de M^{me} Simonne Meyrat, présidente de la section des Montagnes. Neuf manifestations ont été organisées cette saison 1987-1988 dans les Montagnes. En septembre, M. A. Curtit, conservateur du Musée international d'horlogerie, présentait l'exposition *La Main et l'Outil*; en octobre, c'est M^{me} Sylviane Musy, conservatrice du Musée d'histoire et médailler de la Chaux-de-Fonds, qui nous guidait dans l'exposition *Eaudace* organisée pour la commémoration du centenaire de l'arrivée des eaux à la Chaux-de-Fonds; en octobre toujours, M. Michel von Wyss, administrateur de la société immobilière Petit Paris S.A., nous faisait découvrir le café du *Petit Paris après sa restauration*; en novembre, le Club jurassien nous invitait à la conférence de M. Alfred Guye, *Dernières nouvelles de notre passé neuchâtelois de 1600 à 1707*; en décembre, M. Roland Blättler, conservateur assistant au Musée de l'Ariana à Genève, donnait une conférence intitulée *A l'affût d'un patrimoine ou les coulisses d'un musée de céramique*; en janvier 1988, M^{me} Denise Leesch, archéologue, parlait des *Chasseurs de chevaux de Champréveyres*; en février, M. Raoul Cop, instituteur à la Chaux-de-Fonds, présente *Les 1001 facettes de la vie quotidienne d'autrefois restituées par les notaires des Montagnes*; en mars, M^{lle} Sylvia Robert, assistante en histoire à l'Université, présentait *La dentellerie, industrie neuchâtelaise oubliée*; la saison de conférences se terminait en avril par une présentation de la ferme de *La Bourdonnière* par

M. Hasler, président de la Fondation. L'excursion, organisée par M^{me} Nicole Bosshart, a emmené les membres le premier samedi de juin au *Musée régional du Vieux Coppet*, au *Château de Coppet* et l'après-midi au *Château de Penthes* qui abrite le *Musée des Suisses à l'étranger*.

Rapport de la trésorière et des vérificateurs des comptes. Le rapport du bilan et des comptes de pertes et profits de la Société d'histoire établis au 31 décembre 1987 a été distribué par M^{me} Simone Apothéloz. MM. P.-A. Piaget et R. Poget en confirment l'exactitude. L'assemblée accepte ces comptes.

Bilan au 31 décembre 1987

<i>Actif</i>	<i>Actif</i> Fr.	<i>Passif</i> Fr.
100 Caisse	133,05	
101 CCP 20-1247-9	2.620,65	
102 CCP 20-6249-7 (section de Neuchâtel)	5.582,50	
103 BCN c/Epargne 5785.01	51.902,90	
105 SBS c/129.615 «Parures et vêtements»	8.896.—	
106 SBS c/E.22875.8 (section des Montagnes) ...	400,95	
110 BCN — Titres au pair	107.000.—	
120 Impôt anticipé à récupérer	1.758,40	
150 Actif transitoire	805.—	
 <i>Passif</i>		
200 Fonds Auguste Bachelin (Fr. 10.000.— inaliénable)		14.386,65
201 Fonds Antoine Borel (Fr. 10.000.— inaliénable)		10.000.—
202 Fonds Jaquet-Droz (Fr. 5000.— inaliénable) ..		7.158,70
203 Fonds Fritz Kunz (Fr. 5000.— inaliénable) ...		7.263,35
204 Fonds des publications (Fr. 15.000.— inalié- nable)		91.276,55
210 Réserve pour expositions		3.353,09
212 Réserve «Château et musée de Valangin»		13.538,45
220 Réserve section de Neuchâtel		5.582,50
221 Réserve section des Montagnes		400.—
225 Réserve «Parures et vêtements»		8.896.—
250 Capital 1 ^{er} janvier 1987	16.745,71	
+ bénéfice 1987	497,50	
		<u>17.243,21</u>
	<u>179.099,45</u>	<u>179.099,45</u>

Compte de pertes et profits au 31 décembre 1987

<i>Recettes</i>		<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
		Fr.	Fr.
300 Cotisations	24.375.—		
— ¹ / ₃ s/Fonds des publications ...	<u>8.125.—</u>		16.250.—
301 Dons			2.100.—
302 Part aux revenus s/Titres			785,15
 <i>Dépenses</i>			
400 Subvention section de Neuchâtel		3.500.—	
401 Subvention section des Montagnes		1.500.—	
409 Subvention «Château et musée de Valangin»		3.250.—	
402 Cotisations, abonnements, etc.....		5.039,35	
404 Affranchissements, taxes CCP		589,80	
405 Assemblée générale, Fête d'été, Comité		2.814,50	
406 Frais divers		<u>464.—</u>	
		18.637,65	19.135,15
Bénéfice de l'exercice		<u>497,50</u>	
		<u>19.135,15</u>	<u>19.135,15</u>

Rapport du conservateur du château et du musée de Valangin. Le rapport est lu par M. Gallandre, en raison de l'absence de M. Maurice Evard. Le départ du conservateur prévu pour la fin 1988 a provoqué un exercice 1987 assez mouvementé. Mais grâce aux collaborateurs du musée tout s'est bien passé. M. et M^{me} Sandoz accueillent les visiteurs toujours plus nombreux (12.254 pour 1987). M. Maurice Evard tient à remercier les responsables des différents secteurs, à savoir M^{mes} et MM. R.-M. Girard, M.-L. Montandon, M. Luciani, J. Geiser, R. Jaquet, A. Vouga, R. Gallandre et R. Poget aidés dans leur travail par de nombreux collaborateurs occasionnels. L'entretien des collections se poursuit et cette année c'est le fichier *Parures et vêtements* qui a été mis à jour. L'intendance des bâtiments continue l'entretien des lieux: déshumidification du galetas, plancher de la salle des Chevaliers, rampe d'accès sont les travaux réalisés cette année. L'isolation de la terrasse est à l'étude. Pour les activités de l'année écoulée, on peut relater la restauration du chariot de munition, le tir au canon du 1^{er} Mars, la nouvelle présentation de la salle d'armes, les deux vitrines au galetas montrant des toiles peintes et des poids et mesures, une armoire-vitrine dans la salle Louis XVI présentant des travaux proches de la dentelle aux fuseaux.

Le traditionnel cours de dentelles a eu lieu en juillet aux Hauts-Geneveys. L'exposition-vente Albert Zimmermann a connu un vif succès; « Instants sauvages » fut une exposition des Chasseurs sans fusils, deux concerts et la « Journée du Seyon » ont encore eu lieu dans le cellier. Du 1^{er} mars au 17 avril 1988, *Le Val-de-Ruz au début du XX^e siècle* fut une exposition réalisée grâce aux négatifs sur verre de François Montandon, et l'actuelle exposition *La dentelle aux fuseaux au Pays de Neuchâtel* a été conçue par M^{me} Montandon et les dentellières. Les comptes du musée sont en équilibre.

Liste des donateurs et donatrices: M^{mes}, M^{lles}, MM. Allemann, Apothéloz, Attinger, Barbezat, Benoît, Béguin, Berger, Berthoud, M. Bourquin, Bourquin (Yves Rose), Borel, Brandt, Choffat, Comtesse, de Dardel, Dauwalder, de Coulon, Duckert, Delachaux, R. et M. Evard, Favre, Favarger, Feller, Février, Fitzé, Gallandre, Girard, Glauser, Geninasca, Gramm, Grau, Girard, Guex, Huguenin, Jacot, Jacot-Guillarmod, Jehlé, Junod, Juvet, Kunz, L'Eplattenier, Magnin, F. et Z. Matthey, Mauler, Molbert, Menzel, de Montmollin, Marcel, de Perrot, Peter, Petitpierre, Reymond, Robert, Röthlisberger, Rotschild, Rumley, Rychner, A.C. et S. Sahli, Sandoz, Schneitter, Schneitter-Pelet, Strohmuseum Wohlen, Simmen, Schmid, Terrisse, Tinembart, Vouga, Vuilleumier, Walter.

Réception des nouveaux membres. Sont admis à l'assemblée générale du 11 juin 1988: M^{me} Jacqueline Fuhrer, de Chézard; D^r Pierre Gabus, de Cormondrèche; M^{me} Marie-Claude Gendre, de Peseux; M^{me} Marilou Gonin, de la Chaux-de-Fonds; M^{me} Evelyne Guye, des Ponts-de-Martel; M. Jean-Daniel Goumaz, du Locle; M^{me} Kellita Haenni, de Neuchâtel; M. Fernand Jobin, de Cormondrèche; M. Guy Muller, de Saint-Aubin; M. Wulf Müller, de Boudry; M. Alexandre Renaud, de Saint-Aubin; M^{lle} Lucienne Reinewald, de la Chaux-de-Fonds; M. Jean-Jacques de Reynier, de Corcelles; M. André Sandoz, de la Chaux-de-Fonds; M. Vincent Schneider, de Cortaillod; M. Francis Sermet, de Saules.

Mutations au comité. Le comité pour l'année 1988-1989 reste le même. M. Jean-Daniel Goumaz, nouveau président de la section des Montagnes, M^{me} Simonne Meyrat, désirant arrêter son activité après huit années de présidence, prendra place au sein du comité.

Nomination des vérificateurs des comptes. MM. P.-A. Piaget et R. Poget ont accepté de renouveler leur mandat pour 1988. M. P. Duckert est suppléant.

Cotisation et budget. Grâce à l'augmentation des cotisations à 30 francs, le budget de la société devrait être équilibré. Les dons facultatifs pour le château de Valangin s'élèvent à 2358 francs. Le comité remercie tous les donateurs. M^{me} S. Apothéloz donne lecture du budget 1988. Celui-ci est accepté par l'assemblée.

Désignation du lieu de la 114^e Fête d'été. Elle aura lieu le 10 septembre prochain à l'île Saint-Pierre, où les sociétaires se sont rendus en 1888. M. Andres Moser nous parlera des dernières fouilles entreprises sur les lieux.

Attribution du prix Fritz Kunz. La section du Littoral a attribué le prix à M. Raoul Cop pour sa conférence intitulée *Les 1001 facettes de la vie quotidienne d'autrefois restituées par les notaires des Montagnes.*

Conférence de M. Philippe Gern, ancien président de la société: «Le commerce de la Suisse avec la France au XIX^e siècle.»

C'est la découverte aux Archives Nationales, à Paris, de statistiques sur les relations douanières franco-suisse qui a amené M. Philippe Gern à étudier ce sujet. Ce qui l'a particulièrement intéressé, c'est le rôle que le commerce a joué dans les rapports entre la Suisse et la France. Depuis la Révolution, la France a adopté une attitude protectionniste amenée à son comble avec le blocus continental. Aussi, à la chute de l'Empire, la Suisse se met à espérer. Mais la Restauration ne provoque aucun changement, bien au contraire, les entraves économiques augmentent, ce qui est gênant pour la Confédération, dont le principal débouché commercial est la France, et qui par ailleurs n'a aucune protection douanière. Par l'*Acte de rétorsion*, les Confédérés essayent de lutter contre la France, mais leurs divisions internes gênent l'application de leur projet et les commerçants cherchent de nouveaux débouchés plus lointains. Dans les années 1830-1840, les Français n'hésitent pas à critiquer la politique d'industrialisation helvétique. Vers 1830, la Prusse forme une union douanière avec les Etats germaniques du Sud, ce qui inquiète encore plus les Suisses et certains cantons hésitent à y adhérer. En France, quelques personnes désirent abandonner la politique protectionniste de peur que les Suisses tombent dans le giron commercial germanique. Mais de leur côté les Suisses ne veulent pas s'engager, mais les systèmes douaniers des pays limitrophes les poussent à étudier une politique économique et douanière. L'essor du commerce étant dû à: 1. la modération du taux des impôts; 2. la liberté de commerce et 3. la facilité pour les commerçants à trouver des capitaux, la Diète préconise la liberté de commerce. Sous Louis-Philippe, un assouplissement du système est l'étude, les Suisses essayent alors de demander des accords spéciaux sur cinq produits: les étoffes de soie et de coton, les toiles de lin et de chanvre, l'horlogerie, les tresses de paille et les bêtes à cornes, les chevaux, le fromage. Mais le Parlement français n'est pas d'accord. 1848 change bien des choses, la Constitution helvétique abolit les douanes intérieures et une taxe de nature fiscale est perçue pour les marchandises importées, ce qui mécontente l'Etat français. En 1860, Napoléon III décide de rompre le système protectionniste et signe un traité secret avec l'Angleterre d'abord, puis après avec les autres partenaires commerciaux de la France, qui se trouva pourvue de deux systèmes douaniers: le tarif général, et le tarif conventionnel avec les partenaires liés par des accords. La Suisse désire participer à ces

accords particuliers, mais ne peut offrir des échanges douaniers particuliers étant donné qu'elle pratique le libre-échange. La France exigea alors des concessions à caractère politique : la garantie de la propriété intellectuelle et le libre établissement des juifs en Suisse. Ces accords permettent un essor de l'économie suisse, quoique la balance commerciale reste favorable à la France. En 1870 commence une phase de dépression qui relance les idées protectionnistes dans différents pays. En 1881, un nouveau tarif général français touche particulièrement les produits manufacturés, donc les soieries et cotonnades helvétiques. En Suisse, un mouvement protectionniste se fait jour aussi et les comptes déficitaires de la Confédération poussent à une nouvelle étude du tarif fédéral des péages qui voit le jour en 1884. La Suisse doit renégocier avec ses partenaires commerciaux, notamment avec la France avec qui un traité est signé en 1882, après bien des tribulations, pour une durée de dix ans. Mais un nouveau vent protectionniste souffle sur l'Europe entière, n'épargnant pas la France et la Suisse, qui remodifie son tarif douanier avec 174 augmentations. Une ligue contre le renchérissement de la vie refuse alors ces augmentations. Une votation populaire donne raison au gouvernement. En 1892, les traités de commerce sont dénoncés une nouvelle fois. La Suisse essaie à nouveau de conclure d'autres accords, la France n'entre pas en matière, la Suisse alors se tourne vers l'Allemagne, notre principal partenaire commercial. Puis c'est un traité italo-suisse qui est signé. Ces approches rassurent un peu les Confédérés que la politique française inquiète. Ces derniers viennent de mettre sur pied un double tarif : maximum et minimum (160 % et 93 % d'augmentation) et s'ils sont d'accord de faire bénéficier les Suisses du tarif minimum, c'est uniquement en échange de l'application de notre tarif conventionnel ; cette offre est inacceptable. Pour éviter une rupture, des discussions officieuses ont lieu qui aboutissent à une convention en juillet 1892. Celle-ci provoqua en France quelques oppositions et finalement ce traité fut cassé, mais les Confédérés étaient préparés, et ils établirent un tarif majoré touchant les seules marchandises françaises. Peu à peu cette guerre économique tourne au désavantage de la France. Et si des pourparlers secrets eurent lieu dès 1894, ce n'est qu'en 1895 que le tarif minimum français fut abaissé pour une trentaine d'articles.

M. Philippe Gern termine son vaste exposé par l'analyse des différents articles et des valeurs monétaires que représentent ces échanges commerciaux entre la Suisse et la France au cours du XIX^e siècle.

Nicole BOSSHART

114^e FÊTE D'ÉTÉ, À L'ÎLE DE SAINT-PIERRE*Samedi 10 septembre 1988*

C'est une centaine de personnes qui se retrouvent en ce samedi matin brumeux sur l'île de Saint-Pierre. M. Andres Moser, collaborateur des Monuments et des Sites de l'Etat de Berne, commence par nous faire visiter le site du Pavillon du XVIII^e siècle sur les hauts de l'île, en restituant par la parole l'environnement et l'ambiance qui régnait ici à cette époque. Nous redescendons vers l'hôtellerie, où l'assemblée se déroule dans la salle du Chapitre.

M^{me} Madeleine Bubloz, présidente, nous accueille en nous rappelant qu'il y a cent ans, la Société d'histoire a déjà fait le voyage à l'île et c'est l'occasion de nous souvenir de nos illustres prédécesseurs, Philippe Godet, président de la société, et Auguste Bachelin, son secrétaire. Mais nous ne pouvons faire une visite dans ce lieu, sans penser à celui qui fit connaître l'île dans l'Europe entière, bien que n'y ayant séjourné que six semaines à l'automne 1765, Jean-Jacques Rousseau. Notre présidente trace ensuite un bref historique des bâtiments du monastère fondé au XII^e siècle et placé sous la protection des comtes de Neuchâtel-Nidau et Neuchâtel-Aarberg, avant de passer au XV^e siècle au Chapitre de Saint-Vincent de Berne, puis à la Réforme, l'île est cédée à l'Hôpital des Bourgeois de Berne qui en est toujours propriétaire.

La Société accueille deux nouveaux membres: M^{me} Isabelle Augsburgger, de Bienne et M. Bernard Wütrich de Neuchâtel.

Cette année, la Société d'histoire décerne le *Prix Bachelin de littérature* à M. François Berger pour l'ensemble de son œuvre poétique, notamment son dernier recueil, *Les indiennes*.

Un vin d'honneur nous est offert par l'Hôpital des Bourgeois de Berne dans la cour de l'hôtellerie, pendant que les tables sont dressées dans la salle du Chapitre où le repas nous est servi.

Après cette pause fort agréable, M. Andres Moser nous parle des fouilles archéologiques et recherches effectuées dans l'île ces cinq dernières années. Tout d'abord, il nous fait découvrir, par des relations de voyageurs, l'île alors appelée la «Motte» en raison de sa topographie. Il nous rappelle que seul le débarcadère sud existait alors, et que celui du nord n'a été créé qu'après la correction des eaux du Jura. Avant les fouilles, il semblait que la fondation au début du XII^e siècle du prieuré clunisien fut faite sur un pré vert (idée accréditée par Rousseau notamment). Il semble bien que ceci soit erroné, preuve en est les traces de fondations romaines trouvées sous le monastère et dans le pré. Le monastère dont le restaurant occupe le site, était en forme de fer à cheval. Il ne reste rien de l'église dont les fouilles ont permis de préciser qu'elle n'a jamais eu de nef, et dont la destruction remonte à la Réforme. On a également trouvé les fondations d'une basilique, dont l'élévation n'a jamais été réalisée, de même que les restes d'un couvent en bois lié à une petite église, dans le site de l'actuelle cour de l'hôtellerie.

M. Moser nous fait ensuite visiter les lieux.

Nicole BOSSHART

RAPPORT SUR LE PRIX DE LITTÉRATURE AUGUSTE BACHELIN 1988

Mémoire d'anges (1981), paru à la Baconnière; *Gestes du veilleur* (1984) et *Le pré* (1987), parus aux Editions de l'Age d'Homme; *Les indiennes* (printemps 1988), chez Eliane Vernay: quatre livres de poésie, quatre étapes dans une progression qui est aussi (quoi d'étonnant, de la part d'un jeune auteur?) un progrès.

Non seulement, parti des vers on débouche, dès *Le pré*, sur de courts textes de prose (ce n'est pas là un progrès en soi), mais on voit, dès *Gestes du veilleur* et plus encore dès le livre suivant, les fastes du langage céder le pas à une langue et une écriture visant d'abord, dans la simplicité, l'efficace et le juste. Du coup, quelle que soit leur part dérobée, le poème et les choses dont ils parlent se trouvent dans une familiarité plus grande. Les textes des *Indiennes*, en outre, bien que lisibles séparément, forment mieux qu'auparavant une suite, donnée comme la « Tentative de restitution d'un tableau romantique » (sous-titre de l'ouvrage).

Inséparable de l'idée de représentation, un tableau, pris dans un cadre, forme un tout en soi, implique, sinon objectivité, du moins objectivation et volonté de sortir de soi. Ainsi s'instaure d'une pièce à l'autre une sorte de réciprocité entre les personnes (en exergue, ce mot de Ritsos: « Quel est votre nom? — Nous. »): *je* glisse vers *il*, le *moi* (inséparable d'un *toi*) est subverti par des personnages — *la plus jeune*, appelée aussi *la petite*, *la mère*, *les indienneurs*, etc. — ainsi qu'il arrive dans les images ou, précisément, les *tableaux* que propose le rêve et où nous sommes souvent témoin et acteur à la fois, indistinctement.

Un autre glissement s'opère insensiblement, dans *Les indiennes*, du poème au récit — mais fractionné, fait de séquences isolées par de grandes marges, récit poétique d'inspiration et d'allure par où se fait jour une tentation romanesque que confirme, à la fin du livre, la dédicace à Claude Simon.

Une flûte

« Parfois à la fin du jour elles oublient qu'il est mort et se réjouissent de le revoir. Et c'est tout à l'heure. Sa mère le précède sur le seuil, lui apportant une flûte. Et les indienneurs posent le fil et les aiguilles sur les grandes tables rouges, étendant ensuite leurs mains le long de leur robe de travail, pour effacer des plis. Et une voix les appelle au jardin où il y a les chaises blanches de l'été et quelqu'un. Etranger. Qui passait. »

Fil, aiguilles, robe de travail, etc. Nous sommes, mais un peu magiquement (comme imaginativement, comme en rêve encore), nous sommes dans une réalité proche, au cœur du quotidien. Non du tout pris dans le cycle de nos obligations,

lorsque nous sommes arrachés à nous-mêmes et au sentiment de présence au monde, mais dans des moments d'éveil, de participation. Volontiers règne un peu de solennité comme s'il s'agissait d'une fête ou pour le moins d'un temps de réjouissance, voire de célébration; les indienneurs quittent à l'instant leur travail et leur geste marque la rupture: ils étendent leurs mains «le long de leur robe de travail, pour effacer des plis. Et une voix les appelle au jardin».

Avec ses chaises de repos (*les chaises blanches de l'été*) opposées aux *tables rouges* de l'atelier, le jardin dans lequel on est convié (*une voix les appelle*) prend une valeur particulière et, dans *Mémoire d'anges*, se serait écrit avec une majuscule. Il est l'équivalent du *pré* dans le livre précédent, «le pré où nous descendons à jamais vers les fleurs», lieu de l'épanouissement — les fleurs, les fruits, l'amour partagé — véritablement, figure du Paradis où le temps semble s'abolir; ainsi seront atteints à *jamais* le pré, les fleurs. Dans le poème cité (*Une flûte*), la mort elle-même est niée puisque celui qui a disparu, dont on oublie qu'il est mort, doit revenir *et c'est tout à l'heure*. En bien des endroits semble devoir triompher une *éternité heureuse* (titre d'un poème de *Mémoire d'anges*).

A vrai dire (toujours dans *Une flûte*), ce n'est pas le fils et frère disparu qui est accueilli, mais, dit sobrement la fin du texte, «quelqu'un. Etranger. Qui passait». Par définition, le paradis est le lieu perdu ou seulement promis, celui où il ne sera pas possible en tout cas de demeurer, rejoint seulement dans le rêve, dans les *tableaux* (ou les poèmes qui en tiennent lieu), simples projections de nos désirs.

Reste le souhait que cette vie-ci, malgré le néant, malgré la mort, soit habitable sereinement. *Deux anneaux* (dans le même livre), conclusion: «Et tu retires, sans rien me dire, les morceaux de cristal des fleurs et des fruits défaits, comme si la fin du monde était passée à travers les vitres, en ne touchant presque à rien.»

Pierre CHAPPUIS

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1988

TROISIÈME SÉRIE – VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Allanfranchini, Patrice.</i> Histoires de maisons	115
– La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel	141
– La Maison Carrée à Auvernier	149
– La Maison Sergeans à Peseux	156
– La Maison Simonin à Cormondrèche	165
<i>Boschung, Bernard.</i> Dendrochronologie et archéologie historique en Pays de Neuchâtel de la fin du Moyen Age à nos jours	127
– La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel	141
– La Maison Carrée à Auvernier	149
– La Maison Sergeans à Peseux	156
– La Maison Simonin à Cormondrèche	165
<i>Courvoisier, Jean.</i> Une famille de maçons, d'entrepreneurs et d'architectes neuchâtelois, les Reymond	55
<i>Emery, Marc.</i> Esquisse d'une histoire de la conservation et de la restaura- tion en Pays neuchâtelois (première partie)	109
– La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel	141
– La Maison Carrée à Auvernier	149
– La Maison Sergeans à Peseux	156
– La Maison Simonin à Cormondrèche	165
<i>Gassmann, Patrick.</i> Dendrochronologie et archéologie historique en Pays de Neuchâtel de la fin du Moyen Age à nos jours	127
– La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel	141
– La Maison Carrée à Auvernier	149
– La Maison Sergeans à Peseux	156
– La Maison Simonin à Cormondrèche	165
<i>Jaggi, Patrick.</i> Conception de la protection des monuments: quelques aspects au travers de l'histoire de quatre maisons	121
– La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel	141
– La Maison Carrée à Auvernier	149
– La Maison Sergeans à Peseux	156
– La Maison Simonin à Cormondrèche	165
<i>Jabier, Hugues.</i> Les acquisitions neuchâteloises de fournitures et outillage horlogers anglais vers 1790 – Le canal d'approvisionnement yver- donnois	3
<i>Klauser, Eric-André.</i> Comment le pharmacien de Fleurier Heinrich- Volkmar Andreae, d'origine bavaroise, a été naturalisé en 1843 grâce à sa future belle-mère et à la reine de Prusse	177

	<i>Pages</i>
<i>Michaud, Jean-Pierre.</i> Les noms de lieux de Corcelles-Cormondrèche ..	29
<i>Miéville-Sorgesa, Beatrice.</i> Premier recensement de la population neuchâtoise (1750) ou «Dénombrement des peuples, des pauvres et autres»	195
<i>Robert, Sylvia.</i> L'industrie dentellière dans les Montagnes neuchâtoises aux XVIII ^e et XIX ^e siècles; la comptabilité d'un négociant en dentelles de Couvet: le major Daniel-Henri Dubied	69
<i>Stäbli, Marc.</i> Evolution de la profession de restaurateur d'art	103
— La Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1, à Neuchâtel	141
— La Maison Carrée à Auvernier	149
— La Maison Sergeans à Peseux	156
— La Maison Simonin à Cormondrèche	165
<i>Verlet, Bruno.</i> Quand des Suisses construisaient Dallas	209

BIBLIOGRAPHIE

Frédéric-Samuel Ostervald, <i>Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin</i> (Maurice de Tribolet)	53
<i>Notes de lecture</i> (Alfred Schnegg)	97
Francis Python, <i>Monseigneur Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund</i> (Jean Courvoisier)	99
<i>Aspects du livre neuchâtois</i> (Madeleine Bubloz)	219
<i>Les Gorges de l'Areuse</i> (Alfred Schnegg)	221
Raoul Cop, <i>Moulins oubliés du Haut Jura neuchâtois</i> (Alfred Schnegg) .	222

CHRONIQUE

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Assemblée générale, au château de Valangin, samedi 11 juin 1988 (Nicole BOSSHART), p. 225. — 114^e Fête d'été à l'île de Saint-Pierre, samedi 10 septembre 1988 (Nicole BOSSHART), p. 232. — Rapport sur le Prix de littérature Auguste Bachelin 1988 (Pierre CHAPPUIS), p. 233.

PLANCHES HORS TEXTE

Fig. 1. Lettre d'Henri Benguerel de la Chaux-de-Fonds faisant allusion à la célèbre marque Huntsman	10
Fig. 2. Commande de marchandises par Frédéric Faure, du Locle	15
Fig. 1. Les principaux centres dentelliers d'Europe	71
Fig. 2. Groupes professionnels dominants dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII ^e siècle et début du XIX ^e siècle	73

	<i>Pages</i>
Fig. 3. Evolution du nombre des ouvrières en dentelles aux XVIII ^e et XIX ^e siècles	75
Fig. 4. Evolution du nombre des dentellières dans les principales régions productrices de la Principauté	75
Fig. 5. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 mars 1773	78
Fig. 6. Principaux marchands de dentelle des Montagnes neuchâtelaises	80
Fig. 7. Famille Dubied-Duval	83
Fig. 1. Localisation de la clientèle étrangère	92
Fig. 1. Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60.....	101
Fig. 2. Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N°s 13-15	102
Fig. 3 a. Peseux, Grand-Rue N°s 13-15	125
Fig. 3 b. La Maison Sergeans. Etat actuel (1987)	125
Fig. 4. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1	143
Fig. 5. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1	144
Fig. 6. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1	145
Fig. 7. Neuchâtel, la Maison Brun, chaussée de la Boine N° 1	146
Fig. 8 a-d. Diagrammes et tableaux synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Brun à Neuchâtel	147-148
Fig. 9 a-b. Diagramme et tableau synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Carrée à Auvernier	152
Fig. 10. Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33	153
Fig. 11. Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33	153
Fig. 12. Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33	154
Fig. 13. Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33	155
Fig. 14. Auvernier, la Maison Carrée, Grand-Rue N° 33	155
Fig. 15. Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N°s 13-15	156
Fig. 16. Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N°s 13-15	157
Fig. 17 a-b. Diagramme et tableau synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Sergeans à Peseux	158
Fig. 18. Peseux, la Maison Sergeans, Grand-Rue N°s 13-15	159
Fig. 19 a-b. Diagramme et tableau synthétisant l'analyse dendrochronologique de la Maison Simonin à Cormondrèche	168
Fig. 20. Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60	169
Fig. 21. Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60	170
Fig. 22. Cormondrèche, Grand-Rue N° 56	171
Fig. 23. La Neuveville, Maison du notaire Jean Lescureux, Faubourg N° 1	171
Fig. 24. Saint-Blaise, «Maison Jean-Louis»	172
Fig. 25. Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60	173
Fig. 26. Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60	173
Fig. 27. Cormondrèche, la Maison Simonin, Grand-Rue N° 60	174

	<i>Pages</i>
ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE	
Fig. 1. Corcelles: centre du village vers 1900	30
Fig. 2. Le ravin de Malévaux	42
Fig. 3. La fontaine des Nods	43
Fig. 4. La Pierra Jallaz ou Pierre Gelée	45
Fig. 1. Neuchâtel. Le Puits Godet, 1781	57
Fig. 2. Neuchâtel. Fronton de l'Hôpital du Faubourg, 1781	57
Fig. 3. Neuchâtel. Fontaine de la rue du Château, 1791	60
Fig. 4. Neuchâtel. Entrée de la maison bâtie par Jonas-Louis Reymond au Coq-d'Inde vers 1785	64
Fig. 8. Matériel commandé par une dentellière en une année	86
Fig. 9. Clientèle de l'entreprise familiale Dubied	90
Fig. 10. Liste des clients les plus fidèles aux Dubied	90
Fig. 11. Localisation de la clientèle helvétique	91
Fig. 13. Evaluation du chiffre d'affaires global de l'entreprise Dubied, de 1793 à 1819	93
Heinrich-Volkmar Andreae (1817-1900), portrait à l'huile d'Eduardo Lozano	190

